THESSALONIQUE
AU QUATORZIÈME SIÈCLE

PAR

O. TAFRALI

Docteur ès lettres de l'Université de Paris,
Ancien secrétaire au Musée des Antiquités de Bucarest,
Ancien chargé de cours à l'Ecole des Langues Orientales Vivantes de Paris.

PRÉFACE

DE

Ch. DIEHL

Membre de l'Institut

(*Avec 3 figures dans le texte*).

PARIS
LIBRAIRIE PAUL GEUTHNER
13, RUE JACOB, 13

1913

PRÉFACE

A tous les siècles de son histoire, Thessalonique a tenu dans l'empire byzantin une place considérable : grande ville de commerce, peuplée, riche et prospère, place de guerre importante et boulevard de la Macédoine, la cité de saint Démétrius apparaît vraiment comme la seconde capitale de la monarchie. Tous les événements qui agitèrent la péninsule balkanique, toutes les manifestations politiques, religieuses ou sociales qui troublèrent le monde byzantin ont trouvé là un écho sonore et, dans l'histoire de l'art, les mouvements dont elle était fière méritent d'être rangés à côté de ceux dont Constantinople s'enorgueillit. Mais le XIVe siècle surtout lui a donné des titres particuliers à l'attention de l'historien. A ce moment Thessalonique a été à la fois le théâtre d'une lutte religieuse ardente et d'un grand mouvement social, dont l'étude nous ouvre sur l'histoire de la civilisation byzantine des jours tout nouveaux.

Ce que fut *la querelle des Hésychastes*, long et formidable conflit entre la scholastique latine et la mystique byzantine et dernier écho des luttes passionnées qui mirent tant de fois aux prises l'Orient et l'Occident ; ce que fut *la révolution des Zélotes*, crise révolutionnaire redoutable née de l'âpreté des haines sociales, pittoresque et presque unique exemple de la vie communale dans l'empire byzantin, on le verra dans les pages qui suivent.

Ce qu'il importe de signaler plutôt, c'est la nouveauté des recherches qui ont fourni la matière de ce livre. Entre tant de choses que nous connaissons mal encore dans l'histoire de Byzance, une des plus ignorées à coup sûr est l'étude des institutions municipales, des luttes de classes qui agitèrent les cités : sur tout cela l'histoire de la commune de Thessalonique nous apporte des informations aussi intéressantes que peu connues. Elle nous laisse entrevoir, comme en un raccourci, toute une série de phénomènes que l'on vit se produire dans l'empire grec tout entier, mais qui apparaissent ici avec un relief tragique. Journées révolutionnaires, pleines de terreur et de sang, luttes civiles, où les partis s'affrontent, la menace à la bouche ou le glaive au poing, passions anticléricales ardentes, projet de réformes sociales où le salut public inspire souvent et couvre les pires injustices, rien ne manque à l'intérêt de cette histoire pittoresque et colorée. Et sans doute ce mouvement populaire et démocratique nous est principalement connu par le témoignage de ceux qui en furent les adversaires ou les victimes : pourtant, sous leur plume même, apparaît quelque chose des intentions, souvent louables, qui animaient « les amis du peuple » (c'est le sens du mot *Zélotes*), tant qu'ils ne se laissèrent point déborder par la foule sanguinaire et féroce de leurs partisans.

Sur cette histoire oubliée, bien des informations intéressantes dormaient encore dans la poussière des bibliothèques. M. Tafrali a eu le grand mérite, en étudiant toute une série de manuscrits inédits, de nous révéler plus pleinement le caractère de ces curieux événements

et de les mettre en un jour plus vrai. Ce n'est point le seul mérite de son livre : ceux qui s'intéressent à l'histoire de Byzance y apprendront beaucoup sur la société byzantine et les éléments qui la constituaient ; sur l'organisation municipale d'une grande cité ; sur sa vie religieuse — que le culte de saint Démétrius faisait à Thessalonique particulièrement intense — ; sur les causes profondes enfin des haines de classe qui troublèrent la ville. Mais surtout ils y trouveront l'étude de ce que fut cette chose inconnue jusqu'ici, une *commune* byzantine. Et de cela, qui est absolument nouveau, nous ne saurions remercier assez l'auteur de ce livre. M. Tafrali a mis à l'écrire beaucoup de zèle, de conscience ; il y a consacré plusieurs années de recherches persévérantes : je ne doute pas que l'ouvrage lui fasse honneur et je suis heureux de rendre ce témoignage à un bon travailleur, dont je sais les sérieuses qualités.

Ch. Diehl.

AVANT-PROPOS

En publiant le présent travail, nous pensons avec un ineffable sentiment de reconnaissance à ceux qui nous ont aidé à mener à bonne fin cette tâche bien difficile.

Tout d'abord, à notre éminent maître, M. Charles Diehl, qui nous a conseillé d'entreprendre cette étude. Il a été pour nous un guide sûr, plein de bienveillance. C'est grâce à lui que nous avons eu toutes les facilités désirables dans nos recherches ; c'est grâce à lui que diverses difficultés matérielles, menaçant de paralyser nos efforts, ont pu être évitées. Qu'il nous permette de lui exprimer ici notre profonde déférence et notre très vive reconnaissance.

Nous ne sommes pas moins reconnaissant envers notre maître, M. Gabriel Millet, qui nous a largement ouvert les portes de son enseignement, de son admirable collection byzantine de l'École des Hautes Études et qui nous a permis de reproduire quelques-unes des photographies inédites. Sa bienveillance a été extrême pour nous. Il nous a recommandé partout. C'est par lui que nous avons eu l'honneur d'être connu de M. Th. Homolle et recommandé par celui-ci à M. Paul Mellon, président du Comité de patronage des Étudiants étrangers.

Nous nous permettons de leur adresser l'expression de notre profond respect et de notre infinie reconnaissance.

Nous gardons aussi une large place dans notre gratitude à M. Daniel Serruys, notre maître, qui nous a toujours témoigné une très grande amitié. C'est grâce à lui que M. Gabriel Monod nous a connu et bien voulu contribuer aux frais d'impression du présent ouvrage. Qu'ils nous permettent de les en remercier bien chaudement.

Non moindres sont les titres à notre reconnaissance de ceux qui nous ont fourni les moyens d'achever nos études à Paris.

Nous devons une reconnaissance particulière à notre ancien élève, M. Constantin Iarca, et à Mlle Vally Iarca, sa sœur, qui ont pris l'initiative et mis généreusement leurs petites économies à notre disposition afin de nous permettre de continuer nos études dans la capitale de la France pendant plus de deux ans.

En souvenir de ce noble geste, nous remplissons un agréable devoir en leur dédiant le présent livre.

Mais les études entreprises réclamaient un temps bien plus considérable que nous n'avions pensé. Les moyens allaient nous manquer, lorsque M. Jean Kalindéro, l'éminent membre de l'Académie Roumaine et homme de bien, nous a pris sous sa haute protection, à la suite d'une intervention de nos maîtres de Paris.

Trois ans durant, avec une généreuse sollicitude, il nous a fourni les moyens nécessaires pour continuer et achever nos travaux. Il nous a protégé, encouragé et conseillé avec le cœur haut placé qui le distingue. Pour faciliter davantage notre tâche, car les études d'histoire, d'art et d'archéologie réclament souvent des frais extraor-

dinaires, il nous a trouvé d'autres ressources. A la suite de ses recommandations, M. Sp. Haret, alors ministre de l'Instruction publique en Roumanie, et M. Em.-Em. Kretzulesco, président de l'Institution « Eforia Kretzulesco », qu'il dirige avec tant de distinction, ont bien voulu, le premier, nous accorder une aide du ministère, et le second une bourse que nous avons reçue pendant plus de trois ans.

Nous leur adressons bien respectueusement l'expression de notre vive reconnaissance.

Nous prenons la liberté de dédier aussi le présent livre à M. Jean Kalindéro, comme hommage et en témoignage de nos sentiments de profonde gratitude.

Son Excellence le Ministre de Roumanie à Paris, M. Al. Lahovary, ainsi que M. Constantin Dissesco, ancien ministre, nous ont montré une grande bienveillance. Nous les en remercions bien vivement.

O. Tafrali.

Paris, le 17 avril 1912.

LES SOURCES

Les sources, auxquelles nous avons puisé nos informations pour le présent travail, sont de deux catégories : sources publiées — historiens, recueils de documents, etc. — et sources inédites.

Nous avons mis à contribution d'abord, tous les auteurs du XIVe siècle, qui pouvaient nous apprendre quelque chose sur l'histoire de Thessalonique. Ainsi, outre les deux grands historiens contemporains, Grégoras et Cantacuzène, surtout ce dernier, qui prit une part directe aux événements et dont le récit est par conséquent plus réel (voir V. Parisot, *Cantacuzène, homme d'État et historien*, p. 14 et s.), les grands littérateurs, originaires de Thessalonique, ou ceux qui habitèrent cette ville, nous ont fourni de précieux renseignements.

Nous avons tiré le meilleur parti possible, croyons-nous, des œuvres de Démétrius Kydonis, Nicolas Cabasilas, Thomas Magistros ; des patriarches de Constantinople, Neilos et Philothée ; des archevêques Grégoire Palamas et Isidore ; de Nicéphore Chumnos, Constantin Harménopoulos, Mathieu Vlastaris et d'autres contemporains, que le lecteur trouvera bien souvent cités dans notre livre.

En second lieu, nous avons dépouillé les différents documents du XIVe siècle, chrysobulles, ordonnances, typica, sentences patriarcales ou synodales, publiés dans divers recueils, tels que ceux de Miklosich et Müller, *Acta et diplomata graeca* ; de Boissonade, *Anecdota graeca* ; de L. Petit, *Actes du monastère de Xénophon* ; de Regel, Kurtz et Korablev, *Actes du monastère de Zographou* ; les documents concernant les traités

entre les cités italiennes et les Byzantins, publiés dans les *Monumenti storici pubblicati dalla r. deputazione Veneta di storia patria*, dans les *Monuments relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge*, publiés par Sathas, et autres, qu'on trouvera également notés dans notre liste bibliographique.

Les *Anecdota* de Heimbach, le *Jus graeco-romanum* de Zachariae von Lingenthal, pour ne citer que les principaux recueils concernant le droit byzantin, nous ont fourni aussi des renseignements importants pour ce qui se rapporte à l'organisation de la justice dans l'Empire byzantin à cette époque.

Un discours inédit de Nicolas Cabasilas nous a appris qu'au XIVe siècle, outre le *Prochiron auctum*, dont la composition date du commencement de ce siècle ou de la fin du précédent, étaient en vigueur aussi la *Cronica minor* et la *Cronica major*, ainsi que diverses autres lois anciennes. Cabasilas fait souvent allusion à ces lois dans une plaidoirie devant les tribunaux de Thessalonique, et demande leur application [1].

Cependant, si nous avons mis à contribution le texte de ces divers recueils, nous l'avons entrepris avec circonspection, avec méthode critique, cherchant toujours à contrôler si telle ou telle loi s'appliquait encore ou non au XIVe siècle.

Les *Vies* des saints, les homélies des prélats, les écrits d'autres ecclésiastiques, les ἐγκώμια, les *monodies* sur la prise de Thessalonique, nous ont été de grand profit.

Nous avons aussi consulté la riche correspondance, en partie inédite, échangée entre divers Thessaloniciens et leurs amis de Constantinople ou d'ailleurs, ainsi que les voyageurs modernes.

Il est bien entendu que, toutes les fois que le sujet s'y

1. Ms. gr. 1213, f. 245-268 v.

prêtait, nous avons remonté puiser nos informations dans des auteurs antérieurs au XIVe siècle. Le lecteur se rendra compte, par lui-même, que nous l'avons fait parcimonieusement et dans le sens critique le plus strict.

Enfin, nous avons également consulté certains auteurs du XVe siècle, soit pour l'explication des événements concernant le XIVe siècle, soit pour ceux du premier quart du XVe, tels que Doucas, Phrantzès, Chalcocondyle.

Les sources inédites, que nous avons utilisées, sont assez nombreuses.

Manuscrits grecs de la Bibliothèque Nationale de Paris :

N° *389* (XVIIIe siècle, pap. 61 fol.). Typicon de l'empereur Jean V Paléologue, concernant la fondation d'un monastère (ff. 1-61). Nous y avons trouvé quelques renseignements utiles à l'étude de la topographie et des revenus de Thessalonique.

N° *1189* (XIII-XIVe s., parch., 235 f., peint.). Nous y avons trouvé, entre autres, un *encômion* à saint Démétrius, œuvre du religieux Néophyte : Νεοφύτου πρεσβυτέρου μοναχῷ (*sic*) καὶ εὐτελεστάτου ἐν Κυρίῳ, εἰς τὸν ἅγιον καὶ ἔνδοξον μεγαλομάρτυρα τοῦ Χριστοῦ Δημήτριον, περί τετῆς αὐτοῦ μαρτυρίας καὶ τῶν θαυμάτων καὶ τοῦ σεβασμίου ναοῦ αὐτοῦ, ff. 122-129.

N° *1192* (XVe s., pap. 322 f.), provenant du monastère de Sainte-Anastasie τῆς Φαρμακολυτρίας, situé à l'est et tout près de Salonique. Ce manuscrit contient uniquement des écrits inédits d'Isidore, archevêque de Thessalonique à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle (voir Joannis Alb. Fabricius, *Bibliotheca graeca*, éd. Harle, Hambourg, 1807, t. X, pp. 498-9). C'est un recueil de trente et une homélies, dont trois ont un contenu plutôt politique et sont datées. Les voici :

Ὁμιλία, ὅτι ἐκ τοῦ μὴ εὐχαριστεῖν τῷ Θεῷ καὶ τοῖς τῶν κοινῶν φροντισταῖς τῶν διαφόρων χάριν τῇ πόλει βοηθειῶν, ἐπάγεται τὰ λυπηρά. Ἐκφωνηθεῖσα κυριακῇ α' τῶν προεορτίων τοῦ ἁγίου Δημητρίου,

κατὰ μῆνα ὀκτώμβριον. λόγος α' ἔτους ϛ ͵ β = 6902-5509 = 1393, ff. 311-315 v.

Ὁμιλία, ὅτι φέρειν χρὴ τοὺς τῶν κοινῶν προϊσταμένους καὶ προὔχοντας ἐν πολιτείᾳ τοὺς τῶν πολλῶν καὶ εὐτελῶν ἀνθρώπων γογγυσμούς. Ἐκφωνηθεῖσα κυριακῇ β' τῶν προεορτίων τοῦ ἁγίου Δημητρίου. Ὀκτωμβρίου ιβ'· λόγος β'. ἔτους ϛ ͵ β' = 1393, ff. 315 v.-319 v.

Ὁμιλία περὶ τῆς ἁρπαγῆς τῶν παίδων κατὰ τοῦ ἀμηρᾶ (Bajazet) ἐπίταγμα καὶ περὶ τῆς μελλούσης κρίσεως. Ἐκφωνηθεῖσα κυριακῇ πρώτῃ τῶν νηστειῶν. Φευρουαρίου κή, ἰνδικτιῶνος γ'. ἔτους ϛ ͵ γ' = 1394, ff. 320-322 v.

Ces trois sermons ou plutôt discours politiques, se rapportent à la période où Bajazet, maître de Thessalonique, faisait peser lourdement sur elle sa domination.

Nous avons aussi utilisé d'autres sermons d'Isidore, que le lecteur trouvera cités dans notre livre.

Nous espérons pouvoir publier ultérieurement, dans une édition critique, au moins une partie de ces sermons intéressants.

N° *1213* (xve s., copié par Joseph, pap., 428 f.). Ce manuscrit contient différents opuscules et lettres des Thessaloniciens Nicolas Cabasilas et Démétrius Kydonis. Nous avons utilisé, parmi ceux qui sont inédits, les suivants : Nicolas Cabasilas : 1. Ἐγκώμιον εἰς τὸν ἔνδοξον τοῦ Χριστοῦ μεγαλομάρτυρα καὶ θαυματουργὸν καὶ μυροβλύτην Δημήτριον, ff. 46-68 v. ; 2. Λόγος περὶ τῶν παρανόμως τοῖς ἄρχουσι ἐπὶ τοῖς ἱεροῖς τολμωμένων, ff. 245-268 v. ; 3. Τῇ εὐσεβεστάτῃ αὐγούστῃ, περὶ τόκου, ff. 277-280 v. ; 4. Κατὰ τῶν τοῦ Γρηγορᾶ ληρημάτων, ff. 282-285 ; 5. *Lettres*, ff. 295 v.-295, 301-303 ; 6. *Vers inédits*, ff. 287-289. Démétrius Kydonis : *Lettres*, ff. 387, 324, 421-428.

N° *1238* (xve s., pap., 300 f.). Ce manuscrit contient plusieurs écrits inédits de Grégoire Palamas. Nous avons utilisé les suivants : 1. Πρὸς τοὺς τοῦ Ἀκινδύνου στίχους, ff. 49-52 v.

C'est une réponse de Grégoire Palamas, ou d'un de ses partisans, en 618 ïambes aux 509 ïambes qu'Akindynos avait composés pour attaquer la doctrine de son adversaire.

2. Lettre à Gabras : Τῷ λογιωτάτῳ καὶ ἐμοὶ ἐν κυρίῳ ποθεινοτάτῳ, κυρίῳ Ἰωάννῃ τῷ Γαβρᾷ, ff. 244 v.-254.

3. Lettre à Akindynos : Πρὸς Ἀκίνδυνον, ἐσταλη δ' ἀπὸ Θεσσαλονίκης, πρὸ τῆς τοῦ Βαρλαὰμ καὶ αὐτοῦ συνοδικῆς καταδίκης, ff. 262 v.-266 v.

4. Deux diatribes, sans titre ni nom d'auteur, contre les écrits d'Ignace, patriarche d'Antioche, ff. 281 v.-292. Le contexte trahit comme auteur Grégoire Palamas.

N° *1239* (xve s., pap., 308 f.). Ce manuscrit contient soixante-trois homélies et autres œuvres de Grégoire Palamas, prononcées ou écrites à Thessalonique entre 1350 et 1354. Dans la *Patrologie grecque* de Migne on ne trouve publiée qu'une partie seulement de ces homélies. Nous avons puisé quelques utiles informations dans les suivantes, qui sont inédites :

Ὁμιλία, ὅτι ἡ πρὸς τὸν Θεὸν συνεχὴς διὰ προσευχῆς καὶ ψαλμῳδίας ἔνταξις, ἕδρα καὶ ἀσφάλειά ἐστι παντὸς καλοῦ καὶ ἀποτροπὴ καὶ λύτρωσις πάσης κακίας τε καὶ δυσχερείας, ff. 181 v.-184.

Ὁμιλία ἐκφωνηθεῖσα τῇ κυριακῇ τῶν προπατόρων, ἐν ᾗ καὶ πρὸς τοὺς ῥαθύμως ἔχοντας πρὸς τὴν ἀκρόασιν τῆς διδασκαλίας, διὰ τὴν τοῦ καιροῦ δυσχέρειαν καὶ τὴν ἔνδειαν τῶν σωματικῶν πραγμάτων, ff. 208 v.-214 v.

Λόγος ἐπιστολιμαῖος πρὸς Ἰωάννην καὶ Θεόδωρον τοὺς φιλοσόφους, ἀποδεικνύων, τίνες τε οἱ σῳζόμενοι, καὶ τίνες οὔ· καὶ περὶ τῶν τικτομένων ἐκ τῆς κατὰ νοῦν σχολῆς, κατά τε τῶν γενικωτάτων παθῶν, καὶ τῶν ὅσοι μέγα φρονοῦσιν ἐπὶ φιλοσοφίᾳ λόγων, ἀρετῆς χωρίς. ff. 241 v.-248 v.

Πρὸς τοὺς δυσχαιρένοντας ἐπὶ ταῖς συμβαινούσαις ἡμῖν πάντοθεν περιστάσεσι παντοδαπαῖς, ff. 281-285 v.

Εὐχὴ πρὸς τὸν Θεόν, ἣν πρὸ τῆς πύλης τῆς πόλεως ηὔξατο συνήθως, ὅτε τὴν ἀρχὴν ἔμελλεν εἰσελθεῖν, ff. 301 v.-303.

N° *1246* (xve s., pap., 388 f.). On y trouve des œuvres de Jean Kyparissiotis, un des adversaires de Grégoire Palamas. Une grande partie de ses œuvres sont inédites ; quelques autres sont publiées dans la *Patrologie grecque* de Migne. Au chapitre sur la querelle hésychaste de notre livre, on trouvera cités les titres des écrits de Kyparissiotis, dans lesquels il accusait ses adversaires d'un grand nombre d'hérésies.

N° *1247* (xive-xve s., pap., 281 f.). Ce manuscrit contient, entre autres, quelques écrits inédits de Jean Cantacuzène, concernant les discussions théologiques, qui se sont engagées entre lui, comme défenseur de la doctrine de Palamas, et Prochoros Kydonis, l'érudit moine Thessalonicien, frère de Démétrius. Nous avons consulté surtout le προοίμιον εἰς τὸ περὶ τοῦ φωτὸς ζήτημα τοῦ ἱερομονάχου Προχόρου, ff. 68-86 v., 87-141 v.

Dans les manuscrits n^os *1259* (copié en 1516 par l'hiéromonaque Joachim, pap., 348 f.), f. 348 ; *1339* (xve s., parch., 276 f.), f. 233, et *1375* (copié en 1540 par Cyrille de Naupacte, pap., 400 f.), f. 400, nous avons trouvé trois listes intéressantes des évêchés suffragants de l'archevêché de Thessalonique.

N° *1278* (xve s., pap., 172). Ce manuscrit contient différents écrits de Barlaam le Calabrais, dont plusieurs inédits. Nous avons consulté, pour notre chapitre sur les Hésychastes, ceux qui sont intitulés : Συμβουλευτικὸν περὶ ὁμονοίας πρὸς Ρωμαίους καὶ Λατίνους, ff. 6-20 v. et Πρὸς τὴν σύνοδον περὶ τῆς πρὸς Λατίνους ἑνώσεως, ff. 20 v.-26.

N° *1310* (xve s., pap., 344 f.). On y trouve, entre autres, deux lettres de Démétrius Kydonis au patriarche de Constantinople Philothée, ff. 27-28 v.

N° *1368* (xve s., pap., 274 f.). Ce manuscrit contient différents textes de lois, déjà publiés dans divers recueils. Ils

sont précédés cependant par quelques ordonnances et serments inédits, que nous sachions, relatifs aux juges généraux, qu'Andronic III a institués en 1329 :

Ὁρκωμοτικὸν τῶν καθολικῶν κριτῶν, γεγονὸς, καθ'ὃν καιρὸν ἐσφραγίσθησαν, ff. 3 v.-5. — Πρόσταγμα ὁρκωμοτικόν, ff. 5-5 v. (émanant de l'empereur, qui déclare instituer les juges généraux). — Ἕτερον πρόσταγμα ὁρκωμοτικόν, ff. 5 v.-6 v. (par lequel l'empereur invite les autorités administratives à se soumettre aux jugements rendus par les juges généraux).

N° *1790* (XVIe s., pap., 900 pag.). Ce manuscrit contient : *Une chronique* de Manuel Malaxos, en langue grecque vulgaire, qui va depuis la création du monde jusqu'à l'an 1573, ff. 1-295 ; *Les offices du palais de Constantinople* par le Thessalonicien Nicéphore Xantopoulos, ff. 295-297 ; *Une liste des patriarches de Constantinople*, f. 297, et une notice de la réorganisation et de la nouvelle répartition des diocèses ecclésiastiques, ordonnées par Andronic II Paléologue, ff. 794 v.-797. Ces dernières parties semblent avoir été utilisées par Malaxos dans son œuvre.

N° *2629* (XVIe s., copié par Jean Nathanaël, pap., 182 f.). Nous y avons trouvé un discours inédit du fameux maître thessalonicien, Thomas Magistros : Τοῖς Θεσσαλονικεῦσι περὶ ὁμονοίας, ff. 127-130 v., dans lequel il est question des troubles, qui eurent lieu à Thessalonique dans la première moitié du XIVe siècle, troubles qui amenèrent l'avènement d'une administration municipale démocratique.

N° *2953* (XIIIe s., pap., 325 f.). Aux pages A v., 1-3 et 325 v. de ce manuscrit un percepteur de Thessalonique du XVe siècle a noté les encaissements qu'il faisait dans cette ville, surtout sur les revenus des différentes églises. Ses notes, qui concernent aussi sa famille, vont depuis l'an 1405 jusqu'en 1438. C'est M. S. Kugéas, qui a bien voulu nous indiquer l'existence de ces notices.

N° *3041* (xve-xvie siècle, pap., 383 f.). Dans ce manuscrit, qui comprend une riche correspondance échangée entre l'empereur Manuel Paléologue et Démétrius Kydonis, Nicolas Cabasilas, Manuel et Démétrius Chrysolaras et autres, publiée par Ém. Legrand [1], et que nous avons utilisée, nous avons puisé des renseignements intéressants dans un écrit inédit de Manuel Paléologue intitulé : συμβουλευτικὸς πρὸς τοὺς Θεσσαλονικεῖς, ἡνίκα πολιορκοῦντο (ff. 47-51) [2]. Ce discours fut composé à l'occasion d'un des sièges mis par les Turcs devant Thessalonique dans la seconde moitié du xive siècle.

N° *67 Supplément grec* (copié en 1614 par Métrophane, pap., 233 f.). Ce manuscrit contient un *Nomocanon* de Manuel Malaxos (ff. 2-220), qui corrobore les informations, qu'un manuscrit précédent nous a fournies sur la réforme ecclésiastique d'Andronic II.

N° *146 Coislin* (xive s., parch., 316 f.). Entre autres écrits, on y trouve un sermon sur saint Démétrius, œuvre de Jean Staurakios, chartophylax de l'église thessalonicienne : Τοῦ μακαριωτάτου Ἰωάννου τοῦ Σταυρακίου λόγος εἰς τὰ θαύματα τοῦ πανενδόξου μεγαλομάρτυρος Δημητρίου (ff. 2-84 v.). L'auteur a puisé ses informations dans le récit bien connu des actes de saint Démétrius, publié en dernier lieu dans la *Patrologie grecque* de Migne, t. CXVI. Il les complète avec quelques allusions aux événements postérieurs au xe siècle, mais il fait beaucoup de confusions. C'est pour cela que nous avons utilisé son récit avec circonspection, et nous l'avons presque écarté de nos sources.

1. *Lettres de l'empereur Manuel Paléologue*. Paris, H. Welter, 1893.

2. M. H. Omont, dans son *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1898, propose comme auteur de cet écrit Démétrius Kydonis. A l'encontre de cette opinion, Émile Legrand a attribué avec raison, croyons-nous, cet opuscule à Manuel Paléologue, *loc. cit.*, p. xi. Cf. M. Treu, *Demetrios Chrysoloras und seine hundert Brief*. Byz. Zeit., XX (1911), p. 110, note 1.

Pendant notre séjour à Salonique, en 1910, nous avons fait aussi quelques recherches dans les manuscrits que possède la bibliothèque du lycée grec de cette localité, et dont le catalogue a été dressé par notre maître Daniel Serruys.

Nous avons été heureux de trouver dans deux de ces manuscrits, les n^os^ *35*[1] et *49*[2], deux écrits, dont l'un surtout nous a donné des informations extrêmement intéressantes. C'est un sermon du célèbre jurisconsulte thessalonicien Constantin Harménopoulos, tenu dans l'église de la Théotokos, ἡ Ἀχειροποίητος, que nous avons pu identifier avec la grande basilique, connue aujourd'hui sous le nom de Eski-Djuma. Voici le titre de ce sermon : Τοῦ πανσεβάστου νομοφύλακος καὶ κριτοῦ Θεσσαλονίκης Κωνσταντίνου τοῦ Ἀρμενοπούλου λόγος εἰς τὴν προεόρτιον ἑορτὴν τοῦ μεγάλου Δημητρίου τοῦ μυροβλύτου, ἥτις ἐν τῷ ναῷ τῆς ὑπεραγίας Θεοτόκου τῆς Ἀχειροποιείτου τελεῖται (ms. 49, ff. 3-22). L'autre c'est une *vie* de sainte Thomaïs, qui s'était faite religieuse dans Thessalonique : Βίος καὶ πολιτεία καὶ μερικὴ τῶν θαυμάτων διήγησις τῆς ἁγίας ἐνδόξου καὶ θαυματουργοῦ Θωμαΐδος (ms. 35, f. 31).

I. LISTE DES PRINCIPALES SOURCES

Acta et diplomata graeca, éd. Miklosich et Müller. Vindobonnae, 1860 et s., t. I-VI.

Actes de saint Démétrius, éd. de Bije. *Patrologie grecque* de Migne, t. CXVI.

Actes du monastère de Xénophon, éd. L. Petit. *Vizantijskij Vremennik*, X (1903).

Actes d'Esphigménou, éd. L. Petit. *Vizant. Vrem.*, XII (1905).

1. XIVe s. pap., 293 f.
2. XIVe-XVe s. pap. et parch.

Actes du monastère de Zographou, éd. W. Regel, E. Kurtz et B. Korablev. *Vizant. Vrem.*, XIII (1906).

Acominatos (Michel). Μονῳδία εἰς τὸν ἁγιώτατον Θεσσαλονίκης κῦρον Εὐστάθιον (Monodia in Eustathium Thessalonicensem). *Patr. gr.* de Migne, CXL, col. 337 et s.

Acropolite (Georges). Χρονικὴ συγγραφή. éd. Teubner.

Anagnoste (Jean). Διήγησις περὶ τῆς τελευταίας ἁλώσεως τῆς Θεσσαλονίκης (De extremo Thessalonicensi excidio narratio, a. 1430). Bonn, 1838.

Andronici senioris constitutio synodalis ab Athanasio patriarcha proposita de diversis causis (a. 1306). *Patr. gr.* de Migne, CLXI, col. 1064 et s.

Anne Comnène. Ἀλεξιάς. Bonn, 1839 et 1878, t. I-II et éd. Teubner.

Argyropoulos (Jean). Ἀργυροπουλεῖα. Ἰωάννου Ἀργυροπούλου, Λόγοι, πραγματεῖαι, ἐπιστολαί. éd. Sp. Lampros, Athènes, 1910. Μονῳδία εἰς τὸν αὐτοκράτορα Ἰωάννην τὸν Παλαιολόγον, pp. 1-7.

Blemmydès (Nicéphore). Λόγος ὁποῖον δεῖ εἶναι τὸν βασιλέα (De regis officiis). *Patr. gr.* de Migne, CXLII, col. 612 et s.

Les exploits de Basilios Digenis Acritas, éd. E. Legrand, Paris, 1902.

Benjamin de Tudèle. *Voyages*, éd. M. N. Adler, Frankfurt a/M., 1904.

Βίος καὶ πολιτεία τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Ἀθανασίου ἀσκίσαντος ἐν τοῖς Σταγοῖς, ἐν τῷ λίθῳ τῷ ὑπ' αὐτῷ κληθέντι Μετεώρῳ, publié par N. Βέης. Βυζαντίς, 1909.

Βίος καὶ πολιτεία τοῦ ὁσίου... Σάβα τοῦ νέου. A. Papadopoulos-Kérameus. *Analecta*, V.

Cabasilas (Nicolas). Λόγος κατὰ τοκιζόντων (Contra feneratores). *Patr. gr.* de Migne, CL, col. 728.

Caméniate (Jean). Εἰς τὴν ἅλωσιν τῆς Θεσσαλονίκης (De excidio Thessalonicensi narratio, a. 904). Bonn, 1838.

Cantacuzène (Jean). Ἱστοριῶν βιβλία δ'. Bonn, 1828-32, t. I-III.

Cédrénus. Σύνοψις ἱστοριῶν. Bonn, 1838-9, t. I-II.

Chalcocondyle (Laonicos). Ἀποδείξεις ἱστοριῶν δέκα. Bonn, 1843.

Choniate (Nicétas). Ἱστορία. Bonn, 1835.

Christodoulos le Moine. Τόμος γεγονὼς παρὰ τοῦ πατριάρχου Ἰωάννου καὶ τῆς συνόδου κατὰ τῆς Βαρλάαμ κακοδοξίας (Contra Barlaamum et Acindynum). *Patr. gr.* de Migne, CLIV, col. 694 et s.

Chronicle of Morea, éd. John Smith. London, 1904.

Chumnos (Nicéphore). Θεσσαλονικεῦσι συμβουλευτικός. J. Fr. Boissonade. *Anecdota graeca*, t. II.

Codinus Curopalatès. Περὶ τῶν ὀφφικιαλίων τοῦ παλατίου Κωνσταντινουπόλεως καὶ τῶν ὀφφικίων τῆς μεγάλης ἐκκλησίας (De officiis aulae Constantinopolitanae). Bonn, 1839.

Constantin Porphyrogénète. *Delectus legum Leonis et Constantini Impp. Patr. gr.* de Migne, CXIII, col. 453 et s.

Idem. *Opera.* Bonn, 1839-40.

Crusius (Martinus). *Turco-Graeciae libri octo*, éd. S. Cabasilas, Basiliae, 1584.

Denys d'Halicarnasse. Ῥωμαϊκὴ ἀρχαιολογία, éd. Adolphe Kiessling et Victor Prou. Paris, Didot, 1886.

Dmitrievskij (A.). *Opisanie liturgičeskich rukopisej* (Description des manuscrits liturgiques). I. Τυπικά. Kiev, 1895.

Doucas. *Historia byzantina.* Bonn, 1834.

Ephraim le Moine. *Imperatorum patriarcharum recensus.* Bonn, 1840.

Eustathe de Thessalonique. Περὶ ὑποκρίσεως (De simulatione). *Patr. gr.* Migne, CXXXVI, col. 373 et s.

Idem. Πρὸς τοὺς ἐπεγκαλοῦντας αὐτῷ μνησικακίαν, εἴποτε ἀναμνησθείη κακώσεως γενομένης πόθεν αὐτῷ (Contra injuriarum memoriam). *Ibid.* col. 408 et s.

Idem. Συγγραφὴ τῆς κατ' αὐτὴν ἁλώσεως (De Thessalonica a Latinis capta narratio, a. 1185), Bonn, 1842.

Georges (ou Grégoire) Cyprius. Ἐγκώμιον εἰς τὸν αὐτοκράτορα κῦρον Μιχαὴλ Παλαιολόγον καὶ νέον Κωνσταντῖνον. *Patr. gr.* de Migne, CXLII, col. 345.

Grégoire le Sinaïte. Περὶ ἡσυχίας. *Patr. gr.* de Migne, CL.

Idem. Ed. Arsenij.

Grégoras (Nicéphore). Ῥωμαϊκῆς ἱστορίας λόγοι κδ'. Bonn, 1829-30 et 1855, t. I-III.

Harménopoulos (Constantin). Ἐπιτομὴ τῶν θείων καὶ ἱερῶν κανόνων (Epitome Canonum). *Patr. gr.* de Migne, CL, col. 44 et s.

Hopf (Karl). *Chroniques gréco-romanes.* Berlin, 1873.

Ibn Batoutah. *Voyages*, trad. Sanguinetti et Défréméry, t. IV. Paris, 1853-9.

Innocent III. *Lettres*, éd. Baluze, t. II. Paris, 1682.

Johannes von Ephesus. *Die Kirchengeschichte*, trad. allem. par J. Schoenfelder. München, 1862.

Kékauménos, *Strategicon*, éd. Vasiljevskij et Jernstedt. Saint-Pétersbourg, 1896.

Khitrovo (Mme). *Itinéraires russes en Orient*, traduits par — Genève, 1889.

Kurtz (E.). <Γρηγορίου τοῦ κληρικοῦ>. Βίος καὶ πολιτεία τῆς ὁσίας μητρὸς ἡμῶν Θεοδώρας. *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, VIIIe série, cl. hist.-phil., vol. VI, n° 1.

Kydonis (Démétrius). *Lettres.* Boissonade, *Anecdota graeca nova.* Paris, 1844 ; *Patrol. gr.* de Migne, CLIV.

Idem. Μονῳδία ἐπὶ τοῖς ἐν Θεσσαλονίκῃ πεσοῦσιν. *Patr. gr.* de Migne, CIX, col. 640 et s.

Idem. Κατὰ τοῦ Παλαμᾶ. *Patr. gr.* de Migne, CLIV, col. 837.

Idem. *De contemnenda morte oratio*, éd. Henr. Deckelmann. Leipzig, 1901.

Lampros (Sp.). *Catalogue of the greek manuscripts on Mount Athos.* Cambridge, 1895, t. I-II.

Legrand (Émile). *Lettres de l'empereur Manuel Paléologue.* Paris, 1893.

Léon le Grammairien. Χρονογραφία. Bonn, 1842.

Ljubeč (Sime). *Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium*, t. III. Zagribiae, 1872.

Macrembolitis (Alexis), éd. Papadopoulos-Kérameus. *Analecta*, I.

Malchus. *Excerpta de legationibus Romanorum ad Gentes.* Bonn, 1839.

Mazaris. Ἐπιδημεία Μάζαρι ἐν Ἅιδου. Ellissen. *Analekten der mittel- und neugriechischen Literatur*, t. IV. Leipzig, 1860.

Melissa (Antoine). Λόγοι. *Patr. gr.* de Migne, CXXXVI, col. 765 et s.

Mansi (Joannes Dominicus). *Sacrorum Conciliorum collectio.* Florence, 1769-1798, t. I-XXXI.

Moncada. *Expedicion de los Catalanes y Aragoneses contra Turcos y Griegos.* Madrid, 1805.

Monumenti Storici pubblicati dalla r. deputazione Veneta di storia patria. Venise, 1881 et s., t. I-XI.

Neilos, patriarche de Constantinople. Ἐγκώμιον εἰς τὸν ἐν ἁγίοις πατέρα ἡμῶν Γρηγόριον, ἀρχιεπίσκοπον Θεσσαλονίκης τὸν Παλαμᾶν. *Patr. gr.* de Migne, CLI, col. 656 et s.

Pachymère (Georges). *Histoire.* Bonn, 1835, t. I-II.

Palamas (Grégoire). *Homélies. Patr. gr.* de Migne, CLI, col. 333 et s.

Papadopoulos — Kérameus (A.). Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμιτικῆς σταχυολογίας. S.-Pétersbourg, 1891, t. I-V.

Idem. Ἱεροσυληματικὴ βιβλιοθήκη. S.-Pétersbourg, 1894, t. I-VI.

Idem. Ἔκθεσις παλαιογραφικῶν καὶ φιλολογικῶν ἐρευνῶν ἐν Θρᾴκῃ καὶ Μακεδονίᾳ Ὁ ἐν Κ-λει ἑλλ. φιλ. Σύλλ. Ἐπ. Suppl. au t. XVII (1886), p. 51 et s.

Pardessus (J. M.). *Collection de lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle.* Paris, 1828-1845, t. I-VI.

Πατριαρχικὴ Κωνσταντινουπόλεως ἱστορία, et Ἠπειρωτικὰ (Historia patriarchica). Bonn, 1849.

Philothée de Selymbrie. *Oratio in sanctum Agathonicum. Patr. gr.* de Migne, CLIV, col. 1229.

Philothée, patriarche de Constantinople. *Homélies. Anecdota graeca*, éd. Triantaphyllis (Const.) et Grapputo (Alb.). Venise, 1874.

Idem. Λόγος εἰς τὴν ἁγίαν ὁσιομάρτυρα Ἀνυσίαν τὴν ἐν Θεσσαλονίκῃ. *Ibid.*

Idem. Λόγος ἐγκωμιαστικὸς εἰς τὸν ἐν ἁγίοις πατέρα ἡμῶν Γρηγόριον, ἀρχιεπίσκοπον Θεσσαλονίκης τὸν Παλαμᾶν. *Patr. gr.* de Migne, CLI, col. 551.

Phrantzès (Georges). Χρονικόν. Bonn, 1838.

Pléthon Georges Gémistos. Συμβουλευτικὸς πρὸς τὸν δεσπότην Θεόδωρον περὶ τῆς Πελοποννήσου λόγος (Ad principem Theodorum de rebus Peloponesiacis oratio II). *Patr. gr.* de Migne, CLX, col. 841 et s.

Procope. Περὶ τῶν τοῦ δεσπότου Ἰουστινιανοῦ κτισμάτων, λόγοι ἕξ (De aedificiis). Bonn, 1838, t. III.

Idem. *Historia arcana*, éd. Haury. Procopiana Augsburg, 1891, et München, 1893.

Psellos (Michel) (?). *Epistolae ad Eustathium Thessalonicensem.* Appendice à l'ouvrage de Tafel. *De Thessalonica.* (Tafel attribue à tort ces lettres à Psellos.)

Sakkélion (I). Χρυσόβουλλα αὐτοκρατορικά. Δελτίον ἱστορ. ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος, II (1885).

Regel (W.). *Fontes rerum byzantinarum.* S.-Pétersbourg, 1892.

Sathas (C. N.). Μεσαιωνικὴ βιβλιοθήκη. Venise, 1872 et s., t. I-VI.

Idem. *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge.* Venise, 1882-1888, t. I-VIII.

Schlumberger (Gustave). *Sceaux byzantins inédits.* Seconde série. *Revue des Études grecques*, t. IV.

Synkellos (Georges). Ἐκλογὴ Χρονογραφίας. Bonn, 1829, t. I-II.

Tafel (G. L. Fr.) et Thomas (G. M.). *Fontes rerum austriacarum*, t. XII : *Urkunden zur älteren Handels- und Staatesgeschichte der Republik Venedig*. Wien, 1856.

Théodore de Stoudion. *Poenae monasteriales. Patr. gr.* de Migne, XCIX, col. 1733 et s.

Idem. *Lettre à Platon, ibid.*

Thomas Magistros. Περὶ πολιτείας (Oratio de subtitorum officiis). *Patr. gr.* de Migne, CXLV, col. 496 et s.

Idem. *Lettre à Isaac*, éd. Max. Treu. *Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, Geschichte und deutsche Literatur für Philologie und Pädagogie*, Suppl. Band, 27 (1902).

Idem. *Lettre au philosophe Joseph. Patr. gr.* de Migne. CXLV, col. 431 et s.

Idem. *Lettre à l'empereur Andronic Paléologue.* Boissonade. *Anecdota graeca*, t. II.

Idem. *Oratio pro Chandreno. Patr. gr.* de Migne, CXLV, col. 353 et s.

Idem. *Lettre au grand logothète. Ibid.*, col. 403 et s.

Idem. *Laudatio regis Cypri. Ibid.*, col. 397 et s.

Idem. *Oratio gratulatoria magno logothete Metochitae. Ibid.*, col. 381 et s.

Idem. Περὶ βασιλείας (Oratio de regis officiis). *Ibid.*, col. 448 et s.

Théophane. Χρονογραφία, éd. C. Boor. Leipzig, 1883.

Théophane continué. *Chronographies.* Bonn, 1838.

Timarion, éd. Hase. *Notices et Extraits.* Paris, 1813, t. IX, 2e partie ; et éd. Ellissen, *Analekten der mittel- und neugriechischen Literatur*, 4e partie. Leipzig, 1860.

Τόμος συνοδικὸς κατὰ Προχόρου ἱερομονάχου τοῦ Κυδώνη. *Patr. gr.* de Migne, CLI, col. 693 et s.

Tougard (A.). *De l'histoire profane dans les actes des Bollandistes.* Paris, 1874.

Τρεῖς ἀνέκδοτοι μονῳδίαι εἰς τὴν Θεσσαλονίκην. a. 1430. Νέος Ἑλληνομνήμων, t. VI, 4 (1908).

Villehardouin. *La conquête de Constantinople*, texte et traduction nouvelle avec notice, notes et glossaire par Em. Bouchet. Paris, 1891, t. I-II.

Valentin Rose. *Leben des heiligen David von Thessalonike.* Berlin, 1887.

Zachariae von Lingenthal (K. E.). *Collectio librorum juris graeco-romani.* Lipsiae, 1852.

Idem. *Jus graeco-romanum*, Lipsiae, 1856 et s. t. I-VI.

Lingenthal (E. Z. v.). *Die Handbücher des geistlicher Rechts* (Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg). VIIe série, t. XXVIII, n° 7 (1881).

Zonaras (Jean). Χρονικόν. Bonn, 1841, 1845 et 1897, t. I-III.

Zosime. Ἱστορία νέα. Bonn, 1837 [1].

II. SOURCES INÉDITES [2]

Manuscrits grecs de la Bibliothèque Nationale de Paris : n°s 389, 1189, 1192, 1213, 1238, 1239, 1246, 1247, 1259, 1278, 1310, 1339, 1368, 1375, 1790, 2629, 2953, 3041 ; supplément grec n° 67 ; Coislin n° 146.

Manuscrits grecs de la bibliothèque du gymnase grec de Salonique (ancien fond), n°s 35 et 49.

III. LES PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS

Basset (René). *Le synaxaire arabe Jacobite* (rédaction

1. Outre ces sources, nous en avons aussi consulté d'autres, anciennes ou byzantines, surtout pour le premier chapitre du premier livre. C'est pour ne pas alourdir cette liste, que nous les avons omises ici. Elles ne sont, du reste, pour la plupart, qu'une ou deux fois citées.

2. Voir plus haut.

copte), publié, traduit et annoté par — . Bibliothèque orientale, t. I, 3e fasc., Paris, s. d. (1904 ?).

Beaujour (Félix de), ex-consul en Grèce. *Tableau du commerce de la Grèce*, formé d'après une année moyenne depuis 1787 jusqu'en 1797. Paris, 1800, t. I-II.

Βέης (Νῖκος). Τὸ ἔτος τῆς τελευτῆς τοῦ Γρηγορίου τοῦ Παλαμᾶ. Ἀθηνᾶ, XVI (1904).

Idem. Νέαι μαρτυρίαι περὶ τοῦ ἔτους τῆς τελευτῆς Γρηγορίου τοῦ Παλαμᾶ, Ἀθηνᾶ, XVIII (1905).

Belley (abbé). *Observations sur l'histoire et sur les monuments de la ville Thessalonique*. Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, XXXVIII (1777), sect. hist.

Bois (J.). *Grégoire le Sinaïte et l'Hésychasme à l'Athos au XIVe siècle. Échos d'Orient*, V (1901).

Idem. *Les débuts de la controverse hésychaste. Ibid.*

Idem. *Les Hésychastes avant le XIVe siècle. Ibid.*

Boué (A.). *La Turquie d'Europe*, t. IV. Paris, 1840.

Chadzi Staurou (Themistocle). Αἱ περὶ τῶν Ἡσυχαστῶν τῆς ιδ'ἑκατονταετηρίδος καὶ τῆς διδασκαλίας αὐτῶν ἔριδες. Leipzig (Salonique), 1905.

Cousinéry (M. E.), ancien consul général à Salonique. *Voyage dans la Macédoine*. Paris, 1831, t. I-II.

Daremberg et Saglio. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*. Paris, 1877 et s.

David (Em.). Τὰ Δημήτρια. Ἡμερολόγιον τῶν ἐθνικῶν φιλανθρωπικῶν καταστημάτων. Constantinople, 1906, t. II.

Delaville le Roux (Joseph-Marie-Antoine). *La France en Orient au XIVe siècle*. Paris, 1886, t. I-II.

Delehaye (Hipp.). *Les légendes hagiographiques*. Bruxelles, 1906.

Idem. *Les légendes des saints militaires*. Paris, 1909.

Densusianu (Ovide). *Histoire de la langue roumaine*. Paris, 1901.

Desimoni (C.). *Notes et observations sur les actes du notaire génois Lamberto di Sambuceto. Revue de l'Orient latin*, II (1894).

Deubner (Ludwig). *De incubatione capitula duo.* Gissae, 1899.

Dimitsas (M). Ἡ Μακεδονία ἐν λίθοις φθέγγομένοις καὶ μνημείοις σωζομένοις. Athènes, 1896.

Diehl (Charles). *Études byzantines.* Paris, 1905.

Idem. *Justinien et la civilisation byzantine au VIe siècle.* Paris, 1901.

Idem. *Figures byzantines*, II. Paris, 1908.

Idem. *La colonie vénitienne à Constantinople à la fin du XIVe siècle.* Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome, III (1883). (Reproduit dans les *Études byzantines.*)

Idem. *L'origine du régime des thèmes.* Mélanges Monod. Paris, 1896. (Reproduit dans les *Études byzantines.*)

Idem. *Manuel d'art byzantin.* Paris, 1910.

Dräseke (J.). *Kantakuzenos' Urteil über Gregoras.* Byzantinische Zeitschrift, X (1901).

Idem. *Johannes Kantakuzenos.* Byzantinische Zeitschrift, IX (1900).

Du Cange (Charles Dufresne). *Glossarium ad scriptores mediae et infimae graecitatis.* Lugduni, 1688, t. I-II.

Idem. *Historia byzantina*, I. *Familiae byzantinae*, II. *Constantinopolis christiana.* Paris, 1680.

Duchesne (Mgr) et Bayet (Ch.). *Mémoire sur une mission au mont Athos.* Paris, 1876.

Dufourcq (Albert). *Comment dans l'Empire romain les foules ont-elles passé des religions locales à la religion universelle, le christianisme?* Revue d'histoire et de littérature religieuses, IV (1899).

Dümmler (Ernst). *Ueber die älteste Geschichte der Slaven*

in Dalmatien (509-928). Sitzungsberichte der K. Akademie der Wissenschaften ph. h. cl. XX (1856, avril).

Ellissen (O. A.). *Der Senat im oström. Reiche.* Göttingen, 1881.

Fabricius (Joannis Alberti). *Bibliotheca graeca*, éd. Harle. Hambourg, 1808, t. XI.

Ferradou (André). *Des biens des monastères à Byzance.* Bordeaux, 1896.

Florinskij (Tim.) *Les Slaves du sud et Byzance dans la seconde moitié du XIVe siècle.* S.-Pétersbourg, 1882, t. I-II (en russe).

Idem. *Andronic le Jeune et Jean Cantacuzène.* Journal du Ministère de l'Instr. Publ. Russe, t. 204 (juillet-août, 1879) ; t. 205 (sept.-oct.).

Gédéon (M. G.). Ὁ Ἄθως. Constantinople. 1885.

Gelzer (H.). *Ungedruckte und wenig bekannte Bisthümerverzeichnisse der orientalischen Kirche.* Byzantinische Zeitschrift, I (1892), p. 245 et s.

Idem. *Die Genesis der byzantinischen Themenverfassung.* Leipzig, 1899.

Idem. *Abris der byzant. Kaisergeschichte* dans la *Geschichte der byzantinischen Litteratur* de K. Krumbacher. München, 1897.

Gerland (Ern.). *Histoire de la noblesse crétoise au moyen âge.* Revue de l'Orient latin, X (1903-4).

Gfrörer (Aug. Fr.). *Byzantinische Geschichten.* Graz, 1873-1877, t. I-III.

Grenier (Pierre). *L'empire byzantin, son évolution sociale et politique.* Paris, 1904, t. I-II.

Grigorovitch (V.). *Les Serbes et leurs relations avec les états voisins surtout aux XIVe et XVe siècles* (en russe).

Hahn (J. G. von). *Reise von Belgrad nach Salonik*, Wien, 1861.

Hammer (M.). *Geschichte der Osmanischen Reiches.* Peste,

1827, t. I-II, et traduction française par M. Dochez. Paris, 1844, 1er vol.

Heimbach. *Anecdota*. Leipzig, 1838-40.

Hertzberg (G. Fr.). *Histoire de la Grèce sous la domination romaine*, traduit sous la direction de A. Bouché-Leclerq. Paris, 1887-1890, t. I-III.

Idem. *Geschichte der Byzantiner und des Osmanischen Reiches*. Berlin, 1883.

Heyd (W.). *Histoire du Commerce du Levant au moyen âge*. Édition française par Furcy-Raynaud. Leipzig, 1885-6, t. I-II.

Hirschfeld. *Die Sicherheitspolizei in röm. Kaisereich*. Sitzungsberichte der Kais. Akad. Berlin, 1891.

Hodgson (F. C.). *The early hist. of Venise*. London, 1901.

Höfler (C. von). *Die Walachen als Begründer des zweiten bulgarischen Reiches der Assaniden*. Sitzungsberichte Wien. Akad. 95 (1879).

Hopf (Karl). *Veneto-byzantinischen Analekten*. Sitzungsberichte der Kais. Akad. Wien, t. XXXII (1859), pp. 365-528.

Idem. *Geschichte Griechenlands... des Mittelalter*. Encyclopaedie Ersh und Grüber, t. LXXXVI.

Iannaris (A. I.). Κατεπάνω-*Capitano-Captain*. Byzantinische Zeitschrift, X (1901), pp. 204-207.

Iorga (N.). *Latins et Grecs*. Byzantinische Zeitschrift, XV (1905).

Idem. *Geschichte des Osmanischen Reiches*. Gotha, 1908, 1er vol.

Jegerlehner (J.). *Beiträge zur Verwaltunggeschichte Kandias im 14 Jahrh*. Byzantinische Zeitschrift, XIII (1904).

Idem. *Der Aufstand der Kandiotischen Ritterschaft gegen das Mutterland Venedig, 1363-65*. Byzantinische Zeitschrift, XII (1903), pp. 78-125.

Jireček (K. J.). *Geschichte der Bulgaren*. Prague, 1876.

Idem. *Geschichte der Serben*. Gotha, 1911, 1er vol.

Kalligas (P.). Μελέται βυζαντινῆς ἱστορίας ἀπὸ τῆς πρώτης μέχρι τῆς τελευταίας ἁλώσεως (1204-1453). Athènes, 1894.

Idem. Μελέται καὶ λόγοι. Athènes, 1882.

Kondakov (N.). *Pamjatniki christianskago iskustva na Afonje* (Monuments d'art chrétien au Mont Athos). Saint-Pétersbourg, 1902.

Krumbacher (Karl). *Geschichte der byzantinischen Litteratur*. 2e éd., München, 1897.

La Mantia (Vito). *Cenni storici su le fonti del diritto greco-romano*. Palermo, 1887.

Langlois (Victor). *Le mont Athos et ses monastères*. Paris, 1867.

Lapôtre (A.). *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne*. Paris, 1895, 1re partie.

Laurent (J.). *Sur la date des églises de Saint-Démétrius et Sainte-Sophie à Thessalonique*. Byzantinische Zeitschrift, t. IV (1895).

Lauriotis (A.). Ἀθωΐτης Στοά. Vizantijskij Vremennik, V (1898).

Lavisse (Ernest) et Rambaud (Alfred). *Histoire générale du IVe siècle à nos jours*. Paris, 1892-4, t. I-III.

Lécrivain (Ch.). *Le sénat romain depuis Dioclétien à Rome et à Constantinople*. Paris, 1888.

Léger (L.). *Cyrille et Méthode*. Paris, 1868.

Le Tourneau (M.) et Millet (G.). *Un chef-d'œuvre de la broderie byzantine*. Bulletin de Correspondance Hellénique, XXIX (1905).

Leunclavius (J.). *Jus Graeco-Romanum*. Francfort, 1596, 1er vol.

Leporskij (P.). *Istorija Thessalonikskago ekzarhata do vremeni prisoedinenija ego k Konstantinopolskomy patriarchatu* (Histoire de l'exarchat de Thessalonique jusqu'à son annexion au patriarchat de Constantinople). Saint-Pétersbourg, 1901.

Lipovskij (A.). *Sur l'histoire des luttes entre Byzantins et Bulgares aux Xe et XIe siècles*. Journal du Ministère de l'instruction publique russe, t. 278 (nov. 1891).

Lucius (Ernst). *Die Anfänge des Heiligenkults in der christlichen Kirche*. Tübingen, 1904.

Lingental (Karl Eduard Zachariae v.). *Geschichte des griechischen-römischen Rechts*, 3e éd. Berlin, 1892.

Mandalari (Giannantonio). *Fra Barlaamo calabrese maestro del Petrarca*. Rome, 1888.

Μελετίου. Γεωγραφία παλαιὰ καὶ νέα. Venise, 1728.

Meyer (Ph.). *Gregorios Palamas. Realencyclopädie für protestantische Theologie und Kirche*, 3e éd., t. XIV (1904).

Miliarakis (A.). Ἱστορία τοῦ βασιλείου τῆς Νικαίας. Athènes, 1898.

Monnier (Henry). *Études de droit byzantin*. Nouvelle revue historique de droit français et étranger. XVIII (1894).

Müller (J.). *Byzantinische-Analekten*. Sitzungsberichte K. Akad. der Wissensch. Wien Phil. hist. cl. IX, 2 (1852), pp. 336-420.

Muralt (Éd. de). *Essai de chronologie byzantine*, Saint-Pétersbourg, 1855 et 1871, t. I-II.

Muratore (Dino). *Una principessa sabauda sul trono di Bisanzio. Giovanna di Savoia, imperatrice Anna Paleologina*. Chambéry, 1906 (Extraits des Mémoires de l'Académie de Savoie, 4e sér., t. XI).

Mystakidis (B. A.). Διάφοροι περὶ Θεσσαλονίκης σημειώσεις. Ἑλλην. φιλολογικὸς σύλλογος, t. XXVII (1900).

Neumann. *Ueber die Quellen zur Geschichte byzant. Venet. Beziehungen*. Byzantinische Zeitschrift, I (1892).

Nolhac (P. de). *Pétrarque et Barlaam*. Revue des études grecques, V (1892).

Novakovitch (St.). *La province de Struma et Étienne Douchan*, *Glas*, 36 de l'Académie serbe. Belgrade, 1893 (en serbe).

Idem. *Les Serbes et les Turcs aux XIVe et XVe siècles.* Belgrade, 1893 (en serbe) et trad. allem., Semlin, 1897.

Pagano (C.). *Delle imprese e del dominio dei Genovesi nella Grecia.* Genua, 1846.

Pančenko (B. A.). *Krestjanskaja sobstvennost v Vizantij.* (La propriété chrétienne à Byzance.) Izvjestija russkago archeologičeskago instituta v Konstantinopolje, IX (1904).

Papadopoulos-Kérameus. *Catalogue des mss. de la bibl. de* Μηλιαΐς. Ἐπετηρὶς φιλολογ. συλλόγου. Παρνασσοῦ, V (1891).

Idem. Ἐπιγραφὴ Θεσσαλονίκης τοῦ 1316 ἔτους. Δελτίον τῆς ἱστορικῆς ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος, II (1885-1889), pp. 630-2.

Papageorgiu (N. Petros). Ἡ ἐν Θεσσαλονίκῃ μονὴ τῶν Βλαταίων. Byzantinische Zeitschrift, VIII (1899).

Idem. Νέα Ἀλήθεια 10/23 févr. 1901 (N° 509), 210.

Idem. Θεσσαλονίκης βυζαντινοὶ ναοὶ καὶ ἐπιγράμματα αὐτῶν. Ibid., X (1901).

Papamichaélis. Divers articles sur l'Hésychasme, voir p. 170 de notre livre.

Paparrigopoulos (K.). Ἱστορία τοῦ Ἑλληνικοῦ Ἔθνους, 2e éd. Athènes, 1860-1877, t. I-V.

Parisot (V.). *Cantacuzène, homme d'État et historien.* Paris, 1845.

Paspatis (Α. Γ.). Ἑλληνικὸς φιλολογ. σύλλογος. VII (1872).

Petit (L.). *La réforme judiciaire d'Andronic Paléologue.* Échos d'Orient, IX (1906).

Idem. *Évêques de Thessalonique.* Échos d'Orient, VI (1900-1901 et 1903).

Pouqueville (F. C. H. L.). *Mémoire sur l'Illyrie ancienne et moderne, sur les colonies valaques.* Mémoires de l'Acad. des inscriptions, t. XII (1839).

Praechter (K.). *Zu Thomas Magistros.* Byzantinische Zeitschrift, XIV (1905).

Prantl (C.). *Geschichte der Logik in Abendlande*, 2e éd., Leipzig, 1885.

Rambaud (A.). *L'Empire grec au Xe siècle.* Paris, 1870.

Romanos (I. A.). Ἀνδηγαυϊτικὸν δίπλωμα τοῦ Ταραντίνου ἡγεμόνος Φιλίππου τοῦ Β' περιέχον μετάφρασιν χρυσοβούλλου Μιχαὴλ τοῦ Β' δεσπότου τῆς Ἠπείρου. Δελτίον τῆς ἱστορικῆς ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος, II (1885), pp. 587-608.

Rosen (B. P. baron). *Imperator Vasilij Bulgaroboica* (L'Empereur Basile II le tueur des Bulgares). Saint-Pétersbourg, 1883.

Rösler (Robert). *Ueber den Zeitpunkt der Slavischen Ansiedlung an der unteren Donau.* Sitzungsberichte der Akad. der Wissenschaft. Ph. hist. cl. Wien, LXXIII (1873), pp. 77-126.

Schlumberger (G.). *Expédition des Almugavares ou routiers catalans en Orient de l'an 1302 à l'an 1311.* Paris, 1902.

Idem. *L'épopée byzantine à la fin du Xe siècle.* Paris, 1896 et suiv., t. I-III.

Serruys (Daniel). *Catalogue des manuscrits grecs conservés au gymnase grec de Salonique.* Paris, 1903.

Sismondi (Simonde de). *Histoire des républiques italiennes du moyen âge.* Paris, 1826, t. V.

Stein (Fr. J.). *Sudien über die Hesychasten des 14 Jahrhunderts.* Wien, 1873.

Struck (A.). *Die Eroberung Thessalonikes durch die Sarazenen im J. 904.* Byzantinische Zeitschrift, XIV (1905).

Svoronos (I. N.). Περιγραφικὸς κατάλογος τῶν προσκτημάτων τοῦ ἐθνικοῦ νομισματικοῦ μουσείου. Journal international de numismatique, t. XI, 4 (1908).

Tafel (Th. L. Fr.). *Historia Thessalonicae.* Tubingae, 1835.

Idem. *De Thessalonica ejusque agro.* Berolini, 1839.

Idem. *De via militaris Romanorum Egnatia, qua Illyricum, Macedonia et Thracia jungebantur.* Pars occidentalis. Tubingae, 1841.

Tafrali (O.). *Sur la date de l'église et des mosaïques de Saint-Démétrius de Salonique.* Revue archéologique, 1909.

Testaud (Georges). *Des rapports des puissants et des petits propriétaires dans l'Empire byzantin au Xe siècle.* Bordeaux, 1898.

Tomaschek (W.). *Zur Kunde der Hämus Halbinsel.* Sitzungsberichte Wien. Akad, LXXXIX (1881), pp. 437-507.

Texier (Charles) et Pullan (R. Popplewell). *L'architecture byzantine.* Londres, 1864.

Usener (H.). *Die Göttliche Synonyme.* Reinisches Museum, N. F., t. LIII (1898).

Uspenskij (Th.). Δελτίον τῆς ἱστορικῆς ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος, II (1885).

Idem. *Očerki po istorii vizantijskoj obrazovannosti.* (Essai sur l'histoire de la civilisation byzantine.) Saint-Pétersbourg, 1892.

Idem. *Synodik v nedjélju pravoslavija svodnyj* (Synodic pour la semaine orthodoxe). Odessa, 1893.

Idem. *K istorij krestjanskago zemlevladjénija v Vizantij.* (Matériaux pour l'histoire des propriétés des paysans au XIVe siècle). Journal du Ministère de l'instruction publique russe, t. CCXXXV (1883, janvier, pp. 30-87, fév., pp. 302-360).

Idem. *Konstantinopolskij Eparch.*, pp. 79-104. *Izvjestija russkago archeologičeskago instituta* v *K-lje*, t. IV (1899).

Uspenskij (Porphyrij). *Istoria Afona*, (Histoire du mont Athos), 3e éd. Syrku (Académie des sciences de Saint-Pétersbourg).

Vasiljevskij (V.). *Materialy dlja vnutrennej istorii vizantijskago gosurdarstva.* (Matériaux pour l'histoire intérieure de l'empire byzantin). Journal du Ministère de l'instruction publique russe, 1879 et 1880 (août).

Idem. *Sovjéty i razkazy vizantijskago bojarina XI vjéka* (Conseils et contes d'un noble byzantin du XIe siècle). — *Ibid.*, t. CCXV (1881, août).

Idem. *Avary a ne Russkie*. Chrystobul imperat. Aleksjeja I Komnena velikoj Lavrje sv. Athanasiga, na Athonje Cabg 1084 gd (Les Avares et non pas les Russes, Chrysobulle de l'Empereur Alexis I Comnène à la grande Laure de Saint-Athanase de l'Athos, a. 1084), pp. 121 et suiv. Vizantijskij Vremennik, III (1896), p. 83.

Epirotica sæculi XIII, p. 233.

Weigand (Gustav). *Die Aromunen*. Leipzig, 1894-5, t. I-II.

Wolbermin (G.). *Religionsgeschichte Studien*. Berlin, 1896.

Xénopol (Al. D.). *Istoria Românilor din Dacia Traiana*. Iasi, 1888, t. Ier.

Zerlentis (P. G.). Γράμματα Φράγκων δουκῶν τοῦ Αἰγαίου Πελάγους (αυλγ-αφξδ'). *Byzantinische Zeitschrift*, XIII (1904), pp. 136-157.

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

Thessalonique avant le XIVe siècle.

Dans l'histoire du monde oriental, Thessalonique a joué un rôle des plus importants, autant avant l'ère chrétienne et pendant la période de la domination romaine, qu'aux temps des Byzantins.

Fondée vers 315-316 av. Chr. par le roi Cassandre, sur l'emplacement même, ou, suivant certains savants, tout près de la ville de Therma, elle put grandir rapidement grâce à son heureuse situation [1].

Lorsque la Macédoine tomba au pouvoir des Romains, qui l'ont partagée en quatre régions, Thessalonique devint la capitale de la seconde [2].

Les nouveaux maîtres lui octroyèrent le droit d'avoir ses propres magistrats [3], et la proclamèrent même « cité libre » [4] Plus tard, aux IIe et IIIe siècles, les colonies, qui y furent amenées, lui valurent le nom de *colonia* [5].

1. Étienne de Byzance, au mot; Strabon, l. VII, éd. Meineke, II, p. 461; Denys d'Halicarnasse, Ῥωμαϊκὴ ἀρχαιολογία, 1, 49, éd. Didot, p. 36; Tafel, *Historia Thessalonicae*, p. 16-17 et *De Thessalonica ejusque agro*, proleg., p. XXIV.
2. Tite Live, 45, 29; Georges Synkellos, *Chronogr.*, Bonn, I, p. 509.
3. Tite Live, *l. c.;* Synkellos, I, p. 508.
4. *Liberae conditionis.* Pline, *N. H.*, 4, 10 (17); Tafel, *De Thess.*, p. XXIX.
5. Zumpt, *Comment. Epigraph.*, I, 437; G. F. Hertzberg, *Histoire de la Grèce sous la domination des Romains*, trad. sous la dir. de M. A. Bouché-Leclerq, 1890, III, p. 135; Duchesne et Bayet, *Mission au Mont Athos*,

Durant les deux premiers siècles de notre ère, Thessalonique jouit d'une longue paix; mais au troisième, les barbares envahisseurs, ayant passé le Danube mal défendu, essayèrent à plusieurs reprises de s'emparer de cette fameuse métropole de la Macédoine.

Ce furent les Goths qui, sous le règne de Valérien et Gallien, en 253 [1], sous le règne de Claude II [2], en 269, et enfin sous celui de Zénon, en 479 [3], l'attaquèrent les premiers; ensuite ce furent les Huns [4], puis les Avares et les Slaves, dont les invasions en Macédoine remontent aux temps de Justinien [5]. Ces derniers étaient beaucoup plus dangereux que les autres, car ils avaient des velléités de s'installer, d'une façon définitive, dans le pays. Malheureusement les historiens byzantins ne parlent des attaques des Slaves contre Thessalonique, que très rarement. Cependant cette lacune est, en partie, comblée par le récit des miracles de saint Démétrius, patron de la ville [6].

pp. 14-15; M. L. Burchner, *Athen. Mittheil.*, XXII (1892), p. 222; *Catalogue des monnaies impériales grecques et coloniales de la collection de M. E. Chaix*, p. 30; P. N. Papageorgiu, 'Αλήθεια, du 16 sept. 1904.

1. Zosime, I, 29; Synkellos, I, p. 715; Zonaras, 12, 23, éd. Dindorf, II, p. 593.

2. Zosime, I, 43, p. 39; Trebellius Pollio, *In Claudio*, ch. 9; Paul Orose, *Hist.*, éd. Karl Zangemeister, VII, 23, p. 262; Zonaras, 12, 26, II, p. 605.

3. Jornandès, *De rebus Getic.*, ch. 56; Malchus, *Excerpta legationum*, ch. I, pp. 244-245, 248, 258; Muralt, *Essai de chronologie byzantine*, I, p. 99.

4. Procope, *Hist. Arcana*, t. III, 18, p. 108; Tafel, *Hist. Thess.*, p. 39 et *De Thess.*, p. LVI; Ch. Diehl, *Justinien*, pp. 219-220.

5. Ch. Diehl, *Ibid.*

6. Édition de Bije, Migne, CIX; A. Tougard, *De l'histoire profane dans les actes grecs des Bollandistes*, 1874; J. Laurent, *Sur la date des églises de Saint-Démétrius et Sainte-Sophie à Thessalonique. Byz. Zeit.*, IV, p. 420 et s. O. Tafrali, *Sur la date de l'église et des mosaïques de Saint-Démétrius de Salonique. Rev. Archéol.*, 1909, p. 84 et s.

En effet, les Slaves assiégèrent Thessalonique à plusieurs reprises. Vers la fin du VIe siècle, cinq mille d'entre eux, « la fleur de la nation », soumise alors aux Avares, vinrent l'attaquer par surprise. Ce fut vraiment par miracle que la ville échappa. Cette première attaque eut lieu sous le règne de Maurice, vers 582 [1].

Quelque temps après, probablement en 597, les Avares mirent aussi le siège devant Thessalonique avec une armée, qui s'élevait, dit-on, à 100.000 hommes [2]. Mais les habitants, quoique décimés par la peste et la famine, purent résister, sous la conduite énergique de leur archevêque, Eusèbe. La tentative des Avares échoua ainsi, complètement.

En 617-619, sous le règne d'Héraclius, des peuplades slaves, établies sur les bords du Strymon, vinrent à leur tour essayer un coup de main contre la ville : c'étaient les Dragoubites, les Sagoudates, les Bélézites, les Baïounites et les Berzites alliés, qui l'assiégèrent par mer et par terre [3].

Ils ne furent pas plus heureux que leurs devanciers. Néanmoins ils réussirent à s'emparer du territoire de la ville, où ils s'établirent définitivement : les Sagoudates et les Dragoubites tout près, vers l'ouest, les Bélézites autour du golfe Pagasique, d'autres sur les bords du Strymon [4]. Au Xe siècle

1. *Actes*, ch. 99; Tougard, *o. c.*, p. 86-88.

2. *Actes*, ch. 107-121 ; Tougard, p. 88 et s.; Tafel, *o. c.*, pp. LXII-LXVI ; Jereček, *Geschichte der Bulgaren*. Prag, 1876, p. 91.

3. *Actes*, ch. 158 et s.; Tougard, p. 118 et s.

4. Sur la date de l'établissement des Slaves dans la péninsule Balkanique consulter : Tafel, *De Thess.*, proleg., pp. LXXVII-LXXIX, et *Hist. Thess.*, pp. 54-55; Dümmler, *Ueber die älteste geschichte der Slaven in Dalmatien. Sitzungsberichte der Akadem. der Wissenschaft*, ph. h. cl., XX, Wien, 1856, p. 353 et s.; Rösler, *Ueber den Zeitpunkt der Slavischen Ansiedlung an der unteren Donau*, *ibid.*, 1873, vol. LXXIII, p. 77 et s.; Monnier, *Nouvelle Revue hist. du droit fr. et étr.*, XVIII, p. 460 et s. Ce dernier démontre que les Slaves se sont établis dans la Macédoine vers la moitié du VIe siècle. « Les Slaves, dit Jean évêque d'Éphèse,

ils s'y trouvaient encore, ainsi que nous l'apprend l'écrivain thessalonicien Jean Caméniate [1]. Peu après, ces Slaves, pour venger leur chef, tué par trahison, appelèrent à leur aide les Avares [2]. Ceux-ci, maîtres déjà « de l'Istrie, des deux Pannonies, de la Dacie, de la Dardanie », et même d'une partie de la Macédoine, étaient désireux de rompre la paix avec Héraclius, et de s'emparer de Thessalonique, qui leur résistait encore [3].

Ayant aussi été sollicités par Khosroès, roi des Perses, ils se décidèrent à pénétrer, vers 626, dans l'Empire. Une partie de leurs troupes, à laquelle vinrent s'ajouter de nombreux contingents de Slaves, attaqua Thessalonique [4]. Mais les habitants, aguerris par les guerres précédentes, se défendirent vaillamment sous les ordres de leur prélat, Jean [5]. Après un siège de trente-trois jours les Avares et leurs alliés furent obligés de se retirer sans plus de succès que leurs prédécesseurs [6]. Quelques années plus tard, Thessalonique subit un

mort environ l'an 585, et que M. Monnier cite, ont occupé et habité la Macédoine, la Thessalie, l'Hellade, comme si le pays leur appartenait... A présent encore (a. 584) ils sont établis dans les provinces romaines sans nul souci ni crainte. Ils s'enrichissent par le pillage et le meurtre ». *Die Kirchengesch. des Johannes von Ephesus*, trad. allem. de J. Schoenfelder, Münich, 1862, ch. VI, 25, p. 255.

1. Caméniate, ch. 6, Bonn, p. 496.

2. Sur les relations entre Slaves et Avares sous Héraclius, voir Rypl., *Beziehungen der Slaven und Avaren zum oströmischen Reiche unter der Regierung der Kaisers Heraklios*. Progr., Budweis, 1888.

3. *Actes*, ch. 169; Tougard, *o. c.*, p. 128 et s.

4. *Actes*, ch. 170. C'est par erreur, comme nous aurons l'occasion de le démontrer dans une autre publication, que Tafel (*De Thess.*, LXXXIII) considère ce siège comme ayant eu lieu sous Constant II, ou même sous Constantin Pogonate. Ces empereurs guerroyèrent, il est vrai, contre les Slaves, établis sur le territoire de Thessalonique, mais les événements auxquels ils avaient pris part sont différents de celui que les *Actes* racontent aux chapitres 169 et suivants.

5. *Actes*, ch. 172, 173, 175; Tougard, p. 130.

6. Tougard, p. 140.

nouveau siège, provoqué cette fois par l'arrestation injuste du prince des Runchines, Perbund [1]. Les Slaves revinrent à l'attaque, et deux ans durant mirent le siège devant la ville. A cette occasion ce fut encore par la bravoure et la vigilance de ses habitants, que Thessalonique put être sauvée [2]. Cependant ses voisins ne cessèrent guère à l'inquiéter sous le règne d'Héraclius et de ses successeurs. C'est pourquoi, Constant II, envoya contre eux, en 657, ses troupes de Thrace, qui leur infligèrent une défaite complète. Leurs villages, leurs cultures furent saccagés, et plusieurs d'entre eux cherchèrent refuge dans la cité même de Thessalonique, qu'ils avaient tant de fois malmenée [3].

Cette immigration, ainsi que d'autres, venues du nord, faillirent être néfastes à l'élément grec de la ville. Les *Actes*, en effet, parlent d'une conjuration, dont le chef fut un certain immigré, appelé Mauros, qui eût bouleversé l'état des choses à Thessalonique sans la flotte byzantine, qui arriva à temps pour empêcher les conjurés de mettre leur plan à exécution [4].

Néanmoins, la situation, par suite des attaques incessantes des Slaves, devenant intolérable, Justinien II Rhinotmétos fit en 688 une expédition contre eux, qu'il poussa jusque sous les murs mêmes de Thessalonique [5]. A partir de ce moment la ville ne fut plus inquiétée par ses voisins. Ceux-ci, du reste, ayant reçu, au VIIIe siècle, le baptême, s'étaient rapprochés des Thessaloniciens [6].

Thessalonique profita de la longue paix pour développer

1. *Actes*, ch. 185 et s.; Tougard, p. 148; Tafel, *De Thess.*, pp. XC-XCI.
2. Tougard, pp. 158, 166.
3. Id., p. 184.
4. *Actes*, ch. 207; Tougard, p. 190; Tafel, *o. c.*, p. CIV et *Hist. Thess.*, p. 70.
5. Cédrénus, Bonn, vol. I, p. 772; Théophane (a. 6180, 688), éd. Boor, p. 364; Tafel, *De Thess.*, pp. XCV-XCVI; *Hist. Thess.*, pp. 64-65.
6. Jean Caméniate, ch. 9, Bonn, pp. 499-501.

son commerce et ses industries, pour s'intéresser à l'agriculture, aux lettres et aux sciences. Fidèle à ses traditions, elle demeura toujours le foyer de l'hellénisme au milieu du territoire envahi par d'autres races. Elle continua également à jouir de la confiance des empereurs byzantins, qui y envoyaient les éléments dangereux à la couronne, pour y être gardés.

Mais si les Slaves voisins restaient tranquilles, les Bulgares, arrivés beaucoup plus tard dans les Balkans, devenaient de plus en plus dangereux. Thessalonique devint l'objet de leur convoitise. Ils considéraient comme une question vitale d'y avoir libre accès, car elle était l'entrepôt commercial commun de tous ceux qui habitaient l'intérieur du pays. C'est pourquoi, le tsar bulgare Syméon (893-927), après avoir en vain négocié avec les Byzantins, leur déclara la guerre, sous l'empereur Léon VI le Sage, parce que les douaniers de Thessalonique, créatures d'un favori de Constantinople, dans leur hâte de s'enrichir, soumettaient les commerçants bulgares à des taxes exorbitantes [1].

Thessalonique était en même temps regardée par les Slaves, comme une cité sainte. C'était elle qui les avait convertis au christianisme; c'était elle qui possédait le corps du fameux saint Démétrius, faiseur de miracles; c'était encore elle qui fut leur institutrice; car deux de ses enfants, Constantin (Cyrille) et Méthode, furent envoyés prêcher parmi eux la foi chrétienne. Ces deux frères pénétrèrent dans le monde slave, ébloui déjà au contact de la brillante civilisation byzantine, et le déterminèrent à accepter le baptême [2].

La longue paix, dont la ville avait joui durant les VIIIe et

1. Théophane continué, VI, 9, Bonn, p. 357.

2. Léger. *Cyrille et Méthode*, Paris, 1868; Ginzel, *Gesch. d. Slavenapostel Cyrill und Method.* Leitmeritz, 1857; Goetz, *Gesch. der Slavenapostel Konstantinus und Methodius* Gotha, 1897; Lapôtre, *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne*, t. I, Paris, 1895.

IXe siècles, lui fut profitable au point de vue de la richesse et de la culture intellectuelle; elle eut aussi cependant son revers. Les Thessaloniciens, s'étant habitués à une vie aisée et oisive, perdirent leurs qualités guerrières, et lorsqu'en 904 les Sarrasins les attaquèrent, ils ne leur opposèrent qu'une très faible résistance.

Les Sarrasins réussirent ainsi à s'emparer bien facilement de Thessalonique, qu'ils pillèrent avec une sauvagerie inouïe, emmenant environ vingt-deux mille habitants en captivité [1].

Malgré cette grande calamité, la ville put se relever rapidement. Les Thessaloniciens, surtout les riches qui avaient pris la fuite à l'approche des ennemis, ainsi que ceux du peuple que le glaive avait épargnés, rentrèrent dans leurs foyers, aussitôt l'ennemi parti, et se mirent à réparer le désastre. La ville renaquit de ses cendres et redevint tout aussi florissante qu'avant.

Durant les Xe et XIe siècles, seuls les Bulgares continuèrent à inquiéter Thessalonique. Ainsi à la fin du Xe, le tsar Samuel, profitant de la guerre civile entre les Byzantins, pénétra en Thrace et en Macédoine et ravagea le pays jusqu'à Thessalonique et même plus loin [2].

Cet acte d'hostilité entraîna entre le tsar et Basile II une longue guerre, qui se prolongea après la mort de Samuel (a. 1014), jusqu'à 1018, et finit, comme on le sait, par l'écrasement complet des Bulgares [3]. Pendant cette guerre Thessalo-

1. Jean Caméniate, *De excidio Thessalonicensi*, ch. 9. Bonn, p. 499; Cédrénus II, pp. 261-263; Théophane continué, l. VI, ch. 20. Bonn, p. 365; Léon le Grammairien, *Chronogr.* Bonn, p. 277. A. Struck, *Die Eroberung Thessalonikes durch Sarasenen im Jahre 904. Byz. Zeit.*, XIV (1905), p. 535 et s.

2. Cédrénus, Bonn, II, 34, pp. 449-450. A. Lipovskij, *Sur l'histoire des luttes entre Byzantins et Bulgares aux Xe et XIe siècles. Journal du minist. de l'instr. russe* (en russe), vol. 278, nov. 1891, pp. 120-141.

3. Cédrénus, Bonn, II, p. 447 et s.; Zonaras, Bonn, III, p. 548 et s.

nique joua un rôle très important; car elle fut la base des opérations militaires contre l'ennemi. Quelque temps après, vers 1040, les Bulgares rouvrirent les hostilités. Sous le commandement de leur prince Pierre Déléan, ils menaçaient d'attaquer la ville où se trouvait l'empereur byzantin Michel IV, qui se hâta de rentrer à Constantinople [1]. Une année plus tard, ils attaquèrent la ville sous la conduite d'Alusianos. Les habitants, confiants en la protection de saint Démétrius, firent une sortie heureuse, et mirent les assiégeants en déroute [2].

Jusque vers le milieu du XIIe siècle les Thessaloniciens ont vu défiler devant les murs de leur cité toutes sortes de barbares, venus du nord : des Goths, des Huns, des Avares, des Slaves, des Bulgares, des Ouzes; mais à partir de la fin de ce même siècle, apparaît un autre ennemi : les Latins. Ils venaient disputer aux Grecs et aux Bulgares la suprématie dans les Balkans.

Dans les conflits qui s'ensuivirent, Thessalonique redevint pour les Byzantins le centre de leurs opérations militaires, et pour les ennemis le but de toutes les attaques.

En 1185 les Normands de Sicile, ayant déclaré la guerre à l'empereur byzantin, pénétrèrent en Macédoine et réussirent, après un bref siège, à se rendre maîtres de Thessalonique [3]. Ils ne la gardèrent cependant pas longtemps, parce que, ayant été battus par les Byzantins, ils furent forcés de quitter le

Paparrigopoulos, Ἱστορία τοῦ Ἑλληνικοῦ Ἔθνους IV² (1871), pp. 226-233; Kalligas, Μελέται βυζαντινῆς ἱστορίας, p. 121; Gelzer, *Abris der Byzantinisch. Kaisergesch.* chez Krumbacher, *Gesch. der Byz. Lit.*, p. 994; G. F. Hertzberg, *Geschichte der Byzantiner und des Osmanischen Reiches*, Berlin, 1883, p. 184 et s.; G. Schlumberger, *Basile II, le tueur-de-Bulgares*, ch. VI, VII; Baron B. P. Rosen, *Imperator Vasilij Bolgaroboica*, S.-Pét. 1883, pp. 46, 146, 215, 227.

1. Cédrénus, II, p. 529.
2. Id., pp. 531-532.
3. Eustathe, *De Thessalonica a Latinis capta*, Bonn, p. 505.

pays et même Thessalonique, où l'hostilité des habitants ne leur permettaient guère de rester [1].

Le péril des Latins fut ainsi pour le moment écarté. Mais bientôt ceux-ci prirent leur revanche.

L'on connaît les événements qui, en 1204, ont amené les Croisés devant Constantinople. Une fois l'empire byzantin conquis, les vainqueurs se mirent à se le partager, non sans que cela eût soulevé quelques difficultés [2].

Le marquis Boniface de Montferrat, déçu de n'avoir pas été élu empereur, exigea qu'au moins on lui donnât Thessalonique et son territoire, pour en faire un royaume. Il réussit non sans difficulté à obtenir satisfaction. La garnison française, qui occupait la ville au nom de l'empereur Baudouin, sous le commandement de Reniers de Monz [3], reçut des ordres et la lui rendit [4]. Boniface y entra et se fit couronner « roi de Salonique [5] ». Après un court séjour, il partit pour conquérir la Grèce et le Péloponnèse, laissant à Thessalonique, comme régente, son épouse, Marguerite de Hongrie, veuve d'Isaac Ange. Mais une révolte éclata bientôt, qui l'obligea à retourner à marches forcées, pour délivrer les siens enfermés dans la citadelle, et pour empêcher que Thessalonique même, sa capitale, ne tombât entre les mains du tsar Ioannitsa [6]. Voyant

1. Nicétas Choniatès, Bonn, p. 471. Muralt, *o. c.*, I, 2, p. 225.

2. Villehardouin, éd. Em. Bouchet, Paris, 1891, ch. CXLV, CVIII, t. I, pp. 192-196. Ephraim, vers 7209 et s., Bonn, pp. 292-293; Nicétas Choniatès, Bonn, p. 793; Miliarakis. Ἱστ. τοῦ βασιλείου τῆς Νικαίας, pp. 46-47.

3. Villehardouin, CLIII, p. 202.

4. Id., CLIX, p. 210; N. Choniatès, 7; Innocent III, *epist.* VIII, 59; Grégoras, I, 2, Bonn, I, p. 14.

5. Acropolite 8, Bonn, p. 15; Grégoras, *ibid.*; *Chronique de Morée*, éd. Smith., vers 25-1029.

6. C. von Höfler, *Die Walachen als Begründer des zweiten bulgarischen Reiches der Assaniden*, 1186-1257. *Sitzungsbericht. Wien-Akad.*, 95 (1879), 229 et s.

que ce dernier était un sérieux obstacle pour la réalisation de ses plans de conquête, Boniface résolut de l'abattre ; mais il trouva la mort (1207) dans une embuscade, que son rival lui avait tendue [1].

Ioannitsa jugea alors le moment venu de s'emparer de la capitale du nouveau royaume. En 1207, quoique le Pape l'en dissuadât, il marcha contre Thessalonique. Celle-ci lui opposa une résistance acharnée. Néanmoins le terrible tsar s'en serait à la longue emparé, s'il n'eût été assassiné, sous les remparts mêmes de Thessalonique [2], par un de ses généraux, le couman Manastra.

Après la mort de Boniface, son fils mineur, Démétrius, qui avait reçu une éducation purement byzantine, monta sur le trône. Il gouverna le royaume entre 1207-1222 sous la tutelle de sa mère, la reine Marguerite, et des nobles lombards, qui ne lui étaient cependant pas favorables. Malgré les diverses difficultés qu'il dut surmonter, il put se maintenir sur le trône paternel, ayant l'appui de l'empereur Henri de Constantinople [3] et du pape Honorius III [4].

Les dissentiments, qui existaient parmi les Latins, favorisèrent les desseins de Théodore Ange, despote d'Épire, lequel désirait conquérir Thessalonique. Aussi, profitant de l'anarchie qui régnait dans l'État latin de l'Orient, se rendit-il maître de plusieurs villes et, en 1223, il réussit également à s'emparer de la capitale de Démétrius, pendant que celui-ci était parti en Occident à la recherche d'un secours [5].

1. Choniatès, p. 819; Villehard., CCLXXIV-V, p. 36-362.
2. Acropolite, ch. 13, p. 26; Ephraim, vers 7821-7824, Bonn, p. 315-6.
3. Démétrius fut couronné par lui roi de Thessalonique, le 6 janvier 1209. Miliarakis, Ἱστ. τοῦ βασιλ. τῆς Νικαίας, p. 47.
4. Muralt, *o. c.*, I, 2, p. 318.
5. Grégoras II, 2, Bonn, t. I, p. 26; Pachymère, I, 30, Bonn, II, p. 26; Acropolite, 21, Bonn, pp. 36-37; Honorius III, *Epist.* VII, 14; Muralt, *o. c.*, I, 2, p. 33.

Théodore prit le titre d'*autocrator* [1] et l'habit impérial des empereurs byzantins, adoptant jusqu'aux souliers rouges. Cependant lorsqu'il voulut se faire couronner empereur, l'archevêque de Thessalonique, Constantin Mésopotamitès s'y opposa fermement, déclarant qu'il ne pouvait reconnaître comme souverain légitime, que le *basileus* de Nicée [2]. Théodore furieux expulsa Mésopotamitès et se fit couronner, en 1223, par l'archevêque d'Ochrida, Démétrius de Bulgarie [3].

Bientôt de nouveaux conflits surgirent de tous les côtés ; car ni les Latins de Constantinople, ni le Pape, ni surtout les empereurs grecs de Nicée ne renonçaient à leurs droits.

Les Latins de Constantinople essayèrent, en 1224, de chasser de Thessalonique Théodore, qu'ils considéraient comme usurpateur; mais ils furent écrasés par lui dans une bataille près de Serrès et forcés de rebrousser chemin. Le Pape dut à son tour renoncer à la croisade qu'il préparait en faveur de Démétrius, roi détrôné de Thessalonique [4]. Quant à ce dernier, il ne put rien faire d'utile pour recouvrer son trône [5]. Théodore, par conséquent, restait pour le moment maître de la situation, surtout après la conquête d'Andrinople, et l'humiliation des Latins de Constantinople. Mais bientôt il connut lui aussi le revers de la fortune. En 1230, dans un conflit armé contre Jean Assan, tsar des Bulgares, il fut vaincu à Klocotinitsa, fait prisonnier et eut même les yeux crevés [6]. Pendant ce temps, son frère cadet, Manuel, s'étant sauvé du champ de bataille, rentrait à Thessalonique et s'y proclamait empereur [7]. Il y régna entre 1230 et 1240, cherchant par une

1. A. Miliarakis, *o. c.*, p. 129.
2. Acropolite, ch. 21, Bonn, pp. 36-37; Honorius III, *ibid.*, VI, 2; Muralt, *ibid.*, p. 332.
3. Acropolite, *ibid.*
4. Ch. Diehl, *Études Byz.*, p. 189.
5. Muralt, *o. c.*, I, 2, pp. 334, 336.
6. Ephraim, vers 8065-8072, Bonn, p. 326.
7. Id., vers 8109, p. 326; Acropolite, ch. 26, Bonn, p. 47.

politique prudente à se faire des amis. Il essaya d'abord à s'entendre avec Vatatzès, l'empereur de Nicée; mais cette tentative resta vaine; il se tourna alors du côté des Latins, conclut une alliance avec Geoffroi de Villehardouin et reconnut la suprématie du Pape [1].

Mais en 1240, Assan devenu veuf, épousa la belle Irène, fille de Théodore, son prisonnier aveugle. Cet événement changea la situation; car le puissant tsar aida son beau-père à reconquérir son royaume. Ceci était d'autant plus facile, que les Thessaloniciens n'approuvaient guère la politique latinophile de Manuel et surtout ne pouvaient supporter la suprématie du Pape. Ainsi, Théodore réussit à rentrer à Thessalonique, où il fit couronner empereur, son fils Jean [2].

Cependant l'empereur de Nicée, Vatatsès, désireux de restaurer l'empire byzantin, était aux aguets pour se rendre maître de Thessalonique. Il réussit, à cet effet, à séquestrer Théodore en Asie-Mineure, où celui-ci s'était rendu à son invitation, et à mettre le siège devant Thessalonique; il réussit également à convaincre Jean de renoncer au titre d'empereur et de reconnaître sa suzeraineté (a. 1242) [3].

Deux ans après, Jean étant mort, ce fut Démétrius qui lui succéda. Mais celui-ci dès le début provoqua par ses débauches le mécontentement général.

C'est alors que Vatatsès résolut de s'emparer de la ville. Il passa en effet en Europe, occupa plusieurs cités et vint devant Thessalonique [4]. L'approche de l'empereur fit agir ses amis. Un complot, bien préparé et bien mis en exécution, livra la

1. Grégoras IX, ép. VI, 3; Muralt, *ibid.*, p. 342.
2. Ephraim, vers 8429, p. 338, Miliarakis, *o. c.*, p. 329 et s.
3. Pachymère, l. III, Bonn, t. I, p. 215; Acropolite, ch. 40, Bonn, p. 72; Muralt, *o. c.*, p. 362.
4. Ephraim, vers 8489 et s.; Acropolite, ch. 45, Bonn, p. 85 et s.

ville à Vatatsès. Thessalonique retomba ainsi au pouvoir des empereurs grecs, en décembre 1246 [1].

La longue séparation de l'Empire byzantin imposée à la ville, son érection en royaume sous les Latins, et ensuite en despotat sous les Ducas, eut des conséquences immédiates. Les Thessaloniciens s'étaient habitués, peu à peu, à un esprit séparatiste, qui fit son chemin avec le temps. L'esclavage, qu'ils avaient subi durant plusieurs années, réveilla en eux un patriotisme ardent. Ayant en outre à vivre parmi des maîtres, qu'il fallait ménager, voire même flatter, ils gagnèrent aussi en prudence, en expérience et en astuce diplomatiques. Le grand amour des Thessaloniciens pour la liberté, ajouté à l'esprit séparatiste, que l'on rencontre, du reste, partout à cette époque, eut dans le siècle suivant des résultats surprenants, et conduisit même à la formation d'un parti et d'une administration républicains.

Pour l'explication de ce dernier événement et d'autres qui se déroulèrent à Thessalonique au XIVe siècle, et dont l'écho fut retentissant dans tout l'Empire, il est nécessaire de faire une étude détaillée de la population, de l'organisation administrative et municipale, ainsi que de l'état moral et économique de cette ville.

1. Ephraim, vers 8521 et s., p. 342-3; Acropolite, *l. c.*, Miliarakis, *o. c.*, p. 372 et s.

CHAPITRE II

Les habitants de la ville et de ses environs au XIVe siècle.

Une étude sur la population d'une ville de l'importance de Thessalonique, qui tient le milieu entre la capitale et la province, est du plus grand intérêt au point de vue des relations entre les diverses classes et les conflits qui les mettaient aux prises.

Il y avait à Thessalonique une société polie, raffinée, éprise des lettres, des sciences, des discussions philosophiques et théologiques, à côté d'une riche bourgeoisie de commerçants et d'industriels et d'un bas-peuple, composé d'artisans, de manœuvres, de marins, de travailleurs de toute sorte. Le gouverneur de la province et l'archevêque paraissaient plutôt les chefs officiels du peuple, acceptés par lui, que ses maîtres imposés. Ils étaient loin de jouir de l'autorité et du pouvoir qu'avaient leurs maîtres, l'empereur et le patriarche parmi la population de la capitale. Les conflits entre les classes prirent au XIVe siècle, à Thessalonique, une importance beaucoup plus grande qu'à Constantinople. Les conflits politiques et les querelles entre les ecclésiastiques y trouvèrent également un terrain propice. Thessalonique en était soit le point de départ, soit l'écho retentissant.

L'on peut, par conséquent, se faire une idée assez exacte de ce qu'était la société byzantine aux derniers temps, en étudiant celle de cette grande métropole macédonienne, qui était la seconde capitale de l'Empire, car les empereurs, accompagnés de leur cour, y faisaient très souvent de longs séjours. Peut-être peut-on étudier cette société mieux encore

qu'à Byzance même, parce qu'à Thessalonique le rôle du *basileus* et du patriarche est plus ou moins effacé ; les conflits entre les riches et les pauvres prennent en revanche du relief, et, en même temps, l'administration municipale n'est pas gênée par la puissance écrasante du gouvernement, comme elle l'est à Constantinople. Thessalonique, en outre, est une ville agricole, industrielle, commerciale ; c'est également un grand port, ainsi qu'une place stratégique de tout premier ordre, servant fréquemment comme base d'opérations contre l'ennemi. On y a, par conséquent, tous les éléments pour bien étudier, autant que les documents le permettent, la société byzantine.

LE NOMBRE DE LA POPULATION

La population de Thessalonique était au XIVe siècle très nombreuse. Nicéphore Chumnos, qui habita quelque temps la ville à cette époque, s'étonnait qu'un espace aussi restreint, que celui entouré par l'enceinte fortifiée, pût contenir une population si considérable, qui eût été suffisante à peupler plusieurs cités [1]. C'est pour cela qu'on l'appelait « la ville à la population dense », « la ville à la population distinguée » (πολυανδροῦσα, πολυάνθρωπος, εὐανδροῦσα [2]), et on lui donnait aussi l'épithète de « la grande ville » (μεγαλούπολις [3]), réservée spécialement à Rome et à Constantinople.

1. N. Chummos, Θεσσαλον. συμβουλευτικός. Boissonade, *Anecdota graeca*, II, p. 143.

2. Τῷ βασιλεῖ τῇ πολυανδρούσῃ πόλει Θεσσαλονίκῃ ἐνδιατρίβοντι. Pachymère, III, chap. 26, Bonn, t. II, p. 262 ; ἐν εὐανδρούσῃ καὶ πολυανθρώπῳ πόλει. Grégoras, *Hist.*, 13, 1 ; cf. Philothée, Λόγος εἰς τὴν ἁγίαν ὁσιομάρτυρα Ἄννυσίαν τὴν ἐν Θεσσαλονίκῃ ; Thiantaphillis et Grapputo, *Anecdota graeca*, p. 100 ; Moncada, *Expedicion de los Catalanes y Aragoneses contra Turcos y Griegos*. Madrid, 1805, chap. 61, p. 334. Thessalonica... ciudad tan grande y populosa.

3. N. Chumnos, *loc. cit.*, p. 152.

Cette population, composée de différentes nationalités [1], était doublée quand une invasion menaçait le pays. A l'approche des armées ennemies ou des flottes des pirates, les campagnards, tout un peuple, cherchaient refuge derrière les remparts de Thessalonique et des autres villes fortifiées [2].

Cependant vers la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle le nombre de la population diminua sensiblement. Les invasions turques avaient fait périr ou emmené en captivité un grand nombre d'habitants de la ville et de ses environs ; d'autres s'étaient dispersés un peu partout. Cela provoqua une crise dans l'industrie et le commerce thessaloniciens, qui eut pour résultat des émigrations fréquentes.

C'est à cette époque que plusieurs citoyens partent, surtout pour l'Occident, afin d'y chercher une vie plus tranquille, exempte de dangers. Ces émigrations furent même favorisées par le gouvernement de Venise, au pouvoir duquel la ville était tombée en 1423.

Néanmoins, Thessalonique demeurait encore une ville bien peuplée. Un contemporain nous apprend, que vers 1423, elle comptait environ 40.000 habitants [3], chiffre assurément de beaucoup inférieur à celui du siècle précédent. C'est seulement lorsque Murad II assiégea la ville, en 1430, que le nombre de la population diminua jusqu'à sept mille âmes, car la plupart des habitants s'étaient sauvés à l'approche de l'ennemi [4],

1. Ἐν οὕτῳ μεγάλῃ πόλει καὶ μυρίων τῶν ἐθνῶν πληθούσῃ. N. Chumnos, Boissonade, *Anecd. graeca*, II, p. 152.

2. Pachymère, *Hist. Andronic Paléologue*, l. V, Bonn, t. II, p. 402 ; Grégoras, l. XIII, 10, Bonn, t. II, p. 673 : τοῖς γε μὴν Θεσσαλονικεῦσι τειχῶν ἐκτὸς συγκλεισθεῖσι μετὰ τῶν ποιμνίων καὶ βουκολίων.

3. Zorzi Dolfin, *Cronaca*, anno 1423. (Ms. de la Bibl. de Saint-Marc de Venise, clas. ital., VII, cod. 794, cité par Sathas dans ses *Documents inédits*, IV, introd., p. xx, note 3 : « Ben populata, con belletissime chiexe dentro et una città delà et in quella se trovava anime 40.000. »)

4. Sathas, *Doc. inédits*, IV, introd., p. xx, note 4.

et plusieurs autres avaient trouvé la mort en défendant leur patrie [1].

LES ÉLÉMENTS DE LA POPULATION

La population de Thessalonique au XIVe siècle ne diffère pas beaucoup, quant aux éléments qui la composaient, de celle d'aujourd'hui, si ce n'est que par la proportion du contingent de chaque nationalité.

Les Grecs formaient, comme aux siècles précédents [2], la majorité de la population.

Mais d'autres nationalités y vivaient aussi.

Outre les Juifs, mentionnés par Eustathe au XIIe siècle et par Anagnoste au XVe, les invasions slaves, nous l'avons vu, avaient apporté leur contingent. Aux environs de la ville il y avait des Slaves, établis là depuis le VIIe siècle. Ceux-ci vivaient en bonne intelligence avec les Grecs de Thessalonique, car pendant le siège des Sarrasins, en 904, et des Normands, en 1185, nous les voyons lutter à côté des Thessaloniciens.

Outre les Slaves, il y avait peut-être aussi les descendants des immigrés, arrivés au VIIe siècle du nord, des environs de Sirmium, sous la direction de Couber [3], immigrés appar-

1. Ἔθυσ' ἀριθμῷ πλείῳ γ' ἑξακισχιλίων συνελέγοντ' ἡμὲν νεκύων ἀνδρῶν ἡρώων. Μονῳδία εἰς τὴν Θεσσαλονίκην (1430). *Ms. du Caire* (XVe s.), vers 175. Νέος Ἑλληνομνήμων, t. VI, fasc. 4 (1908), p. 377.

2. Les colonies, amenées aux IIe et IIIe siècles, si elles contenaient des éléments romains ou romanisés, ceux-ci furent assimilés aux Grecs. Les Romains du reste n'ont fait que passer par Thessalonique.

Au Ier siècle, outre les Grecs et les Romains, il y avait également des Juifs, dont parlent les *Actes des Apôtres*, 17, 5. A côté de ces trois éléments, il faut faire aussi place aux représentants illyrico-thraco-macédoniens qui, de bonne heure, ont dû pénétrer dans la ville pour se confondre petit à petit avec les autres habitants.

3. *Actes*, chap. 207 ; Tougard, *o. c.*, p. 190.

tenant vraisemblablement à la même race que les Daco-Roumains, et qui faillirent, à la suite d'une conjuration, bouleverser l'état de choses à Thessalonique.

Il y avait également des Arméniens, mentionnés par Eustathe. Les Occidentaux affluaient aussi dans la ville, venus pour y exercer le commerce ou des industries.

Au XIVe siècle la population thessalonicienne se partageait en :

I. Indigènes (αὐτόχθονες, πολῖται).

II. Étrangers (ξένοι [1]).

III. Gasmoules ou Vasmoules (Γασμοῦλοι, Βασμοῦλοι).

Au point de vue de la nationalité [2], les indigènes étaient :

a) Grecs, en grand nombre ;

b) Slaves ;

c) Éléments romanisés ;

d) Juifs, probablement peu nombreux ;

e) Arméniens.

Les étrangers de passage ou établis étaient :

a) Les Latins : Vénitiens, Génois, Pisans, Espagnols, etc.;

b) Les Slaves non citoyens ;

c) Et peut-être un nombre restreint de Turcs.

Quant aux Gasmoules, appartenant à la fois à la race

1. Θεσσαλονίκη πόλις, ὡς ἴσασι πάντες, μεγάλη καὶ πολυάνθρωπος... ξένους τε καὶ αὐτόχθονας ἐν ἴσῳ δεξιουμένη. Philothée, Λόγος εἰς τὴν ἁγ. Ἀνυσίαν, *o. c.*, pp. 100-101 ; Οὐ γὰρ ὥσπερ ἐν τοῖς ἄλλοις ἡ διαφορά, οὕτω δὴ καὶ ἐν ὑμῖν αὐτοῖς, ὁ μὲν πολίτης, ὁ δὲ ξένος. N. Chumnos, Θεσσαλ. συμβουλ. Boissonade, *o. c.*, II, p. 148.

2. Isidore, archevêque de Thessalonique à la fin du XIVe siècle, partage très nettement les habitants de la ville, en citoyens appartenant à la race grecque, et citoyens d'origine étrangère : Πλοῖον οὖσαν τήνδε πόλιν (Thessalonique) θάλασσαν διαπλέον καὶ πάντας φέρον, ὅσοι τέ σοι τῶν καθ' αἷμα καὶ ὅσοι τῶν μὴ τοιούτων. Isidore, *Homélie* II, Ms. gr. Paris, 1192, f. 316 v.

grecque et latine, il y en avait aussi à Thessalonique, comme à Constantinople et dans d'autres villes de l'Empire.

En ce qui concerne les droits politiques, les habitants de la ville (ἀστικοί) et de ses environs (ἀγρόμενοι [1]) se partageaient en :

A. Citoyens libres ;

B. Parèques ou douloparèques ;

C. Esclaves.

A. — Les citoyens libres.

Au point de vue de la fortune, il y avait trois classes de citoyens libres [2] :

I. *Les puissants* (οἱ δυνατοί), dont le nom remonte, au moins, aux xe et xie siècles [3] ;

II. *Les bourgeois*, appelés les « moyens » (οἱ μέσοι), nom qui apparaît au xive siècle ;

III. *Les pauvres* (πένητες, πτωχοί).

Quant à l'importance et à la considération dont ils jouis-

1. Les ἀγρόμενοι, habitant la campagne et parfois les quartiers extrêmes d'une ville, doivent être en quelque sorte comptés aussi parmi ses habitants, autant à cause des fréquents séjours qu'ils y faisaient, que parce que, en cas d'invasion ou de guerre, ils accouraient pour s'y mettre à l'abri. Parfois même ils s'y établissaient définitivement. Pachymère, *De Andronico Palaeologo*, l. V, Bonn, t. II, p. 412.

2. Οὐδὲ τῆς βουλῆς ταῦτα καὶ τῶν ἀρίστων, οὐδὲ τῆς δευτέρας καὶ μέσης, ὡς ἄν εἴποι τις, μοίρας, ἀλλὰ τοῦ πολλοῦ καὶ συρφετώδους ἀνθρώπου. Φιλοθέου, Βίος καὶ πολιτεία τοῦ ὁσίου.... Σάβα τοῦ νέου. Papadopoulos-Kérameus, *Analecta*, V, p. 194.

3. Les novelles de Romain Lécapène et de Nicéphore Phocas, au xe s., partagent également la société byzantine en trois classes : les puissants et les riches (οἱ δυνατοί, πλούσιοι), les pauvres ou les vils (οἱ πένητες ou εὐτελεῖς), les soldats (οἱ στρατιῶται). Nov. V et VI. Lingenthal, *Jus Graeco-Roman.*, III, pp. 242-256, 298 ; cf. Kalligas, Μελέται καὶ λόγοι, p. 253. Au xive siècle apparaît la classe moyenne, tandis que les soldats entrent, selon leur fortune, soit dans la classe des puissants, soit dans celle des pauvres.

saient dans la cité, les citoyens ne formaient que deux grandes catégories : les gens de distinction et la foule [1].

Les premiers sont presque toujours des riches [2]. Les lettrés d'une certaine notoriété en font aussi partie [3], de même que les chefs du clergé et des moines. On les appelle aussi « les meilleurs » (οἱ ἄριστοι [4]) ou « la classe distinguée » (ἡ ἐπίσημος μερίς) [5] ».

En ce qui concerne, enfin, la condition sociale, les citoyens libres formaient quatre classes : les notables, le clergé, les bourgeois et le peuple [6].

I. — Les Puissants.

C'est la richesse qui, surtout aux derniers temps de l'Empire, faisait l'importance d'une famille byzantine. La noblesse comptait dans les affaires, tant qu'elle était appuyée par la fortune. On avait toutefois des égards particuliers pour les enfants orphelins d'un père noble et pauvre, qui avait rendu

1. Thomas Magistros (XIVe s.), en parlant de la population de Thessalonique, sa patrie, dit : Τὴν πόλιν ἅπασαν εἰς ἐπιφανεῖς τε καὶ πολλοὺς διαιροῦντες... τῇ τῆς τύχης φορᾷ διαφέρειν ἀλλήλων δοκοῦμεν, ὡς τοὺς μὲν μείζους, τοὺς δ'ἐλάσσους, καὶ τοὺς μὲν εὐπόρους, τοὺς δ'εἶναι πᾶν τοὐναντίον. Περὶ πολιτείας. Migne, CXLV, col. 501-504. On voit, d'après ce passage, quel rôle jouait la fortune dans la considération dont quelqu'un jouissait auprès de ses concitoyens.

2. Cantacuzène, III, 28, p. 176.

3. Au XIVe siècle les lettrés occupaient de très hautes fonctions dans l'Empire, et prenaient une part active à la direction des affaires politiques. Comme exemple l'on peut citer le thessalonicien Démétrius Kydonis, ami intime de Jean Cantacuzène. Aux moments critiques, ils se permettaient de donner des conseils aux empereurs et aux ministres, conseils qui étaient écoutés avec beaucoup de déférence.

4. Cantacuzène, III, 28, p. 177.

5. Τῆς ἐπισήμου μερίδος διὰ γένους λαμπρότητα καὶ ἀρετῆς περιουσίας ἦσαν οἱ τούτου πατέρες. Philothée, *o. c.*, p. 192.

6. P. Grenier, *L'empire byzantin, son évolution sociale et politique*, I, p. 126 ; Sathas, *Doc. inédits*, IV, p. xx.

des services importants à l'État. Tel fut le cas du fameux prélat hésychaste, Grégoire Palamas, élevé aux frais de l'empereur. Parfois le mérite personnel, la bravoure ou la haute instruction pouvaient, dans une certaine mesure, remplacer la fortune. Mais tout cela n'était que l'exception. La richesse constituait, comme de tout temps, le pivot de la puissance d'une famille byzantine [1]; et si quelqu'un devenait pauvre, il perdait de l'importance, sinon l'estime des autres [2].

Donc la situation des riches était des meilleures. Jouissant d'une grande considération, maîtres presque absolus du peuple, tout leur était permis. Beaucoup de personnes étaient toujours prêtes à prendre leur défense dans n'importe quelle affaire [3]. Ils s'habillaient avec un grand luxe et se faisaient suivre par des serviteurs, qui portaient sur les épaules l'himation en soie du maître, pendant que les parasites, comme dans l'antiquité, se multipliaient en flatteries [4].

L'esprit démocratique n'était guère plus goûté dans les milieux des puissants qu'aux temps de l'archevêque Eustathe, qui avait été accusé d'avoir trop favorisé les pauvres [5].

C'est parmi les riches que l'on recrutait les grands digni-

1. A. Rambaud, *L'emp. gr. au Xe s.*, ch. IV, p. 277 et s.; cf. Testaud, *Des rapports des puissants et des petits propriétaires dans l'Emp. byz.* passim.

2. Eustathe, *Contra injuriarum memoriam.* Migne, CXXXVI, col. 448.

3. Πλοῦτος προστίθησι φίλους πολλούς... πλούσιοι πτωχῶν ἄρξουσι... πλουσίου σφαλέντος πολλοὶ ἀντιλήπτορες. Antoine Melissa (XIIe s.), Λόγοι. Migne, CXXXVI, col. 881, 885.

4. Σὺ δὲ τοῖς πολυτελέσι καὶ σηρικοῖς ἱματίοις χαίρεις κατακοσμεῖσθαι... Σὺ δὲ, ἵνα μὴ ἀδοξήσῃς ἐν τῇ ῥεούσῃ ταύτῃ σκηνῇ, καὶ κόλακας τρέφεις καὶ παρασίτους καὶ ἄλλοις ἐπιτάττεις ἐπ' ὤμων τὸ σὸν βαστάζειν ἱμάτιον, μικροῦ καὶ ὡς ἀθανάτῳ τὴν τιμὴν ἀποδιδόναι σοι ἀπαιτεῖς. Isidore de Thess., *Homélie.* Ms. gr. Paris, 1192, f. 88-89 v. Σὺ δὲ ἁρπάζεις καὶ βοῶντας καὶ ὀδυρομένους λωποδυτεῖς, οἰκίας ἔχων καὶ ἵππον καὶ οἰκέτην καὶ παράσιτον, οἶμαι, καὶ ἀργύριον καὶ κιβώτιον· ὅθεν οὐ πλήρωμα τῆς ἐνδείας, ὅ τυγχάνεις λαμβάνων, ἀλλὰ προσθήκην ἔχεις τοῖς περιττοῖς. Nicol. Cabasilas. Ms. gr. Paris, 1213, f. 260.

5. Eustathe, *op. cit.*, col. 448.

taires de l'Empire, ainsi que les hauts fonctionnaires de la ville, même s'ils n'étaient pas nobles de naissance. Toutefois ceux qui étaient de trop basse origine payaient cher cet honneur [1].

Le thessalonicien Thomas Magistros, dans son traité *Sur la Politique*, demandait que seuls les riches et les nobles fussent appelés aux honneurs [2]. S'ils occupaient de hautes dignités dans la ville, on les appelait *les très puissants* (οἱ δυνατότεροι, οἱ δυνατότατοι) pour les distinguer des autres *puissants* [3]. Les très puissants formaient le sénat de la ville (ἡ σύγκλητος), et ils avaient un très grand pouvoir. On les voit parfois agir contre le gouvernement impérial. C'est ainsi que les δυνατότατοι de Verria, ville voisine de Thessalonique, réussirent à chasser leur gouverneur, Manuel, fils de Cantacuzène, et livrèrent la cité au kral serbe [4]. Cependant eux aussi étaient à la merci du peuple. C'est ainsi qu'en 1342 le gouverneur de Thessalonique, Synadinos, avec tous les nobles, au nombre à peu près de mille, furent expulsés par le parti démocratique [5].

Pour distinguer du peuple les membres de cette première classe, investis ou non d'une fonction officielle, on les appelait ordinairement *archontes* (ἄρχοντες [6]) ou notables (προὔχον-

1. Grégoras, l. XIV, 11. Bonn, t. II, p. 741 : Τούτου Βατάτζη δηλαδὴ Ἰωάννου, ὃς καὶ αὐτὸς ἀσήμου γένους ὑπάρχειν πλούσιος ἐξ ἀπογραφικῶν ἐγεγόνει ἐμποριῶν... ἄρτι δὲ καὶ τῆς Θεσσαλονίκης ἐπιτροπείαν χρήμασι μακροῖς ὠνησάμενος, πρὸς τῆς βασιλίδος ἐκεῖσε πέμπεται Ἄννης.

2. Τοὺς σφῶν ἄρχοντας ἀριστίδην πλουτίνδην αἱρεῖσθαι. Éd. Migne, CXLV, col. 524.

3. Gr. Palamas, *Homélie* : Πρὸς τοὺς δυσχαιρένοντας ἐπὶ συμβανούσας ἡμῖν πάντοθεν περιστάσεις παντοδαπᾶν. Ms. gr. Paris, 1239, f. 284 v.

4. Cantacuzène, IV, 4, p. 31.

5. Id., III, 38, pp. 233-234.

6. *Chronicle of Morea*, éd. Schmidt, vers 1577 et 1839, p. 112. Cantacuzène, III, 29 et 38. Bonn, pp. 180-181, 238 : καὶ τοὺς ἄρχοντας αὐτῶν καὶ τῶν πολιτῶν συλλαμβάνοντες τοὺς δυνατούς... A Thessalonique existait, comme en Crète et ailleurs, une classe d'*archontopouloi*, seigneurs

τες [1]). Quant à la désignation de *puissants* (οἱ δυνατοί), elle paraît, du moins pour le XIVe siècle, plutôt d'origine savante.

Dans la classe des *puissants* l'on faisait une distinction entre l'ancienne noblesse et les bourgeois enrichis, qui y avaient pris place plus récemment [2].

Les membres de la vieille noblesse étaient désignés le plus souvent par les mots : εὐπατρίδαι et ἄριστοι [3] et ils appartenaient à la classe distinguée (ἐπίσημος μερίς [4]). Ayant reçu une bonne instruction, amis des lettres et des sciences, ils méritaient du reste l'épithète qu'on leur donnait de « le parti distingué » (τὸ ἔκκριτον) [5]. Probablement ce sont eux encore

subordonnés aux vrais archontes. En Crète, en effet, d'après Zampélios (Κρητικοὶ γάμοι, pp. 103-108), il y avait trois catégories de nobles, durant la domination vénitienne : les *très-anciens* ou *archontes de tout premier rang* (οἱ παμπαλαιοί ou πρωτοκεφαλάδες), les *archontes de premier rang* (οἱ ἀρχοντορωμαῖοι ou κεφαλάδες) avec la subdivision des *archontes campagnards* (ἀρχοντοχωρῖται ou ἀρχοντοχωριανοί), et les *archontes ou les nobles francs* (οἱ φραγγάρχοντες). M. Ern. Gerland soutient que les deux premiers noms sont identiques, et que les ἀρχοντοχωριανοί doivent être identifiés aussi aux ἀρχοντόπουλοι (*Rev. de l'Orient Latin*, X (1903-1904), p. 213) ; Ἀρχοντόπουλα. Ms. gr. Paris, 1368, f. 6-6 v.

1. Th. Magistros, Τοῖς Θεσσαλονικεῦσι περὶ ὁμονοίας. Ms. gr. Paris, 2629, f. 130 v.; Grégoras, XII, 12. Bonn, t. II, p. 614; Triantaphyllis et Grapputo *Anecdota græca e codic. manuscript. Bibl. S. Marci*, p. 65 ; Isidore de Thess., *homélie* intitulée : Ὅτι φέρειν χρὴ τοὺς τῶν κοινῶν προϊσταμένους καὶ προὔχοντας ἐν πολιτείᾳ, τοὺς τῶν πολλῶν καὶ εὐτελῶν ἀνθρώπων γογγυσμούς· a. 1394. Ms. gr. Paris, 1192, f. 315 v.

2. Cette intrusion des familles riches de bourgeois et de commerçants remonte bien haut. Ainsi une novelle de Basile Porphyrogénète, de l'an 996, nous apprend qu'on donnait le nom de *puissants* même aux commerçants riches. Heimbach, *Anecdota*, pp. 278-279.

3. Cantacuzène, III, 50, p. 299.

4. Τίς δὲ ταῦτ' εἰδὼς μὴ κἀκεῖνο σύνοιδε τούτοις, ὅτι καὶ τῶν εὐπατριδῶν καὶ τῆς ἐπισήμου μερίδος, διὰ γένους λαμπρότητα καὶ ἀρετῆς περιουσίας ἦσαν οἱ τούτου πατέρες; Philothée. Βίος καὶ πολιτεία τοῦ ὁσίου Σάβα τοῦ νέου. Papadopoulos Kérameus, *Analecta*, V, p. 192.

5. Grégoras, XIII, 10. Bonn, t. II, p. 675; Cantacuzène, III, 38, p. 233 et s.; D. Kydonis, *Lettre à Phacrasis*, éd. Boissonade, *Anecdota graeca nova*, p. 288; même lettre, éd. Migne, CLIV, col. 1216 et ms. gr. Paris, 1213, f. 410.

que Thomas Magistros et Isidore de Thessalonique appellent, à côté des religieux, *les distingués*, *les hauts*, *les vénérables*, etc. (οἱ ἐπιφανεῖς [1], οἱ ὑψηλοί, οἱ τίμιοι, οἱ εἰς σεμνὴν τάξιν τελοῦντες, [2]).

Toute cette noblesse, ancienne ou récente, jouissait de grands privilèges. Les Latins, qui se sont emparés de Thessalonique au commencement du XIIIe siècle, les ont respectés. Boniface de Montferrat estimait la noblesse des archontes thessaloniciens, qu'il consultait parfois en matière de politique [3]. Il est probable qu'il respecta les privilèges de la ville, ce que les Vénitiens ont fait aussi plus tard.

Les puissants étaient les maîtres absolus du peuple, qui parfois assistait, sans pouvoir s'y opposer, à des scènes révoltantes : ses chefs étaient amenés devant lui pour recevoir la flagellation en plein marché. A Andrinople, par exemple, dans un moment donné, quelques citoyens pauvres, ayant contredit les nobles sur des affaires politiques, furent battus publiquement avec des verges, pour que leur exemple servît aux autres [4].

Les biens des puissants étaient considérables [5]. Démétrius Kydonis affirme qu'il y avait au XIVe siècle, à Thessalonique, des nobles en état d'entretenir chacun toute la garnison de cette ville [6].

1. Thomas Magistros, *Oratio de subditorum officiis*, Migne, CXLV, col. 501.

2. Isidore de Thessalonique. Ms. gr. Paris, 1192, f. 89 v.

3. *Chronicle of Morea*, éd. Schmidt, vers 1597 : Τοὺς ἄρχοντας ἐρώτησεν τοὺς τοπικοὺς Ρωμαίους. Ce sont ces archontes que la même chronique oppose au peuple : καὶ ὡς ἤκουσαν οἱ ἄρχοντες καὶ τὸ κοινὸν ὁμοίως (vers 1839, p. 112).

4. Cantacuzène, III, 28, p. 176.

5. Id., p. 177.

6. Τὸν μὲν οἴκοθεν στράτευμα τρέφειν δυνάμενος [le riche], ἐξαίφνης ὥσπερ σκηπτοῦ κατενεχθέντος ἀποπέμπουσι προσαιτήσονται. D. Kydonis, *Monodie*, Migne, CIX, col. 645.

La noblesse provinciale, contre laquelle les empereurs byzantins des IXe et Xe siècles avaient décrété des ordonnances sévères [1] afin de pouvoir protéger contre eux les pauvres, prit, on le sait, le dessus après la mort de Basile II. Sous les règnes des Comnènes et des Paléologues elle affermit sa situation et conçut même, aux derniers temps de l'Empire, des ambitions très dangereuses pour le trône. C'est elle qui provoqua la guerre civile entre le vieux et le jeune Andronic; c'est elle qui obligea son chef, Cantacuzène, à s'emparer de la couronne impériale et à se proclamer *basileus*. Et si elle n'a pas complètement réussi, c'est seulement à cause de son profond mépris à l'égard des bourgeois enrichis, qui ambitionnaient d'occuper, eux aussi, une place plus importante dans la direction des affaires de l'Empire.

Les nobles en effet souffraient de se voir obligés à partager le pouvoir avec les bourgeois, qu'ils considéraient comme des parvenus. Fiers de leurs ancêtres, de leur éducation, de leur instruction distinguée [1], ils se croyaient les seuls qualifiés à gouverner l'Empire. Ils eurent ainsi contre eux la bourgeoisie et le peuple, ce dernier exaspéré de leurs exactions. Dans la guerre civile entre l'empereur légitime, Jean V, et Cantacuzène, ce sont les nobles qui furent vaincus [2]. Leur nombre, du reste, n'était pas très grand. Les amis de Can-

1. Isidore de Thessalonique, conjurant les archontes de retirer leur démission, s'exprime ainsi : Καὶ εἴ τούτου ἦν, οὐκ ἂν ἀγοραῖος ἄνθρωπος καὶ σκηνορράφος καὶ σκυτοδέψης σὸν διήλαττεν, εὐγενοῦς ἄλλης εὐμοιρηκότος παιδείας· καὶ γὰρ διὰ τοῦτο τῶν πολλῶν οὗτοι καὶ λέγονται καί εἰσιν, ὅτι τῶν χυδαίων δηλαδὴ καὶ μὴ τὴν πρώτην τάξιν κατὰ νοῦν ἐχόντων καὶ διάνοιαν, σὺ δὲ τῶν ὀλίγων, ὅτι τῶν τιμίων ὡσανεὶ καὶ θαυμαστῶν καὶ ἐκλεκτῶν, οἱ ἐκλεκτοὶ καὶ τῶν λίθων οἱ τίμιοι, διὰ τοῦτο τίμιοι, ὅτιπερ ὀλίγοι. Ms. gr. Paris, 1192, f. 318. Cf. Grégoras, XII, 12. Bonn, t. II, p. 613· Καὶ ἦν ἰδεῖν εἰς δύο μοίρας σχισθὲν τὸ τῶν Ῥωμαίων γένος ἅπαν κατὰ πᾶσαν πόλιν καὶ χώραν, εἴς τε τὸ συνετὸν καὶ ἀσύνετον· εἴς τε τὸ πλούτῳ καὶ δόξῃ διαφέρον καὶ τὸ ἐνδεές· εἴς τε τὸ παιδείας εὐγενοῦς τρόφιμον καὶ τὸ πάσης παιδείας παντελῶς ὑπερόριον.

2. Cantacuzène, III, 28 et 94, pp. 176 et s. et 578-90.

tacuzène, tous des nobles, n'étaient à Thessalonique qu'une soixantaine seulement [1]. Il y avait dans cette ville des familles nobles militaires et des familles nobles civiles [2]. Parfois la même famille brillait dans les armes, dans les affaires politiques et dans le clergé [3].

En effet, dans la classe des puissants entraient également certains membres du clergé, qui formaient une caste très privilégiée. Les ecclésiastiques surtout, attachés à l'église de saint Démétrius, avaient une situation exceptionnelle. Probablement appartenaient-ils, comme le pense M. Sathas, à d'anciennes familles ayant droit sur les revenus de ce fameux sanctuaire, dont les prêtres et les diacres divisés en ordres (τάγματα) se soumettaient à une discipline spéciale. Leurs habits même différaient du reste des ecclésiastiques. Ils avaient ainsi acquis le droit exclusif de porter un vêtement et un chapeau d'une forme particulière, ce qui les distinguait des autres religieux [4].

Dans la même classe des puissants, entraient également les higoumènes et quelques autres personnalités monacales, qui, à partir de l'époque des Comnènes, jouaient un rôle important dans la politique. Ces moines possédaient ou administraient des fortunes colossales, non seulement à Thessalonique, mais dans toute la péninsule de Chacidique

1. Grégoras, XII, 11. Bonn, t. II, p. 608. Pour les XIIIe-XVe siècles on connaît les noms de quelques familles nobles thessaloniciennes. Ce sont les Angeli, établis également à Platamon (a. 1222-1243 et environ 1259); les Paléologues à Thessalonique et à Messembria (XIVe-XVe siècles) (Hopf, *Papiers scientifiques*, sect. A., XIX, p. 131, cités par Gerland, *Byz. Zeit.*, XVIII, p. 361.); les Kabasilas (XIIIe-XIVe s.), les Kydonis, les Hyaléas. Νέος Ἑλληνομνήμων, fasc. 1 (1909), pp. 49-51.

2. Sathas, *Doc. Inéd.*, IV, introd., p. XXII-XXIII.

3. Telle, par exemple, la famille des Kabasilas et de saint Sabas. Papadopoulos Kérameus, *Analecta*, V, p. 198.

4. Sathas, *Doc. Inéd.*, IV, p. XX.

et dans la Macédoine, fortunes qu'ils cherchaient à augmenter sans cesse [1].

Leurs propriétés, exemptes en grande partie d'impôts, causaient dommage au fisc impérial. Et ce mal allait s'aggravant de jour en jour, parce que les monastères recevaient continuellement des donations par voie testamentaire ou par cession de biens-fonds des paysans, qui devenaient moines. Le péril de cette expropriation, contre lequel luttèrent en vain les empereurs des xe et xie siècles, eut des résultats irréparables au xive siècle. Les Paléologues, s'appuyant sur l'Église et ne voyant guère le danger que comportait une telle situation, faisaient preuve d'une libéralité excessive à l'égard des établissements religieux, qu'ils comblaient de donations. « Cet accroissement, dit avec raison M. Grenier, des biens de l'Église, qui amena la disparition de la petite propriété pour ne laisser subsister que la grande, fut une des causes principales de la décadence sociale de l'Empire ; ce phénomène social devait amener le démembrement de la souveraineté [2]. »

II. — La classe moyenne.

Entre les puissants et le peuple il y avait la classe de bourgeois [3] appelés *les moyens* (οἱ μέσοι). Elle était composée de commerçants, d'industriels, d'artisans jouissant d'une certaine aisance, d'armateurs, de petits propriétaires,

1. Μοναχοὶ δὲ τὶ παθόντες, οὔτε φέρομεν ἡσύχως ἀδικούμενοι καὶ πάντα κυκῶμεν ἄνω καὶ κάτω, ἵνα πολυκτησίαν κτησώμεθα καὶ νῦν μὲν περὶ βασιλικὰς αὐλὰς στρεφόμεθα, νῦν δὲ εἰς ἀγορὰν περιδινούμεθα, καὶ ἴσα μικροῦ κύμασι θαλάττης ἀεὶ ταραττόμεθα ; Isidore, *Homélie* : εἰς τὸ εὐαγγέλιον τῆς πεντηκοστῆς. Isidore de Thess. Ms. gr. Paris, 1192, f. 171.

2. P. Grenier, *L'Empire byzantin, son évolution sociale et politique*, I, pp. 89-91.

3. Sathas identifie les μέσοι avec les βουργένσιοι d'Eustathe. *Doc. inédits*, IV, p. xxv.

de personnes exerçant une profession libérale, ainsi que du petit clergé. Toutefois pour certains contemporains, qui suivaient la division antérieure, due aux novelles de Romain Lécapène et de Nicéphore Phocas, en πένητες et δυνατοί, la classe moyenne n'existait pas. C'est ainsi que Thomas Magistros divise les habitants en deux catégories seulement, en προύχοντες et en δῆμος [1]. Mais l'existence d'une classe moyenne, considérée comme telle, nous est confirmée par d'autres écrivains, tels Cantacuzène et Philothée [2]. Pendant la révolution des Zélotes, quelques-uns de ces « moyens » eurent une attitude très prudente, restant en expectative au milieu de la lutte, qui mettait aux prises le parti aristocratique avec les démocrates ; mais quelques-uns prirent part pour le peuple contre les nobles [3], tandis que d'autres, tel par exemple un certain Gabalas, étaient partisans de Cantacuzène [4].

Cette petite bourgeoisie, que Philothée distingue du bas peuple [5], était vraisemblablement appelée parfois à remplir de petites charges publiques, à occuper certaines fonctions, dont les nobles dédaignaient de s'investir. Elle n'était point ἄτιμος, c'est-à-dire exclue de charges d'honneur, comme l'étaient certains Zélotes jusqu'au jour de leur triomphe sur les nobles [6]. Seuls les représentants du petit clergé n'avaient pas le droit d'occuper une fonction publique [7].

1. Th. Magistros, Τοῖς Θεσσαλονικεῦσι περὶ ὁμονοίας. Ms. gr., Paris, 2629, f. 130 v.

2. Philothée, Βίος καὶ πολιτεία τοῦ ὁσίου... Σάβα τοῦ νέου. Papadopoulos-Kérameus, *op. cit.*, V, p. 194.

3. Cantacuzène, III, 28 et 38, pp. 179, 235.

4. Id., III, 64, p. 393.

5. Τοῦ πολλοῦ καὶ συρφετώδους ἀνθρώπου. Philothée, *loc. cit.*, p. 194.

6. Οἱ Ζηλωταὶ αὐτίκα ἐκ πενεστάτων καὶ ἀτίμων πλούσιοι καὶ περιφανεῖς γεγενημένοι. Cantacuzène, III, 38, p. 235.

7. Κοσμικὰς ἱερεὺς ἀναλαμβάνων φροντίδας καθαιρέσθω. Σχόλιον περὶ τούτων καὶ οἱ πολιτικοὶ νόμοι, ἄνευ μόνον ὀρφανῶν διοικήσεως. Const. Harménopoulos. *Epitome Canonum*, Migne, CL, col. 80.

Les commerçants, les armateurs et les industriels thessaloniciens très nombreux, devaient mener au XIVe siècle, comme aux siècles précédents, une vie assez aisée, vu que la ville était l'entrepôt de toute la Macédoine, où débouchaient les produits des pays de l'intérieur, comme la Serbie, la Bulgarie occidentale, etc. On parlait affaires partout, même dans les églises pendant la messe, ce qui scandalisait les religieux et les gens pieux [1].

Ceux qui s'occupaient de l'agriculture et des vignobles étaient également en nombre considérable, comme nous l'apprennent les écrivains ecclésiastiques de Thessalonique. Grégoire Palamas, en effet, put constater que la ville et les églises étaient presque vides l'été et l'automne pendant la moisson et les vendanges, car tout le monde se trouvait occupé aux travaux des champs [2]. Quoique à cette époque l'agriculture fût beaucoup gênée par les guerres et les invasions continuelles, les Thessaloniciens ne pouvaient pas y renoncer complètement, car un grand nombre d'entre eux possédaient des terres (κτηματίαι γῆς). Cependant ces guerres et invasions ruinèrent les cultivateurs, ce qui accrut le nombre de la population pauvre de la ville.

Les personnes, enfin, exerçant une profession libérale devaient être également assez nombreuses à Thessalonique.

L'on sait qu'à Constantinople les avocats formaient une corporation, comme nous l'apprend pour le Xe siècle le *Livre*

1. Οἱ πολλοὶ δὲ καὶ τοῖς ὠνίοις μᾶλλον προσέχουσιν, ἢ τοῖς λογίοις, καὶ τῇ πράσει καὶ τῇ ἀγορασίᾳ μᾶλλον, ἢ τῇ τῶν θεοπνεύστων γραφῶν διδασκαλίᾳ, καὶ οὕτω τὸ εὐκτήριον πωλητήριον γίνεται καὶ ὁ τῆς προσευχῆς οἶκος, ταὐτὸ δὲ εἰπεῖν ὁ οἶκος τοῦ θεοῦ, οἶκος ἐμπορίου. Ms. gr., Paris, 1239, f. 182 v.-183.

2. Grégoire Palamas, *Homélie*, Migne, CLI, col. 333 ; cf. *Homélie*. Ms. gr. cité, f. 182 v. : Τρύγους ἦν καιρὸς καὶ ἡ ἐκκλησία τοῦ θεοῦ τῶν ἐκκλησιαζόντων καὶ τὸν εἰς θεὸν ὕμνον καὶ τὰς πρὸς αὐτὸν ἐκτενεῖς ἱκεσίας συμπληρούντων, σπάνιν οὐκ ὀλίγην εἶχε.

du Préfet ou l'édit de l'empereur Léon le Sage [1]. Cette organisation y subsistait encore au XIVe siècle d'après ce que nous montre le récit du voyageur arabe, Ibn Batoutah [2]. Or, Thessalonique émule de la capitale, surtout sur le domaine des lettres et des sciences, avait, selon toutes les probabilités, un corps organisé d'avocats et de clercs, qui ne jouissaient d'ailleurs pas d'une très grande considération auprès de la classe éclairée [3].

A côté d'eux, il y avait aussi les médecins, qui probablement étaient plus estimés que ne nous le laissent voir les libelles qu'on leur adressait. Dans le pamphlet intitulé *Le Séjour de Mazaris dans l'Enfer*, les médecins sont traités d'ignorants, « non en ce qui concerne les lettres grecques », mais en science médicale [4].

Dans la classe moyenne, outre les professeurs, entraient également les petits fonctionnaires, les aides douaniers, les clercs des avocats et des archontes.

Cependant les avocats, les médecins et les autres lettrés, au point de vue du rang qu'ils occupaient dans la société, faisaient plutôt partie de la première classe. Ils formaient eux aussi le *parti distingué*, *les prudents* (ἡ ἔκκριτος μερίς, οἱ συνετοί). Il ne leur restait que d'avoir de la fortune, pour que les portes du pouvoir leur fussent largement ouvertes. En ce cas, ils devenaient des *puissants*.

1. Jules Nicole, *Le livre du Préfet* dans les *Mémoires de l'Institut Nation. Genevois*, XVIII (1893), chap. 2 et 3, pp. 14, 15, 16; chap. 13, p. 19; chap. 16, pp. 21-24, etc. Cette corporation avait un président, assisté de conseillers. Pour que quelqu'un pût en faire partie, il devait remplir certaines conditions et accomplir le cérémonial de rigueur.

2. Ibn Batoutah. *Voyages*, trad. C. Defréméry et B. R. Sanguinetti, vol. II, p. 444.

3. Sur cette question voir plus loin au chapitre concernant la justice.

4. Ἐπιδημεία Μάζαρι ἐν Ἅιδου. Ellissen, *Analekten*, 1860, IV, pp. 194, 231.

III. — Le peuple (ὁ ὄχλος, ὁ δῆμος, τὸ κοινόν).

Tous ceux qui n'avaient pas de fortune ou qui possédaient peu de chose, entraient dans la dernière classe [1], celle des pauvres (πένητες, πτωχοί) : ils formaient le peuple (ὁ δῆμος [2], τὸ κοινόν) [3].

Le mot πένητες n'avait plus au XIVe siècle la signification que lui donnent les novelles des Xe et XIe siècles. Dans la pensée des empereurs législateurs de cette époque, les πένητες étaient des gens qui possédaient un petit avoir. L'on voit ainsi, dans une novelle du Xe siècle, qu'il est question d'achats de propriétés, que les *pénitès* étaient en mesure de faire [4]. Or, s'il en est ainsi, sous la dénomination de *pénitès* était aussi comprise la petite bourgeoisie même, que l'on désignait au XIVe siècle sous le nom de *moyens*. Les *pénitès* de ce dernier siècle sont, du moins dans la pensée de certains écrivains contemporains, ceux qui ne possèdent absolument rien, les faméliques [5]. Il en est tout autrement pour les

1. Τὸ κάτω καὶ περιπέζιον, ὡς ἄν εἴποι τις, τῶν πολιτῶν μέρος. Philothée, *Homélie*, Triantaphyllis et Grapputo, *Anecdota graeca e codicibus manuscriptis bibl. S. Marci*, p. 65.

2. Cantacuzène, III, 29, pp. 180-181 ; III, 28, pp. 175-176 ; IV, 35, p. 255 ; Th. Magistros, Περὶ πολιτείας, Migne, CXLV, col. 520 ; Isidore de Thessalonique, Ὁ τοῦ δήμου καὶ τῶν πολλῶν. *Homélie*. Ms. gr., Paris, 1192, f. 318.

3. *Chronicle of Morea*, éd. J. Schmidt, p. 112, vers 1639.

4. La novelle de l'an 967, par exemple, de N. Phocas, dit qu'il ne faut pas préférer les *pénitès* à l'achat de la propriété du *puissant*. Or, pour être acheteur, l'on devait avoir les moyens. Lingenthal, *Jus Graeco-Romanum*, III, p. 298.

5. Ἂν παρὰ τῶν πενήτων λήψεσθαι προσεδόκησα, καὶ οἷς τῶν σωμάτων πλέον οὐδὲν λείπεται, διὰ τὴν τῶν Τούρκων πλεονεξίαν. D. Kydonis, *Lettre à l'archevêque Isidore Glabas*, éd. Boissonade, p. 273 ; cf. Gr. Palamas. Ms. gr., Paris, 1239 ; *Homélie*, XIII, f. 241 v. : ἐμπλήσωμεν ἐξ ὧν ἔχομεν γαστέρας πενήτων.

πτωχοί, qui étaient des gens possédant un petit avoir, qui leur permettait de n'être pas complètement dans la misère [1].

Comme de tout temps, les pauvres formaient la classe la plus nombreuse ; ainsi les désignait-on souvent par le nom de *les nombreux* (οἱ πολλοί) [2] ou *les vils* (οἱ εὐτελεῖς) [3] ; et parce qu'au marché ils formaient aussi la majorité, la foule, on les appelait également avec mépris *les gens du marché* (ἀγοραῖοι) [4]. Étant pour la plupart dépourvus d'instruction, on leur accordait encore volontiers l'épithète de « la classe non cultivée », « insensée » (τὸ ἀσύνετον), en opposition avec les « gens instruits ou prudents » (τὸ συνετόν) [5]. Exploités par les riches, ils étaient enclins à chaque instant à provoquer des troubles, à se révolter [6].

N'étant jamais appelés à exercer une charge publique, on les désignait aussi par le nom de « particuliers » (ἰδιῶται) [7].

Faisaient partie de cette classe : les petits cultivateurs, les petits artisans, les marins, les manœuvres [8]. Quelques-uns

1. Μὴ τοίνυν εἴπητε, πτωχοί ἐσμεν οἱ πλεῖστοι, καὶ τί κατὰ φυλαργυρίας λαλεῖς, ἐν τοῖς μὴ κεκτημένοις σχεδὸν ἀργύριον. Gr. Palamas, *Homélie*, XIII, εἰς τὴν xv-ην κυριακὴν τοῦ Λουκᾶ. Ms. gr., Paris, 1239, f. 241.

2. Ὥσπερ δὲ τὴν πόλιν πᾶσαν εἰς ἐπιφανεῖς τε καὶ πολλοὺς διαιροῦντες. Th. Magistros. Περὶ πολιτείας. Migne, CXLV, col. 501.

3. Isidore de Thessalonique, Ὁμιλία, ὅτι φέρειν χρὴ τοὺς τῶν κοινῶν προϊσταμένους καὶ προὔχοντας ἐν πολιτείᾳ, τοὺς τῶν πολλῶν καὶ εὐτελῶν ἀνθρώπων γογγυσμούς. Ms. gr. Paris, 1192, f. 315 v. et f. 89 v.

4. Βοᾷν ἔα τὸν ἀγοραῖον. Isidore, *ibid.*, f. 318 v. ; ὅσα γὰρ ἀγοραῖος ἀπειλῶν φθέγξηται. *Ibid.*, f. 319-319 v.

5. Gregoras, XII, 12, Bonn, t. II, p. 613.

6. Νῦν οὐ πένητάς ἐστι πρὸς εὐπορεῖν κακοῦσθαι καθάπερ ἐν πόλεων ἀναλώσει καρπουμένων τοὺς δυστυχεῖς καὶ τὰ μὲν σφέτερ' αὐτῶν ἀτόποις ἐπαυξόντων προσθήκαις, ἐκείνους δὲ κλαίειν ἀναγκαζόντων καὶ καθεστάντων πενήτων πένητας· νῦν συκοφαντία καθάπαξ ἐκ ποδῶν ἀπελήλαται. Th. Magistros, *Ad patriarcham Niphona*. Ms. gr. Paris, 2629, f. 138 v. ; cf. Philothée, *Anecdota graeca*. Triantafyllis et Grapputo, p. 64.

7. Οἱ μὲν εὐτελεῖς τῶν ἀνθρώπων καὶ ἰδιῶται ἀσμένως ὑποδέχονται. Isidore de Thessalonique, *Homélie*. Ms. gr. Paris, 1192, f. 89 v.

8. Ὁ δὲ πολὺς ἄνθρωπος, σμινύην μὲν πάντως καὶ δίκελλαν καὶ ὕννιν καὶ σκέ-

d'entre eux s'étaient réunis en corporations pour mieux défendre leurs intérêts. L'on connaît ainsi au XIVe siècle celle des marins, qui fut très puissante. Malgré qu'elle jouît d'une mauvaise réputation parmi les riches à cause de certains de ses membres, qui accomplissaient les meurtres le sourire aux lèvres, elle joua cependant à Thessalonique, dans un moment donné, un rôle des plus considérables [1]. C'est elle qui se mit à la tête de la population pour prêter main-forte au parti démocratique des Zélotes, contribuant ainsi à l'expulsion des nobles.

Cette corporation se chargeait, selon toute probabilité, de régler les appointements des marins, d'aplanir les conflits, qui surgissaient entre eux et les armateurs ou les commerçants, ainsi qu'entre les capitaines et leurs subordonnés.

L'on sait que toutes les affaires concernant la navigation tombaient sous la juridiction *des lois Rhodiennes* en vigueur encore aux XIVe et XVe siècles, excepté le cas où une autre loi ou ordonnance s'y opposait [2]. Le marin engagé soit avec un salaire fixe (ἀποτακτάρης), soit avec partage du gain final (μερίτης), avait souvent occasion de porter plainte contre son *naucléros* ou contre le capitaine du navire [3]. Comme la jus-

παρνον, καὶ πρίονα καὶ σφύραν καὶ ἄκμωνα. Καὶ ἄλλό τι τῶν τεχνικῶν ἐργαλείων, καλῶς οἶδε μεταχειρίζειν· πολιτείαν δὲ, ὅπως χρὴ διοικεῖσθαι, καὶ τὴν εὐνομίαν διατηρεῖσθαι, καὶ ἀρχόντων θεραπεύειν ὁρμάς, καὶ πρὸς ἐπιτάγματα δεσποτῶν, νῦν μὲν εἴκειν, νῦν δὲ ἄλλως οἰκονομεῖν καὶ τούτων ἀπειλὰς ἡμεροῦν, καὶ δωρεὰς νουνεχῶς ἐπιδέχεσθαι καὶ τὸ χρηματίζεσθαι καιροῦ καλοῦντος ἀκινδύνως ἐξευρίσκειν, καὶ τὰς ἐπιούσας ἀνάγκας ὑγιῶς διαλύειν, καὶ δήμου διορθοῦν ἀταξίας, καὶ πολλαχόθεν τῷ κοινῷ τὴν ἀσφάλειαν πραγματεύεσθαι, ταῦτα δὴ ταῦτα, οὔτ' ἐσκέψατό ποτε, οὔτ' ἀσφαλῶς οἶδεν ἰθύνειν· ὥσπερ οὖν ἀνακόλουθον, ἀλλαξάμενόν σε τὴν ἰδίαν τάξιν, ἀνελέσθαι τὰ τοῦ θαναύσου, οὕτως ἐπισφαλές γεωργῷ, καὶ σκαπανεῖ καὶ χειρωνάκτῃ πολιτείαν ἐγχειρίζειν διοίκησιν καὶ πράγματα, νοῦ καὶ πείρας ἄλλης δεόμενα. Isidore, *ibid.*, f. 316-316 v.

1. Cantacuzène, III, 94, f. 575.
2. *Synopsis Minor*, Lingenthal, *Jus Graeco-Romanum*, II, p. 174.
3. Quant au partage, le *naucléros* recevait deux parts ; le capitaine

tice était au XIVe siècle très corrompue, c'est peut-être pour mieux défendre leurs intérêts que les marins thessaloniciens ont constitué leur corporation [1].

Le président de cette corporation pouvait être même un *puissant*. En effet, lors de la révolte des Zélotes, ce fut le chef des marins, le noble Andréas Paléologue, qui contribua le plus, avec ses partisans, à renverser le parti aristocratique [2].

Les marins grecs des XIVe et XVe siècles, imitant les pirates turcs et latins, s'adonnaient volontiers à la piraterie [3]. Nous ignorons cependant si les marins de Thessalonique se livraient encore au XIVe siècle à ce métier si peu honorable ; toujours est-il que leur conduite n'inspirait guère grande confiance. Toujours armés et très portés à provoquer des rixes sanglantes, ils étaient fort redoutés [4]. Habitant tous, près de la mer, non loin de *la porte maritime* [5], ils étaient parfois désignés par le nom des *côtiers* (παραθαλάσσιοι). Les autorités byzantines en général étaient enclines à les favoriser aux dépens des Latins [6].

1 1/2 ; le timonier 1 1/2; le maître charpentier 1 1/2; le *carabite* (probablement l'intendant) 1/2 ; le marin 1, le cuisinier 1/2. Pardessus, *Collection de lois maritimes*, I (1828), pp. 233-234. Cf. Lingenthal, *Geschichte der griech.-röm. Rechts*, p. 317.

1. Ils ont peut-être été obligés d'agir ainsi à cause de la rigueur de la loi, pour ce qui concerne les délits, dont se faisait coupable un marin ; car, en effet, un marin, étant embauché pour un temps déterminé, s'il voulait débarquer, avant que le terme de son engagement fût terminé, était passible d'une sévère punition : il recevait soixante-dix coups de verge. J. M. Pardessus, *o. c.*, I, p. 258.

2. Cantacuzène, III, 94, p. 575.

3. Paparrigopoulos, Ἱστ. Ἑλλ. Ἔθν., V², p. 123.

4. Cantacuzène, *ibid.*, pp. 576-577.

5. *Ibid.*, p. 575.

6. Acte de 1320, 3 mars. *Diplomat. Veneto-Lev. Mon. Storici*, V, p. 166.

B. — Les parèques ou douloparèques[1].

Les terres fertiles des environs de Thessalonique étaient cultivées par le paysan grec, slave ou coutsovalaque — ce dernier occupant la région du sud-ouest et nord-ouest de la ville, tout près de Verria. Tous ces laboureurs et pasteurs, en grande partie, n'étaient pas libres. Ils cultivaient la terre en condition de *parèques*, c'est-à-dire liés à la glèbe comme serfs. Ils ne pouvaient pas abandonner la propriété, et leur maître n'avait pas le droit de les en chasser, ni de séparer les parents de leurs enfants, les frères entre eux, ou le mari d'avec sa femme.

Les parèques des derniers siècles étaient les descendants, non seulement des anciens colons romains [2], mais aussi des nouveaux venus, des barbares [3] qui, à la suite des invasions, s'étaient fixés dans le pays. Ils se donnaient aux travaux agricoles, et ayant prêté serment d'être sujets paisibles de l'empereur, on les tolérait. Ce sont ces derniers qu'on appelle προσκαθήμενοι [4]. Tous ceux qui ne possédaient pas une terre à eux et habitaient la campagne, quoique libres, entraient dans les rangs des parèques [5], ainsi que les étrangers, qui se fixaient sur un domaine quelconque sans avoir acheté une terre [6].

1. Kalligas, Μελέται καὶ λόγοι, pp. 183-304 ; Th. Uspenskij, *Matériaux pour l'histoire des propriétés des paysans au XIVe s.* (en russe). Odessa, 1883, et *Journ. du ministère de l'Instr. Publique russe*, t. 225, 1883, pp. 30-87 ; 301-360.

2. Lingenthal, *Gesch. griech.-röm. Rechts*, p. 262.

3. Kalligas, Μελετ. βυζ. ἱστ., p. 102.

4. Lingenthal, *o. c.*, p. 262. Dans un acte de 1332, émané d'Andronic III, concernant le monastère de Saint-Jean du Mont-Ménacé, on trouve l'expression : πάροικοι καὶ προσκαθήμενοι, ce qui prouve que les premiers étaient distincts des autres. Miklosich et Müller, *Acta et Dipl. Gr.*, V, p. 104 ; Z. v. Lingenthal, *Jus. Graeco-Rom.*, III, p. 694.

5. V. Vasiljevskij, *Viz. Vrem.*, III, p. 121.

6. Étienne de Lusignan dans sa *Description de l'isle de Chypre* (Paris, 1580, f. 68) dit ceci : « Les estrangers estoient appelez Pariques, pour

Cependant il ne faut pas identifier les parèques, comme on l'a fait, aux esclaves [1]. Certes, ils avaient à supporter de lourdes charges, imposées par leurs maîtres [2]; ils devaient entretenir les personnages officiels et les soldats qui étaient de passage dans leurs villages ; ils se trouvaient dans des conditions d'infériorité en comparaison des citadins et des autres paysans libres ; mais il n'en est pas moins vrai que, être parèque, surtout d'un monastère, était pour un paysan du XIVe siècle un avantage. Car les parèques des établissements religieux jouissaient de certains privilèges, que les paysans libres n'avaient point [3]. Ils étaient, en effet, moins inquiétés par les moines, qui, étant donné leurs privilèges accordés par les empereurs, n'avaient pas à payer d'impôts bien lourds [4].

Au XIVe siècle, il y avait des parèques en très grand nombre ; ils formaient la majorité de la population rurale, et leur nom était inscrit dans les livres spéciaux, ce qui per-

ce qu'ils estoient venus d'autres païs, et pour ce qu'ils habitaient par les bourgs et les villages : lequel nom ils ont tousiours gardé iusques à présent, qui vault dire comme estrangers. Or, ceux-ci n'estoient de notre temps en rien différents des esclaves, pour les grandes tailles et impositions qu'ils portoient. »

1. Sathas, *Doc. Inédits*, IV, p. III.

2. Ces droits s'appelaient παροικικὸν δίκαιον, dont l'origine remonte à l'époque de Justinien. Lingenthal, *Gesch. des griech.-röm. Rechts*, p. 261. Cf. Kalligas, Μελ. καὶ λόγοι, p. 191.

3. Des paysans libres existaient dans l'Empire jusqu'aux derniers temps. C'est une erreur que de croire qu'à partir du xe siècle tous les paysans habitaient une terre appartenant à un autre, comme on serait porté à le supposer d'après le mot *paroikos*. Th. Uspenskij, Δελτ. τῆς ἱστορικῆς ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος II (1885), pp. 537-538 ; cf. Z. v. Lingenthal, *Geschichte des griech.-röm. Rechts*, ch. 61-65. Du reste, les Croisés ont trouvé dans l'Empire des paysans libres (Leftéri) et des parèques (parici) Kalligas, Μελ. καὶ λόγοι, p. 264.

4. Kalligas, *o. c.*, p. 265 ; G. Millet, *Bullet. de Corresp. Hellén.*, XXIII (1899), p. 124. Lauriotis, Ἀθωΐτης Στοά *Viz. Vrem*, V, p. 488.

mettait de distinguer les parèques soumis au fisc et au service militaire, les δημοσιάριοι, des autres paysans [1].

Certains actes du XIVe siècle semblent faire une certaine distinction entre la *douloparékia* et la *parékia*. On donnait volontiers le nom de parèques aux serfs des monastères, qui, étant privilégiés, s'appelaient aussi *parèques non soumis aux impôts* (πάροικοι ἀτελεῖς) [2]. Tous les autres étaient désignés par le nom de *douloparèques*. Cette distinction n'était toutefois pas très usitée; c'est pourquoi l'on appelait indistinctement les serfs, tantôt par le nom de *parèques*, tantôt par celui de *douloparèques* [3].

A côté des parèques il y avait au XIVe siècle une autre classe de paysans, appelés les ἀνακαμπτικῶς ἔχοντες, ainsi que nous l'apprend pour Mistra, un acte de l'an 1339 [4]. Ceux-ci étaient probablement des paysans qui, une fois partis, étaient revenus au domaine quitté pour s'engager comme ouvriers des champs (δουλευταί) [5]. Nous ne saurions affirmer s'ils sont ou non les mêmes que les προσκαθήμενοι.

1. Pour cette question, ainsi que pour les engagements, qui liaient les parèques aux propriétaires, voir Kalligas, *o. c.*, passim., Vasiljevskij, *Viz. Vrem.*, III, pp. 121-122.

2. E. Z. v. Lingenthal, *o. c.*, p. 12.

3. Lingenthal, *Gesch. des griech.-röm. Rechts*, p. 262. Cf. Pančenko, *Izvjestija*, IX (1904), passim.

4. G. Millet, *Bullet. de Corresp. Hellén.*, XXIII (1899), p. 125.

5. Z. v. Lingenthal identifie les δουλευταί aux parèques (γήμοροι καὶ δουλευταί, οὓς παροίκους οἴδαμεν ὀνομάζεσθαι. *Gesch. des griech.-römisch Rechts*, p. 262). Cependant nous possédons un acte du XIIIe siècle de Théodore Ange, où l'on semble faire distinction entre le *parèque* et le *douleutès* : οὔτε πάροικον οὔτε κληρικὸν οὔτε δουλευτήν. Albert Martin, *Mélanges d'Archéolog. et d'Hist.*, vol. II (1882), p. 283. Il paraît que le *douleutès* était un laboureur libre, un ouvrier des champs que l'on embauchait à la journée.

C. — Les esclaves.

Malgré les mesures prises par les Comnènes, surtout par Alexis Ier, qui favorisa les affranchissements, et par Manuel, qui affranchit tous les esclaves [1], l'esclavage continua à exister aux siècles suivants.

Au XIVe siècle il y en avait encore dans l'Empire. Et chose curieuse, l'Église, qui avait provoqué l'abolition de l'esclavage, persistait à garder ses esclaves. A Thessalonique, comme à Corcyre [2], il y avait des ἁγιοδοῦλοι, des « esclaves sacrés », appartenant à certaines églises ou établissements religieux. Une expression d'Eustathe nous autorise à supposer que l'église de saint Démétrius en avait un certain nombre. Cet auteur parle, en effet, « des enfants de Saint-Démétrius », parmi lesquels il y avait des Serbes [3] et des Syriens [4]. On les appelait ἁγιοδοῦλοι pour indiquer peut-être, que de bon gré ils s'étaient voués à tel ou tel établissement religieux pour faire œuvre de piété. Du reste, l'on pouvait se faire esclave même par acceptation volontaire de la servitude ; les parents aussi vendaient parfois leurs enfants pour des sommes dérisoires [5].

Au XIVe siècle des particuliers possédaient à Thessalonique

1. Lavisse et Rambaud, *Hist. Gén.*, II, pp. 810-811.

2. Acte du XIIIe siècle de Théodore Ange, publié par Albert Martin, *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, vol. II (1882), p. 283.

3. Ἐν οἷς καὶ παῖδες τοῦ Μυροβλήτου, ἄλλοι τε καὶ ἐκ τῆς τῶν Σέρβων τιθέντες αὐτῷ. Eustathe, *De Thess. a Latinis capta*. Bonn, p. 452; cf. Sathas, *Doc. Inéd.*, IV, prol., XXI.

4. Ἀλλὰ καὶ λύτρωσις αἰχμαλώτων πολλάκις εὑρίσκεται, ὡς πολλάκις ἐν τῷ σεπτῷ ἐκείνῳ σηκῷ αἰχμάλωτα μετὰ τῶν κλοιῶν αὐτῶν πρὸς ὄρθρον εὑρίσκεσθαι, ἀπό τε Συρίας καὶ χωρῶν ἄλλων βαρβαρικῶν, ὑπὸ τοῦ ἁγίου Δημητρίου λεγόντων ἁρπάζεσθαι καὶ μέχρι τοῦ ναοῦ αὐτοῦ μεταρσίως διασώζεσθαι. Νεοφύτου Πρεσβυτέρου μοναχοῦ καὶ ἐγκλείστου (XIIe s.). Ms. gr. Paris, 1189, f. 127-127 v.

5. Lavisse et Rambaud, *o. c.*, II, p. 810.

des esclaves (ἀνδράποδα) [1]. Ceux-ci n'étaient probablement pas des chrétiens, car les lois s'y opposaient. Les écrivains contemporains nous affirment que ni les Byzantins, ni les Serbes, ni les Bulgares, ni les autres *Scythes*, — par lesquels il faut entendre non seulement les Russes, mais aussi les Moldaves et les Valaques — ne faisaient pas d'esclaves chrétiens même en temps de guerre [2], et qu'en cela ils se distinguaient des Turcs. Ceux-ci ne guerroyaient que pour piller et pour faire des esclaves, dont la vente leur apportait de jolis revenus [3].

Les esclaves des Thessaloniciens devaient être des musulmans, tombés entre leurs mains, soit à la suite d'une guerre [4], soit par voie d'achat, dans un des grands marchés de Caffa, de Tana, d'Alexandrie ou d'Italie [5].

LES ÉLÉMENTS HÉTÉROGÈNES

A. — Les Juifs.

Dans les documents du XIVe siècle, il est parfois question des Juifs de Thessalonique, dont le nombre était assez restreint [6]. Ils vivaient en paix avec la population chrétienne et

1. Ἐκεῖνοι [les propriétaires] δὲ ἀδικοῦνται καὶ ἀνδράποδον αὐτῶν εἰ λάβοις καὶ ἵππον· ἐκεῖνα μὴ παρανομήσῃς, ἄγων καὶ τρέφων καλῶς. Ms. gr. Paris, 1213, f. 250 v.; Ἐνταῦθα δοῦλος μὲν τὸν δεσπότην ὤθει, τὸν δὲ πριάμενον, τὸ ἀνδράποδον. D. Kydonis, *Monodie*, Migne, 109, col. 648; cf. col. 645.

2. Cantacuzène, I, 35, p. 171; Ducas, *Hist.*, ch. XI, p. 67.

3. N. Jorga, *Latins et Grecs. Byz. Zeit.*, XV, p. 187.

4. Cantacuzène, II, 32, p. 497.

5. Heyd, *Hist. du Comm.*, pp. 557-562.

6. Au XIIe siècle, lorsque Benjamin de Tudèle visita Thessalonique, il y avait 500 Juifs seulement. Naturellement, durant le XIIIe et le XVe siècles, leur nombre s'était accru par d'autres coreligionnaires venus de Venise surtout, pour exercer le commerce ou des industries, comme à Constantinople (Ch. Diehl, *Et. Byz.*, p. 247). Mais la colonie juive de Thessalonique devint après très nombreuse à la suite de l'immigration des Juifs d'Espagne, au XVIe siècle (Tafel, *De Thess.*, p. 169).

s'occupaient vraisemblablement, comme aux temps du voyageur Benjamin de Tudèle, d'industries et surtout de la fabrication des tapis. Les Thessaloniciens avaient depuis longtemps toléré que les Juifs quittassent leur quartier relégué, leur ghetto, pour s'établir aussi dans les autres quartiers [1]. La population juive jouissait de la protection des lois [2], voire même de l'Église [3].

Se sentant ainsi protégés par le clergé grec, les Juifs lui étaient bien reconnaissants. Ainsi la mort de l'archevêque Siméon, en 1429, fut vivement déplorée par eux, car toute la population thessalonicienne sentait que, par cette perte irréparable, disparaissait un dernier espoir du salut de la patrie contre le péril turc [4].

Il y avait parmi les Juifs thessaloniciens un certain nombre de lettrés, avec lesquels les savants chrétiens entretenaient des relations amicales et intellectuelles. Ce commerce était de nature à réveiller les susceptibilités de certains fanatiques. Il y eut même un curieux procès intenté à quelques membres du clergé thessalonicien, accusés comme judaïsants [5].

B. — **Les Arméniens.**

Dans les documents du XIVe siècle, il n'est question que fort rarement des Arméniens thessaloniciens. Il y en avait

1. Nous avons une curieuse lettre d'Eustathe, adressée à la fin du XIIe siècle au patriarche de Constantinople, dans laquelle il se plaint que les autorités et les archevêques aient toléré la cohabitation des Juifs avec les Chrétiens. Elle nous apprend que les Juifs avaient occupé dans la ville, soit des maisons ruinées, soit d'autres, dont les murs étaient couverts de peintures sacrées. Eustathe, ép. XXXII (Tafel, *opusc.*, pp. 339-340).

2. *Synopsis minor*. Lingenthal, *Jus Graeco-Rom.*, II, p. 112; III, p. 504; Miklosich et Müller, *Acta*, V (a. 1319), p. 83.

3. Miklosich et Müller, *ibid.*, I (a. 1337), p. 175.

4. Jean Anagnoste, chap. IV, Bonn, p. 489.

5. Miklosich et Müller. *Acta*, I, p. 174 et s.

pourtant une colonie, qui possédait des églises, destinées au culte arménien. L'une d'elles fut cédée par l'empereur byzantin aux Vénitiens [1]. Au synode tenu à Sis, en 1370, on voit figurer un évêque arménien de Thessalonique, nommé Isaïe [2].

Cette colonie était déjà ancienne. Eustathe en parle, assez défavorablement, à l'occasion du siège de la ville par les Normands, à la fin du XIIe siècle [3].

C. — Les Slaves.

Sur le territoire de Thessalonique et probablement aussi dans l'intérieur même de la ville, il y avait un certain nombre de Slaves. Ils y étaient établis, comme on l'a déjà vu, depuis le VIIe siècle [4]. Cependant ceux d'entre eux, qui s'étaient fixés dans la ville, ont dû être depuis longtemps déjà assimilés aux Grecs, comme mœurs et comme langue. Ainsi, vers le milieu du XIVe siècle, le fameux adversaire des Hésychastes, Akindynos, homme de grand talent, très versé dans la philosophie et la théologie, qu'il avait étudiées à Thessalonique même, était d'origine slave. Ces adversaires le lui ont reproché, ce qui prouve que, malgré l'assimilation, il y avait toujours une tendance de défiance entre les deux races.

D. — Les Coutsovalaques, Tsintsares ou Aromounes [5].

On ne saurait affirmer s'il y avait ou non au XIVe siècle, dans la ville même de Thessalonique, des habitants appartenant à la

1. Voir le premier chap. du second livre.

2. Mansi, *Concil.*, t. XXV, p. 140. Cf. Tafel, *De Thess.*, p. XIX, et *Hist. Thess.*, p. 13.

3. Eustathe, Bonn, pp. 480-481.

4. C'étaient les descendants des Dragoubites, des Sagoudates, des Bélézites, des Baïounites et des Berzites. A. Rambaud, *L'empire grec au Xe siècle*, pp. 224, 225, 226.

5. Pour la question des Macédo-Roumains ou Aromounes, voir surtout : Pouqueville, *Mémoire sur l'Illyrie ancienne et moderne, sur les colonies*

race coutsovalaque. Mais y en avait-il sûrement sur le territoire soumis à l'influence de cette cité. Ils occupaient les terres du sud-ouest et nord-ouest de Thessalonique, surtout vers la ville voisine, Verria. Leur occupation principale était l'élevage du bétail, comme elle l'est encore aujourd'hui [1].

Dans la guerre civile entre les deux Andronic, les Aromounes, qui parlent un dialecte de la langue roumaine d'aujourd'hui, jouèrent un rôle assez important. Ainsi le pâtre Scherban (Συρμπάνος), « de nation dace », selon l'expression de Cantacuzène, et ses conationaux prêtèrent une aide précieuse à Andronic III. Scherban fut pour cela persécuté, ruiné et dut subir les plus atroces mutilations, ordonnées par le parti byzantin opposé. Finalement son ami, devenu empereur, le récompensa pour les services rendus, ainsi que pour sa fidélité et sa grandeur d'âme, car il avait tout pardonné à ses persécuteurs [2].

valaques, etc., dans les *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XII, 1839 ; Thomaschek, *Zur Kunde der Hämus-Halbinsel*, 1882 ; O. Densusianu, *Hist. de la langue roumaine*, Paris, 1901, pp. 289 et s. et 322 et s. ; G. Weigand, *Die Aromunen*, Leipzig, II, p. 184 ; Id., *Jahresbericht des rum. Instit.*, VII, 19 ; Uspenskij, *Istorija Athona*, Kiev, 1877, III, 311 ; Onciul, *Convorbiri literare*, t. XIX, p. 277 ; A. D. Xenopol, *Istoria Românilor*, I, p. 596 et s. ; Vasiljevskij, *Sovjéty i razkazy vizantijkago bojarna XI vjéka. Journal du Minist. de l'Instr. publique russe*, t. CCXV (1881, août), p. 133, etc.

1. Cédrenus les appelle Βλάχοι ὁδῖται = Valaques nomades. Bonn, t. II, p. 435. Les sources les plus importantes intéressant l'histoire de cette population, sont : *Les Actes de S. Démétrius*, Migne CIX, ch. 207 ; Tougard, *o. c.*, p. 190 ; Constantin Porphyrogénète, *De Adm. Imp.*, ch. 29-36, qui les appelle Romains (Ρωμᾶνοι) ; Kekaumenos (XIe s.). *Stratégicon*, éd. Vasiljevskij et Iernstedt, Saint-Pétersbourg, 1896, p. 74; cf. aussi : Anne Comnène, Bonn, I, p. 245 ; Nic. Choniatès, Bonn, p. 841 ; Pachymère, *Mich. Paléologue*, Bonn, I, p. 83 et vol. II, liv. I, p. 106 ; Chalcondyle, Bonn, p. 319, Βλάκοι... τῶν Δακῶν ὁμόγλωττοι, etc.

2. Cantacuzène, I, 30, pp. 146-149.

E. — Les Vardariotes ou les Turcs.

Il y avait tout près de Thessalonique, sur le Vardar, aux environs de la ville de Poléanine, qui existait encore au XVIe siècle [1], une population, appelée les Vardariotes [2], établie là depuis longtemps [3]. On les désignait aussi par le nom de Turcs [4]. Au XIIIe siècle, quelques-uns de ces Vardariotes servaient dans la garde impériale à Constantinople [5]. Codinus affirme qu'ils appartenaient, quant à la langue, à la nation persane [6].

Au XIVe siècle il est très souvent question du diocèse des Vardariotes ou des Turcs, suffragant de Thessalonique.

F. — Les Gasmoules ou Vasmoules [7].

Les Gasmoules ou Vasmoules, fils de parents appartenant l'un à la race grecque, l'autre à une des nationalités latines, existaient partout dans l'Empire : à Constantinople, où ils

1. Crusius, *Turco-Graecia* (XVIe s.), p. 287.

2. A. Rambaud, *L'empire grec au Xe siècle*, p. 215. Cf. Tafel, *De Provinciis*, p. 47 ; Anne Comnène, IV, 109 ; Ducange, *au mot*. Pouqueville, *Voyage en Grèce*, III, 74 ; Hilferding, *Gesch. der Serben u. Bulgaren*, II, 16.

3. Ils y furent établis par l'empereur Théophile, au IXe siècle. Codinus, *De officiis aulae Constantinopolitanae*, 41, 54.

4. Tafel, *De Thess.*, pp. 80-81.

5. Pachymère, *Mich. Paléologue* (a. 1271), 4, 29, Bonn, t. I, p. 321 ; G. Acropolite, *Hist.*, 63, Bonn, p. 139.

6. Codinus, *o. c.*, 54 et 7, 13. Au début du XIXe siècle, Pouqueville a pu retrouver les restes de cette population, en tout trente mille âmes, qu'il appelle Guèbres Bardariotes, habitant près de Poliana, ville ruinée, voisine de Caraféria. Ils parlaient le turc tartare. Pouqueville, *Voyage en Grèce*, III, 2e éd., pp. 74-75.

7. D'après M. D. Thérianos le mot dériverait du français gas = garçon et mulus. Νέα Ἡμέρα, 3/15 avril 1893 (N. 957). Notice de K. Krumbacher dans la *Byz. Zeit.*, III (1894), p. 202.

jouèrent, à l'occasion de l'assassinat d'Apocauque, un rôle important [1], à Gallipoli [2], à Enos [3], dans le Péloponnèse [4], dans les Iles, à Thessalonique. D'après Pachymère, ils avaient des qualités, qui caractérisaient les Grecs et les Latins : ils étaient braves et intelligents, de même que téméraires et insolents [5]. La plupart d'entre eux se considéraient comme Grecs, soit parce qu'ils avaient vraiment des sentiments philhelléniques, soit par simple calcul. Cependant, si leurs intérêts le réclamaient, ils se faisaient facilement passer comme citoyens vénitiens ou génois [6].

A Thessalonique les Gasmoules vivaient en bonne intelligence avec les Grecs et avaient, paraît-il, les mêmes sentiments et la même haine contre les étrangers. Nous voyons, en effet, ces deux races tomber souvent d'accord pour persécuter ou maltraiter les Vénitiens, mal vus partout dans l'Empire, dans la première moitié du XIVe siècle [7].

1. Grégoras XIV, 10, Bonn, t. II, p. 736 et s.
2. Ducas, chap. XXIV, p. 140. Cf. Ch. Diehl, *Et. Byz.*, p. 263.
3. Rapport de Marco Minoto, a. 1320. *Monum. Storici*, V, p. 167. Cf. *Libri Comm. de la rep. Venezia*, I, p. 215.
4. Cantacuzène, II, p. 74 ; Kalligas, Μελέται βυζαντ. ἱστορίας, p. 455.
5. Pachymère, l. III, Bonn, t. I, p. 188 ; l. IV, 5, I, p. 98.
6. Rapport de Marco Minoto, baile vénitien à Constantinople, en 1317. *Monum. Storici. Diplom. Veneto-Lev.*, I s., t. V, p. 105. Nous ignorons si à Thessalonique existaient ou non, comme ailleurs, des Gasmoules parèques. On sait, qu'à Naxos, il y avait des Gasmoules libres et *libérés* de servitude. Cela fait penser qu'il en existait aussi d'autres, qui étaient de simples parèques. P. G. Zerlentis, Γράμματα Φράγγων δουκῶν τοῦ Αἰγαίου Πελάγους. *Byz. Zeit.*, XIII (1904), pp. 136-137, 140-141.
7. Rapport de Marco Minoto, a. 1320, *l. c.*, V, p. 167. Cf. *Libri Comm. de la rep. Venezia*, I, p. 215.

CHAPITRE III

L'administration impériale et municipale. Le diocèse ecclésiastique de la ville.

Pour l'administration des affaires générales de l'Empire, il y avait, comme on le sait, deux pouvoirs : le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique.

En province le premier était représenté par le gouverneur et ses subalternes, civils ou militaires, le second par l'archevêque et son clergé.

A côté de ces deux pouvoirs il y en avait un troisième, jouant en apparence un rôle secondaire, presque effacé, mais qui était en réalité très puissant : le pouvoir municipal.

Nous allons les examiner tous les trois, tels qu'ils se présentaient à Thessalonique au XIVe siècle et au début du XVe.

I. — LE POUVOIR CIVIL.

A. — L'administration impériale. Le gouverneur.

L'administration impériale était représentée à Thessalonique, capitale du thème de la Macédoine et de la [Première] Thessalie, comme dans les autres provinces de l'Empire, par le gouverneur et ses subalternes.

Le gouverneur, dont le titre officiel avait précédemment plusieurs fois changé, portait encore assez souvent au XIVe siècle, celui de *dux* [1], à côté d'autres titres. Les historiens

1. Ce titre remonte bien haut dans les temps. Il est souvent employé aux Xe, XIe et XIIe siècles. Ainsi un acte de Constantin Porphyrogénète parle d'un *dux*, et d'un *catépanô* du Strymon et de Thessalonique

Grégoras et Cantacuzène le désignent parfois par le nom d'*épitrope* et de *dioekétés* (ἐπίτροπος, διοικητής)[1], c'est-à-dire *chargé de l'administration du thème*. Souvent on l'appelle aussi *archonte* (ἄρχων)[2], et, par esprit d'archaïsme, éparque ou hyparque (ἔπαρχος, ὕπαρχος)[3].

Le gouverneur, comme représentant de l'empereur, habitait un palais qui lui était réservé, sur lequel flottait l'étendard impérial. Il veillait à ce que l'autorité centrale fût respectée, en exigeant que tous les samedis le nom du basileus fût acclamé[4]. Si l'empereur séjournait dans la ville, c'était également le gouverneur, aidé par le *chambellan du palais de Thessalonique*[5] — si toutefois ce magistrat existait encore au XIVe siècle — qui veillait à ce que toutes les cérémonies de coutume fussent accomplies.

Il apparaît dans le *Stratégicon* de Kékauménos (XIe s.) (Vasiljevskij. *Sovjéty i razkazy Vizantijskago bojarina XI vjéka. Journal du Minist. de l'Instr. Publ. russe* (1881, juin), p. 274. On connaît également, pour l'an 1024, un dux de Thessalonique, Nicéphore Cabasilas (Sathas, *Doc. Inédits*, IV, Intr. p. XI). L'auteur du *Timarion* (XIIe s.), en parlant du gouverneur de cette ville, l'appelle aussi dux (*Timarion*, éd. Elissen, *passim*). Voir de même Eustathe (XIIe s.), *De Simulatione*, Migne, CXXXVI, col. 376.

1. Grég., VIII, 11, Bonn, t. I, p. 354 ; Cantac., I, p. 65.

2. Cantac., III, 31, p. 191 : Συναδινὸν τὸν πρωτοστράτορα, Θεσσαλονίκης τότε ἄρχοντα ; cf. *Id.*, III, 58, p. 359. Le titre d'archonte était général au XIVe siècle, comme au IXe et les suivants, et désignait le stratège et tous les gouverneurs des provinces : τοῦ ἄρχοντος ὄνομα γενικόν ἐστι καὶ σημαίνει καὶ στρατηγὸν καὶ ἀνθύπατον καὶ πάντας τοὺς ἐπαρχιῶν διοικητάς. Const. Porphyrogénète, *Delectus legum. Leone et Const. Sapient. Augg.*, Migne, CXIII, col. 472.

3. Acte de l'année 1342 du monastère de Zographou. *Vizant. Vremennnik*, p. 73.

4. Ἐγείρειν δὲ καὶ σημαίαν βασιλικὴν ἐντὸς τῆς πόλεως, κατὰ τὸ ἔθος, καὶ ἀρχιερέα εἶναι ἐκ τῆς ἐν Βυζαντίῳ ἐκκλησίας κεχειροτονημένον, καὶ εὐφημεῖν τοὺς βασιλέας κατὰ τὰ σάββατα ὡς ἔθος. Cantac., IV, 12, p. 82.

5. Le titre d'αὐλητὴς Θεσσαλονίκης, que relève un sceau, paraît indiquer cette fonction. Voir Dimitsas, *Macéd.*, I, p. 555.

Les principales attributions du gouverneur, selon les lois, étaient les suivantes :

Son autorité ne s'exerçait que dans la province qu'il administrait, où il avait, après l'empereur, le plus haut pouvoir [1]. En sortant des limites de son thème, le gouverneur n'était qu'un simple particulier [2].

Il devait veiller sur la paix, l'ordre, la sécurité des villes et des villages. Il était obligé d'empêcher les exactions de ses subalternes, les encaissements illicites ; les achats des *puissants*, faits par intimidation ou par force, et toute sorte d'autres injustices.

C'était lui encore qui devait empêcher le commerce prohibé par les lois, et faire arrêter ceux qui se rendaient coupables de contraventions. Les sacrilèges, les voleurs, les recéleurs, les personnes exerçant la traite, ainsi que les fous devaient être emprisonnés [3]. C'est également au gouverneur qu'incombait la charge de ne point permettre que les terrains publics fussent aliénés ou acquis sans droit par des particuliers [4]. C'était à lui, enfin, d'assurer la défense des villes fortifiées, et pourvoir au bon entretien des murailles, pour la réparation desquelles la loi l'obligeait de référer à l'empereur [5]. A cet effet il avait sous ses ordres les troupes de la province, qu'il commandait en véritable stratège.

Pour ses services il recevait de la caisse publique des

1. Const. Porphyrogénète. *Delectus legum. Léone et Const. Sap. Augg.*, *l. c.*, col. 472.
2. *Ibid.*
3. *Epanagoge de Léon et Alexandre* (IXe s.), d'où Constantin Porphyrogénète a puisé ses compilations. Z. v. Lingenthal. *Collectio librorum Juris Graeco-Roman.* ; Lipsiae, 1852, pp. 73-74.
4. *Synopsis Major.* Z. v. Lingenthal, *Jus Graeco-Roman.*, V, p. 552.
5. *Ibid.*

appointements assez élevés [1]. Pour le mettre à l'abri de tout soupçon de vénalité et l'empêcher d'être enclin à la partialité, la loi lui défendait également deux choses : de prêter de l'argent à intérêt et d'épouser une femme appartenant à une famille du thème qu'il administrait [2]. Il lui était aussi défendu de quitter sa province, excepté le cas où cela devenait indispensable [3], comme, par exemple, lorsqu'il s'agissait d'une expédition, ou bien lorsqu'il était, selon la coutume, mandé à Constantinople pour prêter serment de fidélité au nouveau souverain [4].

Cependant au XIVe siècle, les maîtres absolus, qu'étaient les gouverneurs, ne devaient probablement pas observer de si près toutes ces stipulations de la loi.

En effet, le gouverneur avait un très grand pouvoir au XIVe siècle. On le voit souvent octroyer des privilèges aux villes qu'il administrait, sous la réserve, cependant, de la sanction ultérieure de l'empereur [5]. Cantacuzène affirme que certains gouverneurs avaient même des velléités de se déclarer indépendants, et que le gouvernement central cherchait à les ménager pour s'assurer de leur fidélité [6]. Toutefois quelques-uns se sont révoltés, voulant créer des despotats sous leur propre suzeraineté. Tel fut le cas du duc de Thessalonique,

1. Z. v. Lingenthal, *Collectio librorum Juris Graeco-Rom.*, pp. 75-76 ; *Synopsis Minor*. Lingenthal, *Jus Graeco-Rom.*, II, p. 17.

2. *Synopsis Minor*, *ibid.*, pp. 13-14.

3. *Epanagoge*, *o. c.* Lingenthal, *Collect. libr. juris Graeco-Rom.*, pp. 73-74.

4. Cantacuzène nous apprend qu'à l'occasion de la mort de l'empereur, tous les gouverneurs des thèmes, déposant leurs charges, venaient à Constantinople prêter serment de fidélité au nouveau basileus, qui les renvoyait ou non à leurs postes. Cantac., l. I, Bonn, t. I, p. 16.

5. Chrysobulle d'Andronic II confirmant, en 1319, les privilèges accordés à Jannina par son gendre, Syrjeanis. Miklosich et Müller, *Acta et Diplomata Graeca*, V, p. 83.

6. Cantacuzène, III, 32, Bonn, pp. 191-192.

Jean Paléologue, fils de Constantin Paléologue et neveu d'Andronic II, contre lequel il se révolta avec l'appui du kral des Serbes [1].

Les abus étaient par conséquent possibles. L'on voit, en effet, des villes intervenant auprès de l'empereur pour se débarrasser de leur gouverneur, qui, sans aucun scrupule, expulsait des citoyens honnêtes, abolissait des privilèges anciens [2], ou confisquait les biens des particuliers [3] ; car il était permis d'adresser une réclamation au basileus contre son représentant de province, soit par l'intermédiaire de l'archevêque ou de l'évêque, soit par une délégation des notables de la cité [4]. Mais combien d'abus durent se passer sous silence ! La réclamation, du reste, — sauf de rares exceptions — avait lieu seulement après le transfert ou le départ du gouverneur. C'est à l'archevêque ou à l'évêque qu'il incombait de dresser un rapport sur les dommages faits aux citoyens. Ceux-ci, après décision impériale, étaient dédommagés sur la fortune de leur ancien maître [5].

Toutefois à Thessalonique, ces abus ne pouvaient se passer aussi aisément qu'ailleurs. Le gouverneur devait tenir compte de la population, en grande partie éclairée et fort jalouse de ses libertés [6]. Il était obligé de vivre en bonne intelligence avec les représentants de l'autorité municipale. C'est lui qui présidait le sénat local de Thessalonique. Les restrictions qui lui étaient imposées le mettaient fort mal à son aise. Il était donc à craindre de sa part une tentative de changer cet état

1. Cantacuzène, I, 43, p. 209.
2. Acte d'Andronic II, a. 1319. Miklosich et Müller, *Acta*, V, p. 80.
3. Ce qui arriva à l'écrivain byzantin Nicéphore Chumnos, Boissonade, *Anecdota graeca nova*. Lettre XXIV, p. 29.
4. Z. v. Lingenthal, *Collectio librorum Juris Graeco-Rom.*, pp. 75-76.
5. Id., p. 76.
6. Κοινοῦ χρυσοβούλλου ἐπευμοιρῆσαι τῶν ἀνέκαθεν προσαρμοσάντων Θεσσαλονίκῃ ἐθίμων τε καὶ δικαίων παρεκτικοῦ. Acropolite. Migne, CLX, col. 1092.

de choses, ce qui, en effet, est arrivé en 1342. A cette époque, le gouverneur Jean Apocauque prit une grave mesure : il expulsa du sénat les représentants du peuple et fit assassiner l'archonte, chef du parti démocratique. C'était un coup d'État qui, du reste, ne réussit pas ; car le peuple se révolta, massacra les nobles et proclama la république.

Aux derniers temps de l'Empire, à partir du XIIe siècle, on envoyait assez souvent à Thessalonique, comme gouverneurs, des parents de l'empereur, surtout des puînés de la famille impériale [1]. Ceux-ci s'habituèrent à la longue à regarder le thème et la ville de Thessalonique presque comme un fief personnel.

Les Thessaloniciens étaient parfois invités à prêter serment de fidélité aux membres de la famille impériale, qui leur étaient envoyés comme maîtres [2].

Vers la fin du XIVe siècle, Thessalonique devint une sorte de despotat sous la domination du fils aîné de l'empereur Jean V Paléologue, Andronic, qui prit le nom de despote [3].

Du reste, la tendance de diviser l'Empire s'était déjà manifestée vers le commencement du même siècle. La guerre civile entre Andronic II et son petit-fils avait déjà eu ce résultat. L'Empire se divisa en deux : la région qui s'étendait vers l'ouest, à partir de la ville de Christopolis, échut à Andronic III, tandis que l'est, avec Constantinople, resta au pouvoir du vieil empereur [4]. Plus tard, pendant la guerre

1. En 1320, le fils et co-régent d'Andronic II, Michel, administrait Thessalonique (Cantac., I, Bonn, t. I, p. 14. Grégoras, l. VIII, 3, Bonn, t. I, p. 293). En 1392, Jean Paléologue accorda la ville comme fief à son fils aîné, Andronic, qui, après y avoir séjourné plusieurs années, prit la liberté de la vendre aux Vénitiens, en 1423 (Phrantzès, Bonn, I, 13, p. 57 ; I, 17, p. 64).

2. Grégoras, IX, 10, Bonn, t. I, p. 440.

3. Phrantzès, I, 13, Bonn, p. 57 ; I, 17, p. 64. Sathas, *Doc. Inédits*, I, p. 142 : Si vero dictus dominus despotus non esse in Salonichio, etc.

4. Grégoras, VIII, 6, Bonn, t. I, p. 321.

civile entre l'usurpateur Cantacuzène et Jean V Paléologue, il fut pour la seconde fois question d'un partage de l'Empire.

L'empereur légitime, Jean Paléologue, devait posséder la même région, qui avait été donnée auparavant à Andronic III, ayant pour capitale Thessalonique. Mais son refus fit échouer ce projet [1]. Néanmoins, vers la même époque, cette ville devint quand même la capitale de Jean V, presque détrôné, à qui l'appui et la fidélité de la population thessalonicienne furent très précieux.

Si aucun membre de la famille impériale ne voulait aller à Thessalonique, on cherchait un gouverneur parmi les nobles. Cependant on ne se faisait pas scrupule de nommer, contre une certaine somme d'argent versée au trésor impérial, des personnes riches, mais de basse origine. Tel fut, par exemple, le cas de Jean Vatatsès, créé gouverneur de Thessalonique par l'impératrice Anne, veuve d'Andronic III [2].

Quant à la durée de la fonction, on ne saurait rien affirmer. Tout ce qu'on pourrait dire, c'est que les gouverneurs ne restaient pas trop longtemps au même thème. Seul Andronic le Despote administra Thessalonique plusieurs années. Le thème fut ainsi en quelque sorte transformé en despotat.

Pour éviter les perturbations, qui pouvaient résulter pendant la vacance du poste de gouverneur, on avait créé la fonction de *hypodux* ou de sous-gouverneur [3]. Il est assez probable que cette fonction existait encore au XIVe siècle, mais sous un autre titre [4].

1. Grégoras, XXVII, 32, Bonn, t. III, p. 153 ; cf. XVIII, 2, II, pp. 876-7.
2. Id., l. XIV, 11, t. II, p. 741.
3. Eustathe, *De Simulatione*. Migne, CXXXVI, col. 376.
4. Une inscription publiée par Mgr Duchesne dans *la Mission au Mont Athos*, p. 66, relève le nom d'un κεφαλιττικός, en fonction à Thessalonique vers l'an 1316, nommé Hyaléas. M. Mordtmann croit que c'est le commandant de la place, fonction qui correspondrait à celle de *capitaine* (καπιτάνι) des temps postérieurs (*Rev. Archéol.*, 1879, p. 194

Le gouverneur avait, sous ses ordres, un assez grand nombre de fonctionnaires, appartenant à deux catégories : fonctionnaires, chefs d'une branche administrative quelconque, et fonctionnaires d'un rang inférieur.

Les premiers s'appelaient κατεπάνω, κεφαλατικεύοντες [1], auxquels étaient confiées les hautes fonctions administratives, financières ou militaires sous le contrôle du gouverneur [2].

Les κεφαλιτικεύοντες formaient deux catégories : les inspecteurs généraux et les administrateurs d'une région déterminée [3].

Par le nom de κεφαλιτικεύοντες κάστρου on désignait les préposés à une ville fortifiée : c'étaient des commandants militaires [4], qui devaient veiller à la sécurité et à la tranquillité non seulement de leur résidence, mais aussi à celles du territoire qui en dépendait. C'étaient également eux qui facilitaient la tâche des fonctionnaires du fisc pour l'encaissement des impôts [5].

Ils étaient, par conséquent, une sorte d'administrateurs des arrondissements appelés *katépanikia* (κατεπανίκια). C'est pourquoi on les désignait par le nom de *katépanô*.

Les autres villes et villages du thème étaient administrés

et s.). La personne qui l'occupait, vu l'importance de ses attributions, jouait probablement le second rang dans la ville, après le gouverneur. Elle correspondait en ce cas à l'*hypodux* du XIIe siècle.

1. Il est douteux que le mot κατεπάνω ait désigné au XIVe siècle le gouverneur d'une province quelconque, ainsi que le pense M. A. J. Jannaris, *Byz. Zeit.*, X (1901), p. 205.

2. Ch. Diehl, *Et. Byz.*, p. 277.

3. Les actes font une distinction entre le καθολικῶς et le μερικῶς κεφαλαττικεύων. Miklosich et Müller, *Acta et Dipl.*, V, p. 104, acte de l'année 1342. Cf. *ibid.*, p. 109, acte de 1343 ; un autre du monastère de Zographou, année 1342. *Viz. Vrem.*, XIII, p. 78.

4. J. Sakkélion, Χρυσόβουλλα αὐτοκρατορικά. Δελτ. ἱστ. ἐτ. Ἑλλάδος, II (1885), p. 614.

5. Sathas, Μεσαιωνικὴ Βιβλιοθήκη, VI (1877), pp. 642-3.

par des fonctionnaires de moindre importance, par des maires et, à la rigueur, par des receveurs.

Quant à Thessalonique même [1], les archives et les bureaux du fisc, des tribunaux, des postes et de l'administration en général, exigeaient de nombreux fonctionnaires, des *tabularii*, qui parfois appartenaient aussi au clergé [2].

LE THÈME [3] DE LA MACÉDOINE ET DE LA [PREMIÈRE] THESSALIE [4]

Le territoire du thème, que les gouverneurs de Thessalonique administraient au XIVe siècle, territoire très souvent envahi, conquis, perdu et reconquis par les Serbes et ensuite

1. Il y avait une administration des postes à Thessalonique, comme nous l'apprend un acte de l'an 1286 : ὁ ἀπὸ τοῦ μεγάλου θεσσαλονικαίου ἀλλαγίου Γαζῆς. *Actes de Zographou*, publiés par W. Regel, E. Kurtz et B. Kovablev. S.-Pétersbourg, 1907. *Viz. Vrem.*, XIII, p. 27 et acte 1327 : κύρ Στέφανος τοῦ Ξουμάνη τοῦ ἀπὸ τοῦ μεγάλου ἀλλαγίου τῶν Θεσσαλονικέων. *ibid.*, p. 56.

2. Ainsi, un acte de l'an 1327 est dressé au nom de Synadinos, gouverneur de Thessalonique, par un certain diacre, appelé Nicolas. *Actes de Zographou. Viz. Vrem.*, XIII, p. 57.

3. Pour les thèmes en général consulter : Ch. Diehl, *L'origine du régime des thèmes* (*Mélanges Monod*, Paris, 1896) ; Gelzer, *Die Genesis der byz. Themenverfassung*, Leipzig, 1899 ; Kulakovskij, *Sur les thèmes de l'empire byzantin*, Kiev, 1904 (en russe).

4. La région, commandée par Thessalonique, était connue sous le nom de Macédoine, et souvent aussi sous celui de Thessalie. Cela depuis les temps les plus anciens jusqu'au XIVe siècle. Ainsi l'*Itinéraire d'Antonin* et *la Table de Peutinger* concernant les stations de la Voie Egnatienne, indiquent la ville de Dioclétianopolis (Kastoria), située entre Edessa et Thessalonique et que Procope considère comme une ville de Thessalie (Procope, *De aed.*, Bonn, III, p. 273). Étienne de Byzance voit en Pella une ville de la Macédoine et de Thessalie. Le scoliaste de Lucain (*Pharsale*, 7, 591 éd. Weber, p. 567) considère que la Macédoine même n'est qu'une partie de la Thessalie : « Macedonia, quæ est in Thessalia. » Plus tard les Byzantins considéraient aussi que Thessalonique faisait

par les Turcs, s'étendait bien loin. Ses frontières — si l'on peut parler des frontières pour cette époque — étaient, avant l'an 1332 : à l'est, le fleuve Strymon, dans sa partie inférieure [1] ; au sud, le golfe Thermaïque et la mer Egée ; au nord et à l'ouest, une ligne, qui partant du bord de Strymon, passait un peu plus au nord d'Erklii [2] et de Gynécocastron (aujourd'hui Avret-Hissar) [3], suivait ensuite le contour

partie de la Thessalie. Ainsi Philothée de Selymbrie, dans son *oraison pour S. Agathonius*, dit entre autres : Μυροβλύτην Δημήτριον ἐν Θετταλίᾳ. (Migne, CLIV, col. 1237). Cependant ici par Thessalie on doit entendre Thessalonique. Cette dernière confusion, ainsi que le relève Tafel (*De Thess.*, p. 11, note 19 et *De Via Egnatia*, p. 46), était fréquente au moyen âge. Mais le même auteur cite Isidore (*Origg.* 14, 4, 12) qui énumère Thessalonique parmi les villes de Thessalie (note 19). Enfin au xve siècle l'historien Ducas nous apprend que « Murad II avait conquis toute la Thessalie, sauf Thessalonique », ce qui prouve qu'elle en faisait partie : ἔσχε καὶ Θετταλίαν πᾶσαν πλὴν Θεσσαλονίκης, ch. 3. Ducas est plus affirmatif encore au ch. 19 de son histoire : πέμψας δὲ (le sultan) στρατὸν οὐκ ὀλίγον ἐν Θετταλίᾳ ἐπολιόρκει Θεσσαλονίκην..... παραλαβὼν αὐτὴν (Thess.)..... καὶ δεικνύει τοῦτον βασιλέα πάσης Θετταλίας. Aux xiiie-xive siècles Jean Staurakios, dans son écrit *de Miraculis S. Demetrii* (apud Leonen Allatium ad Georg. Acropolitam, chap. 8, éd. Bekk, p. 226), dit aussi : Θεσσαλονίκη δὲ πόλις αὕτη περιφανὴς καὶ λαμπρά, καὶ Μακεδόνων μὲν κορυφή, Θετταλίας δὲ πάσης ὑπεριδρυμένη καὶ ὑπερέχουσα, etc.

Nous désignons donc son territoire de l'ouest par le nom de *Première Thessalie*, que nous distinguons de la Seconde Thessalie, comme on appelait jadis la Thessalie actuelle ; l'on sait, du reste, qu'il y avait un archevêché de *Larissa et de la Seconde Thessalie*, ce qui autorise notre hypothèse d'une Première Thessalie.

1. Θεσσαλονίκης μὲν γὰρ καὶ τῶν πέριξ ἄχρι Στρύμονος τοῦ ποταμοῦ πόλεων, ἦν ἐπίτροπος ὁ πρωτοστράτωρ Θεόδωρος ὁ Συναδινός. Grég., XII, 15, Bonn, II, p. 623.

2. La province, qui au xiie siècle était voisine de celle de Thessalonique du côté nord, était Ochrida, ainsi que nous l'apprend une lettre de Téophylacte, archevêque de Bulgarie, adressée à Alexis Comnène (xiie siècle) (Tafel, *De Via Egnatia*, p. 34).

3. Ὁ πρωτοστράτωρ.... εἰς Γυναικόκαστρον ἀφικόμενος (κατεῖχε γὰρ αὐτὸ καὶ πρότερον φρουρά, οἷα δὴ ὑπὸ τὸν Θεσσαλονίκης ἄρχοντα εἰωθὸς τελεῖν)... Cantacuzène, III, 38, Bonn, t. II, p. 235. Le Gynécocastron fut transformé en place forte par Andronic III, environ l'an 1341 (Cantac., II, 38, pp. 541-542).

des plaines septentrionale et occidentale, en traversant ou en côtoyant les montagnes de l'ouest, qui s'élèvent derrière les villes de Vodéna, de Verria et de Servia [1]. L'on considérait cette dernière ville comme limitrophe de la province voisine, de la seconde Thessalie [2].

En 1332-1333 le gouverneur de Thessalonique Monomaque, profitant de la mort d'Étienne Gavriélopoulos, despote de cette dernière province, passa les frontières et la soumit. Le thème de la Macédoine et de la [Première] Thessalie s'accrut ainsi, s'étendant vers le sud jusqu'au delà de Lycostomion (aujourd'hui Pyrgéto) [3].

La ville de Platamon, au nord de Lycostomion, fit depuis cette époque partie du thème de la Macédoine et de la [Première] Thessalie. On voit, en effet, le gouverneur de Thessalonique, Jean Apocauque, envoyer à Platamon, en 1342, pour y être gardés, les chefs du parti des Zélotes [4].

Après l'an 1332 la frontière du sud-ouest et ouest s'étend davantage, si bien que l'Epire devient voisine du thème. Lorsqu'en 1339 cette dernière province fut cédée à l'empereur, c'est Synadinos, gouverneur de Thessalonique, qui fut chargé de l'administration des nouvelles terres conquises [5].

Aussi désignait-on, vers le milieu du XIVe siècle, par le nom de Macédoine et de [Première] Thessalie, la région, qui

1. Τὸν μὲν υἱὸν αὐτοῦ Κωνσταντῖνον τὸν δεσπότην πρὸς ἑσπέραν ἐκπέμψῃ (l'empereur) Θεσσαλονίκης καὶ τῶν ἄλλων ἑσπερίων πόλεων ἐπιτροπεύσοντα. (Cantac., I, 26, Bonn, p. 129). Vers la fin du XIIe siècle, Verria formait, elle seule, un thème, ayant entre autres comme *katépanikion*, celui de Kitros, tandis que Voléro, Strymon et Thessalonique en formaient un autre. Chrysobulle d'Alexis Ange (a. 1199), Z. v. Lingenthal, *Jus Graeco-Roman.*, III, pp. 560-561.

2. Βέρροια, Σέρβια.... μεθόρια Θετταλίας, Cantac., III, 58, p. 355.

3. Cantac., II, 28, pp. 473-474.

4. Κατέκλεισεν ἐν δεσμωτηρίῳ πρὸς Πλαταμῶνα πέμψας καὶ τὰς ἄλλας πολίχνας, ὅσαι ὑπ'αὐτοῦ ἐτέλουν... Cantac., III, 93, p. 571.

5. Id., l. III, 39, Bonn, t. II, p. 239 et suiv.

comprenait les anciennes provinces, dont les noms sont généralement mentionnés par Cantacuzène, lorsqu'il décrit les événements qui de ses jours s'étaient déroulés dans ces contrées, savoir : la Chalcidique, l'Amphaxitie, la Bisaltie, la Mygdonie, la Botthiée, l'Emathie, la Piérie. Elle faisait, par conséquent, le tour du golfe Thermaïque, que les Byzantins ont toujours considéré comme une partie de la sphère d'influence de Thessalonique [1].

C'étaient les mêmes régions, qui, aux temps de Dioclétien, composaient la première Macédoine [2].

Vers la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle, ce thème fut beaucoup diminué. Le traité de paix conclu en 1403 entre la ligue Chrétienne et Suléïman, nous apprend que les Byzantins ne possédaient plus qu'un bien petit domaine autour de Thessalonique. C'était la région comprise entre le fleuve Galico et la branche du Vardar, appelée Paravardar, et la ville de Cassandria, y compris la vallée de Calamaria [3].

Le thème de la Macédoine et de la [Première] Thessalie

1. S. Théodore de Stoudion (IXe siècle), décrivant son voyage à Thessalonique, dit : Ὁρμίσαντες ἐν τῷ Κανάστρῳ (aujourd'hui le cap Paliouri) ἐν τοῖς Θεσσαλονίκης ὁρίοις, ἔπειτα εἰς Παλλήνην τὰ πρόσγεια τοῦ κόλπου, εἶτα εἰς Ἔμβολον. *Lettre à Platon*, Migne, LXXXXIX, col. 918. Cf. : Φθάσας τοὺς τόπους τῶν μεθορίων τῆς τῶν Θεσσαλονικέων πόλεως ἐν ᾧ ὁ φάρος ἵσταται... ἤγγισαν πλησίον τοῦ μεγάλου ἀκρωτηρίου, ὃ ἔχει τὴν ἐπωνυμίαν, ὁ Ἔμβολος. V. Rose, *Leben des heil. David v. Thessalonik*, 1887, p. 13. Cf. aussi Th. Magistros (XIVe s.) : Κατέσχομεν εἰς Παλλήνην καὶ τοῖς ἐνταῦθα χωρίοις τὰς τοῦ παρ' ἡμῖν κόλπου μόγις διαπεφευγότες στροφάς, *Lettre à Isaac*, éd. M. Treu, *Neue Jahrbücher f. Phil. u. Pedag.*, XXVII (suppl.), p. 6.

2. Tafel, *De Thess.*, p. 43.

3. Le sultan, dans le traité mentionné, entre autres, dit ceci : A mio pare imperador de Griesi et a lo imperio de Constantinopoli io ho dado Salonichi cum la Calamaria cum tute le lor pertinentie, como haueno parlado, e da lo Galicho fin a lo Parauardaro et fina a la marina, franco et libero, et ho dado Salonichi cum lo so cula (la citadelle), *Dipl. Veneto-Lev. Monum. storici*, IX, p. 291.

avait plusieurs arrondissements, administrés, comme nous l'avons vu, par des *katépanô* ou sous-préfets. Les actes des monastères de Xénophon et de Zographou nous donnent les noms de deux de ces *katépanikia* [1] : ce sont celui d'Apros [2] et celui de Calamaria [3].

Les arrondissements se partageaient en circonscriptions appelées περιοχαί. On connaît pour celui de Calamaria la περιοχή, dite τῶν Ἀβραμιτῶν et celle de Stomiou [4]. Les περιοχαί se divisaient probablement, à leur tour, en inspectorats ou ἐπισκέψεις. Cependant celles-ci pourraient être non pas des divisions administratives, mais des circonscriptions financières, car on les retrouve aussi dans l'intérieur des villes mêmes, comme à Thessalonique et à Verria [5].

Le gouverneur avait, par conséquent, à administrer un territoire assez étendu, et il arrivait à exercer son autorité avec l'aide de ses subalternes et de l'armée.

LA GARNISON

La garnison impériale de Thessalonique, composée pour la

1. Cette division d'un thème en *katépanikia* existait depuis longtemps, ainsi que nous l'apprend un chrysobulle d'Alexis Ange (a. 1199), Lingenthal, *Jus Graeco-Rom.*, III, p. 560.

2. Ἄκρους dans certains actes : ἐν τῷ κατεπανικίῳ Ἄκρους *Actes de Zographou*, éd. W. Regel, E. Kurtz et B. Korablev, *Viz. Vrem.*, XIII (1907), pp. 37 et 39 (a. 1315 et 1320).

3. Κατεπανίκιον Καλαμαρίας, κατεπανίκιον Ἄπρου ou Ἄπρως. L. Petit, *Actes du monastère de Xénophon. Viz. Vrem.*, X (1903), pp. 44 et 53 ;

4. Ἐν τῷ κατεπανικίῳ Καλαμαρίας ἐν τῇ τῶν Ἀβραμιτῶν περιοχῇ, κἂν τῇ τοῦ Στομίου περιοχῇ, L. Petit, *l. c.*, p. 33 (a. 1300).

5. Ἡ κατὰ Θεσσαλονίκην νέα ἐπίσκεψις καθὼς παρεδόθη παρὰ τοῦ Γαλάτωνος καὶ μετὰ τῶν λοιπῶν αὐτῆς δικαίων.... ἡ ἐν Βερροίᾳ περιελθοῦσα ἐπίσκεψις τῇ βασιλείᾳ μου. *Typicum de Jean Paléologue* (XIVe s.). Ms. gr., Paris, 389, f. 56 v.

plupart des gens du pays, n'était pas très nombreuse en temps de paix [1].

Elle était composée en grande partie de cavaliers [2].

Les soldats faisaient des exercices sous le commandement de leurs officiers et recevaient de la caisse publique une solde (σιτηρέσιον) [3]. En cas de danger, toute la population prenait les armes pour la défense de la cité [4].

La garnison impériale logeait dans la citadelle. Elle était sous les ordres du gouverneur, mais elle avait comme commandant effectif un officier supérieur, appelé κεφαλιτικεύων [5]. Celui-ci, parce qu'on lui confiait la garde de l'acropole, s'appelait *kastrophylax* [6], et était nommé directement par l'empereur [7].

Pour les délits militaires, la garnison avait un juge spécial [8].

1. Lorsque le gouverneur de Thessalonique, Jean Apocauque, provoqua le parti démocratique des Zélotes en faisant assassiner leur chef, il se vit, dans un moment donné, seul avec ses partisans nobles et la troupe, qui comptait huit cents soldats. Ceux-ci déclarèrent qu'ils ne voulaient pas lutter contre leurs parents, ce qui prouve qu'ils étaient Thessaloniciens et partisans du peuple. Cantac., III, 94, pp. 576, 578, 580. Grég., XIII, 1, Bonn, t. II, pp. 634-635.

2. Περιοῦντο τοὺς στρατιῶτας καὶ ἐκέλευον μὴ ἀποδύειν, ἅμα δὲ καὶ τοὺς ἵππους εὑρίσκοντες παρείχοντο ἑκάστῳ. Cantac., III, 94, p. 579.

3. Οὐ μικροῦ σιτηρεσίου ὁ στρατιώτης πρὸς κινδύνους ἀνηκέστους καὶ σφαγὰς παρασκευάζεται ; Palamas, *Homélie*, XXII. Migne, CLI, col. 293. Cf. Nicéphore Blemmydès, *Oratio de regis officiis*. Migne, CXLII, col. 636 ; Th. Magistros, *Oratio de regis officiis*. Migne, CXLV, col. 460-461.

Le père de S. Sabas le Jeune, d'origine thessalonicienne, étant officier, ne négligea pas d'exercer son fils dans l'art militaire. Philothée, *Vie de S. Sabas*, *l. c.*, pp. 198-199.

4. Th. Magistros, *o. c.*, p. 509.

5. Le chef de la troupe pendant la révolution des Zélotes (a. 1345) était un certain Cotéanitsès. Cantac., III, 94, p. 576.

6. Στρατηγὸς δὲ ὁ τὰ κλεῖθρα (de l'Acropole) ἔχων. Cantac., III, 94, p. 576. Une inscription de l'an 1355 donne le nom d'un castrophylax, appelé Hyaléas. Duchesne et Bayet, *Mission au Mont Athos*, pp. 65-66.

7. Sathas, Μεσ. Βιβλιοθήκη, VI, p. 644. Formule de nomination d'un προσκαθήμενος κάστρου.

8. A l'occasion du procès, qui eut lieu à Thessalonique en 1337, pendant lequel quelques ecclésiastiques furent accusés comme judaï-

LES FINANCES

Dans l'administration financière il y avait également deux catégories de fonctionnaires : les recenseurs et les douaniers.

Le recenseur (ἀπογραφεύς ou ὑπογραφεύς) [1] était chargé de la recension générale des propriétés [2], et nommé par décret impérial [3]. C'était également l'encaisseur principal du thème, et c'est à lui qu'incombait la charge de tenir les registres (κατάλογοι) concernant le recrutement des hommes pour l'armée. Parfois, en l'absence du gouverneur et de son aide, il les remplaçait. Toutefois ce cas était bien exceptionnel [4].

sants, siège parmi les membres du jury un certain Georges Cocalas Sénachéreim, qui porte le titre de κριτὴς τοῦ θεοφρουρήτου φωσάτου. Miklosich et Müller, *Acta et Dipl.*, I, p. 177. Cf. *Synopsis Minor*. Lingenthal, *Jus Graeco-Rom.*, II, p. 228.

1. Cantacuzène, I, p. 169.

2. Grâce aux actes des monastères de Xénophon et de Zographou du Mont Athos on connaît les noms de quelques recenseurs de Thessalonique. Pour l'an 1300, c'est Constantin Apelméné ; pour 1318, Constantin Pergaménos (*Actes de Xénophon*, pp. 29-33 ; 9-10 ; 49). Ce dernier dresse, avec Georges Pharisée, un autre recenseur, un acte en 1320 (*Ibid.*, p. 49). Georges Pharisée est aussi mentionné dans un acte de Zographou (a. 1322). (*Actes de Zographou*, *l. c.*, p. 48). Un autre acte, probablement de l'année 1337, nous donne les noms de deux recenseurs : τῶν μεγάλων ἀδνουμιαστῶν τοῦ τε Ὑαλέα κὺρ Ἀλεξίου καὶ τοῦ Κωκαλᾶ κὺρ Γεωργίου (Miklosich et Müller, *Acta*, I, p. 177). Les actes de Zographou relèvent encore les recenseurs de Thessalonique, Constantin Tsimpanos, Alexis Amnos et Thomas Pergaménos (*Viz. Vrem.*, XIII (1907), p. 120).

3. Voici en effet le début de ces actes : Ἐπεὶ ὡρίσθημεν παρὰ τοῦ κραταιοῦ καὶ ἁγίου ἡμῶν αὐθέντου καὶ βασιλέως, etc. ou : θείῳ καὶ προσκυνητῷ προστάγματι τὴν τοῦ θέματος Θεσσαλονίκης ἀπογραφὴν καὶ ἐξίσωσιν ποιήσασθαι ὁρισθείς. *Actes de Zographou*, de 1315 et 1320. *Ibid.*, pp. 37 et 39.

4. Cantac., I, p. 169 ; I, 56, pp. 287-8.

Le recenseur principal avait de nombreux subalternes, par lesquels il percevait les revenus publics (δημόσιοι πρόσοδοι, τὰ δημοσιακά) [1]. A cette fin, il les envoyait parcourir et visiter les villes et les villages de toute la province [2] ou les provinces de sa circonspection ; car il y avait des cas où le même recenseur relevait les impôts sur plusieurs thèmes limitrophes [3]. Les versements dans les villages se faisaient probablement entre les mains des προεστοί ou πρωτόγεροι, préposés à la petite communauté, comme cela se passait pour certaines autres régions [4].

Les douaniers avaient comme charge le contrôle des marchandises importées ou exportées. Ils taxaient les voitures entrées dans la ville avec des produits, et se faisaient payer, autant par les vendeurs que par les acheteurs, les sommes dues au trésor public ; ils percevaient les droits de douane versés par les capitaines des navires et les commerçants arrivés dans le port et comptaient les réductions auxquelles, selon les traités, avaient droit les Vénitiens, les Génois, les Pisans ou autres privilégiés.

1. J. Sakkélion, Χρυσόβουλλα αὐτοκρατορικά. Δελτ. ἱστ. ἑτ. Ἑλλάδος, II (1885), p. 614.

2. Grégoras, VIII, 6, Bonn, t. I, p. 319.

3. Tel fut le cas d'un certain Euthymius, qui s'intitulait : τοῦ μεγαλοπιφανεστάτου κουροπαλάτου καὶ τῇ τοῦ θήλου πραίτορος καὶ ἀπογραφέως Βολεροῦ, Στρύμονος καὶ Θεσσαλονίκης. Acte concernant un litige entre les monastères de Caracalou et de Zographou (a. 1342 ?). *Viz. Vrem.*, XIII, p. 86.

Un autre acte nous apprend qu'il y avait des localités, telle Chandax sur le Strymon, qui payaient l'impôt appelé σιταρκία, en partie pour la caisse de Thessalonique, en partie pour celle de Serrès, probablement parce que ses domaines appartenaient à la fois aux deux provinces. C'est pour cette éventualité qu'on nommait un même recenseur pour deux provinces limitrophes : πρὸς τὸ μέρος τοῦ δημοσίου χάριν τοῦ κεφαλαίου τῆς σιταρκίας κατ' ἔτος ὑπὲρ τῶν ὅλων κτημάτων αὐτῆς καὶ ἐδίδου πρὸς μὲν τὸ δημόσιον τῆς Θεσσαλονίκης ἀπὸ τούτων ὑπέρπυρα δέκα, πρὸς δὲ τοῦ Σερρῶν ὑπέρπυρα τεσσαράκοντα. Acte d'Étienne Douchan pour le monastère de Zographou (a. 1346). *Viz. Vrem.*, XIII, p. 89.

4. A. Corcyre par exemple. J. A. Romanos, Δελτ. τῆς ἱστορ. ἑταιρ. τῆς Ἑλλ., II, p. 599.

On les désignait par le nom de κομμερκιάριοι ou τελῶναι [1], tandis qu'on appelait les percepteurs φορολόγοι [2] ou δεκατισταί.

Tous ces fonctionnaires du fisc achetaient leurs charges [3], promettant d'encaisser pour le trésor public des sommes plus élevées que leurs prédécesseurs. On comprend alors aisément à quels abus cela pouvait donner lieu. Leur corruptibilité et leur vénalité étaient très connues dans le monde des affaires [4] ; ils réussissaient ainsi à se faire de grandes fortunes [5], surtout qu'il leur était possible de rester à la tête des finances d'une province plusieurs années. Parfois la fonction ne sortait pas de la même famille [6].

LA JUSTICE

On rendait la justice en province par des tribunaux civils et ecclésiastiques (κοσμικά ou πολιτικά δικαστήρια ou κριτήρια et ἐκκλησιαστικὰ δικαστήρια) [7].

Trois juges composaient le tribunal civil [8] : le président

1. Grég., VIII, 6, Bonn, t. I, p. 319.
2. *Ibid.*
3. Οἱ τελῶναι καὶ φορολόγοι ἕτερος ἕτερον ἔφθασεν ὑπισχνούμενος πλείω παρέξειν αὐτός. Grég., VIII, 6, Bonn, t. I, p. 317.
4. « Lorsqu'on fait un cadeau, dit le célèbre marchand italien Pegolotti, aux agents, commis ou drogmans de la douane, ils deviennent très polis et taxent volontiers les marchandises importées au-dessous de leur valeur. » Heyd, *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, I, p. 483. Cf. Sauli, II, p. 243.
5. Grég., XIV, 11, Bonn, t. II, p. 741.
6. Tel fut le cas de Const. Pergaménos, recenseur de Thessalonique en 1300 et qui l'était encore en 1318. Un peu plus tard apparaît un certain Thomas Pergaménos, qui probablement était parent ou fils du précédent.
7. Z. v. Lingenthal, *Gesch. des griech.-röm. Rechts*, p. 355.
8. Pour les siècles précédents il y avait un juge spécial (κριτὴς Θεσσαλονίκης), qui faisait probablement partie des fonctionnaires de haute importance, appelés κριταὶ ou δικασταὶ θεματικοί, et qui étaient nommés juges pour chaque thème (Lingenthal, o. c., p. 362). On a des sceaux qui relèvent plusieurs juges de Thessalonique (Schlumberger, *Sceaux*

(προκαθήμενος), assisté de deux assesseurs (σύμπονοι, πάρεδροι, συνεδριάζοντες) [1]. Pour la justice ecclésiastique deux juges étaient suffisants [2].

Les parties intéressées se présentaient devant les tribunaux, soit assistées de leurs avocats (συνήγοροι [3], δικολόγοι [4]), soit seules, après avoir consulté un homme de loi, un *tabularius*, parmi ceux qui, en grand nombre, affluaient autour du tribunal [5].

Un greffe dressait les actes concernant les jugements, les testaments, les ventes, les achats, etc. [6].

Cette organisation dura jusqu'en 1329. A partir de cette époque, l'esprit religieux, qui depuis longtemps déjà tendait à tout accaparer, eut gain de cause même sur le terrain judiciaire.

Les tribunaux ecclésiastiques étaient déjà avant cette époque reconnus comme étant qualifiés à rendre la justice, même en matière civile, à ceux qui se présentaient devant eux [7].

by inédits, sec. série, pp. 2-3, *Rev. des ét. gr.*, t. IV, nº 14, p. III ; Langlois, *Le Mont Athos*, p. 37).

1. Lingenthal, *o. c.*, p. 362 ; cf. *Synopsis Minor*. *Id.*, *Jus Graeco-Rom.*, II, pp. 237-8 : τριῶν ὄντων κριτῶν, ἐὰν ὁ εἷς λίπῃ, οὐκ ἔχουσιν ἄδειαν οἱ δύο κρίνειν χωρὶς τοῦ ἑνός.

2. Miklosich et Müller, *Acta*, I, p. 567.

3. D. Kydonis, *Lettre adressée à N. Cabasilas, à Thessalonique*. Boissonade, *An. gr.*, p. 313 ; N. Chumnos, Θεσσαλ. συμβ. *Ibid.*, II, p. 171.

4. N. Cabasilas, *Lettre à D. Kydonis*. Ms. gr. Paris. 1213, f. 299.

5. Z. v. Lingenthal, *Geschichte d. griech.-röm. Rechts*, p. 362. Cf. N. Chumnos, Θεσσαλ. συμβ., *l. c.*, pp. 171-172 ; N. Cabasilas, *Lettre à D. Kydonis*, *l. c.*, f. 299 v.

6. Σκέψαι τὸ γραμματεῖον· τίς ὁ πιπράσκων ἐκεῖ, τίνα δείκνυσι γενέσθαι τοῦ πεπραμένου δεσπότην ; οὐκ αὐτοὺς εἶναι τοὺς κτησαμένους, φησί, εἶτα τοσοῦτον λαβόντας ἀργύριον ἐκστῆναι τοῖς καταβαλοῦσι τοῦ κτήματος· καὶ σὺ δὲ αὐτοῖς ταὐτὰ μαρτυρεῖς, ἐν οἷς ἐπιψηφίζῃ τοῖς πεπραγμένοις οὐ γὰρ σαυτὸν εἶναι κύριον. Ms. gr. Paris. 1213, f. 249.

7. Un acte de l'an 1371 dit : ὅσοι τοῦ ἱερατικοῦ καταλόγου καὶ ὅσοι τοῦ

Du reste, la justice civile au XIVe siècle était en pleine décadence, les juges civils n'étant pas à la hauteur de leur tâche.

Ils vendaient généralement la justice. Les avocats étaient aussi incorrects, avides de gain, enclins à trahir leurs clients [1]. Tout le monde s'en plaignait.

L'écrivain Nicolas Cabasilas, de retour à Thessalonique après la mort de son père, ayant eu des déboires, écrit dans une de ses lettres : « Et ce qu'il y a de pire, c'est que j'ai eu besoin des hommes de loi, et m'en fus allé les chercher. Mais, hélas ! les ayant trouvés et leur ayant exposé mes affaires, je m'en suis repenti.... Bref, tu es au courant de leurs décisions, de la justice, des juges et pour combien ils sont disposés à se vendre : pour une somme fort minime [2] »

Les Vénitiens étaient obligés d'acheter leurs juges pour obtenir justice [3].

Donc une réforme s'imposait. Déjà en 1295 Andronic II molesta les juges par une bulle d'or pour leurs abus [4]. Mais la situation ne changea guère. Cela obligea Andronic III à réformer la justice [5]. Pour remédier au mal, il la passa, en 1329,

κοσμικοῦ βουλόμενοι παρὰ τῆς ἐκκλησίας τὴν τῶν ἰδίων ὑποθέσεων λαμβάνειν διόρθωσιν. Miklosich et Müller, *Acta et Dipl.*, I, p. 567.

1. N. Chumnos, Θεσσ. συμβ. Boiss., *An. gr.*, II, p. 171 ; Nic. Cabasilas, *l. c.* ; Nic. Blémmydès, *De Regis Officiis*, Migne, CXLII, col. 672 ; D. Kydonis flétrit également les avocats incorrects. D. Kydonis, *Lettre à Cabasilas*, Boissonade, *Anecd. gr. nov.*, p. 312.

2. Καὶ τὸ χεῖρον ὅτι καὶ δικολόγων ἐδεήθην καὶ ζητῶ περιϊών, οὓς εἴποτε περιτυχὼν καὶ προσεῖπον μετεμελόμην.... τὸ δὲ κεφάλαιον, οἶσθα τὰς ψήφους, τὴν δικαιοσύνην, τοὺς δικαστὰς καὶ ὅσου πωλοῦνται, σφόδρα δὲ ἄρα ὀλίγου. N. Cabasilas. *Lettre à D. Kydonis*. Ms. gr. Paris. 1213, f. 299 v. Cf. N. Chumnos, Θεσσ. συμβ. *o. c.*, II, pp. 171-172 : καὶ ὁ τῆς ἀδικίας κριτὴς ἁβραῖς ὑποσχέσεσι προκατείληπται δώρων, καὶ δίδωσι θαρρεῖν τῷ πλεονέκτῃ.

3. Rapport de Marco Minoto, a. 1320. *Mon. Storici. Diplom. Veneto-Lev.*, V, p. 164.

4. Pachim., III, 16, 17, p. 325 ; 11, p. 237. Muralt, *o. c.*, p. 468.

5. Grégoras, IX, 9 et XI, 3.

aux ecclésiastiques, moins enclins à l'abus et plus consciencieux. Il créa ainsi les juges généraux (καθολικοὶ κριταί) [1], organisation qui dura jusqu'à la chute de l'Empire [2].

On est malheureusement mal renseigné sur la façon dont ces juges s'y prenaient pour rendre la justice. On sait seulement que c'est l'Empereur et l'Église qui les nommaient, et que, à leur nomination, ils devaient prêter serment (ὁρκωμοτικόν), comme leurs devanciers. La loi était très sévère à leur égard. Si quelqu'un d'entre eux se rendait coupable de partialité dans le jugement, il répondait de sa personne et de son avoir devant l'empereur, qui devait frapper avec sévérité [3].

1. Voir les décrets de leur nomination dans Lingenthal, *Jus Graeco-Rom.*, III, p. 691.

2. L. Petit, *La réforme judiciaire d'Andronic Paléologue. Échos d'Orient*, IX (1906), p. 135.

3. Il y a un ὁρκωμοτικόν très curieux, conservé dans le ms. gr. de Paris. 1368, f. 3 v. : Ὁρκωμοτικὸν τῶν καθολικῶν κριτῶν, γεγονὸς καθ' ὃν καιρὸν ἐσφραγίσθησαν. Ἐπεὶ ἐξελέγην παρὰ τῆς ἁγίας τοῦ Θεοῦ ἐκκλησίας καὶ τοῦ κραταιοῦ καὶ ἁγίου ἡμῶν αὐθέντου καὶ βασιλέως εἰς καθολικὸν κριτὴν πάντων τῶν Ῥωμαίων, ἱπισχνοῦμαι διὰ τοῦ παρόντος γράμματος, ἵνα κατὰ τὴν ἐνοῦσαν μοι γνῶσιν καὶ δύναμιν, καὶ κατὰ τὸ φαινόμενόν μοι δίκαιον, κρίνω πάσας τὰς παρεμπιπτούσας ὑποθέσεις ἐφορῶντος ἄνωθεν τοῦ Θεοῦ· καὶ οὔτε διὰ φόβον αὐθεντικόν, οὔτε διὰ μεγαλειότητα προσώπων, οὔτε διὰ δῶρα καὶ ξένια, οὔτε διὰ φιλίαν, οὔτε δι' ἔχθραν, οὔτε διὰ οἶκτον καὶ δῶρα τοῦ κρινομένου προσώπου, οὔτε δι' ἕτερόν τινα τῶν ἁπάντων προσπαθῆ τρόπον, κρίνω παρὰ τὸ φανησόμενον ἐμοὶ δίκαιον· ἀλλὰ συντηρηθῶ μετὰ πάσης ὀρθότητος καὶ εὐθύτητος, εἰς τὴν τοιαύτην μεγάλην καὶ ἀναγκαίαν ὑπηρεσίαν, καὶ κρίνω καὶ ἀποφαίνωμαι ἀπροσπαθῶς, ἐπὶ πάσαις ταῖς κινουμέναις ὑποθέσεσιν, ὅσον μοι φανῇ δίκαιον· εἰ δὲ οὐδὲν συντηρηθῶ εἰς τοῦτο, ἀλλὰ κατά τινα τῶν ἀναγεγραμμένων τρόπων παρεξέλθω ἀπὸ τούτων ὧν ὑπισχνοῦμαι, ἵνα κρίνωμαι παρὰ τοῦ κραταιοῦ καὶ ἁγίου ἡμῶν αὐτοκράτορος, ὡς ἄπιστος καὶ ἀνυπόληπτος· ἀφαιρεῖται δὲ καὶ ἡ οἰκονομία μου καὶ εἴ τι ἕτερον ἔχω φαινόμενον ὡς βίον· παραδιδῶται δὲ καὶ τὸ σῶμα μου εἰς τιμωρίαν καὶ κόλασιν, ἣν ἂν διακρίνῃ ὁ κραταιὸς καὶ ἅγιος ἡμῶν αὐθέντης καὶ βασιλεύς καὶ οὐδὲν μεσιτευθῶ, οὔτε παρὰ τοῦ πατριάρχου, οὔτε παρ' ἑτέρου ἀρχιερατικοῦ ἢ πνευματικοῦ προσώπου· ἐνέχωμαι δὲ ψυχικῶς καὶ εἰς τὴν εὐθύνην τοῦ ἁγίου εὐαγγελίου, ὅπερ ἀνεδεξάμην παρὰ τοῦ παναγιωτάτου μου δεσπότου καὶ οἰκουμενικοῦ πατριάρχου· ἔτι δὲ καὶ εἰς τὸν (f. 4) ἀφορισμόν, ὃν ἐξεφώνησε χάριν τούτου.

Pour le dicéophylaque et archidiacre : Τοῦ δὲ δικαιοφύλακος καὶ ἀρχιδιακόνου : suit le serment, pp. 4-5.

Tous les fonctionnaires, les gouverneurs y compris, tous les nobles de n'importe quel rang, devaient, en matière judiciaire, se soumettre aux décisions prises par les juges généraux [1].

Les infracteurs, fussent-ils les plus puissants personnages du jour, devaient être punis sévèrement, du moins en théorie ; l'on pouvait même confisquer leurs biens [2].

Pour mettre les juges à l'abri de toute vengeance ou de poursuite, la loi les déclarait inviolables [3]. La cour, qu'ils formaient, avait souvent comme président un évêque ou un autre ecclésiastique de rang supérieur. Le second juge appartenait également à la hiérarchie sacrée [4].

On envoyait partout des juges généraux. Il y en avait non seulement à Constantinople, mais aussi en Chypre, en Morée, en Macédoine [5]. Juge général à Thessalonique, dans le premier quart de la seconde moitié du XIVe siècle, fut le célèbre jurisconsulte Constantin Harménopoulos [6], et avant lui, vers 1337 ou 1338, Glabas, qui était en même temps grand διοικητής [7].

Les juges généraux, du moins à Thessalonique, étaient parfois appelés à prononcer un jugement sur la légalité ou l'illégalité des impôts ou des mesures prises par les archontes municipaux. On voit ainsi Nicolas Cabasilas plaider contre les impôts et les confiscations du gouvernement républicain

1. Πρόσταγμα ὁρκωμοτικόν. Ms. gr. Paris, 1368, ff. 6-6 v.
2. Lingenthal, *Jus graeco-rom.*, III, p. 690.
3. Id., *Gesch. d. griech.-röm. Rechts*, p. 386.
4. Ὁρκωμοτικὸν τῶν καθολικῶν κριτῶν. Ms. gr. Paris, 1368, f. 4. Cf. L. Petit, *art. cit. Échos d'Orient*, IX (1906), p. 138.
5. L. Petit, *o. c.*, p. 135. Lingenthal, *Gesch. des gr.-röm. Rechts*, p. 386.
6. Il porte le titre : σεβαστὸς νομοφύλαξ καὶ κριτὴς Θεσσαλονίκης, Migne, CL, p. 10.
7. Τοῦ καθολικοῦ κριτοῦ τῶν Ρωμαίων μεγάλου διοικητοῦ τοῦ Γλαβᾶ. Miklosich et Müller, *o. c.*, I, 177.

des Zélotes [1]. Une allusion de l'archevêque Isidore semble aussi confirmer l'existence de ce droit [2].

En matière de procédure et de jugement, les juges généraux de Thessalonique étaient secondés et aidés, comme ceux de Constantinople, par des secrétaires, des *tabularii*, civils ou ecclésiastiques. Le voyageur arabe Ibn Batoutah, qui visita la capitale de l'Empire entre 1328 et 1330, nous décrit d'une façon pittoresque, et avec des détails intéressants, le « marché des écrivains », « le chef des juges » et ses nombreux secrétaires [3].

B. — L'administration municipale.

Thessalonique avait une administration municipale, qui observait les lois locales et se conduisait selon une constitution appelée *loi municipale* (πολιτικὸς νόμος) [4].

1. N. Cabasilas. Ms. gr. Paris, 1213, *passim*.

2. Ἀλλὰ δέδοικά, φησι, τὴν τοῦ δήμου βοήν, μὴ πρός τι τῶν ἀπευκτῶν τελευτήσει· ὅτι καὶ δικαστῶν ἴσως οὐχ ἕξω τυχεῖν ἐγεφρόνων. Θάρρει μηδὲν σὲ τοῦτο θροῇ. Isidore, *Homélie*, a. 1394. Isidore. Ms. gr. Paris, 1192, f. 319.

3. « Lorsque j'eus pris, écrit-il, congé de ce roi (Andronic II), devenu moine, j'entrai dans le marché des écrivains. Le Kâdhi m'aperçut et m'envoya un de ses aides, lequel questionna le Grec, qui m'accompagnait. Celui-ci lui dit que j'étais un savant musulman. Quand cet émissaire fut retourné près du magistrat et qu'il l'eut instruit de cela, celui-ci me dépêcha un de ses officiers. Or, les Grecs appellent le juge *Annedjchi Cafâly*. L'envoyé me dit : « Annedjchi Cafâly te demande. » Je montai pour le voir dans le dôme qui a été décrit ci-dessus, et j'aperçus un vieillard d'une belle figure et ayant une chevelure superbe. Il portait l'habit de moines, lequel est en gros drap noir et avait devant lui environ dix écrivains occupés à écrire. » Ibn. Batoutah, *Voyages*, trad. C. Defréméry et le Dr B. R. Sanguinetti, vol. II, p. 444.

4. Le *Prochiron auctum*, en usage au XIVe siècle, partage le droit, en droit public et privé. Le premier concerne la constitution du gouvernement civil et ecclésiastique ; le second contient : le droit ethnique, « le droit naturel » et le droit municipal (Lingenthal, *Jus graeco-rom.*, VI, p. 381). Le droit municipal (πολιτικὸς νόμος) concerne l'administration intérieure des villes, ainsi que nous l'apprennent les deux *Synopsis*.

Ces lois défendaient les intérêts particuliers de la ville concernant le commerce, l'industrie, l'agriculture, la propriété, ainsi que les mœurs et les coutumes locales [1].

Les privilèges de Thessalonique remontaient jusqu'aux temps des Romains. Les Byzantins et les autres maîtres éphémères, qui l'ont gouvernée en diverses époques, les ont respectés.

C'est ainsi qu'au début du XIIIe siècle, lorsque les Latins s'étaient emparés de la ville, Baudouin de Flandre reconnut et confirma ses privilèges et lois [2]. Les Thessaloniciens, du reste, exigèrent, comme condition de leur soumission, l'assurance que leurs coutumes et privilèges fussent sauvegardées [3]. Lorsque les Grecs reprirent Thessalonique, en 1246, Jean III Vatatsès lui garantit également les privilèges [4].

Les Vénitiens, enfin, pour pouvoir prendre possession de cette ville, acceptèrent volontiers les trois conditions qu'avaient formulées ses habitants, savoir : 1° les citoyens devaient conserver et user de leurs statuts, de leurs lois, et être gouvernés par leurs propres archontes ; 2° leur archevêque devait rester

Voici ce que dit la *Synopsis major* : πολιτικόν ἐστι νόμιμον καὶ ὅπερ ἑκάστη πόλις ἑαυτῇ ὁρίσει καί ἐστιν αὐτῆς ἰδικόν (Lingenthal, *Jus graeco-rom.*, V, p. 521. Cf. *Basilicarum liber* II, titres 1, 9 et 52 ; liv. LIV, titre 6).

1. *Synopsis minor*, Lingenthal, *Jus graeco-rom.*, II, p. 172. Cf. *Basilicarum*, l. II, titres 1, 9 et 52 ; liv. XIV, titre 6 ; l. V, 5 ; *Novelles* éd. Z. v. Lingenthal, p. 238.

2. Τοῖς Θεσσαλονικεῦσι προσέσχε (Baudouin en 1205) καὶ γράμμα σφίσιν ἐρυθόγραφον εἰσεχείρεσε πᾶσι τοῖς ἐθίμοις τῇ πόλει τὸ ἔμπεδον χαριζόμενον. Nicétas Choniatès, *in Balduino Flandro*, 7 ; Georges Acropolite, *Hist.*, ch. 45 : κοινοῦ χρυσοβούλλου ἐπευμορῆσαι τῶν ἀνέκαθεν προσαρμοσάντων Θεσσαλονίκῃ ἐθίμων καὶ δικαίων περιεκτικοῦ, καὶ τῆς σφῶν ἐλευθερίας παρεκτικοῦ.

3. Par Ier convent, dit Geoffroi de Villehardouin, que il (Baudouin) les tiendroient as us et as costumes que li empereur Grieu les avoient tenuz ». G. de Villehardouin, cité par Sathas, *Doc. inédits*, IV, p. XI, note 5.

4. Kalligas, Μελ. βυζ. ἱστ., p. 505.

en fonction ; 3° chacun devait être laissé libre de vendre son bien et de s'en aller où bon lui semblerait [1].

Toutefois il est bien difficile d'établir quels étaient au juste ces privilèges de Thessalonique. L'on peut seulement affirmer qu'elle avait le droit de formuler et de promulger ses lois par ses propres magistrats [2]. Les coutumes [3], appliquées là où une loi écrite n'existait pas [4], devaient être respectées par le représentant du gouvernement impérial [5], ou, plus tard, par le sénat de la république vénitienne. Une coutume d'ailleurs, comme dans le reste de l'Empire, recevait force de loi, si elle était discutée au tribunal dans une séance publique et confirmée par un jugement [6].

Certains écrivains mentionnent deux lois, en vigueur à Thessalonique : la *loi locale* appelée *loi des habitants* ou des

1. Sathas, *Doc. inédits*, I, pp. 135-136.

2. Grégoras, en parlant des Zélotes, dit que ceux-ci ne voulaient plus respecter les lois que les législateurs avaient faites : οὔτε γὰρ αὐτονομίᾳ δουλεύειν οἶδεν ὁ δῆμος οὗτος, οὔτε νόμοις ἀνδρῶν παλαιῶν τὰ πολιτικὰ ῥυθμιζόντων πράγματα, καὶ τῶν ἀτόπων κινήμασιν ἕξεων πρὸς τὸ εὔδαιμον νομοθετούντων ἀεί. *Hist.*, XIII, 10, Bonn, t. II, p. 674.

3. Συνήθεια δι' ἣν καὶ τοὺς νόμους συνηγορεῖν, καὶ τὴν συνήθειαν ἀντὶ νόμου ταῖς πόλεσιν ἀνακελεύουσι. N. Cabasilas. Ms. gr. Paris, 1213, f. 247.

4. *Prochiron auctum*, Lingenthal, *Jus graeco-rom.*, VI, p. 381.

5. *Id.* Voir également les conseils que Georges Lapithès de Chypre donnait aux archontes. Il leur conseille, s'ils veulent bien gouverner, de connaître les lois de la province à administrer. Migne, CXLIX, col. 1014.

6. Καὶ νόμον ἰσχὺν ἔχειν, οἱ νομοθέται φασίν, ὃ πρὸς τῷ εἰωθὼς εἶναι, καὶ ψήφου τετύχηκε δικαστῶν. N. Cabasilas. Ms. gr. Paris, 1213, f. 264 ; τοὺς νόμους συνηγορεῖν, οἳ τὴν συνήθειαν ἀντὶ νόμου ταῖς πόλεσι ἀνακελεύουσι. *Ibid.*, f. 247. Cabasilas qui, sans aucun doute, cite le *Prochiron auctum* (Lingenthal, *Jus graeco-rom.*, VI, p. 381), dit : ἀνάγνωθι τὸν νόμον· « τότε κεκρίμεθα τῇ συνηθείᾳ τινος πόλεως ἢ ἐπαρχίας, ὅτε ἀμφισβητηθεῖσα ἐν δικαστηρίῳ ἐβεβαιώθη » et plus loin : καὶ πάλιν τῆς συνηθείας καὶ τῆς χρήσεως ἡ αὐθεντία οὐ ἐπὶ τοσοῦτον ἰσχύει, ὡς καὶ τὸν λογισμὸν καὶ τὸν νόμον ὑπερνικᾷν. Ms. gr. Paris, 1213, f. 264. Cabasilas fait cette dernière citation d'après la *synopsis major* (lire le texte dans Lingenthal, *Jus graeco-rom.*, V, p. 523).

propriétaires (νόμος οἰκιστῶν) [1] et la *loi des villes et des terres dépendantes de Thessalonique* (νόμος ἀποικιῶν) [2]. Sathas croit que cette dernière régissait « les devoirs et les droits de petites communautés (ἀποικίαι), reconnaissant Thessalonique comme leur métropole ». Elle paraît être, en effet, une loi qui concernait l'administration du diocèse. Nicolas Cabasilas la mentionne aussi, lorsqu'il parle des abus de l'archevêque de Thessalonique [3]. Sathas croit également que ces lois n'ont rien de commun avec celles de l'Empire [4]. Toutefois on ne saurait être trop affirmatif sur cette question, faute de renseignements contemporains [5].

Les Thessaloniciens étaient fiers de leur constitution, jaloux de sauvegarder leurs privilèges. Thomas Magistros, s'adressant à ses concitoyens, dit : « Citoyens, gardez-vous bien d'abolir d'un cœur léger la forme de votre gouvernement légal, due à vos ancêtres, votre constitution qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années, qui sert d'exemple d'une vie sage et qui est admirée et enviée par tout le monde [6]. »

1. Αἰδεῖσθαι τοὺς νόμους τῶν οἰκιστῶν. N. Cabasilas. Ms. gr. Paris, 1213, f. 248.

2. Ὁ γὰρ νόμος οὐ πρὸς τοὺς πολλούς, οὐδὲ κατὰ τῶν τοὺς ὁμοφύλους ἠδικηκότων· ἀλλὰ τὸν ὑπὲρ τούτους, τὸν τῆς μητροπόλεως ἐπίσκοπον, σὲ τοῦτον, τῶν ἐν ταῖς ἀποίκοις χρημάτων ἀπέχεσθαι κελεύει τῶν ἱερῶν. Idem. Ms. gr. Paris, 1213, f. 260.

3. Τὰς ἀποίκους καρποῦσθαι πόλεις. *Ibid.*, f. 260.

4. Sathas, *Doc. inédits*, IV, intr., p. XXVII.

5. N. Cabasilas mentionne deux lois : τῶν περὶ τῶν ἱερῶν κείμενον (loi ecclésiastique) καὶ τὸν ἰδιωτικόν (loi civile). Ms. gr. Paris, 1213, f. 252.

6. Πολῖται, μὴ δὲ τὴν πάτριον καὶ ἔννομον ὑμῖν πολιτείαν καὶ χρόνοις μὲν πολλοῖς ἐγγεγυμνασμένην, θαυμαζομένην δὲ ὑπὸ πάντων, ὀλίγοις δὲ ζηλουμένην, παράδειγμα δὲ βίου σώφρονος οὖσαν, ταύτην ῥᾳδίως πρόησθε. Th. Magistros, Τοῖς Θεσσαλονικεῦσι περὶ ὁμονοίας. Ms. gr. Paris, 2629, f. 129 v. Ceci est confirmé aussi par Grégoras : οὔτε γὰρ αὐτονομίᾳ δουλεύειν οἶδεν ὁ δῆμος οὗτος (Thessalonique gouvernée par les Zélotes), οὔτε νόμοις ἀνδρῶν παλαιῶν τὸ ζῆν ἐν ταῖς βίβλοις ἐχόντων, κἀκεῖθεν τὰ πολιτικὰ ῥυθμιζόντων πράγματα. Grég., XIII, 10, Bonn, t. II, p. 674.

Toute tentative portant atteinte à ces privilèges provoquait le soulèvement général, comme cela arriva une fois vers le milieu du XIVe siècle, lorsque le gouverneur Apocauque essaya de faire un coup d'État [1].

A cette époque l'amour de la liberté chez les Thessaloniciens allait grandissant ; car au fur et à mesure que le pouvoir central s'affaiblissait, la ville devait pourvoir à sa défense par ses propres moyens. Cet état de choses éveilla l'esprit de l'indépendance, esprit qui, chez les Thessaloniciens, n'est point une fiction [2].

En effet, on les voit souvent se permettre de refuser les fonctionnaires que Constantinople leur envoyait. C'est ainsi que Grégoire Palamas, nommé archevêque de Thessalonique, fut deux fois éconduit par les archontes et la population. Il ne put entrer dans la ville qu'après le revirement qui se produisit dans les esprits en sa faveur [3].

Il est vrai qu'en général ces privilèges n'équivalaient pas à une autonomie complète ; les devoirs de la cité envers le gouvernement impérial, comme le remarque Sathas, étaient plus importants que ses droits [4] ; il n'en est pas pourtant

1. Grég., XIV, 10, Bonn, t. II, pp. 740-741.

2. Ὅπως πάντα πράξαντες, dit un écrivain du XIVe siècle en s'adressant aux Thessaloniciens, τὴν ἐλευθερίαν ὑμῶν μὴ καταπατεῖσθαι προδῶτε, ἧς πάντων διὰ βίου προτετιμήκατε. Manuel Paléologue, Συμβουλευτικὸς πρὸς τοὺς Θεσσαλονικεῖς, ἡνίκα πολιορκοῦντο (par les Turcs). Ms. gr. Paris, 3041, f. 47 v. Cf. N. Cabasilas. Ms. gr. Paris, 1213, f. 261 v. : τοῦτο δὲ τὸ σχῆμα τῆς ἀρχῆς ὁποῖον ; ὡς οὐ δεσπότης εἶ.

3. Ὁ νόμος ὑμᾶς ἐξέβαλε καὶ πρόσγε τῶν θυρῶν τῆς πόλεως πρὶν μαθεῖν καὶ κελεῦσαι τὸν ἐπίσκοπον ἐπιβαίνειν οὐ συνεχώρησε, ἵνα τοῦτο μὲν μάθῃς, ὡς μιᾶς πόλεως ἐγένου ποιμὴν· τοῦτο δὲ τὸ σχῆμα τῆς ἀρχῆς ὁποῖον ; ὡς οὐ δεσπότης εἶ· καὶ τὰ σαυτοῦ διδῶς τοῖς ἄλλοις, οἰκονομεῖν πρὸς τὴν ὅλην ἀρχὴν, καθάπερ διακόνοις ἐκείνοις χρώμενος, ἀλλ'ἑνὸς δεσπότου πάντες περιέπετε νύμφων καὶ ὅπως καλὴ καὶ ἄμωμος αὐτῷ τηρηθῇ φροντίζεται. N. Cabasilas. Ms. gr. Paris, 1213, f. 261 v.

4. Sathas, *Doc. inédits*, IV, p. LXXXIV.

moins vrai que le pouvoir municipal était, au XIVe siècle, très puissant à Thessalonique. C'est ainsi que s'explique comment, dans un moment donné, on a pu si facilement proclamer la république.

Le régime communal thessalonicien se présente sous un jour des plus favorables. Les écrivains s'accordent à louer son esprit de justice, d'égalité, de sagesse, de pondération [1]. On y constatait comme un souffle bienfaisant des principes du grand Platon, ainsi que le dit un contemporain anonyme [2].

Cependant la situation sociale réelle était déplorable. Ceux qui la connaissaient, s'ils adressent des louanges à la ville, ne peuvent pas dissimuler ses défauts, ses vices nombreux, qui, chaque jour, devenaient plus dangereux [3].

LE SÉNAT ET L'ASSEMBLÉE POPULAIRE

Toutes les questions qui touchaient les intérêts de Thessalonique étaient traitées au sénat et à l'assemblée populaire.

On désignait le sénat sous le nom de *gérousia* (γερουσία) [4] et plus souvent sous celui de *Synclétos* (σύγκλητος) [5]. Certains

1. N. Chumnos, Θεσσ. συμβ. Boissonade, *Anecdota graeca*, II, p. 152.

2. Ms. de Venise, n° 506. Zf. 219 (cité par Sathas), *Éloge de S. Démétrius* : καὶ μὴν ἰσότητα πολιτείας καὶ δικαιοσύνην καὶ τὸ περὶ Θεὸν οὕτως εὐσεβοῦντας διατελεῖν, ὡς καὶ τῶν ψυχῶν αὐτῶν προτιθέναι τὸ κατ' αὐτὸν τότε ἐπὶ πάντα τὰ βέλτιστα προθυμοτάτους εἶναι, καὶ περὶ τοὺς νόμους καὶ τὰ δίκαια τὸ γιγνόμενον σῴζειν ἄμεινον, ἢ οἷς νόμοις καὶ πολιτείαν ἔθηκε Πλάτων.

3. Th. Magistros, *Lettre au grand logothète*. Migne, CXLV, col. 408.

4. N. Cabasilas. Ms. gr. Paris, 1213, f. 258 v. et f. 259 : Οὐ τὸν Θεὸν ἐνταῦθα καὶ τὴν γερουσίαν ἅπασαν ἐμαρτύρασθε ;

5. Συνῆλθον δι' αὐτοῖς πρὸς τὸν νέον βασιλέα (Andronic III), τῶν Θεσσαλονικέων καὶ τῆς συγκλήτου καὶ τῆς στρατιᾶς πολλοί, καὶ ὁ τῆς κατ'αὐτὴν ἐκκλησίας πρόεδρος, Ἱερεμίας καὶ Γεράσιμος, ὁ τῆς κατὰ τὸ ἱερὸν ὄρος τὸν Ἄθω ἐξηγούμενος Λαύρας. Cantac., I, 31, p. 149. Cf. Miklosich et Müller, *Acta*, I, p. 175 : τῶν συγκλητικῶν ἀρχόντων de Thessalonique.

écrivains l'appellent aussi *Boulé* [1] (βουλή), qu'ils distinguent de la *grande Boulé* (μεγάλη βουλή) [2], qui était le sénat de l'Empire siégeant à Constantinople [3].

Il paraît qu'en général seuls les nobles d'un certain âge faisaient partie du sénat, et que les représentants du peuple n'y pénétraient qu'assez difficilement.

Les nobles regardaient d'un mauvais œil ces mandataires du peuple. Dans leur hostilité, ils se sont laissés aller, en 1342, jusqu'à tuer en pleine séance le chef du parti populaire, ce qui déchaîna la guerre civile.

Les sénateurs se rassemblaient dans un *Bouleutérion* [4] (Βουλευτήριον), pour délibérer sur les affaires politiques ou économiques de la ville. C'est dans ce local spécial [5] que les archontes thessaloniciens prêtaient serment de fidélité aux lois ; c'est ici que l'archevêque se présentait et jurait sur l'Évangile qu'il gouvernerait son diocèse dans la crainte de

1. Philothée, Βίος καὶ πολιτεία τοῦ ὁσίου Σάβα. Papadopoulos-Kérameus, *Analecta*, V, p. 174. Cf. D. Kydonis, *Lettre à Cantacuzène*, Ms. gr. Paris, 1213, f. 392. Voir aussi Nic. Cabasilas, *Pétition à l'impératrice Anne Paléologue*. Ms. gr. Paris, 1213, f. 278 v. : ἡ πᾶσα βουλὴ συνέστη.

2. Sur le sénat de l'Empire voir les études de : Elissen, *Der Senat im oström. Reiche*, Göttingen, 1881 ; Lécrivain, *Le sénat romain depuis Dioclétien*, Paris, 1888.

3. C'est une lettre de D. Kydonis, adressée à Cantacuzène en 1346, qui nous l'apprend : ὅτι καὶ τοῦ βασιλεύοντος πρότερον καὶ τῆς μεγάλης βουλῆς ἐνεγκούσης τὰς ψήφους, καὶ πάντων ἁπλῶς ὅσοις ἦν νοῦς, ἐπὶ τὴν βασιλείαν παρακαλούτων, οὕτω πρὸς τὸ βοηθεῖν ταῖς πόλεσιν ὥρμησας. Ms. gr. Paris, 1213, f. 391 v., et un peu plus loin : δέδοικα μὲν καὶ περὶ ταῖς ἄλλαις πόλεσιν οὕτω νοσούσαις, μάλιστα δὲ ἡ τῆς πατρίδος (Thessalonique) φοβεῖ με, ἡ πολλὰ δὴ καθ'ἑαυτῆς μανεῖσα πολλάκις, νῦν καὶ τὸν κόλοφῶνα ἀπέθηκεν, ἀποκτείνασα μὲν τὴν βουλὴν, ἀποκτείνασα δὲ πολιτῶν τόσους καὶ τόσους, f. 392.

4. Ὥιγε εἰς τὸ βουλευτήριον εἰσιόντι οὐδ'ἂν εἷς μὲν ὑπακούσειεν ἀκριβῶς εὖ οἶδα. Manuel Paléologue, Συμβουλευτικὸς Θεσσαλονικεῦσι, ἡνίκα πολιορκοῦντο. Ms. gr. Paris, 3041, f. 49.

5. Parfois on tenait aussi des séances dans d'autres locaux, désignés d'avance pour la réunion.

Dieu et le respect des lois impériales et communales [1]. Ici encore l'on jugeait, à la suite d'un ordre impérial, par-devant les sénateurs et le haut clergé, certaines affaires concernant le culte, les idées théologiques, les hérésies [2]. C'est ici qu'on déposait les projets de lois, élaborés par les juges ou les magistrats de la ville, pour recevoir confirmation et sanction. Enfin, dans le Bouleutérion on se rassemblait le jour de l'an, ou chaque fois que le besoin le réclamait, pour commémorer une fête, une victoire et recevoir les félicitations officielles réciproques [3].

Le président du sénat était le gouverneur même ; mais vers le milieu du XIVe siècle le peuple imposa son chef à la présidence [4]. Ainsi le sénat eut, à partir de ce moment, deux présidents, l'un représentant le gouvernement, l'autre la commune. Parfois aux séances assistait également l'archevêque de la ville et il y prenait la parole. Ainsi vers la fin du siècle, l'archevêque Isidore prononça quelques discours politiques, conseillant aux archontes de renoncer à l'intention qu'ils avaient de se démettre de leurs charges pour en finir avec les attaques des démagogues [5].

Quant à l'assemblée du peuple (ἐκκλησία τοῦ δήμου), elle a certains points de ressemblance avec celle de l'antiquité.

On la convoquait soit dans les circonstances critiques, pour prendre des mesures urgentes [6], dont le sénat ne voulait pas

1. Οὐκ ὀμωμόκατε ; οὐ τὸν Θεὸν ἐνταῦθα καὶ τὴν γερουσίαν ἅπασαν ἐμαρτύρασθε ; οὐκ ἐπὶ τούτοις ἤρθητε ; οὐχ ἵνα σῴζητε τοὺς νόμους ἐπὶ τὸν θρόνον ἀνέβητε τοῦτον ; N. Cabasilas. Ms. gr. Paris, 1213, f. 258 v.

2. Affaire Chionios, Miklosich et Müller, *Acta*, I, p. 175.

3. D. Kydonis, *Lettre à un anonyme*. Boissonade, *Anecdota graeca nova*, p. 253. Cf. D. Kydonis. Ms. gr. Paris, 1213, f. 387.

4. Cantac., III, 93, Bonn, pp. 568-569.

5. Ms. gr. Paris, 1192, fin.

6. Ainsi, Cantacuzène, en se proclamant empereur en 1342, envoya-t-il partout des lettres. A Andrinople les nobles qui lui étaient favo-

assumer la responsabilité, soit pour écouter la justification que voulait faire de ses actes, un chef de parti, un archonte, un archevêque. Parfois on délibérait sur les mesures à prendre pour le salut non seulement de Thessalonique, mais aussi de celui des autres villes voisines [1].

La convocation se faisait généralement soit par le gouverneur, soit par les archontes, soit par l'archevêque. Cependant les démagogues, les chefs des partis prenaient souvent, eux aussi, la liberté de convoquer la population à une grande réunion [2]. A cet effet ils faisaient sonner à toute volée les cloches des églises [3].

Tout citoyen pouvait prendre la parole dans l'assemblée et exprimer librement son opinion [4].

Il arrivait souvent que les démagogues, les archontes, le gouverneur, l'archevêque, voire même l'empereur, vinssent

rables, les ayant reçues, convoquèrent l'assemblée. Mais, le démos refusa de se soumettre à l'usurpateur. Les orateurs démocrates s'y opposèrent de toutes leurs forces, ce qui provoqua la guerre civile dans la ville. Cantac., III, 28, p. 176 et suiv.

1. Ἔδει μέν, ὦ παρόντες, οἳ τὴν τοῦ Φιλίππου οἰκεῖτε, μὴ ὀψὲ καὶ μόλις τὴν ἐκκλησίαν ταυτηνὶ τὴν μεγάλην, ἥντινα νῦν συνέστημεν γεγενῆσθαι, ὅπως διαφύγοιμεν αἰσχρῶς δουλεῦσαι βαρβάροις· ἀλλ' ὅπως γε, ὦ ἄνδρες, τὰς πόλεις τὰς ὑφ'ὑμῖν καὶ δίκην οὔσας κύκλον περὶ ὑμᾶς πολεμουμένας ἤδη καὶ πολιορκουμένας διαφυλάττομεν, ἢ βουλῇ ἀγαθῇ ἢ συμμαχοῦντες δι' ἑαυτῶν, ἤ γοῦν μικρὰ χρήματα ἀναλίσκοντες εἴγε τοσούτων. Manuel Paléologue, Συμβουλ. πρὸς τοὺς Θεσσαλον., ἡνίκα πολιορκοῦντο. Ms. gr. Paris, 3041, f. 47.

2. Δῆμος ἀσχέτως χωρῶν, καὶ σὺν τούτοις τὸ προϊοῦσαν ἤδη τὴν τῆς πόλεως δόξαν εὐθὺς ὑποτέμνεσθαι βούλεσθαι τοῖς ἡγεμόσι βασκαίνοντας, ἀμέλει καὶ τῶν τις παρ' αὐτοῖς ἐπ' ἐκκλησίαν εἰπεῖν ὡς λυσιτελὲς ἡμῖν, ὦ ἄνδρες, τοὺς ἀντιπράττοντας ἔξωθεν ἔχειν, ὡς ἂν μὴ τούτων ἀπορίᾳ κατ' ἀλλήλων χωρῶμεν, εἴεν δὴ ἡμεῖς τοίνυν μέγιστον ἔχοντες παράδειγμα τουτουσὶ δυστυχίας. Th. Magistros, Τοῖς Θεσσαλονικεῦσι περὶ ὁμονοίας. Ms. gr. Paris, 2629, f. 130 v.

3. Vers le milieu du XIVe siècle, vingt-cinq révolutionnaires convoquèrent de cette façon le démos. Grég., VIII, 11 Bonn, t. I, p. 356.

4. Τοῦ δὲ συλλόγου γεγενημένου, ἵν' ὑπὲρ ἀπαλλαγῆς τῶν τε ὄντων δεινῶν τῶνθ' ὑφορομένων πᾶν τις τάγ' ἐκείνῳ δοκοῦντας λέγῃ. Manuel Paléologue. Ms. gr. Paris, 3041, f. 47 ; cf. Cantac., III, 93, p. 573.

devant le peuple thessalonicien pour se justifier et gagner sa faveur [1]. Ainsi, en 1342, le gouverneur Apocauque, désireux de se débarrasser du contrôle gênant de son collègue, convoqua une assemblée. Il paraît que celle-ci ne fut pas jugée légale, car on n'y avait convié que les nobles, les chefs militaires, les citoyens en vue [2]. Le peuple répondit à ce défi par une révolte, qui eut de très graves conséquences.

En 1350 l'on voit également Cantacuzène, reconnu empereur, daigner venir en personne dans une assemblée du peuple thessalonicien pour justifier ses actes, qui jusqu'alors avaient paru à la ville arbitraires et injustes [3].

Cette assemblée se tenait à ciel ouvert [4]. Les orateurs devaient avoir une belle tenue et faire entendre la bonne parole. Les adversaires étaient là, ils guettaient, et malheur à celui qui, se laissant aller, prononçait une expression incorrecte, une idée avancée, un sentiment choquant ; car tout était discuté, commenté de parti pris, et exploité convenablement. Les lettrés, du reste, étaient si nombreux à Thessalonique et le peuple si porté à les admirer et à les écouter, que les orateurs risquaient de perdre leur popularité s'ils ne se surveillaient pas [5].

LES ARCHONTES MUNICIPAUX

L'exécution des lois et des décisions du peuple était faite par les archontes et par leurs subalternes.

1. C'est ainsi qu'au XIIe siècle Eustathe vint se défendre devant une assemblée populaire contre les calomnies et les attaques de ses adversaires. Eustathe, *Contra injuriarum memoriam.* Migne, CXXXVI, col. 452 et 436-437.
2. Cantac., III, 93, Bonn, p. 573.
3. Id., IV, 17, p. 117.
4. Eustathe, *op. cit.*, col. 452.
5. *Id.*, col. 436-437.

En effet, il y avait à Thessalonique un collège de deux archontes, qui administraient la commune, dont l'un élu par le peuple, l'autre étant le gouverneur même.

Cantacuzène nous en a conservé quelques noms. Ainsi en 1345 ce furent Jean Apocauque, gouverneur, et Michel Paléologue [1], dont l'assassinat provoqua la révolte du peuple et le massacre des nobles ; en 1349, le protosébaste Alexis Métochite, gouverneur, et ὁ ἐπὶ τῆς τραπέζης André Paléologue, chef du parti démocratique [2].

Les archontes, appelés parfois « notables dans l'administration », « ceux qui prennent soin des affaires publiques » (προϋχοντες ἐν πολιτείᾳ [3] κοινῶν φροντισταί [4], ἐπιμεληταὶ κοινῶν [5]), étaient élus parmi les personnes les plus en vue et d'un certain âge possédant une bonne instruction. C'étaient en général des nobles [6]. Les pauvres étaient presque toujours écartés des magistratures, malgré qu'il n'y eût pas de loi qui les en exclût [7].

La révolution même des Zélotes ne remédia pas à cet état de choses. Du reste, les chefs de ce parti étaient, eux aussi, des nobles [8]. La seule chose, dont le régime démocratique ne voulut plus tenir compte, ce fut la condition de l'âge des archontes. On a admis que l'âge ne saurait empêcher quelqu'un d'occuper une haute fonction publique [9].

1. Cantac., III, 93, p. 570.
2. Id., IV, 16, p. 104.
3. Isidore, *Sermon*, a. 1393. Ms. gr. Paris, 1192, p. 315 v.
4. *Ibid.*, ff. 313 v., 314-314 v. et 311 : Ὁμιλία, ὅτι ἐκ τοῦ μὴ εὐχαριστεῖν τῷ Θεῷ, καὶ τοῖς τῶν κοινῶν φροντισταῖς, τῶν διαφόρων χάριν τῇ πόλει βοηθειῶν, ἐπάγεται τὰ λυπηρά, ἐκφωνηθεῖσα κυριακῇ α' τῶν προεορτίων τοῦ ἁγ. Δημητρίου, κατὰ μῆνα ὀκτ. ἰνδ. 6as ἔτους 6902 = 1394.
5. N. Cabasilas. Ms. gr. Paris, 1213, ff. 246 et 248 v.
6. Lingenthal, *Gesch. des griech.-röm. Rechts*, p. 267.
7. Th. Magistros, Περὶ πολιτείας. Migne, CXLV, col. 529.
8. Ἄρχοντας δὲ νεανίσκους ἀντεισαχθῆναι καὶ κηριεύειν. Philothée, *Vie de S. Sabas*. Papadopoulos Kérameus, *Analecta*, V, p. 195.
9. Voir au chapitre concernant les principes des Zélotes.

Les lois exigeaient que les magistrats n'exerçassent pas le commerce. Cependant aux XIVe et XVe siècles on passait souvent outre, ce qui provoquait des protestations [1]. D'ailleurs, les plus acharnés défenseurs de la loi et des convenances admettaient volontiers que l'on créât des archontes commerçants, pourvu qu'ils eussent cessé d'exercer leur commerce, durant leur magistrature [2].

Les deux hauts magistrats de Thessalonique avaient de multiples devoirs à remplir. Ils devaient veiller d'abord à ce que les lois locales et impériales fussent respectées ; ils formulaient et faisaient confirmer par le sénat les lois et les règlements nouveaux [3]. Ils veillaient, en somme, à ce que les intérêts généraux de la ville fussent sauvegardés.

L'élection des magistrats ne devait rien coûter aux candidats. Toutefois il y eut souvent des abus [4].

A leur entrée en fonction, les archontes prêtaient serment qu'ils administreraient la ville selon les lois et les coutumes locales [5]. La ville leur octroyait pour leurs services une somme prévue dans le budget général [6].

1. Gémistos (XVe s.). *Oratio II ad principem Theodorum de rebus Pelopon.* Migne, CLX, chap. 24, col. 849-852 et 861.

2. *Ibid.*, col. 861.

3. On faisait des lois et des règlements nouveaux, ce que nous apprend Isidore : καὶ τῷ κοσμικῷ ἄρχοντι ὅπως ἀμετόχως ἁρπάζει τὰ πνευματικά, καὶ ἐφ' οἷς οὐκ οἶδε νομοθετεῖ καὶ ἀδίκως καταλακτίζει τῶν ἱερῶν, οὐ τοιοῦτον μέμφομαι. Isidore, *o. c.* Ms. gr. Paris, 1192, f. 290 v.

4. Ἔτι τοὺς ἄρχοντας ἀμισθὶ ποιεῖσθαι κελευόντων τῶν νόμων, αὐτοῖς οὐκ ἐστιν, ὃς οὐ διδοὺς ἐπὶ τὴν ἀρχὴν ἥκει. Nic. Cabasilas, Λόγος περὶ τῶν παρανόμως τοῖς ἄρχουσι ἐπὶ τοῖς ἱεροῖς τολμωμένων. Ms. gr. Paris, 1213, f. 246. Cabasilas s'appuie ici sur la *Synopsis minor* qui dit ceci : ἄμισθον λαμβάνειν τὴν ἀρχὴν, προσλαμβάνειν τε παρὰ τοῦ δημοσίου τὰς σιτήσεις [ταύτας γὰρ δὴ καὶ μόνας λαμβάνειν αὐτὸν ἀφίεμεν]. Z. v. Lingenthal, *Jus graeco-rom.*, II, p. 17 ; cf. *Epanagoge de Léon et Alexandre.* Lingenthal, *Collectio librorum juris graeco-rom.*, pp. 75-6.

5. Τὶ ἐγκαλεῖν ἔχοντες ταῖς πόλεσι, τί τοῖς νομοθέταις αὐτοῖς.... τὰ γράμματα σέβειν οὐκ ὀμωμόκατε ; N. Cabasilas. Ms. gr. Paris, 1213, f. 258 v.

6. *Synopsis minor.* Lingenthal, *Jus graeco-rom.*, II, p. 17.

A côté des magistrats ordinaires, l'on créait, quand le besoin le réclamait, des archontes extraordinaires, chargés d'une ambassade, soit auprès de la cour impériale ou du patriarcat, soit auprès du kral des Serbes ou des chefs des armées ennemies [1].

En effet, au XIVe siècle, la ville, contrainte à se défendre par ses propres moyens et à régler seule les affaires extérieures qui la concernaient, était obligée d'envoyer de temps en temps des ambassades au kral ou aux Turcs. Son budget réduit, n'étant pas suffisant pour ces frais extraordinaires, l'administration de la ville faisait appel aux citoyens pour compléter les sommes nécessaires au voyage des ambassadeurs. Ces contributions (συνεισφοραί) étaient de nature à mécontenter la population. Ainsi, vers la fin du siècle, en 1395, l'hostilité des citoyens à l'égard de ces nouveaux impôts fut tellement grande [2] que les archontes et les ambassadeurs, craignant des désordres, voulaient démissionner [3]. La situation se présentait bien dangereuse. Ce fut alors que l'archevêque Isidore intervint dans le conflit. Il exhorta les magistrats à ne pas déserter leur poste, et conseilla au peuple de réfléchir sur la gravité de la situation. Les contributions demandées, disait-il, ne sont point très lourdes, mais au contraire proportionnelles à la fortune de chacun [4]. D'ailleurs, ajoutait-il,

1. Sathas admet qu'il y avait même des représentants permanents auprès de la cour de Constantinople. Il croit que les προσκαθήμενοι des villes, dont Codinus parle dans *De offic.*, II, 13, Bonn, IV, p. 28, désignent bien ces représentants (Sathas, *Doc. inéd.*, IV, p. LXXXIV).

2. Βοᾷς ἄνω στρέφων καὶ κάτω, τὰ ἡμέτερα παρακερδαίνουσιν ἀργύρια... Ἀλλ' ἀργύριά, φησιν, οὐκ ὀλίγα παρακερδαίνουσιν ἡμέτερα διὰ ταῦτα (les ambassadeurs). Isidore. Ms. gr. Paris, 1192, f. 314.

3. *Ibid.*, ff. 313-315.

4. Ἀργύρια σά; πόσα τὰ σά; εἷς ἐστι σὸς ὀβολός, ἢ δύο, ἢ μόλις που νομίσματος δεκάτου· μὴ γάρ μοι λέγε τὰ ἐκ τῶν πολλῶν, ἀλλ' ὅρα μόνον τὸ σόν· σκόπει δὲ ὡς ὁ φροντιστὴς καὶ ὁ πρεσβευτὴς ὑπὲρ σοῦ ἀναδέχονται. Isidore. Ms. gr. Paris, 1192, f. 314.

même les archontes paient leur part [1] ; et ce sont eux qui doivent supporter toutes les charges, avoir toute sorte de déboires : quitter leur famille, affronter les fatigues et les intempéries, faire des voyages périlleux, être en butte à toutes les attaques des brigands, risquant à chaque instant de tomber prisonnier entre les mains de l'ennemi ; sans compter les humiliations que les barbares leur infligent [2]. Et tout cela pour qui ? Pour le salut commun ! Ces hommes donc méritent d'être mieux accueillis, de ne pas être décriés et de ne pas rencontrer d'hostilité [3].

L'on envoyait en ambassade des personnes très distinguées, très en vue, et parfois les archontes mêmes en fonction [4].

Ainsi, au début du XIVe siècle, envoya-t-on à Constantinople Thomas Magistros, chargé d'intervenir auprès de la Cour impériale en faveur du général Chadrénos, qui avait vaillamment défendu Thessalonique contre les Catalans, et qui était semble-t-il, tombé en disgrâce [5]. Plus tard on envoya égale-

1. Ἔπειτα οὐδὲ φεύγει τὰς συνεσφορὰς καὶ αὐτός· συνεισφέρει προσθήκην ἔχων καὶ οὓς ὑπὲρ σοῦ πόνους καὶ κινδύνους.... *Ibid.*, ff. 314-314 v.

2. Οὓς [κοινοὺς φροντιστὰς] διαπρεσβευόμεθα, ἐπ' ἀλλοδαπὴν πέμποντες καὶ μακρὰν χῶραν, μετρίαν ὑφίστανται θλίψιν, καὶ οὐκ κινδύνοις προσπαλαίουσι μυρίοις, ἄν ποτε ποταμῶν καὶ κρημνῶν καὶ ὀρῶν καὶ λῃστῶν καὶ τραχείας ἄλλης ὁδοῦ, καὶ τῶν ἐξ ἵππων συμπτωμάτων, καὶ δεινῶν ἄλλων συναντημάτων, καὶ προσώπων καὶ φωνῶν βαρβαρικῶν καὶ ἀήθων· εἰ δὲ καὶ τὰ πρὸς τροφὴν αὐτοὺς ἐπιλείψουσιν ἀναγκαῖα, γίνεται γὰρ ἐσθ' ὅτε καὶ τοῦτο, καὶ τὰ κατὰ χρείαν ἄλλην, πόσος ἐκεῖθεν τότε ὁ πόνος, μηδενὸς αὐτοῖς παρόντος φίλου, γνωρίμου, γνησίου, παρ' οὗ τὴν ἔνδειαν παραμυθήσεσθαι ἕξουσιν. *Ibid.*, f. 313 v.

3. Τίνες αὐτοῖς αἱ παρ' ὑμῖν ἀντιδόσεις; γογγυσμοί, λοιδορίαι καὶ συκοφαντίαι. *Ibid.*, f. 315.

4. Πόσον δ'ἄν ἐκτήσω τηλικοῦτον ἄνδρα προθύμως σου προϊστάμενον καὶ προκινδυνεύοντα, καὶ νῦν μὲν τὰ τῶν δούλων ποιοῦντα, νῦν τὰ τῶν προστατῶν, νῦν δὲ τὰ τῶν ἀνταγωνιστῶν. *Ibid.*, f. 314.

5. Th. Magistros. *Oratio gratulatoria magno logothetae Metochitae.* Migne, CXLV, col. 385 ; cf. Ms. gr. Paris, 2629, f. 137 v.

ment plusieurs autres ambassades auprès du kral serbe et des chefs Turcs [1].

Les Thessaloniciens étaient souvent exhortés à faire preuve de générosité pour ces réquisitions, car il ne s'agissait que du salut de la patrie [2]. Mais, hélas ! tandis que le péril turc menaçait plus que jamais la ville, la voix de ceux qui voulaient réveiller leurs concitoyens endormis ne trouvait presque pas d'écho.

LA POLICE

L'administration était aidée pour l'exécution et le respect des lois par les fonctionnaires spéciaux de la police.

La sécurité, en effet, laissait beaucoup à désirer à Thessalonique au XIVe siècle. Les éléments indisciplinés, turbulents, enclins aux rixes, sans aucun respect pour personne, y étaient en grand nombre. Les citoyens honnêtes en souffraient beaucoup. Il n'était vraiment pas rare de voir sur les places publiques, dans les rues et surtout dans l'agora éclater une rixe, pendant laquelle de paisibles citoyens recevaient des horions. Il était bien dangereux pour quelqu'un de s'aventurer la nuit dans les rues. Aux voleurs, qui poussaient l'audace jusqu'à percer les murs des maisons pour les piller, s'ajoutaient les bandes de débauchés, qui se prenaient de querelle, en venaient aux mains et parfois s'entretuaient ; car il y avait à Thessalonique trop de gens qui ne quittaient jamais les armes.

1. Πολλῷ προέχει ὁ ἐχθρὸς [les Turcs] εἴς τε χρήματα καὶ γῆν καὶ συμμαχοῦντας, καὶ στρατιάν, καὶ χρὴ πρεσβείαν πέμπειν εἰς αὐτὸν σπονδὰς αἰτησομένους. Manuel Paléologue, Συμβουλ. Θεσσαλονικεῦσι, ἡνίκα πολιορκοῦντο. Ms. gr. Paris, 3041, f. 50.

2. Εἰσφέρειν δηλαδὴ σὺν μεγαλοψυχίᾳ, ἀναλίσκειν δ'ἀφθόνως, ἕνθ' ἄν εἴη δέον. *Ibid.*, f. 50 v.

Thomas Magistros dépeint fort bien cette lamentable situation dans une lettre envoyée de cette ville au grand logothète Métochite. « User de la cruauté, écrit-il, vivre d'une manière semblable à celle des bêtes fauves, fomenter et faire tous les jours des rixes, voler aux riches leurs biens, comme à Athènes au temps de trente tyrans ; voir des gens qui tantôt commettent le parjure et tantôt derechef prêtent serment sur les mêmes choses ; voir également au marché des gens distribuer aux uns des coups de poing en plein visage, les assommer, leur donner une volée de coups sur le dos, traîner les autres par la barbe, hommes et vieillards, combler d'injures les uns et adresser aux autres les pires menaces, ce sont des choses très fréquentes. Il est également fréquent de voir d'ignobles bagarres nocturnes, des embuscades contre les citoyens, des troupes de débauchés, des murs percés, des vols, des maisons mises à sac, et tout ce qui a trait à cela ; en outre, des incendies criminels, des lancements de pierres, des blessures, de nombreux meurtres commis tous les jours ; ainsi que l'usage du couteau et du cimeterre bien chéri, armes avec lesquelles on aime coucher, et sans lesquelles on estime qu'on ne pourrait pas vivre [1]. »

On comprend, par conséquent, de quelle utilité était pour Thessalonique une bonne police.

Il y avait, en effet, comme dans les anciens temps [2], une police de nuit [3] et une de jour. Le service de nuit se faisait par

1. Th. Magistros, *Lettre au grand logothète Métochite*. Migne, CXLV, col. 409 ; cf. idem. Τοῖς Θεσσαλονικεῦσι περὶ ὁμονοίας. Ms. gr. Paris, 2629, f. 62 : ἀλλ' ὡς ἐπὶ νυκτομαχίας ἀλλήλοις ἐμπίπτοντας, φθείρεσθαι καὶ δαπανᾶσθαι καὶ πάσχειν κακῶς ὑφ' ὑμῶν αὐτῶν, etc.

2. Ath. Mitth. (1891), p. 145 ; Cagnat, *De municipalibus... militis*, p. 14 ; Hirschfeld, *Die Sicherheitspolizei in röm. Kaiserreich* (*Sitzungsberichte Akad. Berlin* (1891), p. 859 et s.) ; Isidore Levy, *Études sur la vie municipale de l'Asie Mineure. Rev. Et. Gr.* (1899), p. 283.

3. On retrouve aussi ces veilleurs de nuit dans d'autres villes byzan-

des gardiens qui formaient le guet (περίπολοι). Bien armés, ils marchaient en groupes durant toute la nuit. L'on se reconnaissait et l'on appelait au secours par des mots d'ordre. En passant devant les remparts, sur lesquels les sentinelles montaient la garde, les *péripoloi* devaient se faire reconnaître par elles [1].

Pour leurs services, ils recevaient du trésor public une solde (σίτησις) [2], dont ils n'étaient guère contents, quoique les sommes fussent suffisantes, affirme Magistros. C'est pour cela qu'on les entendait murmurer et réclamer constamment une augmentation [3].

Les commissaires de la ville (les ἀστυνόμοι, les ἁρμοσταί, et les ἀγορανόμοι) commandaient ces troupes de police [4].

Les attributions de ces chefs, d'après Thomas Magistros, consistaient à veiller non seulement à la tranquillité et à l'ordre de la cité, mais aussi au bon état de l'enceinte fortifiée. Ils devaient prendre les mesures nécessaires pour le bon entretien des murs et les restaurer si besoin était [5].

Chacun avait à faire un service spécial. Le *harmostès*, semble-t-il, était le chef de la police de nuit. L'*astynomos* et surtout l'*agoranomos* avaient des attributions concernant plutôt le marché. Ils inspectaient les boutiques et les chariots chargés de produits, ils empêchaient les ventes des marchandises prohibées et aplanissaient les conflits entre citoyens.

L'*astynomos* devait veiller à ce que les commerçants n'encombrassent pas les rues en exposant leurs marchandises,

tines, à Trébizonde, etc. Grégoire, *Les veilleurs de nuit à Trébizonde. Byz. Zeitschrift*, XVIII (1909), p. 490 et s.

1. Th. Magistros, Περὶ πολιτείας. Migne, CXLV, col. 524; Grégoras, XIII, 9, Bonn, t. II, p. 669.
2. Th. Magistros, *o. c.*, col. 524.
3. *Ibid.*, col. 525.
4. *Ibid.*, col. 517-525.
5. *Ibid.*, col. 521.

afin que les voitures pussent passer ; il défendait qu'on jetât des ordures sur les voies et les places publiques, car il était responsable de la salubrité et du bon état de la cité. Personne n'avait, du reste, le droit d'apporter des changements à la voierie, si ce n'était par ordre des autorités [1].

L'*astynomos* et le *harmostès* étaient, par conséquent, des organes du pouvoir exécutif ; ils étaient probablement chargés aussi de rendre, comme juges de paix, la justice pour les petits délits et les contraventions, ressemblant en cela aux commissaires, appelés *justitiarii*, de l'île de Crète [2].

Juges des petits délits, concernant le commerce et les industries, étaient vraisemblablement les *agoranomoi* [3], connus aussi sous le nom de δικάσπολοι, ὀψονόμοι, εὐνομίας διοικηταί [4]. Ce sont eux qui faisaient les règlements du marché et veillaient à leur exécution. Cette charge leur a valu l'épithète d'*administrateurs des marchés* (ἀγορῶν ἐπιμεληταί) [5]. Entre autres attributions, ils avaient également celle d'être inspecteurs des mœurs, ce qui les rapproche des *aediles morum* des

1. *Synopsis major*. Z. v. Lingenthal, *Jus graeco-rom.*, V, p. 391.

2. Dans cette île, en effet, sous la domination vénitienne, il y avait deux sortes d'organes de police : *les justitiarii*, qui correspondent vraisemblablement aux *agoranomoi* de Thessalonique, et le *domini* ou *signori de nocte*, chargés de la sécurité pendant la nuit et ayant sous leurs ordres des gardiens à cheval. J. Jegerlehner, *Beiträge zur Verwaltunggeschichte Kandias im 14 Jahr. Byz. Zeit.*, XIII (1904), pp. 444-445 ; cf. idem, *Der Aufstand der Kandiotischen Rittenschaft. Byz. Zeit.*, XII (1903), p. 106 et Gerland, *Archiv.*, p. 95 et s.

3. Ἀγορανόμους ἤ ἀστυνόμους, ὧν ὅία τὸ πλεῖστόν ἐστι τῆς ἀρχῆς. Ms. gr. Paris, 1213, f. 266 v. Les documents latins les mentionnent parfois. *Mon. Stor. Diplom. Ven.-Lev.*, V, p. 168.

4. Th. Magistros, *Laudatio regis Cypri*. Migne, CXLV, col. 401 ; idem, Περὶ πολιτείας, *ibid.*, col. 517.

5. Th. Magistros, *l. c.*, cf. Blemmydès, *Oratio de regis officiis*. Migne, CXLII, col. 644.

Romains [1]. On les choisissait plus ou moins parmi les personnes fortunées [2].

La nomination des *agoranomoi* se faisait probablement comme aux anciens temps byzantins, par l'archevêque, par les archontes et par les notables de la cité [3], qui leur recommandaient en cette circonstance d'être surtout justes envers le peuple [4].

Quant aux gardiens, ils devaient être, selon l'avis de certains écrivains, choisis parmi les Thessaloniciens les plus honnêtes, afin de parer à la trahison. Thomas Magistros réclamait même qu'ils eussent une certaine fortune et fussent attachés à la patrie par des liens de famille, ainsi que par leurs ancêtres et parents morts et enterrés dans la cité [5]. Malheureusement, on n'observait pas ces recommandations. Les gardiens de rang inférieur étaient recrutés parmi les pauvres, qui pouvaient, d'après la juste remarque de Magistros, se laisser corrompre par les ennemis ou les intéressés [6]. De telles gens pouvaient être enclins à trahir la ville et à ouvrir ses portes aux ennemis, si l'occasion se présentait. C'est pour ces raisons que dans son traité *Sur la politique*, Magistros demandait qu'on employât dans ces charges des citoyens d'élite [7].

II. — LE POUVOIR ECCLÉSIASTIQUE.

L'Église est au XIVe siècle plus puissante que jamais. Par ses établissements religieux, elle était devenue, déjà depuis

1. Th. Magistros, *Laudatio regis Cypri*, *l. c.*, col. 401.
2. Blemmydès, *l. c.*, col. 644.
3. Ὑπαρχικοὶ τόποι. Lingenthal, *Anecdota*, Lips. 1843, chap. 4.
4. Th. Magistros, Περὶ πολιτείας, *l. c.*, col. 520.
5. *Ibid.*, col. 521.
6. *Ibid.*
7. *Ibid.*, col. 524.

longtemps, le plus riche propriétaire de l'Empire. Son ancienne ambition, de voir l'organisme politique soumis complètement à ses ordres, fut enfin réalisée.

Tout, en effet, gravite, à cette époque, autour de l'Église : politique, finances, justice. La réforme d'Andronic III, comme on l'a vu, lui avait mis entre les mains même la justice civile.

Quoique des conflits graves éclatent de temps en temps, autant à Constantinople qu'en province, entre l'administration ecclésiastique et l'administration civile, et que certains évêques soient obligés de réclamer contre les persécutions dont ils sont l'objet [1], le pouvoir ecclésiastique n'en est pas moins très puissant.

A Thessalonique surtout, l'Église joue, au XIVe siècle comme auparavant, un rôle politique important. Les Thessaloniciens étaient, du reste, depuis longtemps habitués à confier la direction des affaires concernant le salut de la patrie à leurs archevêques. Plus d'une fois ceux-ci s'étaient montrés à la hauteur de leur tâche et avaient su sauver la ville d'un désastre.

L'ARCHEVÊQUE

L'archevêque avait à Thessalonique une situation exceptionnelle. C'est lui, comme nous venons de le dire, qui, à plusieurs reprises, au moyen âge, en l'absence du gouverneur, avait dirigé la défense de la cité assiégée ; c'est lui qui, une fois la ville prise, avait su consoler les citoyens malheureux, leur conseillant d'avoir courage et de rester dans le calme ; c'est

1. Ainsi en 1312 l'archevêque de la « Première Justiniane et de la Bulgarie » protesta auprès d'Andronic II contre les injustices commises à son égard par l'administration impériale. *Bulle d'Andronic II.* Migne, CLXI, col. 1067-8.

lui, enfin, qui avait rendu, par son intervention, le vainqueur plus clément et plus humain [1].

Aux derniers temps, vers la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle, l'archevêque était le véritable maître de Thessalonique, du moins dans l'esprit de la population [2]. On le considérait comme le père de la cité, le protecteur de tous les chrétiens.

Jean Anagnoste nous apprend que, lorsqu'en 1429 l'archevêque Siméon fut mort, tous les habitants, sans exception de race, y compris les Juifs, l'ont sincèrement regretté, et eurent l'impression que, par sa disparition, s'effondrait le dernier espoir pour le salut de la patrie assiégée par les Turcs [3]. Car l'archevêque, suivant la tradition, jouait un rôle important dans la politique locale, et souvent il avait l'occasion de prêter main-forte au pouvoir civil.

Vers la fin du XIVe siècle l'archevêque Isidore, voyant l'opposition et les attaques auxquelles les archontes de la ville étaient en butte, prononça plusieurs discours politiques [4],

1. Telle fut la conduite d'Eustathe en 1186, lorsque la ville fut prise par les Normands.

2. J. Anagnoste, *Monodia de excidio urbis Thessalonicae*, ch. 8, Bonn, p. 497.

Après la chute de Constantinople, les archevèques de certaines villes avaient remplacé les autorités civiles disparues. Ils allaient jusqu'à délivrer aux navires et aux voyageurs de véritables certificats de santé et de libre passage, comme nous l'apprend Manuel Malaxos dans son *Nomocanôn*. Ms. gr. Paris. Suppl. 67 (XVIIe s.), ff. 195-195 v.

3. J. Anagnoste. *Monodie*, Bonn, ch. 4, pp. 489-490.

4. Ὁμιλία, ὅτι ἐκ τοῦ μὴ εὐχαριστεῖν τῷ Θεῷ, καὶ τοῖς τῶν κοινῶν φροντισταῖς τῶν διαφόρων χάριν τῇ πόλει βοηθειῶν, ἐπάγεται τὰ λυπηρά, ἐκφωνηθεῖσα κυριακῇ ά τῶν προεορτίων τοῦ ἁγίου Δημητρίου κατὰ μῆνα ὀκτ., λόγος ϛ' ἔτους 8902=1393. II. Ὁμιλία, ὅτι φέρειν χρὴ τοὺς τῶν κοινῶν προϊσταμένους καὶ προὔχοντας ἐν πολιτείᾳ, τοὺς τῶν πολλῶν καὶ εὐτελῶν ἀνθρώπων γογγυσμούς, ἐκφωνηθεῖσα κυριακῇ ϛ' τῶν προεορτίων τοῦ ἁγίου Δημητρίου ιϛ' ἰνδ. ϛ' ἔτους 6902=1393. III. Ὁμιλία περὶ τῆς ἁρπαγῆς τῶν παίδων κατὰ τὸ τοῦ ἀμηρᾶ ἐπίταγμα καὶ περὶ τῆς μελλούσης κρίσεως, ἐκφωνηθεῖσα κυριακῇ πρώτῃ τῶν

demandant à ceux-ci de continuer à accomplir leurs devoirs comme avant, sans se soucier des cris du peuple. « Comporte-toi, conseillait-il à l'archonte, envers le démos comme un père » ; et s'il proteste, « laisse crier l'homme du marché, sans même tourner la tête du côté du bruit [1] ». Et en même temps, il invita la population à cesser ses protestations et à tâcher de respecter et d'aimer les archontes. « J'estime, disait-il, qu'il est nécessaire de respecter, d'aimer de plusieurs façons et d'appuyer les archontes », qui n'ont d'autre but que le bien commun [2].

L'archevêque portait le titre de « Très vénérable et exarque de toute Thessalie » (ὑπέρτιμος καὶ ἔξαρχος πάσης Θεσσαλίας) [3]. L'empereur Andronic II lui conféra aussi le droit d'être appelé « le très saint » (παναγιώτατος) [4]. L'archevêque était élu par un synode, composé des évêques suffragants de Thessalonique, du clergé, des archontes et du peuple. C'est ainsi que fut nommé archevêque Niphon, devenu plus tard patriarche [5]. Cependant le patriarche avait le droit de nommer

νηστειῶν. φευρ. κή. ἰνδ. γ'. ἔτους 6903=1394. Isidore. Ms. gr. Paris, 1192, f. 311 et s. ; ff. 315 v.-319 v. ; ff. 319 v.-322 v.

1. Καὶ σὺ [l'archonte] δὲ αὐτός, δεῖξον πρὸς τὸν τοῦ δήμου τὰ τῶν πατέρων· καὶ ἕως ἂν τὴν τοῦ βραχέος ἀφαίρεσιν ἀργυρίου συμφέρον ἡγῇ, βοᾷν ἐκ τὸν ἀγοραῖον, μηδὲν πρὸς τὴν βοὴν ἐπιστρεφόμενος. Isidore, ms. cité, f. 319.

2. Τιμᾷν γὰρ αὐτοὺς [les archontes] καὶ πολλοῖς ἄλλοις τρόποις ἀγαπᾷν καὶ ἐπιστηρίζειν καὶ ἀναγκαῖον ἥγημαι καὶ δίκαιον. *Ibid.*, f. 291.

3. Miklosich et Müller, *Acta*, I, p. 177 (acte de l'année 1337).

4. Τοῦτος [Andronic II] ἔδωκε προνόμιον τῆς Θεσσαλονίκης [ἀρχιεπισκόπου] καὶ λέγεται παναγιώτατος. Manuel Malaxos. *Chronicon*. Ms. gr. Paris, 1790, f. 799. P. Leporskij. *Istorija Thessalonikskago ekzarhata*, p. 217 ; L. Petit. *Échos d'Orient*, 1901, p. 93. Cependant M. Papageorgiu a découvert une inscription qui paraît se rapporter au fameux archevêque thessalonicien Constantin Mésopotamitès et qui prouverait que les métropolites de Thessalonique portaient le titre de très-saint, déjà au XIIIe siècle. Νέα' Αλήθεια, 10-23 février 1901, N° (509), 210.

5. *Hist. Patriarhica*, Bonn, pp. 128-129. Patriarche entre 1311-1315.

archevêque la personne qui convenait à lui ou à l'empereur. Ce fut le cas de Grégoire Palamas, que les archontes, du reste, et le peuple refusèrent de reconnaître.

A la nomination d'un nouvel archevêque, l'on observait à Thessalonique certaines coutumes. Le prélat, après avoir prié devant la porte de la cité [1], pénétrait dans la ville, revêtu de son habit sacerdotal. Il était conduit avec grande pompe à travers les rues, tandis que les chantres faisaient entendre les mêmes hymnes que l'on chantait à la fête de Pâques [2].

Il se présentait ensuite devant les archontes au sénat, et prêtait le serment habituel [3]. Quelques jours après, il devait faire un tour dans les différents quartiers pour donner la bénédiction au peuple. Il accomplissait également cette coutume avec pompe, étant entouré d'une foule nombreuse de dévots, les uns portant des icones, les autres formant le cortège, avides d'entendre le sermon du prélat et de recevoir sa bénédiction [4].

Parmi les multiples devoirs de l'archevêque, était aussi celui de convoquer une fois par an le synode de ses évêques suffragants. Aux séances prenaient place non seulement les évêques, l'archevêque en tête, mais aussi tout le haut clergé. A l'instar du grand synode de Constantinople, l'empereur ainsi que les membres de la famille impériale, si par hasard ils se trouvaient à Thessalonique, y assistaient également ; en

1. Τοῦ αὐτοῦ [Palamas] εὐχὴ πρὸς τὸν Θεόν, ἣν πρὸ τῆς πόλης τῆς πόλεως ηὔξατο συνήθως, ὅτε τὴν ἀρχὴν ἔμελλεν εἰσελθεῖν. Ms. gr. Paris, 1239, ff. 301-303.

2. Philothée. *Encômion*. Migne, CLI, col. 617-618.

3. Τοῖς νομοθέτοις αὐτοῖς οὐ συνέθεσθε, ταυτὶ τὰ γράμματα σέβειν ; οὐκ ὀμωμόκατε ; οὐ τὸν Θεὸν ἐνταῦθα καὶ τὴν γερουσίαν ἅπασαν ἐμαρτύρασθε ; οὐκ ἐπὶ τούτοις ἤρθητε ; οὐχ ἵνα σῴζητε τοὺς νόμους ἐπὶ τὸν θρόνον ἀνέβητε τοῦτον ; (f. 259), et plus loin : τοῦ νόμου κατηγορεῖν ἀδικίας, ὃν σέβειν ὀμώμοκας. Nic. Cabasilas, s'adressant à l'archevêque de Thessalonique. Ms. gr. Paris, 1213, f. 260 v.

4. Philothée, *l. c.*, col. 618.

leur absence, le gouverneur, le juge de l'armée, le commandant de la place, les juges généraux, devaient être présents, surtout lorsque le synode avait à juger des ecclésiastiques ou des laïques, accusés d'hérésie ou d'autres graves délits [1].

Un autre devoir qui incombait à l'archevêque, c'était de surveiller les gouverneurs dans leurs actes et d'en dresser un rapport détaillé. D'autre part le gouverneur surveillait, à son tour, les actes de l'archevêque, si bien que la capitale était assez bien renseignée sur ce qui se passait en province. Si par exemple l'archevêque, pour une raison ou autre, ne voulait pas convoquer le synode, comme d'habitude, il recevait d'abord un avertissement, et après, si le cas se répétait, le patriarcat et la cour impériale étaient saisis de cette irrégularité par un rapport du gouverneur [2].

Toutefois Thessalonique, même en matière ecclésiastique, jouissait d'une certaine indépendance. Une fois éclata un conflit assez grave entre l'église thessalonicienne et le patriarcat, qui se voyait désobéi. Un acte de l'an 1371 nous l'apprend. Le patriarche de Constantinople, Philothée, mécontent de l'attitude hostile du clergé de Thessalonique, l'invita, par une lettre pastorale, à commémorer son nom pendant la messe, selon la coutume. Les Thessaloniciens, refusant de s'y conformer, n'avaient qu'une justification, qui n'était, prétend la lettre, qu'un prétexte. Ils disaient qu'à Thessalonique une coutume ancienne exigeait que le nom du patriarche ne fût pas mentionné pendant que la ville portait le deuil de son archevêque décédé [3].

Un autre fait symptomatique, prouvant en quelque sorte l'esprit d'indépendance qui régnait dans le clergé thessalo-

1. Miklosich et Müller (a. 1377). *Acta*, I, p. 177.
2. *Prochiron auctum*. Z. v. Lingenthal, *Jus graeco-rom.*, VI, p. 251.
3. Miklosich et Müller, *Acta*, I, p. 564.

nicien à l'égard du patriarcat et de sa politique, c'est le refus mentionné plus haut d'accepter, comme archevêque, Grégoire Palamas, envoyé de Constantinople.

Pour des frais personnels, et ceux de son diocèse, l'archevêque touchait de la ville une somme assez importante, allouée dans le budget communal sous le nom de *sitéseis* des prêtres [1].

LE DIOCÈSE

L'archevêché de Thessalonique occupait au XIVe siècle le onzième rang dans l'ordre hiérarchique, qui lui fut donné par la réforme ecclésiastique d'Andronic II [2]. Auparavant il

1. Τὰς ἐν ταῖς πόλεσι τῶν ἱερέων σιτήσεις, αἷς ἑκάστη τρέφει τὸν μὲν ἑαυτῆς ἐκείνων τε τεθνηκότων, εἴ τινες ἀξιοῖεν ἐπὶ τὴν μητρόπολιν ἄγειν, τὸν κοινὸν ποιμένα καὶ τὸν περὶ αὐτὸν χορὸν ἀπὸ τούτων ὠφελήσοντας. N. Cabasilas. Λόγος περὶ τῶν παρανόμως τοῖς ἄρχουσι ἐπὶ τοῖς ἱεροῖς τολμημένων. Ms. gr. Paris, 1213, f. 246 v. On connaît, du reste, quel scandale provoqua, en 1038, le refus de l'archevêque de Thessalonique, Théophane, de payer à son clergé les *sitéseis*. Théophane fut déposé par ordre de l'empereur et ses biens furent confisqués. Cédrénus, II, col. 518-519.

2. Manuel Malaxos. *Chronicon*. Ms. gr. Paris, 1790, f. 794 : Ἡ Θεσσαλονίκη θρόνος δέκατος ἕκτος καὶ ἐτιμήθη εἰς ἑνδέκατον. Cf. Idem. *Nomocanôn*. Ms. gr. Paris. Suppl. 67, f. 185 : Ἡ Θεσσαλονίκη ιζ' οὖσα παρὰ τοῦ εἰρημένου βασιλέως (Andronic II) εἰς ια' προεβιβάσθη.

Dans le *Chronicon* de Malaxos (f. 794) on lit également : Μετὰ τὸν θάνατον τούτου (Michel I), ἔλαβε τὴν βασιλείαν Ἀνδρόνικος, ὁ υἱὸς αὐτοῦ, μὲ τὸν Μιχαὴλ τὸν υἱὸν αὐτοῦ. Τοῦτος ὁ Ἀνδρόνικος ὁ βασιλεὺς ὀρθοτόμησε τὴν ἐκκλησίαν καὶ ἔκαμε ἔκθεσιν νέαν καὶ πολλὰς μητροπόλεις ἐτίμησεν ἀπὸ μικροὺς θρόνους εἰς μεγάλους καὶ πολλοὺς ἐκατέβασεν εἰς μικροτέρους θρόνους.

Ces informations sont confirmées par un autre texte du ms. gr. n° 73 (XVIIe-XVIIIe s.) de la bibliothèque de Méléès (Μηλεαί) de Thessalie. A la page 61 v. on lit : Ἔκθεσις βασιλέως κυροῦ Ἀνδρονίκου τοῦ Παλαιολόγου τοῦ Γέροντος, ὅπως νῦν ἔχουσι τάξεως αἱ ὑποκείμεναι μητρόπολις (*sic*) τῷ πατριαρχικῷ θρόνῳ τῆς Κωνσταντινουπόλεως. Papadapoulos-Kérameus. *Catalogue des mss. de la Bibliothèque de Méléès*. Ἐπετηρὶς φιλ. συλλ. Παρνασσοῦ, V (1901), p. 47 ; cf. Rhallis et Potlis, Σύνταγμα τῶν θείων καὶ ἱερῶν κανόνων, t. V, p. 490.

occupait le seizième rang [1], d'après l'institution de Léon le Sage [2].

Douze évêchés étaient ses suffragants, savoir :

1. Kitros ou Pydna.
2. Verria.
3. Drougoubiteia.
4. Servia.
5. Cassandria et Potidée.
6. Campania et Castri.
7. Pétra.
8. Herculôn ou Ardaméri.
9. Hiérissos ou du Mont-Athos.
10. Lité.
11. Évêché des Vardariotes ou des Turcs.
12. Lycostomion ou la vallée de Tempé et de Platamon [3].

1. On peut s'étonner qu'une ville de l'importance de Thessalonique ait occupé la seizième place dans la hiérarchie archiépiscopale. La cause en est, croyons-nous, la suivante : Thessalonique, au point de vue de la juridiction ecclésiastique, fut au moyen âge longtemps réclamée, autant par le pape que par le patriarche de Constantinople. Pendant les premiers siècles, elle dépendait de Rome. Plus tard, au VIIIe siècle, elle passa du côté du patriarcat. Or, à cette époque, les autres archevêchés suffragants de Constantinople avaient déjà acquis leur place dans l'ordre hiérarchique. Lorsque, par conséquent, Thessalonique vint s'ajouter définitivement à la liste du patriarcat, on ne put lui donner que le seizième rang, afin de ne pas éveiller certaines susceptibilités parmi les archevêques.

2. *Novelle* de Léon le Sage, LVII, Leunclavius, *Jus graeco-rom.*, I, 92 ou 101 ; cf. Tafel, *De Thess.*, p. 56. Voir aussi Manuel Malaxos, *Nomocanôn*, ms. gr. Paris. Suppl. 67, f. 184 : Ἡ γεγονυῖα διατύπωσις παρ' αὐτοῦ βασιλέως Λέοντος τοῦ σοφοῦ, ὅπου ἔχουσιν τάξιν οἱ θρόνοι τῶν ἐκκλησιῶν ὑποκειμένων τῷ πατριάρχῃ Κωνσταντινουπόλεως. Phallis et Potlis, *o. c.*, t. V, p. 474.

3. On possède plusieurs manuscrits des XIVe, XVe et XVIe siècles, qui donnent cette liste.

Pour pouvoir tirer quelques conclusions utiles, il faut comparer les listes des quatre manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris à celles publiées par Tafel dans sa *De Thessalonica* et par Gelzer dans la *Byzantinische Zeitschrift*, I, p. 257 ; cf. P. Leporskij, *o. c.*, p. 217.

La réforme d'Andronic II, tout en accordant la onzième

La liste de Tafel est probablement dressée au XIVe siècle, car elle contient des intercalations se rapportant à la réforme d'Andronic II (*o. c.*, p. 56).

Nous donnons ci-contre un tableau comparatif de ces listes en conservant l'orthographe propre de chaque manuscrit.

Les deux premières listes de notre tableau furent vraisemblablement dressées sous le règne d'Andronic II, qui avait fait la réforme mentionnée, et avant l'an 1332. Ce qui nous engage à faire cette conjecture, c'est que sur la liste des évêchés thessaloniciens, que nous donne une lettre d'Innocent III (Innocent III, *Epistol.*, lib. 15, 18, éd. Baluz. Paris, 1682, t. II, p. 607), figurent seulement neuf évêchés, dont quelques-uns sont différents de ceux de notre tableau ; savoir :

1. Citrensis (Kitros).
2. Beriensis (Verria).
3. Vardariensis (Vardariotes).
4. Serviensis (Servia).
5. Platamonensis (Platamon).
6. *Langardensis* (*Langada*).
7. Adrameriensis (Ardaméri).
8. *Nerisiensis* (Hiérissos ?).
9. Cassandriensis (Cassandria).

Les listes de Tafel et de Gelzer paraissent postérieures à celle d'Innocent III. Celui-ci cite, en effet, l'évêché de Platamon et de Langada, qui ne figurent pas dans ces listes. Il est vrai que Langada y correspond à Lité, mais Platamon n'y figure pas du tout. C'est à peine plus tard, au temps d'Andronic III, que cet évêché fut réincorporé à l'archevêché de Thessalonique.

Quant aux listes des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, nos 1339, 1259 et 1375, elles sont assurément dressées après l'an 1332, car les évêchés de Lycostomion et de Platamon y sont mentionnés. Ces deux villes, qui commencent à faire partie du thème de Thessalonique après cette date, avaient été conquises par le gouverneur Monomaque.

La liste du *Nomocanôn* de Manuel Malaxos contient seulement dix évêchés, parce que la réforme d'Andronic II avait élevé au rang d'archevêchés Hiérissos et Verria.

Tafel, enfin, a également publié une autre liste, attribuée à tort à l'empereur Léon le Sage, et qui donne les évêchés que voici :

1. Ὁ Κίτρου.
2. Ὁ Βερροίας avec la remarque du copiste : καὶ νῦν μητρόπολις ὑπάρχει.
3. Ὁ Δουργοβιτίας.

	Tafel. Liste prétendue être du IXe s., et qui en réalité est du XIVe.		Liste de Gelzer. XVe s.		Liste du ms. gr. Paris. 1339 (XVe s.), f. 233.		Liste du ms. gr. Paris. 1259 (XVIe s.), f. 348.		Liste du ms. gr. Paris. 1375 (a. 1549), f. 400.		Nomocanôn de M. Malaxos. ms. gr. Paris. Suppl. 67, f. 185 v.
											Ἐπισκοπή·
1	Ὁ Κίτρους.	1	Τὸ Κίτρος.	1	Ὁ τοῦ Κίτρου ἤτοι Πύδνης.	1	Ὁ τοῦ Κίτρους ἤτοι Πύδνης.	1	Ὁ τοῦ Κίτρου ἤτοι Πύδνης.	1	Τοῦ Κίτρους.
2	Ὁ Βερροίας.	2	Ἡ Βέροια.	2	Ὁ Βερροίας.	2	Ὁ Βερροίας.	2	Ὁ Βερροίας.		
3	Ὁ Δρουγουβιτίας.	3	Ἡ Δρουγουβιτεία.	3	Ὁ Κουδροβιτείας.	3	Ὁ Κουδροβιτείας.	3	Ὁ Δουγοβιτείας.	2	Δουργαβιτίων.
4	Ὁ Σερβίων.	4	Τὰ Σέρβια.	4	Ὁ Σερβίων.	4	Ὁ Σερβίων.	4	Ὁ Σερβίων.	3	Σεραίου [1].
5	Ὁ Κασσανδρίας.	5	Ἡ Κασανδρεία.	5	Ὁ Κασσανδρείας ἤτοι Ποτιδαίας.	5	Ὁ Κασανδρίας ἤτοι καὶ Ποτιδαίας.	5	Ὁ Κασανδρίας τοῦ καὶ Ποτιδαίας.	4	Κασανδρείας.
6	Ὁ Καμπανίας ἤτοι Καστρίου.	6	Ἡ Καμπάνεια.	6	Ὁ Καμπανίας ἤτοι Καστρίου.	6	Ὁ Καμπανίας ἤτοι Καστρίου.	6	Ὁ Καμπανίας ἤτοι Καστρίου.	5	Καμπανίας ἤτοι Καστρίου.

7	Ὁ Πέτρας.	7	Ἡ Πέτρα.	7	Ὁ Πέτρας.	7	Ὁ Πέτρας.	7	Ὁ Πέτρου.	6	Πέτρας.
8	Ὁ Ἑρκουλίων (Ἑρκούλων ? ἤτοι Ἀρδαμέρεως (Ἀρδαμερίου).	8	Ἡ Ἑρκούλων ἤτοι Ἀρδαμέρεως.	8	Ὁ Ἑρκούλων ἤτοι Ἀρδαμέρεως.	8	Ὁ Ἑρκούλων ἤτι Ἀρδαμέρεως.	8	Ὁ Ἑρκούλου ἤτοι Ἀρδαμέρεως.	7	Ἑρκούλων ἤτοι Ἀδραμέρεως.
										8	Πλαταμῶνος.
9	Ὁ Ἱεριστσοῦ ἤτοι Ἁγίου Ὄρους.	9	Ἡ Ἐριστσός ἤτοι τὸ Ἅγιον Ὄρος	9	Ὁ Ἱεριστσοῦ ἤτο Ἁγίου Ὄρους.	9	Ὁ Ἱεριστσοῦ ἤτι Ἁγίου Ὄρους.	9	Ὁ Ἱεριστσοῦ ἤτοι Ἁγίου Ὄρους.	9	Λιτῆς καὶ Ῥεντίνης.
10	Ὁ Λίτης καὶ Ῥεντήνης (Ῥεντίνης).	10	Ἡ Λιτή.	10	Ὁ Λιτῆς.	10	Ὁ Λιτής.	10	Ὁ Λιτῆς.	10	Βαρδαριωτῶν ἤτοι Τούρκων.
11	Ὁ Βαρδαριωτῶν ἤτοι Τούρκων.	11	Ἡ τῶν Βαρδαριωτῶν ἤτοι Τούρκων.	11	Ὁ Βαρδαριωτῶν ἤτι Τούρκων.	11	Ὁ Βαρδαριωτῶν ἤτι Τούρκων.	11	Ὁ Βαρδαριωτῶν ἤτοι Τούρκων.		
12		12		12	Ὁ Λυκοστομίου ἤτι Θετταλικῶν Τεμπῶν, Πλαταμῶνος.	12	Ὁ Λυκοστομίοι ἤτι Θετταλικῶν Τεμπῶν, Πλαταμῶνος.	12	Ὁ Λυκοστομίου ἤτε Θετταλικῶν Τεμπῶν, Πλαταμῶνος.		1. Le copiste a confondu υ = β avec le a.

place à l'archevêché de Thessalonique, lui retrancha deux évêchés suffragants : celui de Hiérissos et celui de Verria, élevés au rang d'archevêchés [1].

4. Ὁ Σερβίων.
5. Ὁ Κασσανδρείας, ἥτις εἰς ἀρχιεπισκοπὴν ἐτιμήθη.
6. Ὁ Καμπανίας ἤτοι Καστρίου.
7. Ὁ Πέτρας.
8. Ὁ Ἑρκούλων ἤτοι Ἀρδαμερίου.
9. Ὁ Ἱερισσοῦ καὶ Ἁγίου Ὄρους.
10. Ὁ Πολιανῆς.
11. Ὁ Πλαταμῶνος.

Cette liste fut dressée après la réforme d'Andronic II, peut-être même après la conquête turque. On y voit, en effet, Verria continuer à être archevêché, Cassandria devenir aussi à son tour archevêché, tandis que Hiérissos redevient évêché suffragant de Thessalonique. On constate également que *Lité* et *l'évêché des Vardariotes* n'existent plus, et à leur place apparaît le nom de Poliané, laquelle, selon Tafel, avait remplacé l'évêché des Vardariotes (Tafel, *o. c.*, p. 56, note 51).

En ce qui concerne les résidences de ces sièges épiscopaux, l'emplacement de Kitros, Verria, Servia, Cassandria, Castri, Pétra, Hiérissos, est trop bien connu, pour qu'il soit nécessaire d'insister davantage. Mais il en est tout autrement pour les autres. D'après Tafel (*o. c.*, p. 59), la Drougoubiteia c'est la région entre Verria et Thessalonique. Herculôn et Ardaméri doivent être cherchés du côté des lacs Béchic. Le géographe Mélétius, en effet (vol. II, p. 473), dit ceci : Περὶ δὲ τὴν λίμνην τῶν Μπεσικιῶν κεῖται τὸ Ἀρδαμέριον, πόλις ποτε, καίτοι νῦν ἐρείπιον, ἔχουσα θρόνον ἐπισκόπου ὑπὸ τὸν Θεσσαλονίκης μητροπολίτην, Γαλατίστα καὶ ἄλλαι. Le voyageur Leake (*Trav. in northen Greece*, t. III, p. 251) confirme cette information de Mélétius. Mais Tafel, quoiqu'il connût ces textes, déclare cependant ignorer l'emplacement d'Ardaméri (*o. c.*, p. 62).

La petite ville de Lité était située entre le fleuve Galico et Thessalonique, à une distance de deux heures de cette dernière (Nicéph. Bryennius, *Hist.*, 4, 19). Les Vardariotes ou les « Turcs » habitaient la région, qui est voisine de la ville de Poliané, dans les confins de Verria ou Karaféria (Tafel, *o. c.*, p. 80). Quant à Lycostomion il correspondrait, d'après Tafel, à *Ambélakia* et d'après Dimitsas à Pyrgéto (*Mac.*, I, p. 155).

1. Ἀπὸ μὲν τῶν ἐπισκοπῶν ἐγένετο (archevêchés) οὗτοι (l. αὗται).... ἀπὸ τοῦ Θεσσαλονίκης ὁ Βερροίας καὶ ὁ Ἱερισσοῦ.... ἡ Βέρρια (*sic*) ἐπισκοπὴ οὖσα τῆς ἁγιωτάτης μητροπόλεως Θεσσαλονίκης εἰς λ' θρόνον προήχθη. Man. Malaxos. *Nomocanôn*. Ms. gr. Paris. Suppl. 67, ff. 185 et 208 ; cf. Idem. *Chronicon*. Ms. gr. Paris, 1790, f. 794 : Βέροια (*sic*) ἦτον ἐπισκοπὴ τοῦ Θεσσαλονίκης καὶ ἐτιμήθη εἰς μητρόπολιν, εἰς θρόνον λ'.

Pour administrer son diocèse, l'archevêque était aidé par le haut clergé, qui jouissait d'une très bonne situation matérielle et morale, ainsi que par le petit clergé, le grand nombre de prêtres, qui parfois traînaient la misère [1]. A Thessalonique cependant ce petit clergé avait aussi une situation assez aisée. Les ecclésiastiques avaient des privilèges spéciaux, surtout d'ordre moral. Parmi eux plusieurs étaient des *stavrophoroi*, qui, à côté d'autres bénéfices anciens ou récents, avaient le droit de porter une sorte de chapeau (σκιάδιον), marqué de plusieurs croix [2]. Ce privilège fut accordé, entre autres, en 1347, par Cantacuzène, et par le thessalonicien Isidore, devenu patriarche de Constantinople.

La ville regorgeait d'*exarques*, de *domestiques*, de *nomophylaques* [3]. Ce haut clergé administrait de nombreuses et riches églises. Les moines, dont le nombre était des plus considérables à Thessalonique, dirigeaient la plupart des institutions charitables, attachées aux monastères.

Leurs confrères de l'Athos considéraient cette ville comme la capitale de leur République. Un consul, chargé de défendre leurs intérêts spirituels et matériels, les représentait auprès de l'archevêque et auprès de l'administration [4]. Ces intérêts étaient considérables à cause des nombreux biens que les monastères possédaient dans la ville, ainsi que des établissements charitables, similaires à ceux de Constantinople [5]. Il y avait des orphelinats (βρεφοτροφεῖα, ὀρφανοτροφεῖα) [6], tels que

1. Pachymère, chap. 35, l. VII, Bonn, t. II, p. 642 et s.

2. B. A. Mystakidis, Διάφοροι περὶ Θεσσαλονίκης σημειώσεις. Ἑλλ. φιλ. σύλλογος, t. XXVII (1900), p. 373.

3. Philothée (XIVe s.) mentionne un exarque des hymnes et directeur du chœur de l'Église thessalonicienne, fonction qui paraît avoir été très importante. *Encômion*, Migne, CLI, col. 638.

4. J. Gédéôn. Ὁ Ἄθως, p. 118.

5. Du Cange, *Constantinopolis cristiana*, p. 165 et suiv.

6. Philothée parle d'un haut personnage religieux appartenant au

Saint-Nicolas l'orphelin [1], des hôtelleries (ξενῶνες ou ξενοδοχεῖα) pour les pèlerins et voyageurs, etc. [2].

Toutes ces institutions étaient sous les ordres et le contrôle de l'archevêque [3] ; mais les moines en étaient les vrais maîtres. Les donateurs, sous leur conseil et instigation, stipulaient souvent dans les actes de cession ou de donation, que ni l'archevêque, ni aucune autre autorité, n'eût le droit de s'immiscer dans l'administration des legs [4].

Néanmoins les administrateurs de ces institutions, les ὀρφανοτρόφοι [5], les γεροκόμοι, les πτωχοτρόφοι, les ξενοδόχοι, les οἰκονόμοι et les autres dignitaires, recevaient de l'archevêque la confirmation dans leurs fonctions. Des lois spéciales et sévères réglaient, comme on le sait, leurs charges, et des punitions multiples attendaient ceux qui tentaient de se départir de leurs devoirs.

clergé thessalonicien, chargé de l'administration d'un orphelinat. *Encômion*, Migne, CLI, col. 614.

1. D'après la tradition, l'église actuelle était la chapelle d'un orphelinat.

2. On ne saurait affirmer s'il y avait ou non à Thessalonique des hospices de vieillards (γηροκομεῖα) et des pauvres (πτωχοτροφεῖα ou πτωχοκομεῖα), comme à Constantinople.

3. Z. v. Lingenthal, *Gesch. des griech-röm. Rechts*, p. 123.

4. Voir un tel acte dans C. N. Sathas, Μεσαιωνικὴ βιβλιοθήκη, I (1872), p. 18.

5. Les ὀρφανοτρόφοι étaient des personnages très en vue. Les plus distingués des écrivains de Thessalonique étaient liés d'amitié avec eux. Voir la correspondance de N. Cabasilas et D. Kydonis. Ms. gr. Paris, 1213 *passim*.

LIVRE II

CHAPITRE PREMIER

L'état social et le mouvement économique de la ville.

L'état social et le mouvement économique de Thessalonique au XIVe siècle méritent une attention spéciale.

Le commerce actif[1] et les diverses industries de cette ville contribuaient à enrichir certains citoyens, tout en procurant du travail au grand nombre de pauvres, dont elle regorgeait. Du reste, en cette époque d'insécurité générale, les industries et le commerce étaient presque les seules ressources de la population thessalonicienne ; car l'agriculture et l'élevage des bestiaux sur le très riche territoire environnant, ne rapportaient plus, comme dans le passé, des revenus sûrs à cause des guerres civiles et des invasions incessantes.

La classe des cultivateurs était appauvrie, ruinée, menacée de disparaître.

De cet état de choses pouvaient surgir les plus dangereux conflits ; car il y avait vraiment une très grande différence de fortune entre les riches, nobles, commerçants ou industriels, et leurs concitoyens qui vivaient des occupations agricoles. Ceux-là jouissaient de tous les bienfaits de la vie aisée ; ceux-ci étaient contraints, durant les guerres et les invasions, à

1. Anonyme, *Monodie pour la prise de Thessalonique par les Turcs.* Νέος Ἑλληνομνήμων, VI, 4e fasc. (1908), p. 381.

l'inaction, à la famine. Et en effet, des conflits ont éclaté à Thessalonique plus d'une fois entre les différentes classes, et mirent les riches en très mauvaise posture.

I

Examinons de plus près la situation.

Les grosses fortunes se trouvaient, comme nous l'avons dit, entre les mains des quelques *puissants* nobles [1], commerçants ou industriels, ainsi qu'entre les mains des prêtres et surtout des moines. Ces derniers possédaient de grands domaines [2], exempts depuis longtemps d'impôts [3]. Dans l'intérieur même de la ville, il n'y avait pas un quartier où ils n'eussent, soit un monastère avec d'immenses immeubles, soit une église entourée de ses propriétés, soit une chapelle avec sa maisonnette et son jardin, soit enfin des maisons, des boutiques, qu'on louait aux particuliers [4].

Les moines et les religieux, qui, divisés en différents ordres [5], étaient en nombre considérable à Thessalonique,

1. Monnier, *Études de droit byz.*, II (*Nouv. Rev. hist. du droit*, 1900) ; Testaud, *Des rapports des puissants et des petits propriétaires dans l'emp. byz.* Bordeaux, 1898.

2. Sur les domaines privés, consulter surtout l'ouvrage de Pančenko, *La propriété rurale à Byzance* (en russe) *Izvjestija*, t. IX (1904).

3. Consulter Ferradou, *Des biens des monastères à Byzance*. Bordeaux, 1896 ; Vasilievskij, *Matériaux pour l'histoire intérieure de l'empire byz.*, *Journal du Ministère de l'Instr. Publ. russe* (en russe), 1879-1880 ; Uspenskij, *Izvjestija de l'Inst. de Constantinople*, t. IV (1899) (en russe) ; *Journal du minist. de l'Instr. russe*, 1884, 1884-1888 (en russe), et *Agrimensores byz.* Odessa, 1888.

4. Διὰ ταῦτα τοὺς καρποὺς ἢ βούλονται δαπανῶντες συντηροῦσι τοὺς ἀγρούς, ἢ ἂν οὐκ αὐτοῖς μόνον ὄντας, ἀλλὰ καὶ τοῖς ἔπειτα τηρουμένους καὶ τἀργύριον εἰσπράττοντες παρὰ τῶν τὰς οἰκίας μισθωσαμένων, αὐτὰς οὔτε καθαιροῦσι, οὔτε καταπίπτειν ἐῶσι. N. Cabasilas, Ms. gr. Paris, 1213, f. 249.

5. Nicéphore Chumnos, Θεσσαλ. συμβ. Boissonade, *Anecd. græca*, II, p. 145.

possédaient une fortune colossale et elle allait s'accroissant chaque jour. De nombreuses personnes laissaient par testament leurs propriétés, leur avoir, aux églises et aux monastères. En outre, si quelque part il y avait une boutique bien placée, une belle maison, ou un jardin productif à vendre, les moines ne tardaient pas à en devenir les maîtres.

Les affaires aussi ne leur répugnaient point : ils se faisaient volontiers même navigateurs, pour vendre les produits de leurs monastères [1]. Et il paraît qu'ils s'adonnaient avec passion à ces occupations laïques, ce qui constituait pour leurs contemporains un véritable scandale. C'est pour cela que quelques ecclésiastiques fort estimés, défenseurs d'ailleurs convaincus du monachisme, entre autres Grégoire Palamas, élevèrent la voix, pour protester contre cet abus [2]. Mais le mal n'en diminua pas. A la fin du siècle, l'on voit l'archevêque Isidore flétrir, lui aussi, les moines passionnés de richesses [3].

Aussi possédaient-ils à Thessalonique les monastères et les métocs suivants :

1. Le monastère d'Acapniou, qui eut au XIVe siècle quelques démêlés avec l'église métropolitaine de la ville [4].

1. M. I. Gédéôn, Ὁ Ἄθως, pp. 110-111.

2. Ἀλλὰ φύγωμεν καὶ ἡμεῖς οἱ μοναχοὶ μάλιστα τὴν μετὰ τῶν ἐν ἀγροῖς χοίρων ἀναστροφὴν καὶ συμβίωσιν· ὁμιλίαι γὰρ κακαί, κατὰ τὸ σολομώντειον ἔπος φθείρουσιν ἤθη χρηστά, καὶ ὡς τὰ πολλὰ τοῖς συνοῦσιν ἕκαστος, ὅμοιος ἤ ἐστιν ἢ γίνεται· τί τό ὄφελος, ἅπαξ τὸν κόσμον φυγεῖν, καὶ καταφυγὴν εὑρεῖν τὰ ἀφιερωμένα τῷ Θεῷ φροντιστήρια, καθ'ἡμέραν δὲ τούτων ἐξιέναι, καὶ τῷ κόσμῳ πάλιν συμφύρεσθαι; πῶς, εἰπέ μοι, ταῖς ἀγοραῖς ἐμφυλοχωρῶν, διαφεύξῃ τὰ τῶν παθῶν ὑπεκαύματα; Gr. Palamas, Ms. gr. Paris, 1239.

3. Μοναχοὶ δὲ τὶ παθόντες, οὔτε φέρομεν ἡσύχως ἀδικούμενοι καὶ πάντα κυκῶμεν ἄνω καὶ κάτω, ἵνα πολυκτησίαν κτησώμεθα· καὶ νῦν μὲν, περὶ βασιλικὰς αὐλὰς στρεφόμεθα, νῦν δὲ εἰς ἀγορὰν περιδινούμεθα· καὶ ἴσα μικροῦ κύμασι θαλάττης ἀεὶ ταραττόμεθα.... ἆρ' οὐκ ἀκούεις, ἀγγελικὸν εἶναι τὸν τῶν μοναχῶν βίον; ἄγγελοι οὖν πολυκτήμονες; Isidore, Ms. gr. Paris, 1192, ff. 171-171 v.

4. Miklosich et Müller, *Acta*, I, p. 191 ; Ignace, higoumène d'Acapniou au XIVe siècle. Papadopoulos-Kérameus, Ἔκθεσις παλαιογραφικῶν

2. Le monastère d'Acatonius, mentionné par Pachymère [1].

3. Le très riche monastère de Vlatéôn (Tchaouch Monastir), situé près de la citadelle [2].

4. Saint-Clément, métoc du monastère d'Iviron de l'Athos [3].

5. Le monastère, que le voyageur russe Ignace de Smolensk (a. 1405) appelle Gorgoniko [4].

6. Le monastère de Saint-Jean le Précurseur, converti en mosquée, après la prise de la ville en 1430 [5].

7. Le monastère de religieuses, appelé aujourd'hui Λαγουδιανή ou Λαγουδάτου (Tauchan Monastir), consacré à l'Odégétreia.

8. Le monastère de Latomou [6].

9. Le monastère de Saint-Laurent, mentionné dans deux actes, l'un de 1310, l'autre de 1406 [7].

10. Le monastère-orphelinat de Saint-Nicolas-l'Orphelin (Τοῦ ὀρφανοῦ, τοῦ μικροῦ ἅϊ Νικόλα, Fakir Aï Nicola) [8].

11. Saint-Nicolas-l'Eau-Douce (τὸ γλυκὺ νερό), métoc du monastère de Zographou de l'Athos [9].

καὶ φιλολογικῶν ἐρευνῶν ἐν Θρᾴκῃ καὶ Μακεδονίᾳ. Ὁ ἐν Κ/λει Ἑλλ. φιλολ. σύλλ. Ἀρχαιολ. ἐπιτρ., suppl. au t. ιζ' (1886), p. 51 ; Ignace de Smolensk. *Itinéraires russes*, trad. Khitrovo, p. 147.

1. 1, 10.

2. Acte de l'année 1380. Mystakidis, Διάφορα περὶ Θεσσαλονίκης σημειώματα. Ἑλλ. φιλολ. σύλλ., 27 (1900), p. 368.

3. Acte de vente de l'année 1265. V. Langlois, *Le Mont Athos*, p. 39,

4. *L. c.*

5. Jean Anagnoste, ch. 18, Bonn, p. 520.

6. Manuel J. Gédéôn, Βυζαντ. ἑορτολ. Ἑλλ. φιλ. σύλλ., t. XXVI, (1895), p. 184 ; Ignace, higoumène d'Acapniou (XIVe s.). Papadopoulos-Kérameus, *l. c.*

7. P. N. Pagageorgiu, Περὶ χειρογράφου εὐαγγ. Θεσσαλ. *Byz. Zeit.*, VI, p, 546.

8. P. N. Papageorgiu, Αἱ Σέρραι. *Byz. Zeit.*, III, p. 252 ; note 1 ; Ἡ μονὴ τῶν Βλαταίων. *Byz. Zeit.*, VIII, pp. 426-427.

9. Crysobulle d'Andronic II. E. Z. v. Lingenthal, *Einige ungedruckte Chrysobullen. Mémoires de l'Acad. imp. des Sc. de S.-Pétersb.*, t. XLI, nº 4 (1893), p. 17.

12, 13. Saint-Nicolas appelé τοῦ Σγουροῦ et Saint-Nicolas τοῦ Κύρου, tous les deux métocs du même monastère de Zographou [1].

14. Le monastère de Saint-Pantéleimon, dont aujourd'hui il ne reste que l'église, convertie en mosquée et appelée Issakié-Djami. Il était situé tout près de la voie Egnatinne, non loin de l'arc de triomphe de Galère. En 1169 il était métoc du monastère Rossicon de l'Athos [2].

15. Le monastère de Philocalou, dont il est question dans une lettre du pape Innocent III [3], et dans le récit du voyageur Ignace de Smolensk [4].

16. Le monastère de Sainte-Théodora, qui s'élevait sur la même place qu'occupe aujourd'hui l'église moderne, consacrée à la même sainte [5].

17. Le métoc Sainte-Zénaïde, appartenant au XIVe siècle à des moines russes [6].

Il y avait peut-être aussi les monastères : d'Acroulliou, cité par Jean Caméniate [7] ; de Léontius, métoc de l'Iviron de l'Athos [8] ; de Κουκουλλεώτων ou des Aproïtes, mentionné dans la vie de saint David de Thessalonique [9] ; enfin, le monastère de Saint-André, situé dans la partie nord-ouest de la ville, non loin de la porte Litéa, et dont il est question dans

1. *Actes de Zographou. Viz. Vremennik*, XIII, pp. 41, 53, 77.
2. V. Langlois, *o. c.*, p. 53 ; Ignace de Smolensk, *l. c.*
3. Epist. 13, 145, éd. Baluz, Paris, 1682, t. III, p. 480.
4. *L. c.*
5. Philothée, *Encômion*. Migne, CLI, col. 269 ; Phrantzès, Bonn, II, pp. 139-140.
6. Chrysobulle d'Andronic Paléologue. E. Z. v. Lingenthal, *Einige ungedruckte Chrysobullen*, *l. c.*, pp. 18-19.
7. Ch. 51, Bonn, p. 557.
8. M. J. Gédéôn, Ὁ Ἄθως, p. 171.
9. Valentin Rose, *Leben des heiligen David von Thessalonike*. Berlin, 1887, p. 3.

certains chrysobulles des xe et xie siècles [1], etc. ; mais les documents du xive siècle ne les mentionnant pas, nous ne saurions affirmer avec certitude s'ils existaient ou non à cette époque.

Tous ces monastères, indépendants ou métocs, possédaient, comme nous venons de le dire, de nombreuses propriétés, qui apportaient de gros revenus aux moines. Dans plusieurs chrysobulles il est souvent question de ces possessions et revenus, au sujet desquels s'élevaient de fréquents conflits entre les parties intéressées.

Il est cependant vrai que les moïnes jouissaient de la sympathie du peuple. Leurs établissements charitables étaient ouverts à tout venant ; les pauvres et les malades y trouvaient la consolation et l'allègement de leurs maux.

A Thessalonique il y avait même une confrérie, composée de moines et d'autres personnes pieuses, appelée des *Abramites* (τῶν Ἀβραμιτῶν) [2]. Son but était d'étudier la théologie et de pratiquer la philanthropie, secourant les miséreux sans distinction de race ni de classe [3]. Nicéphore Chumnos, enthousiasmé, dit que cette confrérie constituait une vraie parure de la ville [4].

Toutefois, les moines, par leur désir de ramasser des fortunes innombrables, ne se rendaient guère compte, que cela était très nuisible, non seulement à l'État dont les revenus étaient lésés par suite de l'exemption d'impôt des propriétés des monastères, mais aussi à la société chrétienne elle-même.

1. E. Z. v. Lingenthal, *Die Handbücher des geistlichen Rechts. Mémoires de l'Acad. imp. des Sc. de S. Pétersb.*, VIIe sér., t. XXVIII, no 7 (1881), p. 13, et Idem, *Einige ungedruckte Chrysob.*, *Ibid.*, t. XLI, no 4 (1893), p. 13.

2. Boissonade, *Anecd. gr.*, II, p. 146, note 2.

3. Nic. Chumnos, *o. c.* Boissonade. *Anecd. gr.*, II, pp. 146-7.

4. *Ibid.*

En effet, au fur et à mesure que la fortune monacale augmentait, le nombre des non-propriétaires et des pauvres devenait aussi plus grand.

Tous les efforts de la charité étaient impuissants à alléger les misères de la population, composée en grande partie de cultivateurs. Les guerres civiles et les invasions continuelles avaient ruiné les uns, et menaçaient du même sort les autres. Les terres demeuraient incultes, puisqu'on ne pouvait pas sortir de la ville [1]. Ce qui restait de produits et de bétail sur les champs était enlevé par l'un ou l'autre des partis aux prises, aussi bien par les ennemis que par les amis. C'est ainsi qu'en 1322 on ne put percevoir les impôts, parce que les villageois cultivateurs avaient été complètement dépouillés, soit par les soldats de l'empereur Andronic II, soit par ceux de son petit-fils révolté [2]. Les invasions turques achevaient de détruire ce qui avait pu encore être épargné. A la campagne, villas, maisons, étables, granges, dépôts jusqu'aux appentis, tout était saccagé, brûlé, tandis qu'on enlevait les produits, et qu'on dispersait ou détruisait les ustensiles. Et les pauvres cultivateurs se considéraient bien heureux, s'ils pouvaient avoir la vie sauve en rentrant précipitamment à Thessalonique [3]. Ici, vivant dans des conditions malsaines, souffrant toutes sortes de privations, ils provoquaient souvent des épidémies. La peste éclatait et faisait de vrais ravages, comme ce fut le cas en 1347 [4].

1. Gr. Palamas, dans une homélie sur la Samaritaine, faisant allusion aux incursions des ennemis, dit : Lorsqu'ils s'éloignent quelque temps, nous jouissons des promenades, qui sont au devant de la ville ; mais nous n'en abusons pas, sentant notre temps limité. Migne, CLI, col. 264.

2. Cantac,, I, 28, p. 137 ; cf. Πόθεν δὲ καὶ αἱ κοιναὶ πρόσοδοι πανταχοῦ πενίας κρατούσης; N. Cabasilas. Ms. gr. Paris, 1213, f. 254.

3. Grégoras, XIII, 10, Bonn, t. II, p. 673. Cette situation était, du reste, générale dans tout l'Empire. Pachymère, *De Andronico Palaeologo*, liv. V, Bonn, t. II, pp. 402 et 412.

4. Cantac., IV, 9, pp. 50-52.

Si la guerre ou l'invasion durait longtemps, les cultivateurs se voyaient forcés à l'inaction, ce qui n'était pas pour mettre fin à leur misère. Il fallait donc les secourir. Mais les riches, malgré les insistances des ecclésiastiques [1], se lassaient vite. Et s'ils consentaient à aider leurs misérables concitoyens, ils exigeaient des garanties que les sinistrés aux abois acceptaient sans conditions. Cela provoquait de grands mécontentements parmi la classe pauvre, ce qui n'était pas pour calmer l'effervescence sociale.

En vain, les hommes éclairés, les écrivains laïques ou religieux élevèrent la voix pour défendre les opprimés contre les avides spéculateurs [2]. La situation ne s'améliora point.

Du reste, on ne pouvait obliger les riches à confier leur argent à des personnes dont la fortune consistait en biens agricoles. Les risques en étaient trop grands. Si quelqu'un se décidait à prêter, il demandait d'énormes intérêts pour son argent, qui risquait de n'être jamais rendu. Si la situation s'améliorait, si le cultivateur pouvait labourer sa terre, et si la récolte était bonne, le créancier venait réclamer la somme entière prêtée, se montrant intransigeant à tout autre arrangement. Ainsi, même une bonne et exceptionnelle année, n'était que peu profitable à l'agriculteur endetté. Contre cette injustice, perpétrée dans la légalité, s'élevèrent également de nombreuses protestations [3]. Mais personne ne pouvait améliorer la situation et le riche continua à exploiter le pauvre, et à être détesté par lui.

1. Ὁμιλία ἐκφωνηθεῖσα τῇ κυριακῇ τῶν προπατόρων, ἐν ᾗ καὶ πρὸς τοὺς ῥαθύμως ἔχοντας πρὸς τὴν ἀκρόασιν τῆς διδασκαλίας, διὰ τὴν τοῦ καιροῦ δυσχέρειαν καὶ τὴν ἔνδειαν τῶν σωματικῶν πραγμάτων. Gr. Palamas. Ms. gr. Paris, 1239, f. 208 v. et s.

2. Nic. Cabasilas, *Discours contre les usuriers*. Migne, CL, p. 741, et Nicéph. Chumnos, *op. cit.* Boissonade, *Anecd. gr.*, II, p. 187.

3. Nic. Cabasilas, *l. c.*, col. 728 et s. ; Nicéphore Chumnos, Θεσσαλ. συμβ ; Boissonade, *Anecd. gr.*, II, p. 174.

Vers le milieu du XIVe siècle cette haine fut poussée au paroxysme. Les riches opprimaient plus que jamais les pauvres [1] ; et si ceux-ci demandaient justice, les tribunaux étaient incapables de la leur rendre [2]. On a vu combien les juges étaient corruptibles à Thessalonique. Nicéphore Chumnos, qui vécut dans la ville dans la première moitié du XIVe siècle, n'y trouvait rien autre chose à blâmer que les nombreuses injustices qui s'y commettaient [3]. Il décrit l'état précaire des pauvres, qui étaient l'objet de toutes sortes de persécutions. Les riches fiers et arrogants employaient tous les moyens pour accabler leurs concitoyens moins fortunés et s'emparer de leur petit avoir. Leurs somptueuses maisons à deux et trois étages étouffaient la maisonnette du voisin, en lui enlevant la lumière et l'air. Et si le pauvre osait protester, il se voyait raillé, insulté, et parfois chargé de coups. Il arrivait alors souvent que celui-ci, las d'une lutte vaine, abandonnât tout, vendant sa petite propriété convoitée par son puissant voisin, pour éviter la continuation de la persécution [4].

Quelquefois il était condamné pour des peccadilles à une punition corporelle, à la flagellation par exemple ; d'autres fois il voyait son avoir confisqué et vendu [5]. Le pauvre se

1. Th. Magistros, *Ad patriarcham Niphona*. Migne, CXLV, col. 393 et Ms. gr. Paris, 2629, f. 138. Cf. Philothée, Triandaphyllis et Grapputo, *Anecd. graeca*, pp. 45-46.

2. Nicéphore Chumnos, *l. c.*

3. Id., *l. c.*, p. 153.

4. *Ibid.*, pp. 169-171 ; cf. Isidore, *Homélie*, Ms. gr. Paris, 1192, ff. 226-227.

5. Il paraît que, vers 1319-1320 lors du séjour à Thessalonique de Michel Paléologue, fils et co-régent d'Andronic II, cet état de choses fut un peu amélioré, du moins autant que ce prince fut présent dans la ville. Voici ce que nous en apprend Nicéphore Chumnos : Οὐκ ἐξετασταῖς ἀπανθρώποις ἄνθρωποι παραδίδονται, οὐ τιμωρίαις, οὐ βασάνοις, οὐ μάστιξιν. Ἀμέλει τοι οὐδὲ δήμευσις τῶν ὄντων, οὔτ' αὖ χρημάτων, οὐδὲ παντοίων ἄλλων

trouvait ainsi à la merci du riche. Il n'était même pas rare de voir les riches, avides de gain, refuser de payer une partie ou l'entier du salaire dû à un manœuvre pour un travail fait ; et si le pauvre hère osait réclamer, on le traitait d'insolent et on le renvoyait le dos meurtri de coups [1].

Contre ce déplorable état de choses Nicolas Cabasilas protesta par une pétition auprès de l'impératrice Anne [2]. Mais le mal avait des racines trop profondes pour être facilement enrayé. Et le pauvre continua ainsi à être la proie du riche.

Il était aussi exploité par les bourgeois, par les boutiquiers surtout, dont un écrivain contemporain relève les pratiques malhonnêtes dans la vente des marchandises [3].

Ce triste état du pauvre provoquait la pitié des personnes au cœur sensible. Les patriotes éveillés, tels que Démétrius Kydonis, conseillèrent aux riches, leurs amis d'ailleurs, d'être

ἀφαίρεσις διάζεται πρὸς εὔνοιαν τὴν ψευδομένην πάντως, εἰ καὶ τὰ μάλιστα ταύτην ἐπαληθεύειν φόβῳ πειρῶνταί τινες πλάττεσθαι. Οὐδὲν τοιοῦτον νῦν, οὐδὲ καὶ τοῖς νόμοις σφόδρα δοκοῦν, οὐδέ τισι τῶν ἀνθρώπων, οὐδ' ἐπτακόσιν οὐδαμῶς ἔπεισι. Nic. Chumnos, Boissonade, *Anecd. gr.*, II, p. 46. Il est certain que dans cet écrit l'auteur parle de Michel Paléologue, quoique le titre porte Andronic Paléologue.

1. Th. Magistros, *Oratio de subditorum officiis*. Migne, CXLV, col. 533-536.

2. Ἄλ δὲ αὐτὸς ἥκω συμβουλεύσων καὶ δεησόμενος. Ἀδικοῦσιν ἔνιοι τῶν πλουσίων, οἱ πλουτοῦντες ἐπ' ὀλέθρῳ τῶν ἄλλων· ἡ δὲ ἀδικία, χρήσαντες τοῖς δεομένοις καὶ τοῦτο αὐτοὺς ὠφελήσαντες τὸ μέρος, ἔπειτ' ἀπολλύουσιν, οὐκ ἐξ ἀντιρρόπου προστιθέντες τὴν βλάβην, ἀλλὰ μείζονος τῆς παρασκευῆς, καὶ γίνονται αὐτοῖς ἀντὶ λῃστῶν, ἀντὶ λωποδυτῶν, ἀντὶ σκηπτῶν, ἀντὶ βαράθρων, ἀντὶ πάντων τῶν ἐν ἀνθρώποις κακῶν. N. Cabasilas, Τῇ εὐσεβεστάτῃ αὐγούστῃ, περὶ τόκου. Ms. gr. Paris, 1213, f. 277 v.

3. Ἡμῶν δέ εἰσιν οἳ μὴ τὰ δικαίως ποριζόμεθα μόνον, ἀλλὰ καὶ τὰς ἀπὸ τῶν πτωχῶν ἁρπαγὰς ἔχουσιν ἐν τοῖς οἴκοις αὐτῶν, πλεονεξίαν ἀγαπῶντες, τὴν δευτέραν, κατὰ Παῦλον, εἰδωλολατρείαν· φιλαργυρίαν νοσοῦντες, τὴν πάντων κακῶν αἰτίαν· καὶ οὐχ οἱ παρ' ἡμῖν ἄρχοντες μόνον, ἀλλὰ καὶ οἱ ἀγοραῖοι. Πόσα γὰρ ἐπιζήμια τοῖς ἀγοράζουσιν οἱ παρ' ἡμῖν κάπηλοι καὶ ἄλλοι ἔμποροι ἐπιτεχνῶνται, μηδὲ μέτροις καὶ σταθμοῖς δικαίοις, ὅτε δύνανται, χρώμενοι ! Gr. Palamas, *Homélie*, XXXIX. Migne, CLI, col. 489-492.

plus humains [1] ; les orateurs et les écrivains prêchèrent la paix, l'estime des uns pour les autres, et le respect des lois [2] ; les empereurs même s'intéressèrent à l'état social de Thessalonique [3]. Mais la situation, en dépit de tout, demeura la même, toujours précaire. Seules des mesures radicales auraient pu la changer ; mais les temps ne s'y prêtaient guère.

C'est pour cela, nous le répétons, que de grands dissentiments séparaient les deux classes, et sur ce point Thessalonique servait de mauvais exemple aux autres cités voisines [4].

La misère étant grande, le nombre des voleurs et des criminels, ainsi que nous l'avons vu, s'était considérablement accru, et la sécurité était devenue très incertaine [5]. Le mécontentement général avait donc été porté au comble, et il suffisait d'un rien pour qu'une révolution éclatât. Et en effet, cela arriva vers l'an 1342. Le peuple se révolta sous la direction du parti démocratique des *Zélotes*, renversa le gouvernement des nobles, qui furent massacrés dans une seconde émeute, en 1345.

Pour un moment Thessalonique respira. Mais bientôt les

1. Χρῆσθαι δὲ τοῖς δυνατοῖς (de Thessalonique) καὶ αὐτοὺς οὐδενὶ λυπηροὺς γενομένους· μέγα δὲ τὸ καὶ τοῖς μείζοσι συμβουλεύειν μὴ κερδῶν εἶναι καιρὸν τὰ παρόντα, μηδὲ τοὺς ἀπειρηκότας προσερεθίζειν, ἀλλὰ δημοτικώτερον χρωμένους τοῖς πράγμασιν ἑαυτοὺς τῷ δήμῳ πειρᾶσθαι καταμιγνύναι. D. Kydonis, *Ad magnum primicerium Phacrasem*. Migne, CLIV, col. 1216.

2. Th. Magistros, *Lettre au patriarche Niphon*. Migne, CXLV, col. 399 ; cf. Ms. gr. Paris, 2629, f. 138 v., et *lettre du même au grand logothète*. Migne, *ibid.*, col. 409.

3. Ὁ βασιλεὺς (Andronic III) ἀναμνησθεὶς, ὅπως ἀδικουμένῳ (le peuple de Thessalonique) συνήλγησε. D. Kydonis, *l. c.*, col. 1216.

4. Τίς δ'οὐκ οἶδε τῶν τοιούτων κακῶν τὴν ἡμετέραν πόλιν οὖσαν διδάσκαλον, dit D. Kydonis. Plus loin, il nous apprend que cet état de choses existait également à Pherès, à Potidée et en d'autres villes. *Lettre au grand primicère Phacrasis*. Migne, CLIV, col. 1213. Philothée nous raconte que la ville d'Héraclée était dans le même cas. Const. Triantaphyllis et Abb. Grapputo, *Anecd. gr.*, pp. 1-2.

5. Th. Magistros, *Lettre au grand logothète*. Migne, CLIV, col. 408-9.

Zélotes furent renversés, à leur tour, et les pauvres abandonnèrent à jamais la lutte.

Vers la fin du siècle, la situation était la même qu'avant. Les riches continuaient à dépouiller les pauvres et à vivre avec grand luxe [1]. Impassibles à la misère des autres, beaucoup d'entre eux préféraient parfois cacher leur argent dans la terre plutôt que d'aider leurs concitoyens [2]. L'archevêque Isidore relève cela avec amertume, lui qui avait lutté pour amener ses ouailles à des sentiments plus humains, qui leur avait montré le danger auquel ils s'exposaient en laissant persister cet état déplorable de choses, et avait exprimé le vœu qu'on usât de la modération dans la possession des biens [3].

L'administration, de son côté, imitant les riches, accablait, elle aussi, les pauvres. Les percepteurs, ne pouvant pas trop inquiéter les *puissants*, qui trouvaient plus d'un moyen d'échapper aux impôts, s'en prenaient aux petits contribuables pour équilibrer le budget [4] ; et ils traînaient à la prison ceux qui devaient quelque chose au fisc [5].

1. Ὡς γὰρ τὰ τῶν ἀδελφῶν διαρπάζοντας, καὶ ταῖς ἰδίαις ἀσελγῶς ταῦτα δαπανῶντας ἐπιθυμίαις. Isidore. Ms. gr. Paris, 1192, f. 280 v. Cf. Ἆρα γὰρ ἐπειδὰν τῆς ὀφειλομένης ἡμῖν ἀγάπης τοῖς ἀδελφοῖς καταψυγείσης, τούτους δάκνωμεν τύπτοντες, πιέζοντες, μασσώμενοι τὰ ἐκείνων, οὐχὶ δρῶμα τότε ἀνεπαισθήτως ἐσμὲν τοῦ διαβόλου ; *Ibid.*, f. 239.

2. Ὑγιαίνομεν τὸν νοῦν, ὅταν τῇ γῇ μᾶλλον πιστεύωμεν τὸ ἀργύριον, ἢ τοῖς πένησι ; *Ibid.*, ff. 230 et 37.

3. Οἴκους μὲν ἢ ἀγροὺς τῇ χρείᾳ κτήσασθαι καταλλήλους, οὔτε μέμφομαι, οὔτε νομοθετῶ τὴν τούτων ἀναίρεσιν καὶ μάλιστα ἐπὶ τῶν βιωτικαῖς προσηλομένων πέδων· τὴν δὲ πολυκτησίαν κωλύω, καὶ τὸν ὑπὲρ χρείαν ἐν τοῖς τοιούτοις φόρτον· ὡς γὰρ οὐ τὸ ἐσθίειν κακόν, ἀλλὰ τὸ ἀμέτρως ὀλέθριον, οὕτω καὶ ἐπὶ τῶν κτήσεων. *Ibid.*, f. 70 v.

4. Il y a, du reste, toujours eu des plaintes contre l'administration, autant au XIIe qu'au XIVe siècle. Mich. Acominatos, *Monodia in Eustathum Thess.*, Migne, CXL, col. 356 ; Philothée, *o. c.*, p. 64. Georges Cyprius, patriarche de Constantinople. *Encômion à Andronic Paléologue.* Migne, CLVI, col. 412 ; cf. Ch. Diehl, *Et. Byz.*, p. 125.

5. Ἄκοντας ἕλκειν αὐτοὺς καὶ διάζεσθαι πρὸς τὴν λειτουργίαν, καθάπερ οἱ τῶν πολιτικῶν πράκτορες χρημάτων ποιοῦσιν. N. Cabasilas, Ms. gr. Paris, 1213, f. 263.

Les soldats également, non contents de leur solde, devenaient à l'occasion les pires des oppresseurs pour le paysan et le cultivateur [1]. Et par surcroît, les autorités ecclésiastiques, les évêques et l'archevêque, s'ajoutaient aux autres pour réclamer leur part du butin. Leurs exactions étaient si grandes, que l'on comparaît volontiers un évêque à un bandit [2].

Heureusement tout le monde était occupé à Thessalonique et travaillait dans les limites du possible.

Durant les périodes de calme, l'agriculture et les vignobles florissaient [3]. Et alors, pendant la vendange ou la moisson, les Thessaloniciens désertaient la ville pour s'adonner aux travaux des champs. Grégoire Palamas constata un jour, que les églises étaient presque vides, car les habitants étaient occupés au dehors des murs [4].

1. Τίς νῦν στρατιώτης τοῖς ὀψωνίοις ἀρκεῖται ἀρχόντων οὐκ ἐπιχάσκει ταῖς ἁρπαγαῖς; οἱ δὲ κυνοτρόφοι καὶ οἱ τῶν χοίρων νομεῖς, ὥσπερ σῦς ἄγριοι καὶ αἱμοβόροι κύνες, τὸν τῶν ἀπροστατεύτων διασπαράττουσι βίον· διὰ τοῦτο καταβοῶσιν ὑμῶν ἁπάντων οἱ πένητες τῶν ἐν τέλει, τῶν μετὰ τούτους, τῶν στρατευομένων, τῶν ὑπερετουμένων αὐτοῖς τὴν τῶν φορολόγων ἀνηλεῆ καὶ μισάνθρωπον γνώμην, καὶ τὴν παρὰ τῶν ἐπὶ γῆς ὑμῶν ὄντων δυνατοτέρων συνεχῆ βίαν καὶ ἀδικίαν οὐ φέροντες. Gr. Palamas, *Homélie*, Πρὸς τοὺς συσχεραίνοντας ἐπὶ ταῖς συμβαινούσαις ἡμῖν πάντοθεν περιστάσεσι παντοδαπαῖς. Ms. gr. Paris, 1239, ff. 284-284 v.

2. N. Cabasilas, Ms. gr. Paris, 1213, f. 264.

3. Gr. Palamas, Ὁμιλία ἐκφωνηθεῖσα ἐν τῷ καιρῷ τοῦ θέρους. Migne, CLI, col. 333.

4. Ὁρῶ γὰρ νῦν πεπληρωμένην τῶν συνειλεγμένων τὴν ἐκκλησίαν, καὶ αὐτὸς πληροῦμαι εὐφροσύνης· ἀλλὰ καὶ τοῦ παρελθόντος ἀναμνήσκομαι καιροῦ· τρύγους γὰρ ἦν καιρὸς ὁ παρελθών, καὶ τοῦτο πρὸς ὑμᾶς λέγω νῦν, οὐχ ἵνα ὀνειδίζω, ἀλλ'ἵνα συνετίσω, τρύγους γὰρ ἦν καιρός, καὶ ἡ ἐκκλησία τοῦ Θεοῦ τῶν ἐκκλησιαζόντων, καὶ τὸν εἰς Θεὸν ὕμνον, καὶ τὰς πρὸς αὐτὸν ἱκεσίας συμπληρούντων, σπάνιν οὐκ ὀλίγην εἶχε. Πόσοι γὰρ παννυχὶ καθεύδουσι; καὶ κατ'αὐτὰς τὰς κυριακὰς τῶν ἡμερῶν ἐκείνων, αἵ διὰ τοῦτο ἀπὸ τοῦ Κυρίου ὠνομάσθησαν, ἵνα κατ'αὐτὰς ἀπὸ τῶν ἡδονῶν ἡμῶν ἐγκρατευόμενοι, καὶ τῶν βιωτικῶν ἔργων ἀπεχόμενοι, σχολάζοντες ἀπὸ πάντων τῶν βιωτικῶν προσκαρτερῶμεν ταῖς πρὸς τὸν Θεὸν ἱκεσίαις, καὶ δοξολογίαις· καίτοι, πόθεν ἡμῖν αἱ ἐτήσιοι καρποφορίαι, οὐκ ἀπὸ Θεοῦ; Gr. Palamas, Ὁμιλία, ὅτι

C'était une des rares occasions où ceux-ci, oubliant leurs divisions, s'adonnaient corps et âme au travail et aux jouissances de la vie des champs. L'administration regardait cela d'un œil favorable, parce que pendant ce temps la tranquillité régnait dans la ville et parce que les impôts, qui avaient été augmentés au XIVe siècle [1], et qui étaient plutôt à la charge des cultivateurs libres, parèques ou *proscathémenoi* [2], pouvaient être enfin payés [3].

Ces impôts (δημόσια ou δημοσιακά) [4] pesaient lourdement sur le contribuable. Il y en avait un très grand nombre se partageant en :

I. Impôts civils, versés à la caisse de l'État ou de la Commune (δημοσιακὰ εἰσοδήματα) ;

II. Impôts militaires (στρατιωτικά) [5] ;

III. Impôts payés par le parèque à son propriétaire (παροικικά).

On acquittait ces impôts, soit par une somme fixe, perçue en plusieurs termes [6] par un même ou plusieurs percepteurs,

ἡ πρὸς Θεὸν συνεχὴς διὰ προσευχῆς καὶ ψαλμῳδίας ἔνταξις, ἕδρα καὶ ἀσφάλειά ἐστι παντὸς καλοῦ καὶ ἀποτροπὴ καὶ λύτρωσις πάσης κακίας τε καὶ δυσχερείας. Ms. gr. Paris. 1239, f. 182 v.

1. Grégoras VIII, 6, Bonn, t. I, p. 317.

2. Pančenko, *Krestjanskaja sobstvennost v. Vizantij. Izvjestija*, IX (1904), p. 184. note 8 et *passim*.

Les impôts étaient plus lourds pour le parèque que pour le cultivateur libre. Un passage d'un acte de 1315 nous autorise à faire cette conjecture : Ἰωάννης ὁ Βλαχοϊωάννης ἔχει καλήν, ἀγρὸν ἕνα, τέλος ὑπερπόρου τέταρτον, εἴπερ ἐστὶν ἐλεύθερος. Acte dressé par Dém. Apelméné, recenseur de Thessalonique. *Actes de Zographou*, *l. c.*, p. 36.

3. Cantac., I, 28, p. 137.

4. I. Sakkéliôn, Χρυσόβουλλα αὐτοκρατ. Δελτίον ἱστ. ἑτ. Ἑλλ., II (1885), p. 614 ; cf. Idem, Πανδώρα, t. XVI, p. 136.

5. Pančenko, *o. c.*, pp. 117 et 123, note 4.

6. A Thessalonique les parèques payaient les impôts deux fois par an, en septembre et en mars. Ils devaient en outre faire douze corvées

soit par tant pour cent sur la récolte, payé en argent ou en produits [1] ; soit, enfin, en travail personnel, en corvée [2] (ἀγγαρεία) [3].

L'on tenait compte dans la perception des impôts, de l'importance de la terre possédée, du nombre de membres dont se composait la famille, de l'état civil de chacun. C'est sur ces bases que l'on fixait ce qu'un cultivateur devait au fisc [4].

Divers actes des monastères, qui possédaient des propriétés [5] sur le territoire de Thessalonique, nous montrent quels étaient ces impôts, perçus par l'État ou par la Commune.

Nous avons dit que les cultivateurs libres ou parèques étaient souvent obligés d'emprunter de l'argent soit pour s'en-

par an, et acquitter ce qu'on appelait *kaniskia*. Acte de l'an 1320. Actes de Zographou, *l. c.*, p. 41.

1. Chrysobulles d'Andronic II (a. 1320 et 1322) concernant Mistra. G. Millet, *Bull. de Corresp. Hell.*, XXIII (1899), pp. 144-147.

2. Gémistos, au xve siècle, distingue trois systèmes de perception des impôts : I. L'ἀγγαρεία ; II. Une somme fixe payable en produits ou en argent ; III. Une somme de tant pour cent. L'auteur trouve que ce dernier système est le plus équitable. *Oratio II ad princ. Theod. de reb. Pelop.* Migne, CLX, col. 852-853.

3. Pour l'ἀγγαρεία voir Lingenthal, *Einige ungedrukte Chrysobullen. Mém. de l'Acad. imp. des Sciences de S.-Pét.*, t. XLI (1893), n° 4, p. 14, et Pančenko, *o. c.*, p. 153, note 4. Certains actes du xiiie siècle mentionnent également un impôt, appelé παραγγαρεία. Pančenko, *ibid.*, p. 100, note 2 (acte de l'an 1227), et p. 175, note 7 (acte de l'an 1270). Les étrangers, favorisés par les traités, étaient exempts d'ἀγγαρεία, comme nous l'apprend la trêve conclue en 1324 entre Andronic II et les Vénitiens. Miklosich et Müller, *Acta*, III, pp. 100-1.

4. Actes de Zographou (a. 1315 et 1320). *Viz. Vrem.*, XIII (1907), pp. 37-39, etc.

5. On partageait les propriétés en : propriétés appartenant aux puissants (ἀρχοντικὰ κτήματα) ; propriétés « personnelles » appartenant à la bourgeoisie et au peuple (προσωπικὰ κτήματα) ; propriétés possédées par l'Église (ἐκκλησιαστικὰ κτήματα) ; et propriétés des soldats (στρατιωτικά). Dans cette dernière catégorie entraient les propriétés qui pour la plupart étaient accordées par un chrysobulle (μοναστηριακῶν καὶ στρατιωτικῶν χρυσοβουλλάτων), a. 1320. *Actes de Zographou*, *ibid.*, p. 39.

tretenir [1], soit pour labourer leurs terres. En ce cas ils payaient de gros intérêts, plus élevés même que les lois ne le permettaient. Car malgré les efforts de l'Église et de certains empereurs [2] pour abolir l'usure, la loi de Justinien concernant les prêts était encore appliquée au XIVe siècle [3].

Dans la première moitié de ce siècle, il se produisit une recrudescence de la plaie des usuriers, dont les manœuvres étaient depuis longtemps connues à Thessalonique [4]. Ils y opéraient sans pudeur ni crainte aucune. Contre cet état de choses se sont élevées plusieurs personnes illustres. Ainsi l'archevêque Palamas combattit les usuriers dans ses sermons [5], et Nicolas Cabasilas écrivit un petit traité-discours, intitulé : *Contre les usuriers* (Κατὰ τοκιζόντων), et adressa à ce sujet une pétition à l'impératrice Anne Paléologue [6].

1. Ἀλλ' ἤ τῇ τῶν δεομένων ὥσπερ ἐξακολουθῶν φωνῇ τοῦτο εἴρηκε, δάνεισόν μοι γὰρ οἱ λιμῷ πολλακις ἐλεεινῶς φθέγγονται, τὴν ἀσπλαγχνίαν ἡμῶν, τῷ ῥήματι τούτῳ καταμαλάττοντες, ἤ διότι, τό τῆδε σοι δωρεαν καταβληθέν, μετὰ φιλοτίμων ἐκεῖ τόκων ὁ σωτὴρ ἀποδώσει, διὰ τοῦτο δάνειον τὴν σὴν ὠνόμασε δόσιν. Isidore, Ὁμιλία εἰς τό, καθὼς θέλετε ἵνα ποιῶσιν ὑμῖν οἱ ἄνθρωποι, καὶ ὑμεῖς ποιεῖτε αὐτοῖς ὁμοίως. Ms. gr. Paris, 1192, f. 227.

2. Léon et Alexandre au IXe siècle, on le sait, ont aboli les usures. Lingenthal, *Coll. librorum juris graeco-rom.*, p. 162.

3. C'est Nic. Cabasilas qui nous l'apprend dans son traité *Contre les usuriers*. Migne, CL, col. 728; ainsi que *la Synopsis minor*, le *Prochiron auctum* en vigueur au XIVe siècle, l'Ἐξάβιβλος de Constantin Harménopoulos (a. 1345 [6]), et Mathieu Vlastaris, hiéromonaque de Thessalonique (a. 1335, V. K. Stéphanidis, *Byz. Zeit.*, XVI, p. 280), dans son traité, *Syntagma alphabeticum*, composé vers 1335. K. Krumbacher, *Gesch. der byz. Lit.*, 2e éd., p. 604.

4. Au IIe siècle Eustathe combattit leur action. *Contra injuriarum memoriam*. Migne, CXXXVI, col. 440.

5. Gr. Palamas, Ὁμιλία εἰς τὸ τῆς δευτέρας κυριακῆς τοῦ Λουκᾶ εὐαγγέλιον τὸ λέγον· « καθὼς θέλετε ἵνα ποιῶσιν ὑμῖν οἱ ἄνθρωποι, καὶ ὑμεῖς ποιεῖται αὐτοῖς », ἐν ᾗ καὶ κατὰ τοκιζόντων. Ms. gr. Paris, 1239, ff. 162-165.

6. Vito La Mantia *Cenni storici su le fonti del diritto greco-romano*, p. 41. La Synopsis et le Prochiron sont reproduits en grande partie dans l'Ἐξάβιβλος.

Il fit savoir à la souveraine, que les usuriers (τοκόγλυφοι) sont une vraie plaie pour les villes, et en particulier pour Thessalonique. Leurs actes sont si honteux, si inhumains, que l'on peut comparer les usuriers aux bêtes fauves [1]. Et ce qui est plus triste encore, c'est qu'ils croient faire des choses très justes [2], en s'appuyant sur les lois. Mais il y a aussi, dit-il, un décret plus récent du très puissant empereur Andronic III, qui défend de soumettre aux exigences de la loi concernant les usures, ceux qui ont tout perdu pendant la guerre civile [3]. Cabasilas finit sa pétition en exhortant l'impératrice à libérer les villes de leurs usuriers [4].

Le débiteur était poursuivi partout : il était arraché de sa maison, saisi par la gorge ou par la barbe, traîné dans les rues, frappé à coups de bâton, pendant que sa femme suivait le cortège et maudissait les persécuteurs [5].

La loi n'était cependant pas plus défavorable au débiteur qu'au créancier [6]. Mais on trouvait le moyen de l'éluder. Les

1. Καθάπερ εἴ τις ἐκ ναυαγίου διασωθείς, εἶτα περιπέσοι θηρίοις. Τῇ εὐσεβεστάτῃ αὐγούστῃ, περὶ τόκου. Ms. gr. Paris, 1213, f. 279 v.

2. Περιελθόντες ἀποπνίξουσι τοὺς ἀνθρώπους καὶ τὸ μέγιστον εἰς συμφορὰν δίκαια πράττειν δοκοῦντες. *Ibid.*, f. 279 v.

3. Ὁ πάντα ἄριστος βασιλεύς, ὅς τῷ σὲ προενεγκεῖν ηὐτύχησε μᾶλλον, ἢ τοῖς ἄλλοις ὅθεν εἶχεν εὐδαιμονεῖν, νόμον ἔθηκε, μηδένα τῶν πταισάντων ἐν τῷ κοινῷ κλύδωνι καὶ πάντων γυμνωθέντων τῶν ὄντων ὑπάγεσθαι τῷ νόμῳ τῶν τόκων, εἴ τι περιείληπται σαπρὸν ἱμάτιον, ἢ δωμάτιον διερρωγός, ἀντὶ τῶν τόκων παραχωροῦντες τοῖς δανησταῖς — λέγω δὲ κλύδωνα κοινόν, ὅτε συνεχέθη μὲν τοῖς βασιλεῦσι τὰ πράγματα, πόλεις δὲ ἐνόσουν, ὁμόνοιαν μὲν ἀτιμάσασαι καθ' ἑαυτῶν δὲ καὶ κατ' ἀλλήλων διαιρεθεῖσαι, καὶ ξίφος ἐγυμνοῦτο παρὰ τοὺς νόμους, καὶ χεῖρας χριστιανῶν ὁμόφυλον ἐμόλυνεν αἷμα — τοῦτο δέομαι τὸν νόμον κύριον εἶναι. *Ibid.*, ff. 278-278 v.

4. Δόντες μικρὸν ἀναπνεῦσαι τὰς πόλεις ἀπὸ τῶν δικορράφων τῶν τοκογλύφων. *Ibid.*, f. 280.

5. D. Kydonis, *Lettres* Éd. Boissonade, *Anecd. gr.*, p. 258. Cf. *Id.* Ms. gr. Paris, 1213, f. 389 v.

6. *Prochiron auct.* Z. v. Lingenthal, *Jus graeco-rom.*, VI, pp. 147, 148, 150, 152, 155-156, 158.

usuriers demandaient plus de 12 % d'intérêt (chose que la loi défendait, excepté pour les affaires maritimes et cela lorsque le créancier prenait à sa charge tous les risques de l'affaire [1]), et comme le cultivateur ne pouvait payer ni les intérêts, ni le capital, ils usaient du droit que la loi leur accordait, de mettre main basse sur la propriété engagée.

A Thessalonique les usuriers étaient abhorrés [2]. Et ce qui est une caractéristique de l'époque, même les ecclésiastiques, que la loi empêchait de prêter à intérêt, faisaient parfois le métier d'usurier [3].

Les abus des créanciers provoquèrent, comme nous l'avons dit, des protestations ; surtout Nicolas Cabasilas fit un vrai réquisitoire contre eux.

Les usuriers se croyaient forts de leur droit en s'appuyant sur quelques textes de lois [4]. Cabasilas démontra que les lois n'approuvent pas toutes l'intérêt [5] ; d'aucunes l'abolissent entièrement [6]. Mais les intéressés ne voulaient pas d'elles [7].

1. *Prochiron auct.*, *l. c.*, p. 152.

2. Νῦν δὲ ὁ κλαυθμὸς καὶ ὁ βρυγμὸς τῶν ὀδόντων ὁ τῶν τόκων ἐστὶ καρπός. N. Cabasilas, *Contre les usuriers*. Migne, CL, col. 733.

3. *Ibid.*, col. 741.

4. Τοῖς γὰρ νόμοις ἰσχυριζόμενοι τῶν τόκων, πρὸς τοσοῦτον ἔρχονται κακουργίας, ὥστε καὶ τῆς τύχης ἐπιθεμένης τοῖς δανεισαμένοις πολλάκις, καὶ πάντα ἀπολωλεκόσι τὰ ὄντα, οὔτε σπένδονται, τἀνθρώπεια ἐνθυμηθέντες, καὶ βαρύτεροί εἰσι τοῦ καιροῦ καὶ τῶν συμφορῶν, οἰκίας ἀπελαύνοντες, ἱμάτιον ἀποδύοντες, εἰ καὶ μέχρι τοῦ ἱμάτιον καὶ οἰκίαν ἔχειν εὖ πράττειν αὐτοὺς συνεχώρησεν ἡ συμφορά. N. Cabasilas, Τῇ εὐσεβεστάτῃ αὐγούστῃ, περὶ τόκου. Ms. gr. Paris. 1213, f. 278. Cf. Id. *Contre les usuriers*. Migne, CL : Τὸ κοινὸν ἀδικῶν, ἀπολογίαν ἕξεις τὸν νόμον... (col. 737), καὶ μὴν ὁ τῶν αὐτοκρατόρων οὕτω κερδαίνειν, φησίν, ἐπέστρεψε νόμος, οὐ ἂν εἰ πονηρὸν ἦν (col. 740).

5. Οὐδὲ πᾶσι ταῦτα τοῖς νομοθέτοις δοκεῖ, ἀλλ᾽ οἱ μὲν τοὺς τόκους εἰσήνεγκαν, οἱ δ᾽ἐξέβαλον. *Ibid.*, col. 741.

6. Allusion à la loi de Léon et d'Alexandre : μηδενὶ μηδαμῶς ἐξεῖναι ἐν μηδεμιᾷ ὑποθέσει τόκον λαμβάνειν (Lingenthal, *Coll. juris. graeco-rom.*, p. 162).

7. N. Cabasilas, *l. c.*, col. 728.

et ils soutenaient que celles qui permettent l'intérêt sont plus anciennes que les autres [1]. A quoi Cabasilas répliquait, qu'en ce cas, il faudrait remonter plus haut encore, jusqu'aux lois de Solon et de Lycurgue, qui avaient aussi aboli l'intérêt, ce qu'on était enclin à ignorer [2].

— Et somme toute, ajoutait-il, au-dessus de toutes les lois, il y a celle de Dieu, qui proscrit l'usure [3] ; et continuant, il leur jeta cette apostrophe : « Égorger le pauvre, l'opprimer par la famine, le dépouiller, ce n'est plus de l'usure ; c'est un mal plus grand encore. Le délit des voleurs, s'attaquant au pauvre, est beaucoup plus grave, lorsque ces voleurs ne sont que des gens riches [4]. »

— Cependant, répliquaient les usuriers, nous, nous sommes venus en aide aux pauvres, qui avaient grandement besoin de notre argent [5].

— Oui, leur répondait Cabasilas, mais vous ne l'avez pas fait par humanité ; vous n'avez eu en vue que le gain et la possibilité de mettre la main sur l'avoir du pauvre [6]. Si le cultivateur avec l'argent emprunté améliora par son travail sa terre et écarta de sa maison la misère, ce n'est pas du tout votre mérite [7].

Un dernier argument des usuriers était la question de leur existence, de leur métier.

— Comment voulez-vous, disaient-ils, que nous vivions, du moment que nous ne savons aucun autre métier [8] ?

1. Ναί, φησιν, ἀλλ'οἱ συγχωροῦντες παλαιότεροι. *Ibid.*, col. 741. Allusion aux lois de Justinien.
2. *Ibid.*, col. 741.
3. *Ibid.*, col. 740-741.
4. *Ibid.*, col. 740.
5. Πολλοῖς ἔλυσα πενίαν, φησίν. *Ibid.*, col. 733.
6. *Ibid.*
7. *Ibid.*
8. Πόθεν οὖν ὁ βίος ἡμῖν, φησι, μήτε τὰ γεωργῶν εἰδόσι, μήτε ἐμπορεύεσθαι δυναμένοις, μήτε πρὸς ἄλλην ἡντινοῦν ἔχουσι τέχνην ; *Ibid.*, col. 745.

A cela Cabasilas, pour toute autre réplique, leur lança ces mots d'une ironie mordante :

— Cet argument, s'écria-t-il, peut aussi être invoqué par les bandits [1]. Votre métier n'a d'autre but que de rendre esclave votre semblable [2].

Cette discussion fictive ou réelle entre Cabasilas et les usuriers jette une singulière lumière sur l'état économique de Thessalonique dans la première moitié du XIVe siècle.

La situation, malgré les efforts de quelques personnes d'élite, malgré la sanglante révolution des Zélotes, ne changea pas pendant tout le siècle. Isidore nous la décrit également en couleurs très sombres. Le malheureux débiteur en butte à toutes les persécutions, menacé de saisie, voire même de prison, pour échapper à la violence, à la honte, vendait ce qu'il possédait pour assouvir son créancier [3]. La société byzan-

1. N. Cabasilas. *Ibid.*

2. Σὺ δὲ ἀνδραποδίζεις τὸν ὁμόφυλον. *Ibid.*, col. 748.

3. Ἀλλὰ τίς ἡ ψυχρὰ τῶν τοκογλύφων ἀπολογία ; « κερδαίνει, φησίν, ὁ ἀδελφὸς διὰ τῶν ἐμῶν. καὶ τί θαυμαστόν, εἰ καὶ αὐτός τι κερδαίνω τῶν ἐκείνου ; Τοῦτο κέρδος τῷ ἀδελφῷ, τὸ κενῶσαι σοι τὰ ἑαυτῶν διὰ τὰ σά ; ζημία μᾶλλον καὶ ἁρπαγή, ὅτιπερ ὡς ἄγκιστρον εἰς τὴν οἰκίαν τοῦ πένητος τὰ σὰ καθιεὶς, προσεφέλκεις μετὰ τῶν σῶν καὶ τὰ ἐκείνου· εἶτα, οὐδὲ λάθρα ἁρπάζεις, ὃ καὶ κοῦφον ἂν ἦν τῷ ζημιουμένῳ· ἀλλὰ καὶ μετὰ τοσαύτης τῆς τυραννίδος, ὥστε καὶ διὰ τῶν τοῦ ἀδικουμένου χειρῶν, λαμβάνεις τὸ ἅρπαγμα· τὰς σὰς γὰρ ἐκεῖνος δεδιὼς ἀπειλάς, ἵνα μήτ'ἐν' εἱρκτῇ κατακλείσῃς, ἢ τὴν οἰκίαν καταχαλάσῃς, ἢ καὶ τὰ ἀναγκαιότατα διαρπάσῃς, τὸ κοῦφον αἱρεῖται κακόν· καὶ ὥσπερ ἑαυτὸν τῆς πολλῆς ἀφέλκων αἰσχύνης τοῦ μὴ παρ' ἄλλου γίνεσθαι τὰ δεινά, αὐτὸς, ἢ τὴν οἰκίαν πιπράσκων ἢ τὸν ἀγρόν, ἢ τῶν ἱματίων τὰ ἀναγκαῖα, ἢ ἄλλό τι τολμῶν δίαιον, ἑκὼν τὸ δοκεῖν, τὴν σὴν τρέφων θηριωδίαν, φέρων κατατίθησι τὸ ζητούμενον. Isidore, *Homélie.* Ms. gr. Paris, 1192, ff. 226-226 v. Cf. ff. 237 v.-238 : Εἰπέ γάρ μοι· ὅταν τοῖς τοῦ ἀδελφοῦ μανικῶς ὁρμῶσαν ἐπιβάλλῃς τὴν χεῖρα, οἴει τότε Θεὸν ἐφορῶντα καὶ τὸν ἅρπαγα ἀμυνόμενον ; οὐδεὶς ἂν οὕτω νομίσειε τὸν νοῦν ὑγιαίνων, εἰ γὰρ ἐφεστῶτος ἀνθρώπου καὶ κολάσαι δυναμένου τὴν ἀδικίαν, οὐκ ἂν ἐκεῖνα ἐτόλμησας, πολλῷ μᾶλλον, εἰ τὸν Θεὸν ὁρῶντα καὶ κολάζοντα ἐνόμιζες· τί δαί ; ἀλλ'ὅταν τοῦτον μὲν τῶν ἀδελφῶν, ἄχρι καὶ ὀβολῶν καὶ σιτίων ἀπογυμνοῖς τῶν ἀναγκαίων, ἐκεῖνον δὲ ἀπηνῶς τύπτῃς, ἕως ἂν καὶ τὴν χεῖρα τῷ τούτου βαπτίσῃς αἵματι, ἄλλῳ δὲ, ἵν'εὐφράνῃς ἀργυρίῳ τὴν χεῖρα, ψήφους παρανόμους ἐπάγῃς, ἐπειδὰν τοῦ κρίνειν κύριος ᾖς πρὸς δὲ τὸν οὐδὲ φόνου ἐπενεγκεῖν ἀθέμιτόν σοι δοκεῖ, ἀλλὰ μικρὸν καὶ

tine était, par conséquent, minée par cet état déplorable qui la désagrégeait.

II

Examinons maintenant le commerce de la ville.

Thessalonique était un marché international de tout premier ordre [1]. Par sa situation avantageuse, elle servait de débouché aux produits de l'intérieur. La Serbie, la Bulgarie, la Macédoine et la Thessalie écoulaient par ici leurs productions, leurs matières premières, que les navires transportaient, à travers les mers, plus loin [2].

Une fois par an, à la fête de saint Démétrius, le 26 octobre, une grande foire avait lieu. Elle commençait le 20 octobre et se prolongeait jusqu'au premier lundi après la fête [3]. Cette foire, célèbre au XIVe siècle comme elle l'était aussi aux siècles

τουτὶ παρά σοι τὸ δεινόν, ὅπως τἀκείνου φίλην σαὐτῷ παράσχῃς τροφήν, ἔτι δὲ ὅταν καὶ τοῖς ἱεροῖς ἐπιστρατεύῃς ἀναθήμασι καὶ διὰ μικρὸν ἀργύριον πρὸς τὰ πέρα παρανομίας χωρῇς, ἆρα Θεοῦ γοῦν φόβος ψιλῇ σοι τότε πρόσεστι μνήμη ; οὐδαμῶς. ἢ οὐχ ὁρᾷς, ὡς οὐ τῷ φόβῳ μόνον ἐπιχειρεῖ τῶν πολεμίων πρὸς τὸν ἑαυτοῦ φόβον ὁ Θεὸς ἡμᾶς ἐπισπάσαι, ἀλλὰ καὶ πολλοῖς ἄλλοις ἀμφιέτες ἐπαγομένοις ; οἷον, νῦν μὲν ὑετῶν ἀμετρίᾳ, τὸν παλαιόν, ὡς εἰπεῖν, ἀναμιμνησκούσῃ κατακλυσμόν, νῦν δὲ, ἴσῃ πάλιν αὐχμῶν ἀμετρίᾳ ἀποτεφρῶσαι μικροῦ τὸ πᾶν ἀπειλούσῃ, νῦν δὲ χαλάζῃς βολαῖς ἅπαν ὡσανεὶ συντρίψαι βοώσαις, νῦν δὲ κεραυνοῖς ἢ κλόνοις ἐξαφανίσαι τὰ ὁρώμενα οἷον αἰνιττομένοις ἀσχέτῳ θυμῷ.

1. Ἀγορά τε τοὺς ἐξ ἁπάσης γῆς ὑποδεχομένη, καὶ τοὺς συνίοντας, οὗ γῆς εἶεν ἀπορεῖν ἀναγκάζουσα. D. Kydonis, *Monodie*. Migne, CIX, col. 641. Cf. J. Anagnoste, *Monodie*, p. 533 : Οἴχονται πανηγύρεις.

2. L'auteur de *Timarion* appelle cette fête τὰ Δημήτρια, nom que le peuple ignorait, vraisemblablement, étant plutôt littéraire. C'est par comparaison, croyons-nous, avec les Panathénées et les Panionies des Milésiens, qu'on a donné ce nom à la fête de S. Démétrius : Ἑορτὴ δὲ ἦν τὰ Δημήτρια, ὥσπερ ἐν Ἀθήνησι τὰ Παναθήναια, καὶ Μιλησίοις τὰ Πανιώνια. Timarion, *Notices et Extraits*, éd. Hase, t. IX (1813), 2e partie, ch. 5, p. 171.

3. Ἄρχεται δὲ πρὸ ἕξ τῆς ἑορτῆς ἡμερῶν, λήγει δὲ κατὰ τὴν δευτέραν τῆς κυρίας εὐθύς. *Ibid.*, ch. 4, p. 170.

précédents [1], attirait les commerçants de tous les pays, accourus pour y vendre ou pour acheter des marchandises.

Nous possédons une description intéressante, due à un Cappadocien, qui était venu exprès, au XIIe siècle, visiter Thessalonique pendant la grande fête [2].

Comme les Byzantins étaient très conservateurs en matière de mœurs et coutumes, et comme la foire avait encore lieu au XIVe siècle, la description de l'auteur de *Timarion* peut nous donner une idée assez exacte de ce qu'était cette foire.

Elle avait lieu hors de la ville sur la plaine du côté de la Porte d'Or, entre les murailles et le fleuve Axios [3]. Elle présentait un aspect pittoresque, vue surtout de loin. Celui qui se plaçait sur une élévation, sur l'Acropole par exemple, et regardait l'emplacement, était émerveillé de l'ordre qui y régnait. On y voyait de nombreuses tentes, formant des rangées régulières et parallèles, où les représentants des différentes industries, indigènes ou étrangères, exposaient toutes sortes d'objets. Les lignes s'étendaient très loin formant deux files, et laissant entre elles un large espace par où le peuple pouvait circuler.

D'autres tentes, rangées également d'une façon très régulière mais dont la file était moins longue, s'étendait perpendiculairement aux précédentes, si bien que le tout ressemblait « à une énorme araignée » [4].

Dans les baraques et les tentes étaient exposées les marchandises, produits agricoles, industriels ou œuvres d'art. On y pouvait voir, admirer et acheter des tissus fins, de riches étoffes de Béotie et du Péloponèse, des étoffes égyptiennes, orientales ou occidentales, surtout d'Italie et d'Espagne, des

1. Ch. Diehl, *Ét. Byz.*, p. 145.
2. Timarion, *o. c.*, p. 171.
3. *Ibid.*, ch. 4, 5 ; Isidore. Ms. gr. Paris, 1192, f. 296.
4. *Timarion*, ch. 5, p. 172.

produits de la mer Noire, envoyés soit directement à Thessalonique, soit par l'intermédiaire de Constantinople, et transportés à dos de mulets et de chevaux, en caravane. Une partie de la foire était destinée à la vente des bestiaux qui, assemblés en troupeaux, contribuaient au pittoresque des lieux. Chevaux, chèvres, moutons et porcs, tous, unissant leurs cris aux aboiements des chiens, remplissaient l'air d'un bruit confus et assourdissant [1].

Une foule innombrable, appartenant à toutes les nationalités, se pressait autour des tentes.

A côté des Thessaloniciens, des Macédoniens et d'autres indigènes, on y voyait des Grecs, venus de tout l'Orient, des marchands habitant l'Asie Mineure, la Syrie, Chypre ou les bords du Danube et la « Scythie », ainsi que des Occidentaux, Italiens, Espagnols, Français [2].

Outre cette grande foire, l'on organisait aussi, à des dates déterminées, à l'occasion de certaines fêtes, d'autres foires d'une moindre importance. Ainsi, une notice du commencement du xve siècle, due à un recenseur anonyme, nous apprend que, à l'anniversaire que fêtait l'église de Sainte-Sophie de Thessalonique, une foire avait lieu, qui durait huit jours [3].

Les marchands, qui participaient à ces foires, devaient observer diverses règles les concernant. Nous ignorons si les ordonnances du xe siècle de Basile Porphyrogénète, relatives aux foires [4], étaient ou non appliquées au xive ; mais

1. *Timarion*, ch. 6, p. 173.

2. Συρρεῖ γὰρ ἐπ' αὐτὴν οὐ μόνον αὐτόχθων ὄχλος καὶ ἰθαγενής, ἀλλὰ πάντοθεν καὶ παντοῖος, Ἑλλήνων τῶν ἁπανταχοῦ, Μυσῶν τῶν παροικούντων, γένη παντοδαπὰ Ἴστρου μέχρι καὶ Σκυθικῆς, Καμπανῶν, Ἰταλῶν, Ἰβήρων, Λυσιτανῶν, Κελτῶν τῶν ἐπέκεινα Ἄλπεων. *Ibid.*, ch. 5, p. 171.

3. Ms. gr. Paris, 2953 (a. 1405-1448), f. 1 v.

4. Ces ordonnances réglaient entre autres la question de changement de place entre les marchands en gros et les petits commerçants. Heimbach, *Anecdota*, 1838-40, pp. 278-279.

nous savons que certaines dispositions spéciales furent prises à cette époque, pour réglementer le fonctionnement des différentes boutiques et surtout des cabarets du marché intérieur de la ville.

Ainsi, en 1306, à la suite d'une proposition du patriarche Athanase, Andronic II promulgua une loi, qui exigeait la fermeture des boutiques à partir de neuf heures du samedi jusqu'à neuf heures du dimanche, de même qu'aux jours fériés. On y émettait en même temps le vœu que les autres jours aussi, on ne rencontrât plus de consommateurs dans les cabarets, après le coucher du soleil [1].

Les cabarets et les boutiques étaient surveillés, ainsi que nous l'avons vu, par des fonctionnaires spéciaux, dont parlent aussi certains actes vénitiens [2]. Il existait un impôt sur les cabarets, appelé *capiliaticon* (καπηλιάτικον) [3].

Malheureusement faute de documents, l'on ignore l'aspect du marché intérieur, situé dans la ville basse. Il se pourrait qu'il fût ressemblant à celui de Constantinople, tel que nous le connaissons d'après la description du voyageur arabe Ibn Batoutah [4].

1. *Andronici senioris constitutio synodalis ab Athanasio patriarcha proposita de diversis causis* (a. 1306). Migne, CLXI, col. 1066.

2. Item quod per officiales imperatoris, qui sunt super tabernas, quotidie accipiunt nostri Veneti pignora pro eo, quod faciunt vendere vinum. *Diplom. Veneto-Lev. Monum. Storici*, V, p. 168.

3. Du Cange, *Gloss. inf. et med. Graec.*, au mot. Bulle d'Andronic III.

4. Voici ce qu'il dit sur ce marché : « Une des deux portions de la ville de Constantinople s'appelle Esthamboul : c'est celle qui s'élève sur le bord oriental de la rivière et c'est là qu'habitent le sultan, les grands de son empire, et le reste de la population grecque. Les marchés et ses rues sont larges et pavés de dalles de pierre. Les gens de chaque profession y occupent une place distincte, qu'ils ne partagent avec ceux d'aucun autre métier. Chaque marché est pourvu de portes que l'on ferme pendant la nuit ; la plupart des artisans sont des femmes. Ibn Batoutah, *Voyages*, t. IV, pp. 431-432.

Le mouvement commercial journalier de la ville était très grand. L'on parlait affaires, non seulement dans les boutiques, dans les rues et les maisons, mais parfois aussi dans les églises mêmes, où des groupes continuaient à discuter commerce, empêchant les autres d'écouter la messe [1].

Les marchandises arrivaient de tous les pays, soit par terre, soit surtout par voie maritime. On apportait à Thessalonique de Russie, passant par Constantinople [2], surtout des poissons salés, du caviar, de la cire [3]. La Valachie et la Moldavie envoyaient des chevaux et du miel [4]. La Bulgarie, la Serbie et l'intérieur de la Macédoine expédiaient également leurs produits agricoles, soit pour être vendus aux Thessaloniciens mêmes, soit pour être exportés. Thessalonique, nous le répétons, était le port d'exportation des Slaves du sud, qui se mettaient ici en rapport avec les Vénitiens, les Génois et les autres Occidentaux [5].

Les marchandises arrivaient par terre en caravane, suivant les différentes routes qui conduisaient à Thessalonique. Une d'elles, la célèbre voie militaire romaine, la *Via Egnatia* [6], qui d'après Pouqueville était encore, au commencement du XIXe siècle, « la seule praticable pour passer de l'Illyrie macé-

1. Gr. Palamas, Ὁμιλία ὅτι ἡ πρὸς Θεὸν συνεχὴς διὰ προσευχῆς καὶ ψαλμῳδίας ἔνταξις, ἕδρα καὶ ἀσφάλειά ἐστι παντὸς καλοῦ. Ms. gr. Paris, 1239, ff. 182 v.-183.

2. *Timarion*, éd. Hase, ch. 6, p. 173.

3. Eustathe, *Opusc.*, ch. 66, p. 231 (cité par Tafel, *De Thess.*, p. 230). L'importation de ces produits se faisait au XIVe siècle. Grégoras parle des salaisons de Tanaïs, que les Russes envoyaient aux Byzantins, *Hist.* IX, 5, 6, 13, 13.

4. A. D. Xénopol, *Istoria Românilor*, II, p. 249.

5. Sime Ljubeč, *Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium*, III, pp. 225, 226, 265 (Actes de 1352 et 1354).

6. Th. Tafel, *De Via militaris Romanorum Egnatia, qua Illyricum, Macedonia et Thracia jungebantur*, p. 1 et s.

donienne dans la Macédoine proprement dite »[1], traversait la ville par le milieu[2]. Pella se trouvait sur cette voie, éloignée de Thessalonique de 21 milles ; Vodéna de 45 ; Monastir de 114 ; Ochrida de 153[3], etc. Les voyageurs venant de la côte de l'Adriatique et se dirigeant sur Constantinople, devaient forcément passer par Thessalonique[4].

Outre la voie Egnatia, il y en avait encore d'autres très fréquentées. Une d'entre elles, partant de Thessalonique, traversait le pays du sud au nord et aboutissait à Belgrade sur le Danube. En prenant son temps, c'est-à-dire avec de nombreuses stations, l'on pouvait faire le voyage en huit jours[5]. De Constantinople à Thessalonique on mettait jusqu'à quinze jours[6]. Enfin Sofia[7], Andrinople, ainsi que les villes occidentales de la Macédoine, de l'Albanie[8], de l'Épire et de la

1. F. Pouqueville, lettre adressée en 1833 à Tafel, et publiée par celui-ci dans son ouvrage *De via Egnatia*, p. 6.

2. Cette voie, partant de Durazzo, passait par Héraclée (Bitolia), Edessa, Pella pour aboutir à Thessalonique ; d'ici elle contournait, du côté septentrional, les lacs Prasiade (Aï Vasili) et Bolbe (Beschic), passait par la ville d'Orphano, suivait la plaine fertile de la Thrace et arrivait à Gypsela pour se diriger ensuite sur la Propontide. Tafel, *o. c.*, p. 3 ; cf. Pouqueville, *Voyages*, t. I, l. III, ch. IX.

3. Pouqueville, *lettre citée*, p. 9. La voie Egnatienne, depuis Epidamnus et l'Apollonie jusqu'à Cypsela et à l'Hèbre, avait une longueur de 535 milles.

4. J. Caméniate, *o. c.*, ch. 9. Tafel, *De Thess.*, p. 360.

5. Const. Porphyrogénète, *De adm. Imp.* Bonn, t. III, ch. 42, p. 177. D'après Fallmerayer les voyageurs qui voulaient se rendre de Novgorod à Alexandrie passaient par Belgrade et Thessalonique. Fallmerayer. *Fragm. aus dem Orient.*, II, p. 191.

6. Pococke, *Voyages*, tr. fr. 1772, in-12, p. 74.

7. De Sofia à Thessalonique l'on faisait 62 heures J. g. v. Hahn. *Reise von Belgrad nach Salonik*, p. 195.

8. Le voyage de Durazzo à Thessalonique se faisait en deux jours (Zimmerman, *Zeitschr. für die Alterthumwissenschaft*, 1840, note 1150), et d'ici à Serrès en 18 heures. Pouqueville, *lettre citée*, *o. c.*, p. 6.

Thessalie [1], étaient en communication directe avec Thessalonique, qui devenait ainsi non seulement un *point terminus*, mais aussi une place importante de transit, ce qui ne pouvait être que profitable à son commerce et à ses industries.

Pour abriter les marchands et les voyageurs étrangers, leurs chevaux et bagages, il y avait des hôtelleries (ξενοδοχεῖα), que les Turcs appelèrent plus tard *Khans* ou *Caravansérais*. Un des caravansérais, que Texier a pu voir il y a quelques dizaines d'années, était de construction byzantine, quoi qu'il fût attribué au sultan Murad II [2].

Le commerce par voie maritime était plus important encore. De tous les côtés, tant de l'Orient que de l'Occident, arrivaient des produits et des marchandises. Au marché de la ville, l'on pouvait trouver, comme à Byzance, tout ce qu'on désirait : des épices, des matières tinctoriales, des plantes aromatiques ; des étoffes orientales en laine, en soie ou en poil de chèvre ; des draps de Flandre, de France, de Toscane ; des toiles de Campanie ; des fils d'or et d'argent de Lucques et de Gênes ; des vins d'Italie, faisant concurrence aux vins du pays [3], de Grèce et de Crète ; des savons de Venise, d'Ancône, des Pouilles, de Chypre et de Rhodes ; des figues d'Espagne ; des noix de Naples ; de l'huile d'olive d'Italie [4], de même que du laudanum de Chypre, du mastic de Chio, etc.

1. Pour aller à Larissa, en longeant la côte, l'on mettait 31 heures. Boué, *Turquie d'Europe*, t. IV (appendice III, tableau des routes).

2. Texier et Pullan, *L'architecture byzantine*, p. 143.

3. Thessalonique produisait beaucoup de vin. Eustathe, *De Thess. capta*. Migne, CXXXVI, col. 132 ; Gr. Palamas, *Homélie citée*. Ms. gr. Paris, 1239, f. 182 v.

4. Cette énumération est faite d'après la liste du marchand italien Pegolotti (Heyd, *Hist. Comm.*, I, pp. 483-4 ; cf. A. G. Paspatis, Ἑλλ. φιλ. σύλλ., VII (1872), p. 122, et concerne le marché de Constantinople. Cependant, comme Thessalonique suivait en toute chose la capitale et était elle-même considérée comme la seconde résidence de la Cour,

Tous ces produits étaient transportés à Thessalonique, soit sur des navires grecs [1], soit, et surtout, sur des vaisseaux étrangers.

Un grand mouvement avait lieu dans le port, où grouillait une foule de marins [2], de marchands étrangers et indigènes, de fonctionnaires de la douane, d'interprètes, de portefaix, de magasiniers, occupés tous autour des marchandises importées ou à exporter.

Chaque navire, en arrivant au port ou en partant, était soumis aux prescriptions des règlements en vigueur. On constatait à quelle nationalité il appartenait, et la nature des marchandises à importer ou à exporter, s'il y avait lieu d'appliquer le tarif général ou le tarif spécial à chaque pays ou cité privilégiés, etc.

Par les traités, en effet, anciens et nouveaux, les marchands italiens, surtout les Vénitiens [3] et les Génois [4], ainsi que les

comme d'autre part, au point de vue commercial et industriel, elle rivalisait avec les grands marchés de l'Orient, le rapprochement que nous faisons est assez justifié. Du reste, pour les étoffes et pour les produits de la Russie, on l'a vu plus haut, on a des renseignements plus précis.

1. La marine commerciale grecque n'était pas tout à fait négligeable au XIVe siècle. Ce que dit Pachymère sur la marine byzantine, presque anéantie par la négligence du gouvernement d'Andronic II, concerne la marine de guerre, et non pas celle de commerce. Pachymère, l. IV, 23, Bonn, t. II, p. 323.

2. On a vu que les marins avaient au XIVe siècle une corporation très puissante à Thessalonique. Cantac., III, 94.

D'après un acte de l'an 1278 certains des marins de cette ville pratiquaient la piraterie. Paparrigopoulos. Ἱστ. ἑλλ. ἔθνους. V², p. 123.

3. Sur les relations entre Venise et l'Empire byzantin, voir : Ch. Diehl, *La colonie vénitienne à Constantinople à la fin du XIVe s. Mélanges d'archéol. et d'hist. de l'Ec. fr. de Rome*, 3 (1883), 90-131 ; Gfrörer, *Byz. Geschichten*, t. I ; Neuman, *Ueber die Quellen z. Gesch. byz. Venet. Beziehungen. Byz. Zeit.*, I (1892) ; Hodgson, *The early hist. of Venice*. Londres, 1902 ; Karl. Hopf., *Veneto-byzantinische Analecten. Sitzungsberichte Wiener. Ak.* 1859 ; Heyd., *Hist. du Comm.*, *passim*.

4. C. Pagano, *Delle imprese e del dominio dei Genovesi nella Grecia*. Genua, 1846 ; Heyd., *Hist. du Comm.*, *passim*.

marchands espagnols et français [1], étaient taxés dans tout l'Empire d'après un tarif spécial.

En ce qui concerne les relations avec Thessalonique, les documents parlent très rarement des marchands de Pise, d'Ancône, de Pouilles, de Bari, de Trani, d'Amalfi et d'autres cités italiennes, de même que de Barcelone, de Valence, de Tortose, de Narbonne, etc., lesquelles entretenaient cependant un commerce assez actif avec l'Empire byzantin. Il en est tout autrement pour les Génois et les Vénitiens.

Les Génois, ces favoris des Paléologues [2], étaient au début du XIVe siècle très bien vus à Thessalonique, comme du reste dans tout l'Empire [3], tandis que leurs rivaux, les Vénitiens, étaient en butte à toutes sortes de chicanes et de persécutions, autant de la part de l'administration que de la part de la population. Le baile vénitien, Marco Minotto, s'en plaint dans ses rapports, adressés à son gouvernement [4].

Dans quelques localités du thème de Thessalonique, comme à Cassandria, les Génois avaient, depuis les traités conclus avec Michel Paléologue en 1261 et 1275, outre la liberté de faire librement du commerce, des établissements commerciaux, une *logge*, une maison pour leur consul et pour leur conseil d'administration, une église, des bains, un four, ainsi que des maisons pour l'habitation des commerçants. Cassandria était presque une colonie génoise [5].

1. Delaville le Roux, *La France en Orient au XIVe siècle*, 2 vol. Paris, 1866. Heyd, *o. c.*, *passim*.
2. Ch. Diehl, *Et. Byz.*, p. 283.
3. Heyd, *Hist. Comm.*, p. 450.
4. *Diplom. Veneto-Lev. Mon. Storici*, 1re sér., V, pp. 104, 164, 168.
5. Z. v. Lingenthal, *Jus graeco-rom.*, III, pp. 575-576. Cf. Migne, CLXI, col. 1026 et s.

Quoique à Thessalonique même existât une colonie des Génois, administrée par le consul selon les lois et les règlements génois [1], on ne saurait cependant affirmer que les Thessaloniciens — vu leur esprit d'indépendance dont ils firent preuve à l'égard des Vénitiens — lui aient donné des maisons, des bains et surtout une église, comme à Constantinople, à Cassandria et ailleurs [2].

Vers le milieu du même siècle les sentiments des Byzantins subirent un changement à l'égard des Génois, surtout après les événements de 1348-1349. A cette époque un conflit éclata entre Byzance et Gênes. Les Génois eurent l'avantage dans la lutte, mais perdirent la sympathie des Grecs [3], ce qui fut exploité par les Vénitiens. Ceux-ci, jusqu'environ 1322, étaient partout très mal vus et persécutés dans l'Empire [4]. Le baile Marco Minotto se plaint dans ses rapports, qu'à Thessalonique comme ailleurs, les citoyens de Venise étaient persécutés et empêchés d'exercer librement leur commerce. Les Grecs mettaient tout en œuvre, pour fausser, tourner et violer les traités [5].

Par l'accord de l'an 1265, renouvelé en 1277 [6], avec Michel Paléologue, les Vénitiens avaient obtenu le droit d'avoir à

1. Heyd, *Hist. du Comm.*, I, pp. 456-457 ; cf. C. Desimoni, *Rev. de l'Orient latin*, II (1894), p. 11 et suiv.

2. Z. v. Lingenthal, *l. c.*

3. Cantac., IV, 11, p. 71. Les écrivains de ce temps sont pleins d'invectives à l'adresse des Génois, comme est, entre autres, Alexis Macrembolitès. Λόγος ἱστορικός. Papadopoulos-Kérameus, *Analecta*, I, p. 144.

4. *Monumenti Storici*, vol. I, pp. 214-215 (*Commem.*, lib. II), et V, p. 168. Cf. Ch. Diehl, *Ét. Byz.*, pp. 244 et 263 ; Heyd, *Hist. du Comm.*, p. 460 et s.

5. *Diplom. Veneto-Lev. Monum. Storici*, V, pp. 164, 166, 168 (a. 1320), cf. *ibid.*, p. 104 (a. 1317).

6. Miklosich et Müller, *Acta*, III, pp. 79-80. Lingenthal, *Jus graeco-rom.*, III, pp. 582-590 : ἵνα δώσῃ αὐτοῖς ἡ βασιλεία μου καὶ εἰς τὸ μέρος τῆς Θεσσαλονίκης, ἄνευ τοῦ κάστρου, ἔνθα θέλουσι τόπον εἰς κάθισμα.

Thessalonique une maison pour leur consul, quinze autres pour leurs marchands [1], et comme église, celle des Arméniens. Ils pouvaient choisir ces édifices à n'importe quel endroit de la ville, sauf dans la citadelle [2], et l'empereur s'engageait à les tenir en bon état [3].

Toutefois, si à Constantinople les Byzantins ont tenu leurs engagements, les Thessaloniciens, plus indépendants, ne se sont pas soumis à ce que les traités avaient stipulé à leur égard. Ils n'ont voulu livrer aux intéressés que de petites maisons, de véritables bicoques inhabitables. Les Vénitiens, ne pouvant pas s'en servir, les ont louées aux marchands de poissons [4]. En outre, les Thessaloniciens faisaient un très mauvais accueil aux sujets de la République, qui étaient l'objet des pires insultes et vexations. On les empêchait de débarquer promptement leurs marchandises ; on favorisait les Génois à leurs dépens ; on leur défendait l'achat de légumes ; et si un conflit surgissait entre eux et les Grecs, ils étaient empêchés de recourir au jugement de leur consul. Souvent aussi ils étaient insultés, frappés, maltraités soit par la population grecque ou par les Gasmoules, soit par l'administration, sans qu'ils pussent obtenir aucune satisfaction [5]. On ne les laissait donc pas vivre tranquilles et exercer librement leur commerce [6].

1. Heyd, *Hist. du Comm.*, I, pp. 435 et 466.
2. Miklosich et Müller, *Acta*, III, pp. 79-80.
3. L'imperatore si oblighi a tenera in buono stato i vent' otto ospizi e le chiesa di S. Maria et di S. Marco (à Constantinople). Ciò di casi pure degli ospizi e della chiesa di Salonichi. *Monum. Storici. Pars* I, vol. I (*Commemoriali II*), p. 248. Cf. *Ibid. Diplom. Veneto-Lev. Mon. Storici*, III, p. 322, et V, p. 188 (a. 1322) : Quod capitulum de ecclesia et hospitijs dandis in Salonichi similiter declaretur, fiat et dicatur.
4. *Ibid.*, V, p. 134 (a. 1319-1320).
5. *Monum. Storici*, 1re sér., *Diplom. Veneto.Lev.*, V, pp. 134-166. Cf. Doc. 181, *Libri Commemoriali de la republica Venezia*, Venise, 1876, pp. 207-8.
6. Quod in Constantinopoli, in Thessalonica, in Enno et per insulas

Le consul vénitien de Thessalonique, Marco Celsi (a. 1319-1320), protesta en vain, et fit à son supérieur, le baile de Constantinople, un rapport détaillé sur cette situation déplorable. L'empereur, sollicité par le gouvernement de Venise, promit de pourvoir à l'amélioration. Il prit peut-être des mesures, afin que les Vénitiens obtinssent satisfaction au point de vue pécuniaire, payant leurs dommages sur sa propre cassette [1] ; mais pour le reste ses ordres ne furent pas exécutés à Thessalonique. On voit, en effet, plus tard, vers 1332, les Vénitiens réclamant à nouveau les maisons et l'église, que les Thessaloniciens n'avaient pas l'air de se presser à leur livrer.

Et cependant, depuis l'an 1322 environ, la situation s'était de beaucoup améliorée pour les Vénitiens dans tout l'Empire. Par un nouvel arrangement entre les deux gouvernements, les mesures vexatoires disparurent [2]. Les Vénitiens obtinrent la liberté d'acheter même du blé, — ce qui leur était défendu avant — à la condition que ce blé ne fût pas produit du pays [3]. Les céréales, par conséquent, de l'intérieur, de la Serbie et de la Bulgarie, purent être expédiés et vendus à Thessalonique en plus grande quantité. L'exportation prit ainsi un nouvel essor.

A côté de cela, par le même traité, l'empereur promettait de donner satisfaction au gouvernement de Venise en ce qui concerne les maisons et l'église promises à Thessalonique. Mais les habitants tinrent bon et l'empereur, las d'être solli-

Romanie imperio subiectos, homines Veneti nullo modo possunt habitare et morari, nam Greci et Gasmuli verberant ipsos ubique et percutiunt neque unquam per imperatorem fit aliqua ultio de malefactoribus. Rapport de Marco Minotto, a. 1320. *Dipl. Veneto-Lev. Mon. Storici*, V, p. 164. Cf. p. 168.

1. *Ibid.*, pp. 146 et 159.

2. Ch. Diehl, *Ét. Byz.*, p. 245.

3. *Monum. Storici. Pars*, I, vol. I (*Commemor.*, II), p. 248. Cf. *Diplom. Veneto-Lev. Mon. Storici*, V, p. 188.

cité et d'intervenir sans résultat, fut contraint d'avouer son impuissance.

Il s'obligea donc, en 1332, en échange des maisons promises à Thessalonique, à dédommager le gouvernement de la République avec une forte somme d'argent [1].

Dans la seconde moitié du XIVe siècle, un revirement se produisit en faveur des Vénitiens.

Le péril turc grandissait ; Byzance dépérissait, abandonnant les villes à leurs propres destinées. Venise était alors toute-puissante. On la considérait comme la seule puissance, qui pût s'opposer aux Turcs. Entre ceux-ci et la République catholique, il n'y avait pas à hésiter pour faire son choix. Les sympathies des chrétiens allaient toutes à elle. Ainsi Thessalonique, changeant petit à petit son ancienne inimitié, tourna les yeux du côté de Venise. Et en 1423, croyant trouver le salut suprême contre les Turcs, elle se livra volontairement aux Vénitiens.

1. Sathas, *Doc. Inédits*, II, p. 175.

CHAPITRE II

Le culte des Saints.

Les Thessaloniciens ont toujours été très dévots. Leur patrie avait reçu au moyen âge le surnom de *la ville orthodoxe*, pour son attitude énergique contre les iconoclastes.

Elle avait, du reste, ses raisons pour appuyer les défenseurs du culte des images, tels que Théodore de Stoudion et son frère Joseph [1]. L'on sait, en effet, que les iconoclastes ont voulu abolir non seulement le culte des images, mais aussi celui des saints [2]. Or, Thessalonique possédait le corps de saint Démétrius, qui était son orgueil et sa gloire et qui attirait à chaque instant de nombreux pèlerins, venus de tous les pays. Le culte de ce saint avait pour la ville une grande portée à la foi religieuse et politique [3], et c'est pour cela que les empereurs Maurice et Justinien ont, dans un moment donné, voulu transporter les reliques miraculeuses du saint à Constantinople [4].

Ce fut une des raisons qu'eut Thessalonique pour se déclarer hostile au mouvement iconoclaste.

La vénération, que les habitants de cette ville avaient pour

1. Thomas, *Theodor von Stoudion*. Osnabrück, 1902; Schneider, *Der heilige Theodor von Stoudion*. Münster, 1900.

2. Cédrénus, parlant de Constantin Copronyme, dit : Ὡς καὶ θεσμὸν καθολικὸν ἐκθέσθαι μὴ λέγεσθαί τινα τὸ παράπαν ἅγιον, ἀλλὰ καὶ τὰ λείψανα τούτων εὑρισκόμενα διαπτύεσθαι καὶ μηδὲ προσδείαν αὐτῶν ἐξαιτεῖν. *Hist.*, éd. Paris, p. 459, Bonn, II, p. 3; Schwarzlose, *Der Bilderstreit*. Gotha, 1890; Brehier, *La querelle des images*. Paris, 1904.

3. H. Gelzer, *Die Genesis*, etc., pp. 42-63.

4. *Actes*, ch. 47, 49, 50. Migne CXVI, col. 1240. Cf. Ms. gr. Paris. 1485, ff. 74-74 v.

saint Démétrius, égalait, si elle ne dépassait pas, celle pour les autres saints, voire même pour le Christ.

Ainsi au XIVe siècle, dans un sermon, l'archevêque de Thessalonique Nelos aurait soutenu, d'après une accusation d'un contemporain, que saint Démétrius était plus grand que saint Jean-Baptiste [1]. Un acte de 1337 nous apprend également, que le chartophylax Strymbacon aurait tenu d'étranges propos. Il aurait déclaré qu'à Thessalonique l'on vénérait saint Démétrius plus que le Seigneur même [2]. Et en effet, pour un Thessalonicien le serment suprême consistait à prendre en témoignage ce saint, patron de sa patrie [3]. Le culte de saint Démétrius avait par endroits un caractère païen, ce qui a déterminé certains savants à le considérer comme « un retour à l'idolâtrie [4]. »

En effet, saint Démétrius, quoi qu'on en dise, avait remplacé une divinité païenne dans le culte local [5].

1. Δείκνυται γὰρ ἐκ τοῦ λόγου, μείζονα εἶναι τοῦ Προδρόμου τὸν Μυροβλύτην. Ἐπιστολὴ τοῦ πρὸς μητρὸς θείου κυρίου Νικολάῳ τῷ Καβάσιλᾳ, ἁγιωτάτου μητροπολίτου Θεσσαλονίκης κυρίου Νείλου. Ms. gr. Paris. 1213, f. 68 v.

2. Πλέον τιμῶσιν οἱ Θεσσαλονικεῖς τὸν μάρτυρα τοῦ Χριστοῦ. Miklosich et Müller, *Acta*, I, p. 175.

3. Μὰ τὸν σὸν καὶ ἡμῶν ἁπάντων Δημήτριον, τὸν κηδεμόνα τῆς Θεσσαλονίκης καὶ πολιοῦχον — οὗτος δὲ ὁ ὅρκος παρὰ Θεσσαλονικεῦσι πλέον τῶν ἄλλων ἰσχύει ὅρκων. Georges Acropolite, *Hist.*, éd. Heisenberg, ch. 45, pp. 81-82.

4. H. Gelzer, *l. c.*

5. E. Lucius admet que saint Démétrius n'est que la continuation du culte du dieu Cabire (*Die Anfänge des Heiligenkults*, pp. 222 et 205-251). H. Usener (*Die Göttliche Synonyme*, *Reinisches Museum*, N. F., t. LIII (1898), pp. 370-375), et H. Gelzer (*Die Genesis*, p. 99) sont également enclins à voir dans l'adoration de saint Démétrius la continuation d'un culte païen. Le R. P. H. Delehaye, tout en combattant cette théorie, est obligé de reconnaître que le culte d'un saint n'est la continuation d'un culte idolâtrique, que seulement en ce que celui-ci fut déserté au profit de l'autre (*Légendes des saints militaires*, p. 114). Mais le mot même « continuation » ne pourrait être pris dans une autre acception que celle que lui donnent Lucius et Gelzer. Il serait, du reste, étrange d'admettre que les habitants de Thessalonique eussent déserté le culte

Les Thessaloniciens des premiers temps, on le sait, croyaient que leur ville était protégée par le dieu Cabire, divinité guerrière, qui avait une fois délivré la ville d'un siège des Goths [1]. Lorsqu'ils devinrent chrétiens, lorsqu'ils remplacèrent Zeus par le Christ, une place resta vide : celle du génie protecteur de la patrie. Mais on la combla vite.

Les esprits, habitués au culte des héros protecteurs des villes, prêtèrent ce rôle aux saints, héros de la foi et du martyre [2].

Saint Démétrius, qui avait été supplicié vers 306 sous le règne de Maximien, devint le saint patron de Thessalonique [3]. Il fut d'abord un emblème du christianisme persécuté,

de leur dieu patron, pour en accepter un autre, auquel ils n'eussent pas donné au moins quelques-uns des attributs du premier, ce qui d'ailleurs est arrivé. Albert Dufourcq a très bien montré comment les foules ont passé des cultes locaux au christianisme. Ce fut « grâce aux martyrs du Christ que l'hostilité des foules pour la doctrine du Christ s'affaiblissait insensiblement : elle finit un jour par s'évanouir : le culte de ceux-là avait *fait passer* celle-ci. Né peu à peu avec les martyrs, ce culte était donc devenu, du IVe au VIIe siècle, le véhicule de l'Évangile ». *Comment, dans l'Empire romain, les foules ont-elles passé des religions locales à la religion universelle, le Christianisme ? Rev. d'hist. et de littérature relig.*, 4 (1889), p. 263.

1. Cohen, *Monn. de l'empire romain*, t. V, p. 89 ; Eckhel, *Doctrin. num. vet.*, t. VII, p. 471 ; Lenormant, *Cabiri*, Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*, p. 770.

2. Sur la survivance du culte païen voir également : L. Deubner, *De incubatione*, p. 57 ; G. Wobbermin, *Religionsgeschichte Studien*, Berlin, 1896, p. 18 ; Hipp. Delehaye, *Les légendes hagiographiques*, p. 181.

3. D'autres saints avaient aussi reçu le martyre ou étaient vénérés à Thessalonique, mais aucun d'entre eux n'a eu la vogue de saint Démétrius. Tels sont : saints Nestor, Nicéphore, Hélicon, Domninus, Florentius, Agathopus, Theodulus, sainte Thessalonica, sainte Matrona, etc. (d'après le ménologe de Basile II. Tafel, *De Thess.*, p. 144 et s.), ainsi que saint Michel (Μαρτύριον τοῦ ἁγίου μεγαλομάρτυρος Μιχαὴλ τοῦ μαρτυρήσαντος ἐν Θεσσαλονίκῃ. Sp. Lambros, *Catalogue of the manuscripts on mount. Athos*, I, ch. 5, p. 63, n° 777).

pour se transformer ensuite, surtout pendant et après les attaques des Goths et des Slaves, en protecteur de la cité.

En ces moments difficiles, les Thessaloniciens ont pu raviver leur courage et trouver de l'énergie pour se défendre, grâce à leur saint. Ils le voyaient dans leurs visions, luttant à côté d'eux, écrasant les assiégeants. Il apparaissait dans les moments critiques à l'endroit même où le danger était plus grand. Il inspectait les remparts, se mêlait aux combattants pour les encourager et pour mettre en déroute les ennemis.

Pour ces exploits, qu'on a fait représenter sur un mur de son église regardant le stade de la ville, on donna à saint Démétrius le titre de général invincible [1], et on le confirma comme génie guerrier et protecteur de la ville. La tradition lui conserva durant les siècles suivants la renommée et les attributs acquis.

Les Byzantins du XIVe siècle continuèrent à les lui accorder. Ils le désignaient par le nom d' « hégémon » [2], et de « très grand stratège » [3].

Les sermonnaires de ce siècle donnent au culte de saint Démétrius, sans doute inconsciemment, un caractère nettement païen. Il est pour eux le protecteur de la ville, et comme un autre Apollon ou Héraclès, il est σωσίπατρις, σωσίπολις, φιλόπολις [4], φιλόπατρις [5] ; il est le patron non seulement des

1. Cédrénus, II, p. 531-532 ; *Actes*, *ibid.*, passim.

2. Ἐντεῦθεν Δημήτριον δεῖ καλεῖν ἡγεμόνα. Nicolas Cabasilas. Ἐγκώμιον εἰς τὸν ἔνδοξον κτλ· Δημήτριον. Ms. gr. Paris. 1213, f. 48 v.

3. Εἰ γὰρ Δημητρίου στρατηγοῦντος τοῦ παμμεγίστου, ὅς τῶν εἰς τὴν πόλιν ταύτην ἐξυβρίσαι πειραθέντων, τοῖς μὲν τὸ τάχος, τοῖς δὲ, σὺν τόκῳ συγνῷ, ἀξίας ὤφθη τὰς ἀμοιβὰς ἀποδεδωκώς. Manuel Paléologue, Συμβουλευτικὸς πρὸς τοὺς Θεσσαλονικεῖς, ἡνίκα πολιορκοῦντο (par les Turcs). Ms. gr. Paris. 3041, ff. 49 v.-50.

4. H. Gelzer, *o. c.*, pp. 42-63. Cf. Ch. Daremberg et E. Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*. Apollo et Héraclès.

5. Const. Harménopoulos, *Sermon sur saint Démétrius*. Ms. gr. Salonique, N° 49, f. 17.

soldats, mais aussi des marins et des voyageurs sur terre [1]. Sa protection s'étend également sur le ravitaillement de la ville [2]. Il est aussi le « soleil qui projette de brillants rayons [3] ». Les malades, enfin, trouvent en lui, comme en un autre Asclépios, l'infaillible médecin de leurs maux [4].

« Il est pour nous, dit l'archevêque Isidore, le blé et la boisson et toute chose comestible et agréable ; il est le soleil, le ciel, la terre et la mer, et toute chose indispensable [5]. »

Saint Démétrius distribue, avec Dieu, tous les dons aux

1. Καὶ στρατηγῷ νίκην ἐγαρίσατο καὶ στρατιώτῃ σύμμαχος ὤπται· καί που φανεὶς ὁδοιπόρῳ, παραμυθίαν ἐνέσταξε, καὶ κυβερνήτῃ τῶν οἰάκων συνεφήψατο, καὶ θάλατταν εἰς γελῶσαν ἐκ θυμοῦ μετεποίησε. Isidore. Ms. gr. Paris. 1192, f. 278 v.

2. Οὗτος δὲ καὶ σπέρματα μὲν χορηγεῖν οἶδεν ἀνθρώποις καθαρῶς ὑπὲρ τούτων αὐτῷ ἐντυγχάνουσιν, ἡνίκα ἂν ὁ καρπὸς αὐτοὺς ἐπελείπῃ, καὶ τούτου μάρτυρες Θεσσαλονικεῖς μὲν ἄλλοτε λιμὸν διαφυγόντες, ἀνήροτον καὶ ἄπονον σῖτον παροσχόντος τούτοις τοῦ μάρτυρος, οὐκ ὀλίγοι δὲ καὶ ἄλλοι τοιαύτης παρ' αὐτοῦ πολλάκις τυγχάνουσιν εὐεργεσίας, εἰ καὶ μὴ πάντων εἰς ἀκοὴν τὰ τοιαῦτα φθάνει χαρίσματα καὶ τροφὴν δὲ ἄλλην ἐπιδαψιλεύει, ζωῆς ἀληθοῦς λόγον, εἰς ψυχὴν φέρουσαν. Isidore. Ms. cité, ff. 271.

3. Ὁ πολλῷ τούτου φωτοειδέστατος ἄλλος ἥλιος. *Ibid.*, f. 276 v. Cf. *Ibid.*, ff. 271-272. Ὁ δὲ φωτολαμπὴς Δημήτριος καὶ ἀειλαμπεῖς προβάλλει τὰς θείας αὐτοῦ λαμπηδόνας, οὐδὲ γὰρ νὺξ αὐτὸν ἀντιφράττει, οὐκ ἄλλο τῶν ἐπιπροσθούντων οὐδέν, ὥστε τὰς ὑπὲρ ἥλιον διαυγεστέρας δεήσεις ἀδιακόπως ὑπὲρ ἡμῶν πρὸς Θεὸν ἀναπέμπειν, καὶ τοῖς ἄνω καὶ φωτεινοῖς ἀγγέλοις, τῷ παρ' ἑαυτοῦ συνεπιλάμπει φωτί, λαμπρὸς οἷον, καὶ φωτοβόλος τῇ ἑαυτοῦ καθαρωτάτῃ καὶ πάσης ἰλύος ἀρρυπώτῳ ψυχῇ, μετ' ἀγγέλων παριστάμενος τῷ δεσπότῃ. *Ibid.*, f. 272.

4. Πρὸς δ'ἀπαλλαγὴν νοσημάτων, οὐδ'ἅπαντα τὰ τῆς γῆς βλαστήματα, τῷ ἑνὶ τούτῳ μόνῳ καὶ πολυδυνάμῳ φαρμάκῳ, φημὶ δέ, τὸ πολλύρρουν τοῦ ἀθλητοῦ μύρον παραβάλλεσθαι δύναται. *Ibid.*, ff. 271 v.

Comme saint médecin, saint Démétrius avait presque effacé à Thessalonique la réputation des saints Côme et Damien. Ce dernier y était vénéré aux premiers temps chrétiens. Il est en effet représenté sur les mosaïques de la coupole de l'église de Saint-Georges. J. Kurth. *Die Mosaikinschriften von Salonik. Mittheilungen des k. d. archäol. Instituts*, XXII (1897), p. 470.

5. Οὗτος ἡμῖν, ὡς σῖτος καὶ ποτόν, καὶ εἴ τι τῶν ἐδωδίμων καὶ νοστίμων ἕτερον· οὗτος, ὡς ἥλιος, οὐρανός, γῆ, θάλασσα καὶ ὅ τι τῶν εἰς χρείαν ἡμῖν τελούντων ἀναγκαίων ἄλλο. Isidore, *ibid.*, f. 272 v.

hommes, dont il est le bienfaiteur [1]. Il est enfin considéré comme un messager et prophète de Dieu [2]. C'est pour cela qu'il était la gloire et l'orgueil de Thessalonique, qui le considérait comme un de ses fils [3].

Elle en était même enviée par les autres cités. Nicéphore Chumnos, félicitant les Thessaloniciens de l'honneur d'avoir parmi eux le glorieux saint, dit dans une lettre qu'il leur adressait : « Saint Démétrius est la première et la dernière parure de la ville, votre gloire sacrée, la très brillante couronne, l'abondante richesse, l'inépuisable trésor [4] ».

Les peuples voisins vénéraient aussi saint Démétrius. Ainsi, aux XIIe et XIIIe siècles, les Bulgares le considéraient comme leur protecteur. Deux de leurs chefs, d'origine valaque, les frères Pierre et Assan, ayant été outragés par l'empereur byzantin, rentrèrent en Bulgarie, et, convoquant une assemblée dans l'église de saint Démétrius à Tirnovo, prêchèrent la guerre contre Byzance. Pour relever les courages, ils tinrent à assurer leurs concitoyens que saint Démétrius s'était réfugié en Bulgarie, après la prise de Thessalonique par les Normands, et qu'il avait ainsi abandonné à jamais les Grecs [5].

1. Τούτων ἁπάντων Δημήτριος, σὺν Θεῷ καὶ μετὰ Θεόν, δοτήρ, προμηθεύς, χορηγός, εὐεργέτης. Isidore, *ibid.*, f. 277.

2. Grégoire Palamas, *Homélie*, XLIII. Migne, CLI, col. 545. Cf. Isidore, *l. c.*, ff. 271-272.

3. Αὕτη (Thessalonique) πρὸς τὴν κάτω γέννησιν, τῷ μάρτυρι πατρὶς καὶ γεννήτρια· ἐν ταύτῃ δῆτα ὠδίνας λύσας τὰς μητρικὰς, γεννηθείς τε καὶ αὐξηθείς. Jean Staurakios, Λόγος εἰς τὰ θαύματα τοῦ πανενδόξου μεγαλομάρτυρος Δημητρίου. Ms. gr. Paris (Coislin). 146 (XIVe s.), f. 6 v.

Il faut rappeler ici l'opinion du R. P. H. Delehaye, qui met en doute l'origine thessalonicienne de saint Démétrius, laquelle serait de Sirmium. Thessalonique n'aurait fait qu'usurper un saint célèbre dans la région danubienne et les Balkans. De pareilles usurpations ont été assez fréquentes (H. Delehaye, *Les légendes des saints militaires*, pp. 108 et 112).

4. Θεσσαλον. συμβ. Boissonade, *Anecd. gr.*, pp. 148-149.

5. N. Choniatès, *Hist.*, p. 485.

Le saint était connu et vénéré dans tout l'Orient et en Occident.

Dans les exploits de Basile Digénis Acritas, le héros est protégé par la Grâce de Dieu, par la Vierge et les Archanges, ainsi que par trois saints cavaliers : saint Théodore, saint Georges et « le très glorieux saint Démétrius [1] ».

Les Latins croyaient aussi que saint Démétrius — avec saint Georges et saint Mercure — s'est porté au secours des Croisés devant Antioche [2]. A l'église du Mans, qui possédait depuis le début du XIIe siècle une relique de saint Démétrius, on célébrait aussi sa fête, le 26 octobre [3].

Ce saint était, par conséquent, universellement connu dans le monde chrétien. Ceux qui arrivaient à Thessalonique pour des affaires, considéraient comme de leur devoir d'apporter leurs hommages devant son tombeau.

C'était, du reste, une habitude qui remontait aux plus anciens temps [4]. Les pèlerins y affluaient aussi [5]. Ils arrivaient en grande partie des pays lointains pour chercher la guérison d'une maladie, à l'aide de l'huile odoriférante et sacrée, qui

1. E. Legrand, éd. Paris. 1892, pp. 2 et 110, vers 25 et 701.

2. Mathieu, Paris, *Chron. maiora ad ann. 1098*, citée par H. Delehaye dans *Les saints mil.*, p. 4, note 7.

3. Amb. Ledru, *Le bienheureux Démétrius de la Fontaine Saint-Martin* dans la « *Province du Maine* », t. IX (1901), pp. 129-140.

4. Μόνον οὐ περιώνυμον εἰσῄειν νεών, μόνον οὐ γονυπετήσας τὴν κεφαλὴν ὑπέθηκα τῇ σορῷ καὶ τὴν θείαν περιεπτυξάμην εἰκόνα, κᾆτα δὲ ἀναστὰς καὶ κύκλῳ περιβλεψάμενος προσεῖπον πάντας ὑμᾶς τιμίως καὶ ποθεινῶς ἄγαν κατησπασάμην. C. Acropolite. Λόγος εἰς τὸν μεγαλομάρτυρα καὶ μυροβλύτην Δημήτριον. Papadopoulos-Kérameus. *Analecta* I, p. 161. Cf. *Actes de saint Démétrius*, Migne, CXVI, col. 1265 : Εἶδεν ἑαυτὸν ἀναβαίνοντα ἐπὶ τὴν πηγὴν τῶν ἰαμάτων, λέγω δὴ τὸ τοῦ ἀθλοφόρου πάνσεπτον τέμενος, ἐθάδι νόμῳ τῶν προσπλεόντων τῇ πόλει ἅτε δὴ καὶ αὐτὸς πρώτως εἰσβαλὼν αὐτῇ.

5. Τοῦ δὲ ἕως ἐσχάτου τῆς γῆς, ὅποι γῆς ὁ μέγας οἰκεῖ φανῆναι Δημήτριος, οὗτος πιστὸς χρηματίζει κῆρυξ, ἕλκων ἐκ περάτων γῆς οὐκ ὀλίγους τοῖς θαύμασι τὸν θαυματουργὸν ἐπιζητοῦντας Δημήτριον. Isidore. Ms. gr. Paris. 1192, f. 270.

coulait continuellement du corps du saint, embaumant l'air [1]. Parmi eux l'on comptait souvent des monarques et des empereurs [2].

Cette huile sacrée, le *myron*, était considérée non seulement comme un remède infaillible contre les maladies, mais aussi comme un talisman pour chasser les démons et pour purifier les âmes et les lieux [3]. Les Thessaloniciens, qui en faisaient aussi un large usage, s'en enduisaient parfois avant de faire une sortie pour attaquer les troupes qui assiégeaient leur patrie [4].

Le *myron* coulait en quantité considérable. On le cueillait dans des vases qui, dans le pays, s'appelaient *koutrouvia* [5].

Le tombeau, couvert de grandes dalles de marbre [6] et orné de bijoux en or et en argent, était taché de l'huile, qui coulait en abondance et pénétrait dans la terre [7]. Lorsque Thessalonique fut prise en 1430, les Turcs en puisèrent pendant plusieurs jours autour du tombeau [8], sans parvenir à l'épuiser [9].

1. N. Chumnos, *o. c.*, pp. 150-151 ; Μονῳδία εἰς τὴν Θεσσαλονίκην, Νέος Ἑλληνομνήμων, VI, fasc. 4e (1908), p. 381 ; Gr. Palamas. Ms. gr. Paris. 1239, f. 181, et *homélie* XLIII, Migne, CLI, col. 541.

2. Tel l'empereur Michel IV, qui souffrait d'hydropisie. Cédrénus, II, pp. 518-519 ; Andronic III qui fut guéri d'une blessure au pied. Cantac., I, 53, pp. 270-2.

3. Anne Comnène, *Alexias*, éd. A. Reiffersckeid, I, p. 82 ; N. Chumnos, *l. c.* ; Isidore, Ms. cité, ff. 270, 271-271 v.

4. Cédrénus, II, pp. 531-532.

5. Καὶ σκεῦός τι ὡς ἐδόκει φέρων χεροῖν, ὃ δῆτα ἐγχωρίως καλεῖται κουτρούβιον, τοῦτο τῶν ἀναβλυζόντων ἐκεῖθεν μύρων πεπλήρωκεν. Jean Staurakios. *Homélie*. Ms. gr. Paris (Coislin). 146, f. 40.

6. Καὶ τῆς θύρας μετέθεντο, καὶ τὴν ἱερὰν μετέστησαν λάρνακα, καὶ μαρμάρους ἐκεῖθεν ἦρὰν ἐκ μέσου ἑπτά. *Ibid.*, f. 39.

7. Τὸ δ'ἐκεῖθεν ἐκφορούμενον ἦν πηλῶδες πεφυραμένον ἐκ μύρου καὶ χώματος. *Ibid.*, f. 39 v.

8. Ce que les *hodjas* de l'église de Saint-Démétrius montrent aujourd'hui aux visiteurs, n'est qu'une pierre tombale chrétienne de dimensions très restreintes, apportée là par qui sait quel hasard. La décoration, d'un art presque barbare, révèle une époque bien postérieure au XIVe siècle.

9. J. Anagnoste, ch. 16, pp. 515-516.

L'abondance du *myron* augmentait au jour de la fête du saint. On le voyait alors couler même des colonnes et des murs de l'église [1].

La fête de saint Démétrius, que certains Byzantins n'hésitent pas à comparer aux fêtes païennes [2], avait lieu au mois d'octobre. Elle commençait le 20 du mois, c'est-à-dire six jours avant celui spécialement consacré au saint, et qu'on appelait les vigiles (τὰ προεόρτια) [3].

A cette occasion l'on chantait dans toutes les églises des messes et des hymnes [4], dont quelques-unes étaient spéciales

1. Voici ce que nous apprend le synaxaire arabe jacobite sur ce sujet : « Chaque jour, il coule une huile parfumée, qui procure la guérison à quiconque en prend avec foi, et particulièrement le jour de sa fête. En effet, il en coule plus que les autres jours, et il en coule des murailles et des colonnes de l'église. Les gens, si nombreux qu'ils soient, essuient les murs, et mettent de cette huile dans leurs outres. C'est un miracle qui existera jusqu'à la fin des temps : des prêtres vertueux, qui l'ont vu, l'ont raconté et ont rendu témoignage là-dessus. » *Le synaxaire arabe Jacobite* (rédaction copte), publ., trad., et annoté par René Basset (*Biblioth. Orientalis*, t. I, fasc. 3. Paris (post. 1903 ?), pp. 376-377.

2. Timarion, *l. c.*, Em. David. Τὰ Δημήτρια, dans l'Ἡμερολόγιον τῶν ἐθνικῶν φιλανθρωπικῶν καταστημάτων. Constantinople, 1906, t. II, pp. 399-402.

3. Un discours de Constantin Harménopoulos, écrit et prononcé à cette occasion, est intitulé ainsi : Τοῦ πανσεβάστου νομοφύλακος καὶ κριτοῦ Θεσσαλονίκης Κωνσταντίνου τοῦ Ἁρμενοπούλου, λόγος εἰς τὴν προεόρτιον ἑορτὴν τοῦ μεγάλου Δημητρίου τοῦ μυροβλύτου, ἥτις ἐν τῷ ναῷ τῆς ὑπεραγίας Θεοτόκου τῆς ἀχειροποιείτου τελεῖται. Ms. gr. Salonique, N° 49, f. 5 v. Cf. Isidore. Ms. gr. Paris. 1192, f. 269 : Εἴη γε ταῖς τοῦ μεγάλου Δημητρίου πρεσβείαις, καὶ λαμπρῶς νῦν ἡμᾶς προεορτάσαι, καὶ τὴν λαμπρὰν αὐτοῦ μνήμην λαμπροὺς φθάσαι καὶ ἀρρυπώτους, τὴν δ'ἄληκτον ἑορτήν, συνεορτάζειν αὐτῷ λαμπρότερον ἐκεῖ καταξιωθῆναι.

4. Καὶ τῷ τοιούτων αὐτοῦ ἐμμελῶν ἄνωθεν ᾀσμάτων καὶ λαμπάδων καὶ σαλπίγγων, καὶ τῶν ἄλλων μουσικῶν ὀργάνων εἰθίσθαι κατήκοον τῶν μὲν εἶναι, τῶν δὲ θεατήν, ὅτ'ἐν σώματι ἦν, καὶ τῶν κοσμικῶν παντάπασιν, οὐκ ἀπέστραπτο. Const. Harménopoulos. Ms. cité, f. 14. Cf. Isidore. Ms. cité, f. 269 : Οὐ μικρὸν δὲ πρὸς λόγον ἤγημαι θαύματος, καὶ τὴν τῶν ἡδυφώνων τούτων μελῳδῶν οὕτω θαυμαστὴν καλλιφωνίαν, οὕτω γλυκυτάτην ὑπὲρ ἀηδόνας μουσουργίαν, οὕτω στερροτάτην ἐν τοῖς ὕμνοις καρτέριαν.

à Thessalonique [1]. Une foule considérable assistait aux vigiles de la grande fête, qui devait mettre fin au carême spécial de vingt-six jours en l'honneur de saint Démétrius [2].

Le 20 octobre commençait également la foire, où se donnaient rendez-vous les commerçants de tous pays : de Syrie, d'Égypte, de Grèce, d'Italie, d'Espagne, de France, de Russie.

La fête consistait effectivement en quatre fêtes distinctes [3].

La première, au 26 octobre, à laquelle prenaient part l'empereur, le gouverneur et leurs suites ; la seconde était réservée à l'archevêque et à son clergé ; la troisième aux moines [4] ; et enfin, huit jours après la principale, c'est-à-dire le 3 novembre, avait lieu la dernière, qu'on appelait fête de huit jours (ὀκταήμερος ἑορτή) [5], célébrée par tout le peuple.

Dans la pensée des théologiens, ces quatre solennités constituaient un symbole : c'étaient les quatre parties du monde, accourues pour rendre hommage au glorieux saint [6].

1. On lit dans un recueil de musique, écrit au XIVe siècle, probablement par le musicien Panarétos, ceci : ἔχει δὲ καὶ μέλος Ἁγιορειτικόν, Σωσαντρινὸν καὶ Θεσσαλονίκης. Papadopoulos-Kérameus, Ἱεροσολυμητικὴ βιβλιοθήκη. II, p. 607.

2. Καὶ νηστεία τὸν πολιοῦχον ταύτης ἡ πόλις ἐπετείῳ σεμνύνει ..... ἀρχὴν ἐχούση τὴν τοῦ μηνός, καθ'ὅν ἡ τούτου γέγονεν ἄθλησις. Const. Harménopoulos, *l. c.*, f. 15 v. Cf. Isidore, *l. c.*, f. 275 : Ἀφίημι βρωμάτων ἐνίων καὶ ποτῶν ἀποχήν· et f. 281 : ἔνθεν καὶ νηστεία μὲν ἡ παρ' ἡμῶν εἰς τὴν τοῦ μάρτυρος τελεῖται τιμήν, καὶ σκληραγωγία τις ἄλλη, καὶ ὅτι περιηγμένοι τὰς χεῖρας ἔνιοι τὸν θεῖον τοῦτον ναὸν περιστρέφεσθε, καλὰ ταῦτα.

3. Φόρον οὖν ὡσανεὶ καὶ ἡμεῖς, ἢ μᾶλλον οἷά τινα δῶρα τῷ μάρτυρι προσάγομεν τὰς εἰρημένας τέσσαρας πανηγύρεις. Isidore. Ms. cité, f. 297 v.

4. Ὁμιλία ῥηθεῖσα εἰς τρίτην μετὰ τὴν μνήμην τοῦ ἁγίου Δημητρίου, καθ'ἣν ἑορτάζουσιν οἱ μοναχοί. *Ibid.*, f. 284.

5. Ὁμιλία εἰς τὴν καλουμένην ὀκταήμερον ἑορτὴν τοῦ ἁγίου Δημητρίου. *Ibid.*, f. 296.

6. Τέσσαρα παρ'ὑμῖν τετύπωται συστήματα, ὧν ἕκαστον ἰδίᾳ πανήγυριν ἄγει τῷ μάρτυρι Δημητρίῳ. Βασιλεὺς μὲν γάρ, ὅ προσῆκε, σὺν τοῖς ἐν τέλει καὶ ἀξιώμασι, τὴν τῆς ἑορτῆς πρῶτος ἀναδέχεται διακονίαν, ὁ μὲν διδούς, τῶν δὲ, ὑπουργούντων· τελεῖ δὲ μετ'αὐτὸν τῆς τελετῆς ἐκείνης δεύτερος, ὁ ἱεράρχης καὶ τοῦτον μοναχοὶ διαδεχόμενοι, ὅσον ἐνδείξασθαι τὸ πρὸς τὸν μάρτυρα φίλτρον, τὸ εἰκὸς ἀφο-

La veille de la grande fête, le soir du 25 octobre, les églises de la ville, et notamment celle de Saint-Démétrius et de la Mère-de-Dieu, étaient parées et brillamment illuminées [1]. Tout le monde était debout [2]. Une grande et magnifique procession partait, à la nuit tombante, de l'église de la Mère-de-Dieu, l'archevêque et son clergé en tête, entourés de chantres et de personnes portant des cierges allumés ; elle suivait la grande rue Egnatia pour se rendre à l'église de Saint-Démétrius, à travers les rues illuminées. Cette procession symbolisait le chemin parcouru par le saint pour aller au supplice [3]. Grégoire Palamas nous apprend, en effet, que saint Démétrius, d'après la légende, a subi le martyre dans une salle souterraine, appelée « le refuge » (καταφυγή) et située près de l'église de la Mère-de-Dieu [4].

Une fois le cortège arrivé à l'église du saint, l'office commençait, office qui devait durer trois nuits consécutives [5].

σιοῦνται τῷ ἀθλητῇ· εἶθ' ὁ σύλλογος τῆς πολιτείας ἅπας, τὴν τελευταῖαν ἀποδίδωσι πανήγυριν. Τοῦτο τοίνυν εἰς ἔπαινετόν τινα φέρει λόγον ὥσγε ἐμοὶ δοκεῖ· ἔχει δὲ οὕτως ὁ περίγειος ἅπας κόσμος εἰς τέσσαρα πάντως διῄρηται πέρατα· οὗτος δὲ, ὡς ἐν ἄλλῃ δέδεικται ὁμιλίᾳ, κοσμεῖν καὶ πανυγυρίζειν εἰς δύναμιν τὸν ἱερὸν ὀφειλέτης ὑπόκειται Δημήτριον, ἵνα τοιγαροῦν τοῦτο δείξῃ Θεσσαλονίκη, ὡς ἡ τετραμερὴς πᾶσα οἰκουμένη πρὸς ὕμνον ὑπόχρεως τῷ μάρτυρι, καὶ ὅτι τὸ τῆς οἰκουμένης ἅπαν ὄφλημα, μόνη διὰ τὴν πρὸς τὸν ἀθλητὴν ἀνατίθεται φιλοστοργίαν. *Ibid.*, ff. 296 v.-297.

1. Isidore, *ibid.*, f. 275.

2. Timarion, ch. 6 et suiv.

3. Τὸ τούτου χριστομίμητον ἐξεικονίζουσα πάθος καὶ τὴν ἐκεῖθεν εἰς τὸ μαρτύριον αὐτοῦ μετὰ πομπῆς ἀγωγήν. C. Harménopoulos, *l. c.*, f. 17.

4. Gr. Palamas, *Homélie*, XLIII. Migne, CLI, col. 544. Cf. Harménopoulos, *l. c.* : ἡ διὰ τῆς λεωφόρου ἐκ τῆς οὕτω λεγομένης καταφυγῆς, διὰ τὸ τοῦτον ἐκεῖσε ἀριστέα, ὑπόγεω γάρ εἰσιν ἐνταῦθα στοαί, κατὰ τὴν ὅταν ἐντεῦθεν ἡμᾶς διώκουσιν, ἐκεῖσε ἱέναι κελεύουσαν ἐντολήν, ζητούμενον μὲν, τόπον δὲ τῇ ὀργῇ κατὰ τὸ γεγραμμένον διδόντα, καταπεφευγέναι μικρὸν ἀποκρυπτόμενον, εἰς τὸν θεῖον τούτου καὶ περιβόητον ναόν, μετ' ᾠδῆς πρόεισι καὶ θείου παιῶνος καὶ φωτοχυσίας ὅτι πολλῆς ὡς καὶ πάσας φωτὶ τὰς ἀγυιὰς καταστράπτεσθαι.

5. Γίνεται δ' ἐπὶ τρεῖς αὕτη παννύχους διαυκτερεύσεις. *Timarion*, ch. 6, éd. Hase, p. 174.

Les Thessaloniciens les passaient en veille, et les plus dévots d'entre eux, les mains liées au dos, faisaient le tour de l'église [1], ce qui symbolisait vraisemblablement le chemin du martyre.

Pendant ce temps l'archevêque, entouré de son clergé et au milieu de ses ouailles, divisés en deux groupes, présidait à l'office divin [2].

Le lendemain, le 26 octobre, principal jour de la fête, avait lieu la grand'messe à laquelle assistaient, l'empereur ou le gouverneur et leurs suites. Ils avançaient, suivis des nobles, entourés de leurs gardes à cheval, ainsi que des troupes à pied. La foule faisant haie sur le passage, les accueillait avec de vives acclamations [3].

C'était un très beau spectacle que ce splendide cortège défilant devant le peuple et allant à l'église. On voyait, en effet, s'avancer en costumes éclatants un très grand nombre de nobles, « des hommes aux cheveux gris, des jeunes gens

1. Καὶ ζήλου καὶ χρηστοῦ παραδείγματος, πολλαῖς τῶν πόλεων ἄλλαις προσθείην ἂν παραίτιαν, ἡ περὶ τῆς ὑμετέρας ἀγάπης λαμπρὰ περὶ τὸν θεῖον Δημήτριον δοξολογία καὶ σύμπνοια, ἡ σεμνὴ περὶ τὸν μάρτυρα πάννυχος φωταγωγία, ἡ ἐπαινουμένη καὶ συχνὴ τῷ θείῳ τούτῳ σηκῷ προσεδρεία, ἡ ἄοκνος ὧδε καὶ θεοφιλὴς ἐπιφοίτησις, ἡ πρόθυμος ὁσημέραι καὶ θεοκίνητος, ὡς εἰπεῖν κίνησις, ὥστε ἐνθάδε παραβάλλειν καὶ τὸ σέβας ἀποδιδόναι τῷ στεφανίτῃ, τὸ εὐαπόδεικτον καὶ ἀναμφίλεκτον ἡμῖν περὶ τὸν μέγαν τοῦτο φίλτρον Δημήτριον, ὅτι νύκτες ἑκάστοτε τρέχοντας ὑμᾶς ἔχουσι πρὸς τοῦτο δὴ τὸ τοῦ μάρτυρος τέμενος ἀφίημι βρωμάτων ἐνίων καὶ ποτῶν ἀποχήν, ἔτι δὲ καὶ περιαγωγὰς ἑκουσίους, οὐ μικρῶν εὐμοιρούσας ἐπαίνων, αἷς οἱ θερμότεροι τοῦ ἀριστέως τούτου προσκυνηταί, μᾶλλον ἢ προπομπαῖς ἄλλοι καὶ δωροφορίαις ἐπισεμνύνονται· καὶ ἤδη τῆς ἱερᾶς αὐτοῦ προσιούσης μνήμης, περιηγκωνιασμένας τὰς χεῖρας ἔχοντες, κύκλῳ τὸν ναὸν τοῦτον ἡδέως περιελίττονται, ταύτην ἡγούμενοι χάριν τῷ καλλινίκῳ Δημητρίῳ προσεφέρειν, ἑαυτοῖς σκληραγωγίαν νομοθετεῖν καὶ δουλικὴν ὑπὲρ τοῦ μάρτυρος ὑποδύεσθαι καταδίκην. Λαμπρὰ ταῦτα, ἀγαπητοί, καὶ θαύματος ἄξια. Isidore. Ms. cité, ff. 275-275 v.

2. Un manuscrit de la bibliothèque de l'Université d'Athènes, le nº 788 (fin XIe-XIIe s.), nous donne les détails de cette messe. A. Dmitrijevskij. *Opisanie liturgičeskich rukopisej*, pp. 300-301.

3. *Timarion*, ch. 6-7, pp. 174-175.

aux cheveux blonds, des silhouettes martiales, montant de superbes chevaux arabes aux harnais dorés et argentés[1] ».

Dès que le brillant cortège était arrivé, la messe commençait. Les chantres et les chœurs se mettaient à chanter les hymnes avec un art accompli. Les religieuses, qui y participaient aussi, divisées en deux groupes et rangées vers l'aile gauche de l'église, chantaient des airs religieux, répondant aux hymnes des chantres. Et tout cela faisait un ensemble parfait et produisait une profonde impression sur la foule massée dans l'église [2].

Saint Démétrius était ainsi fêté avec une pompe et un apparat tout particulier.

Les autres villes de l'Empire, la capitale surtout, imitaient Thessalonique, et cela d'autant plus qu'aux derniers temps, saint Démétrius avec la Vierge étaient devenus les protecteurs de la famille impériale [3].

Les fonctionnaires de l'Empire de cette époque remplissaient leurs devoirs « sous l'inspiration divine et sous la protection de la Vierge et de saint Démétrius » [4].

Sur les monnaies des Paléologues le saint est représenté avec la Vierge protégeant l'empereur [5]. On les représentait

1. *Timarion*, ch. 6-7, pp. 174-175.

2. *Ibid.*, ch. 10, p. 184.

3. Il paraît que la fête de saint Démétrius était considérée, jusqu'à la fin du XIIe siècle, comme de second rang. On voit, en effet, sur la liste de fêtes, dressée sous le règne de Manuel Comnène (1166), que la fête de saint Démétrius figure parmi celles, pendant lesquelles les cours de justice ne chômaient que partiellement, tandis que pour certaines autres tout service cessait. Z. v. Lingenthal, *Jus graeco-rom.*, III, p. 475. Cf. *Id.*, *Prochirum auctum*, *ibid.*, VI, p. 386.

4. Voir la nomination d'un démarque à Constantinople. Sathas, Μεσ. βιβλ., t. VI, pp. 643-4.

5. Monnaies de bronze (nos 503 et 507) de Théodore Vatatsès Lascaris (1255-1259), empereur de Nicée, et d'Andronic III. J. N. Svoronos. *Journ. intern. d'archéol. numism.*, t. XI (1908), IVe trim., pp. 322-323.

également ensemble dans les images saintes de l'époque. Constantin Harménopoulos décrit minutieusement une pareille icône que possédait au XIVe siècle, l'église de l'*Acheiropoiétos* de Thessalonique. Le saint portait le costume militaire, la lance à la main ; la Vierge avait l'attitude d'orante [1].

Cette vénération particulière peut trouver une explication. Constantinople et Thessalonique étaient à cette époque les seuls deux centres importants de ce grand empire de Byzance, réduit en lambeaux. Or, Constantinople avait pour protectrice la Mère-de-Dieu [2] ; saint Démétrius veillait sur Thessalonique, seconde capitale de l'Empire. C'est pour cela qu'on les réunit dans une adoration commune.

Constantin Harménopoulos nous apprend aussi que saint Démétrius était fêté à Thessalonique, en dehors de sa grande fête, trois fois par semaine : le dimanche, le mercredi, et, dans l'église de l'Acheiropoiétos, le vendredi en même temps que la Vierge. Et il nous en donne l'explication.

Le mercredi c'était le jour où le Seigneur fut trahi et en

1. Τὸν δὲ ἀριστέα τοῦ Χριστοῦ Δημήτριον, ὁπλοφόρον αὐτῇ (dans l'église) παριστάμενον τὴν λόγχην κατέχοντα, τὸ φάσγανον φοροῦντα, ὅλον ἀνδρικόν, ὅλον εἰς ἀντιπάλων ἄμυναν ἕτοιμον, μονονουχὶ τοὺς ἡμῶν δυσμενεῖς ἀφειδῶς κατακόπτοντα, παρὰ τοσοῦτον οὐ κινοῦντα τὴν λόγχην, παρ' ὅσον τὴν ἐξ ἱκεσίας θεομητορικὴν δικαίαν ἐστὶ ῥοπὴν ἀναμένων· ἡ μὲν γὰρ Θεοῦ Μήτηρ θερμῶς ὑπὲρ ἡμῶν λιπορεῖ, Θεὸς δὲ, αὐτοῦ οἶδ' ὅτι τῆς Μητρὸς εὐμενῶς τῆς προσκλήσεως ἐπακούων, χωρεῖν ἡμῶν κατ' ἐχθρῶν ἐπιτάζεται τῷ ἑαυτοῦ μάρτυρι φιλάνθρωπος γάρ· ὁ δὲ γενναῖος οἷα θεῖος ὁπλίτης, ἡμῖν στερρῶς προσταγεὶς ἐπαμυνεῖ, φιλόπατρις γάρ, τὴν διάνοιαν πρὸς Θεὸν ἐσχηκόσι· τί τῆς ἀκοῆς προσηνέστερον ταύτης ; τίνι γὰρ ἄν τις ἄλλῳ, ἢ τὴν τῶν δυσμενῶν ἐλπίσαι καταβολήν, ἢ τὴν ἑαυτοῦ σωτηρίαν θαρρῆσαι, ἢ τῷ θεάματι τούτῳ, ὅταν γὰρ ἡ μὲν πάναγνος τοῦ Θεοῦ Μήτηρ ἱκέσιος ἱσταμένη φαίνηται, ὁ δὲ καλλίνικος θεῖος μάρτυς ἔνοπλος παρ' αὐτῇ, πῶς οὐ φανὰς ἔχειν τὰς ἐλπίδας τοὺς τούτων ἱκέτας καὶ ὑμνητὰς χρή ; C. Harménopoulos. Ms. cité, ff. 16-v.17.

2. L'hymne acathiste, composée en une époque sur laquelle les savants ne se sont pas encore mis d'accord, est un recueil de louanges à la Vierge, qui sauva Constantinople des ennemis.

même temps, d'après la tradition, le jour de naissance de saint Démétrius ; le dimanche représentait son ascension et instauration éternelle dans les cieux à côté du Christ, d'où il daigne veiller sur Thessalonique. Enfin on adorait la Vierge le vendredi, jour de la passion du Christ, pour commémorer les souffrances qu'elle avait endurées comme mère du Verbe ; et Harménopoulos ajoute que la ville y associa son saint patron [1].

On voit, par conséquent, que la plus grande vénération des Thessaloniciens allait premièrement à saint Démétrius et secondement à la Vierge.

Une icône miraculeuse et célèbre de la Mère-de-Dieu « non faite par des mains d'homme » (ἀχειροποίητος), existait dans une des plus grandes églises de la ville, à qui elle avait prêté son nom de « Παναγία ἡ Ἀχειροποίητος ».

Deux autres saintes étaient, à Thessalonique, l'objet d'une adoration particulière : sainte Anysia [2] et sainte Théo-

1. Περὶ δὲ τῆς ἑορτῆς καὶ ἱερᾶς τῆς παρούσης προσόδους, βραχέα ἅττα λέγω μὲν εἰ δοκεῖ, ὅθεν τε τὴν ἀρχὴν ἔσχε, καὶ τίνα τὸν τρόπον οὕτως ἐπενοήθη. Ἔχει δὲ οὕτω· καὶ σκοπῶμεν, πρὸς τοὺς οὐκ εἰδότας δὲ, εἰ ἄρα που καί τινες εἶεν, ὁ λόγος, ὡς νουνεχῶς, ὡς εὐσεβῶς καὶ θεοφιλῶς καὶ ὡς τῶν τὴν ἀρχὴν ταύτην ἐπινενοηκότων ἀξίως σέβει μὲν τὸν μέγα ἀθλητὴν ἡ τοῦτον ἐνεγκαμένη πόλις καὶ διὰ παντὸς τοῦ ἔτους, δι'ἃς ἄνωθεν ἀπέχει παρ'αὐτοῦ δωρεάς τε καὶ χάριτας· σέβει δὲ αὐτόν, ... καὶ δὶς τοῦ ἐνιαυτοῦ τῶν ἑβδομάδων ἑκάστης, ἔν τε τῇ πρώτῃ ταύτης τῶν ἡμερῶν, ἣν κυριακὴν ἐξαιρέτως, δι'ἣν ἴσμεν σωτήριον ἐν αὐτῇ τοῦ Κυρίου πᾶσιν ἀνάστασιν γινομένην, καλοῦμεν· καὶ τῇ τετάρτῃ, καθ'ἣν ὁμοίως αὐτὸν ἴσμεν δι'ἡμᾶς τοῖς ἀνόμοις προδεδόμενον· τῇ μὲν, ὅτι χριστομιμήτως τὴν πλευρὰν καὶ οὗτος ἑκὼν ἐνύγη, τούτῳ μόνον ἐνταῦθα τοῦ Σωτῆρος, εἴθ'ὑστερήσας εἴ τε πλεονεκτήσας, οὐκ ἐγὼ φάναι, τῷ μυριότρητον ταύτην σχεῖν τῇ δ'ὅτι κατ'αὐτὴν ὥς φασι τὴν τετάρτην τήν τε πρώτην αὐτὸν καὶ κάτω γέννησιν ἐσχηκέναι, καὶ τὴν δι'αἵματος ἀναγέννησιν ἐκόνθ'ὕστερον εἰληφέναι, δι'ἧς <εἰς> οὐρανοὺς ἀνελθὼν ἀθανάτως πολιτεύεται ζῶν, τὴν ἑαυτοῦ πόλιν καὶ πάσας ἐποπτεύων ἐκεῖθεν. Οὐ μὴν, ἀλλ'ὥ τῆς εὐνοίας, κἂν τῷ τῆς Θεομήτορος τούτων νεῷ παραπλησίως ἐν τῇ τῶν ἡμερῶν ἕκτῃ γίνεται, ἐν ᾧ καὶ καθ'ἣν ἑορτάζειν ἑκάστοτε πρὸς τῷ δεσποτικῷ πάθει τὴν τοῦ Θεοῦ παρειλήφαμεν Μητέρα, ὅτι τῷ Σωτῆρι τότε κατ'αὐ τὴν τοῦ Σωτῆρος παγέν τι τοῖς ἰουδαίοις παρίστατο, καὶ τὰ μητρικὰ τῷ υἱῷ συνέπασχε σπλάγχνα· συνεορτάζειν γὰρ ἡ πόλις αὐτῇ καὶ τὸν χριστομίμητον διὰ ταῦτα καλῶς ἐπενόησε μάρτυρα. Const. Harménopoulos, Ms. cité, f. 14.

2. Philothée, Λόγος εἰς τὴν ἁγίαν ὁσιομάρτυρα Ἀνυσίαν τὴν ἐν Θεσσαλονίκῃ. Triantaphyllis et Grapputo, *Anecdota*, pp. 100-101.

dora [1]. Cette dernière, originaire de l'île d'Égine, avait passé toute sa vie, au IXe siècle, comme religieuse dans un couvent de femmes à Thessalonique, où elle mourut.

Son corps, du pied duquel coulait une huile parfumée pareille à celle de saint Démétrius [2], était conservé dans ce couvent de femmes, qui portait son nom, et qui était consacré auparavant à saint Étienne. A la prise de la ville en 1430, les Turcs jetèrent ces reliques par terre et les brisèrent. C'est avec de grands sacrifices que les Chrétiens ont pu les racheter et les rassembler [3].

1. On possède plusieurs « vies » de cette importante sainte de Thessalonique (Kurtz E. Γρηγορίου, Βίος καὶ πολιτεία τῆς ὁσίας Θεοδώρας. *Mémoires de l'Acad. imp. des Sc. de S.-Pétersb.*, VIIIe série, cl. hist., vol. VI, p. 5. Quant à la sainte Thomaïs, marraine de l'historien Phrantzès (Phrantzès, *Hist.*, livr. I, 18, Bonn, p. 65 et livr. II, 5, pp. 139 et s.), sur laquelle on a également une vie inédite, elle est venue à Thessalonique d'une des îles, et s'y fit religieuse. Lorsque la ville fut prise pour la première fois par les Turcs, vers 1385, elle en partit pour une autre île de l'archipel. C'est beaucoup plus tard qu'elle reçut la sanctification (Βίος καὶ πολιτεία καὶ μερικὴ τῶν θαυμάτων διήγησις τῆς ἁγίας ἐνδόξου καὶ θαυματουργοῦ Θωμαΐδος). Ms. gr. Salonique. N° 35, f. 31, D. Serruys, *Catalogue des manuscrits conservés au gymnase grec de Salonique*, p. 43.

2. Voici ce que nous raconte à ce sujet un voyageur russe du XVe siècle : « Ayant reçu, écrit-il, la bénédiction des moines de la Montagne Sainte, j'allai à Salonique par terre, et le Christ m'accorda la grâce de voir et d'adorer le tombeau de son saint et grand martyr Dimitri et de sainte Théodora religieuse, du pied gauche de laquelle l'huile sainte découle incessamment, comme d'une source, et remplit pendant toute l'année le vase placé à côté ; on ôte ses vêtements, qui sont comme imbibés de cette huile sainte et les chrétiens orthodoxes se les partagent entre eux comme bénédiction, tandis qu'on lui en met de nouveaux. Elle est couchée comme vivante et a été novice dans le couvent. » *Vie et pèlerinage du diacre Zosime* (1419-1421). *Itinéraires russes en Orient*, trad. de Mme Khitrovo, p. 208.

3. J. Anagnoste, ch. 16, p. 516. Aujourd'hui on peut voir les reliques de cette sainte à l'église qui lui est consacrée et qui est nouvellement construite sur l'emplacement de l'ancienne.

Enfin, au commencement du XIVe siècle, sous Andronic II, on sanctifia un moine du monastère de Philocallou, appelé Nicodème [1].

Après ce que l'on vient de dire sur le culte des saints, on serait peut-être porté à croire que l'esprit religieux était à Thessalonique tout aussi fort que dans le passé.

Ce n'est pas pourtant tout à fait exact.

Il est vrai que le peuple était encore très pieux, que l'on célébrait avec dévotion et en grande pompe les fêtes, surtout celle de saint Démétrius, pendant laquelle, comme par miracle, toutes les disputes cessaient, toutes les discordes disparaissaient, et « la piété seule prenait possession de toutes les âmes [2] » ; néanmoins, malgré tout cela, l'esprit religieux, en comparaison de ce qu'il était autrefois, était fort affaibli. Grégoire Palamas s'en plaint souvent dans ses sermons. D'après lui, les Thessaloniciens ne venaient plus régulièrement, comme jadis, à la messe ; ils n'assistaient plus aux veilles ; ils avaient, en outre, diminué les jours de fêtes [3]. Et même, aux grands jours fériés, ils ne craignaient pas de commettre le péché de se mettre au travail [4].

1. Philothée, patriarche de Constantinople. Ὑπόμνημα εἰς τὸν ὅσιον πατέρα ἡμῶν Νικόδημον τὸν νέον, τὸν ἐν τῇ σεβασμίᾳ μονῇ τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ ἀληθινοῦ Θεοῦ τῇ τοῦ Φιλοκάλλους. M. J. Gédéôn Ἀρχεῖον ἐκκλησιαστικῆς ἱστορίας, t. I, fasc. I-II, pp. 175-181.

2. Isidore. Ms. gr. Paris. 1192, f. 275 ; Gr. Palamas, *Homélie* XII, Migne, CLI, col. 85.

3. Ἤδη δὲ καὶ τῶν ἱερῶν ἐχώρησεν εἴσω δόμων, καὶ τῶν ἑορτασίμων κατετόλμησεν ἡμερῶν, ἀνεόρτους ἡμῖν καὶ τὰς ἑορτὰς ποιοῦν τῇ κατεσπουδασμένῃ τῶν πλείστων περὶ τὸ κέρδος μανίᾳ καὶ ματαιότητι. Gr. Palamas, *Homélie*, XXXVIII, *ibid.*, col. 484.

4. Πόσοι γὰρ παννυχὶ καθεύδουσι, καὶ κατ'αὐτὰς τὰς κυριακὰς τῶν ἡμερῶν ἐκείνων, αἳ διὰ τοῦτο ἀπὸ τοῦ Κυρίου ὠνομάσθησαν, ἵνα κατ'αὐτὰς ἀπὸ τῶν ἡδονῶν ἡμῶν ἐγκρατευόμενοι, καὶ τῶν βιωτικῶν ἔργων ἀπεχόμενοι, σχολάζοντες ἀπὸ πάντων τῶν βιωτικῶν προσκαρτερῶμεν ταῖς πρὸς τὸν Θεὸν ἱκεσίαις καὶ δοξολογίαις. Gr. Palamas, *Homélie*. Ms. gr. Paris. 1239, f. 182 v.

Les vertus chrétiennes étaient, selon les sermonnaires, en pleine décadence [1] ; les hommes ne cherchaient plus qu'à s'amuser.

L'on fréquentait les théâtres de foire, pour voir et écouter les niaiseries des bouffons et des acrobates [2] ; ou bien on cherchait la distraction au fond des cabarets, où les paroles et les actes ne connaissaient nul frein [3].

L'Église ne cessait cependant pas de recommander l'austérité, la probité de la vie et le retour à Dieu, et d'affirmer, que les malheurs publics ne sont que la conséquence de l'impiété. « Je crois, disait Isidore à la fin du XIVe siècle, que la calamité, qui nous est dernièrement survenue de la part des infidèles, n'a d'autre cause, que votre négligence en ce qui concerne les actions sacrées [4]. »

Les habitants, s'ils venaient à la messe, n'avaient plus le respect d'autrefois pour les choses saintes. On ne chantait plus en chœur avec les chantres les hymnes et les autres chants religieux ; on ne priait plus avec recueillement ; et chose plus grave encore, on ne faisait même pas attention au service divin. On voyait même assez souvent se produire des scènes scandaleuses. Pendant que les prêtres officiaient, cer-

1. Gr. Palamas, *Homélie* XXXVIII, Migne, CLI, col. 473 ; cf. Isidore. Ms. cité, *passim*.

2. Καὶ θέατρα μὲν εἰ πρόκειται καὶ πανηγύρεις καὶ παιγνίων ἐφύβριστα δράματα καὶ γελώτων, δραμούμεθα προθύμως εἰς τὰ τοιαῦτα· θείων δὲ θεαμάτων καὶ φωνῶν καὶ μελῶν ἁγιαστικῶν ἀπολαύειν ἔχοντες ἐν ἐκκλησίᾳ, ὀκνηροὶ πρὸς ταῦτα διακεισόμεθα ; μηδαμῶς, ἀδελφοί, τὰ καταγέλαστα τῶν ἐπαινουμένων πρότερα λογισώμεθα, μηδὲ τὰ φαῦλα τῶν ἀμέμπτων ἑλώμεθα, μηδὲ ἀλλαξώμεθα τῶν ὠφελίμων τὰ βλαβερά. Isidore. Ms. cité, f. 56 v.

3. Isidore, *ibid.*, ff. 45-46.

4. Ἔγωγε δὲ καὶ τὴν νῦν ἡμῖν ἐπιστρατεύσασαν παρὰ τῶν ἀσεβῶν συμφοράν, ἐκεῖθεν ἔχειν ἡγοῦμαι τὴν αἰτίαν ἐκ τῆς τῶν ἱερῶν ἔργων ὀλιγωρίας. Ἐπειδὴ γὰρ ὅκνος ἡμᾶς περὶ τὰς θείας ἐξεπολιόρκησεν ἐντολάς, μικροῦ καὶ τὸν ἀκριβῆ τῆς εὐσεβείας ἀπωλέσαμεν χαρακτῆρα· καὶ οἷά τις ἐν ἡμῖν μόρφωσις ἐκείνης καταλέλειπται τῆς ἀληθείας· κἀντεῦθεν ὡς τὸ τοῦ μόνου δεσπότου σαφὲς διαφθείραντες ἐκσφράγισμα, ἀλώσιμοι γεγόναμεν τοῖς πολεμίοις. Isidore, *ibid.*, f. 182 v.

taines personnes causaient entre elles pour régler parfois des affaires commerciales, « transformant ainsi l'église en lieu de vente, et la maison de la prière, c'est-à-dire la maison de Dieu, en maison de trafic [1] ».

Il est évident que, dans leurs descriptions de la situation, les sermonnaires sont portés à l'exagération ; car on sait par ailleurs que les églises étaient constamment ouvertes nuit et jour, et la foule de dévots les fréquentait sans relâche et avec grand respect [2].

Néanmoins par certains côtés la piété baissait visiblement, surtout dans la classe éclairée, et cela était dû au progrès de l'humanisme, au succès triomphant des lettres grecques.

1. Πολλοί..... οὐδὲ πρὸς τὰς ὀρθρινὰς τῶν κυριακῶν ἐξεγείρονται δοξολογίας· εἰσὶ δὲ οἳ καὶ τῶν ἐνταῦθα συναγομένων ταῖς πρὸς ἀλλήλους ὁμιλίαις μικροῦ τὸ πλέον νέμουσιν, ἢ ταῖς πρὸς Θεὸν ἱκεσίαις καὶ δοξολογίαις· οἱ πολλοὶ δὲ, καὶ τοῖς ὠνίοις μᾶλλον προσέχουσιν, ἢ τοῖς λογίοις καὶ τῇ πράσει καὶ τῇ ἀγορασίᾳ μᾶλλον, ἢ τῇ τῶν θεοπνεύστων γραφῶν διδασκαλίᾳ. Καὶ οὕτω τὸ εὐκτήριον, πωλητήριον γίνεται, καὶ ὁ τῆς προσευχῆς οἶκος, ταὐτὸ δὲ εἰπεῖν ὁ οἶκος τοῦ Θεοῦ, οἶκος ἐμπορίου· καὶ δή περιβομβοῦσιν ἡμᾶς, ὡς ὁρᾶτε, καθάπερ τινὲς κηφῆνες, αὐτοὶ οὐκ ἀκούουντες, καὶ τοὺς ἐφιεμένους ἀκούειν κωλύοντες. Πόθεν οὖν τοῦτο πάσχουσιν ; ἀπὸ τοῦ μηδὲν ἡγεῖσθαι κέρδος ἔχειν ἐκ τῆς πρὸς Θεὸν ἱκεσίας καὶ δοξολογίας, καὶ τῆς τῶν θείων γραφῶν ἀκροάσεως καὶ νουθεσίας. Gr. Palamas, *Homélie*. Ms. gr. Paris. 1239, ff. 182 v.-183.

2. D. Kydonis, *Monodie*. Migne, CIX, col. 641.

CHAPITRE III

Le mouvement scientifique, littéraire et artistique.

Thessalonique fut dès les temps les plus anciens un centre intellectuel très important. Elle n'a jamais cessé de garder les souvenirs de l'antiquité classique [1] et d'être dans les sciences, les lettres et les arts l'émule de Constantinople.

Au moyen âge, ses écoles attiraient un grand nombre d'étudiants, venus de tous les coins de l'Empire pour écouter des maîtres renommés [2].

Aux derniers siècles, lorsque la tolérance de l'Église avait donné aux études grecques un nouvel essor, Thessalonique joua un rôle de tout premier ordre dans le domaine intellectuel et spirituel [3]. Eustathe, le grand commentateur d'Homère, l'avait rendue célèbre au XIIe siècle par son activité littéraire.

1. La tradition de l'Hellénisme était, en effet, encore vivante au XIVe siècle, non seulement à Thessalonique, mais aussi dans d'autres contrées de la Macédoine. Le voyageur anglais John de Mauendeville, dans son récit, écrit vers 1322 et traduit en italien, a vu des Macédoniens s'assembler tous les ans dans le petit village d'Asenigiren (Astagira, Stagira ?) pour célébrer la fête d'Aristote. Toutes les disputes s'oubliaient pour le moment devant la tombe, que l'on croyait être celle du grand philosophe, et chacun des assistants demandait un conseil. Joannis de Mandavilla, *Delle piu maravigliose cose.* Bologna, 1478, ch. XVIII (cité par Sathas dans son étude : *La tradition hellénique et la légende de Phidias, de Praxitèle et de la fille d'Hippocrate au moyen âge. Annuaire des études grecques*, XVI (1882), pp. 123-124, note 5).

2. Πάλαι μὲν οὖν καθ'ἱστορίαν τῆς τοῦ καίρου (?) ἐκδόσεως· ἁπανταχόθεν τῆς οἰκουμένης πρὸς τὴν Θετταλίαν οἱ πλείους ἐφοίτων (?) νῦν δὲ πλείονας οἶμαι αὐτόθι βαδιεῖσθαι κατὰ κλέος τῶν τοῦ σοῦ λόγου σταγόνων. Mich. Pselli, *Epistolae ad Eustathum Thess.* Appendice de la *De Thessalonica* de Tafel, p. 362.

3. Anonyme. *Monodie.* Νέος Ἑλληνομνήμων, VI, fasc. 4 (1908), p. 381.

Son exemple fut suivi au XIIIe et surtout au XIVe siècle par une pléiade de grands hommes, qui attiraient à eux une très grande partie de la jeunesse studieuse. Thessalonique était devenue une seconde Athènes, où, comme nulle part ailleurs, affluaient les philosophes, les rhéteurs, les littérateurs, les musiciens et les artistes, tous admirateurs des lettres grecques, développant une activité digne de tout éloge [1].

Les frères Démétrius [2] et Prochoros Kydonis [3] ; les juris-

1. Οὕτω γὰρ Ἑλληνίδων διαφερόντων λόγων μετέχει, καὶ τοσοῦτον αὐτῇ περίεστι καὶ τουτωνὶ τῶν χαρίτων, ὡς ταύτην μὲν ἑαυτῇ πρὸς ταύτηνὶ τὴν εὐδαιμονίαν ἀρκεῖν, αἰτίαν δὲ καὶ ταῖς ἄλλαις τουτωνὶ δυνηθῆναι γενέσθαι, καθάπερ ἀποικίαν τινὰ ποιησαμένην· τοὺς λόγους κατὰ τοὺς Ἀθήνησι τῆς πόλεως ἀρχηγούς. Οὔκουν οὔκ ἐστιν οὐδεὶς, οἶμαι, τῶν νῦν ἁπανταχοῦ τῆς ἡμετέρας Ἑλλήνων, ὃς οὐχ ὥσπερ εἰς πρόγονον τὴν πόλιν ἀνάγει τῆς ἐν αὐτῷ μούσης μητέρα τιθέναι, καί γε σεμνὸς ἡγεῖται δόξειν, τὸ γένος εἰπών· ῥήτορας δὲ ἀγαθοὺς ἢ τοὺς Πλάτωνος καὶ Ἀριστοτέλους ἑταίρους, τίς οὕτω πᾶσιν ἑκάστοτε τετίκτει, ὥσπερ ἀναγκαίαν τινὰ φορὰν τῷ βίῳ, ταυτηνὶ συντελοῦσα, παντοδαπῶν μὲν λόγων τεχνίτας, βιβλία δὲ τίκτοντας, | μουσῶν μὲν καὶ χαρίτων, ὡς εἰπεῖν, πρυτανεῖα, παισὶ δὲ Ἑλλήνων ῥαστώνην, οἷς οὔκ ἐστιν, ὃς συγγεγονώς οὐκ ἀμείνων ἐφάνη, καὶ τὴν γλῶτταν ἀγαθὸς ἐγένετο, κατ' Εὐριπίδην, καὶ εἰ ἄμουσος ἦν τὸ πρὶν καὶ τὴν Ἑλλήνων, εὐθὺς ἀφῆκε τῶν βιβλίων κινούντων, ὥσπερ ἅ φασι τῶν ὑδάτων, μένος μαντι [....] τοῖς γενομένοις ἐμπνεῖν. Ὀρφέως γε μὴν μουσικὴν καὶ τὴν κατ' αὐτὴν ἁρμονίαν, καὶ τὸ ἐπαγωγὸν καὶ τὸ θέλγειν καὶ πάντα ταῦτα, οὐδέσιν ἄλλοις εἰκάσαις ἂν ἐντυχεῖ. Τοιοῦτον ἡμῶν τῇ πόλει τὸ ἦθος· καὶ οὕτως ἀκριβῶς καὶ μετὰ παντὸς τοῦ γιγνομένου τοὺς Ἑλλήνων ἔσωσε νόμους· οὐ πρὸς ῥήματος μόνον σφίσι κοινωνήσασα τὴν γὰρ θείαν φιλοσοφίαν καὶ τοὺς ἐνταῦθα περὶ αὐτὴν ἔχοντας καταλίπω τοσούτους μὲν ὄντας, ὅσοι μηδ'ἐν ἁπάσῃ σχεδὸν τῇ Ἑλλάδι οὕτω δ'ἀγαθοὺς ἀρετῆς τεχνίτας, ὡς μὴ μόνον αὐτοὺς δή που τῆς σφῶν τέχνης ἀπολαύειν, ἀλλὰ καὶ πολλοῖς ἄλλοις τὰ τοιαῦτα συμμαχεῖν ἔχειν, καὶ Θεῷ συνιστᾶναι δύνασθαι, ὧν ὁ Ἄθως οὐρανομήκης ἔστηκε στήλη μονονοὺ βοῶν πρὸς ἅπαντας, τὸν προσόντα τρόπον τῇ πόλει, καὶ ὃν ἀμέλει διορύξας ὁ Πέρσης, εἴδωλον τῆς αὐτοῦ μανίας οἰονεὶ κατέλιπε τοῦτον ἡ πόλις, ἀπόδειξιν τῶν τρόπων ποιεῖται, μητρόπολις καταστᾶσα τῆς ἐνταῦθα φιλοσοφίας. Nicolas Cabasilas, Ἐγκώμιον εἰς τὸν ἔνδοξον τοῦ Χριστοῦ μεγαλομάρτυρα καὶ θαυματουργὸν καὶ μυροβλύτην Δημήτριον· λόγος ζ. Ms. gr. Paris. 1213, ff. 47-47 v..

2. Grand ami et conseiller intime de Jean Cantacuzène, il a vécu dans les trois derniers quarts du XIVe siècle, loin plutôt de sa patrie, à laquelle du reste, il s'est beaucoup intéressé. K. Krumbacher, *Geschichte der byzantin. Litteratur*, 2e éd., p. 487. Cf. M. Treu, *Byz. Zeit.*, I (1892), p. 60.

3. Un des adversaires de Palamas.

consultes Constantin Harménopoulos [1], Mathieu Vlastaris [2], voire même Nicéphore Chumnos [3] ; les frères Théodore [4] et Nicéphore Calliste Xantopoulos, l'auteur bien connu de l'histoire ecclésiastique [5] ; Thomas Magistros (Théodoulos Monachos) [6] ; les archevêques Neilos [7] et Nicolas Cabasilas [8], Grégoire Palamas [9], le chef des Hésychastes, et Isidore de Thessa-

1. On ne saurait affirmer s'il était ou non d'origine thessalonicienne ; mais il fut νομοφύλαξ καὶ κριτὴς Θεσσαλονίκης vers le milieu du XIVe siècle (Migne, CL, p. 10). C'est vers 1345, qu'il composa ses œuvres (K. Krumbacher, *o. c.*, p. 607).

2. Vers l'an 1355. *Ibid.*, p. 608.

3. Il a vécu à Thessalonique, où il possédait des propriétés : Οἴκους ἐκ μακροῦ ἐν τῇ μεγάλῃ τῶν Θεσσαλονικέων πόλει χρυσίου πολλοῦ ἠλλαξάμεθα (Boissonade, *Anecd. gr. nova*, lettre XXIV, p. 29). Il est mort le 18 janvier 1327, ainsi que nous l'apprend une notice du Cod. Ambros. C 71 suppl. (XIVe s.). E. Martini, *Spigolature byzantine. I. Versi inediti di Niceforo Chumnos. Nota letta all'Academia di archeologia, lettere e belle arti della Societa Reale di Napoli*, 1900. Naples, cité par W. Crönert. *Byz. Zeit.*, X (1901), p. 611.

4. Littérateur et épistolographe, il fut en relations par correspondance avec Nicéphore Chumnos (Boissonade, *Anecd. gr. nova*, *passim*).

5. Vers le commencement du XIVe siècle (K. Krumbacher, *o. c.*, p. 291).

6. *Ibid.*, pp. 549-550. Cf. K. Praechter, *Zur Thomas Magistros. Byz. Zeit.*, 14 (1905), pp. 492-4.

7. Il succéda en 1360 à Grégoire Palamas au siège archiépiscopal de Thessalonique (H. Ehrhard dans K. Krumbacher, *o. c.*, p. 109 ; L. Petit, *Évêques de Thessalonique. Échos de l'Orient Latin*, VI (1900-1901).

8. Mort vers 1371 (H. Ehrhard, *l. c.*, p. 158). Il s'appelait Nicolas Cabasilas Χαμαετός (Ms. gr. Ath. 747 du *Catalogue of the Greek Manuscript on Mount Athos* de Sp. Lambros, I, p. 66).

9. Mort vers 1357-8. M. N. Béis a trouvé dans deux manuscrits de Méga Spélaion et de la Blibliothèque Nationale d'Athènes, quelques notices concernant la date exacte de la mort de Grégoire Palamas, qui est 1357-8. N. Βέης. Τὸ ἔτος τῆς τελευτῆς τοῦ Γρηγορίου Παλαμᾶ. Ἀθηνᾶ, 16, (1904), p. 638 ; et Νέαι μαρτυρίαι περὶ τοῦ ἔτους τῆς τελευτῆς Γρηγορίου τοῦ Παλαμᾶ. Ἀθηνᾶ, 18 (1905), pp. 39-40. Ces notices écartent les années 1359 et 1360, que l'on donnait jusqu'ici comme date de la mort de ce prélat. Ehrhard, *o. c.*, p. 183 et Ph. Meyer, *Real Encyclopädie für protestantische Theologie und Kirche*, 3e éd., 14 (1904), pp. 599-601.

Grégoire Palamas, quoique non originaire de Thessalonique, illustra cependant cette ville par ses fameuses discussions, écrits et sermons.

lonique [1] ; Isidore Boucheira [2] et Pilothée Kokkinos [3], devenus patriarches de Constantinople, d'autres encore, illustrèrent la ville à cette époque. Ils ont formé des élèves dignes d'eux. Au siècle suivant, Jean Anagnoste, qui nous a laissé une description de la prise de Thessalonique par Murad II, Théodore Gazis, qui après cette prise même s'éloigna de sa patrie pour aller enseigner brillamment les lettres grecques en Italie, et aussi l'illustre archevêque Siméon [4] de Thessalonique, furent des érudits qui ont illustré leur patrie.

Ces savants et professeurs, dont s'enorgueillissait la ville [5], étaient très estimés et aimés. Tout ce qui touchait leur entourage, leur vie intime, leur santé, intéressait non seulement leurs amis et leurs élèves, mais aussi tout le monde cultivé thessalonicien. Étaient-ils souffrants, avaient-ils besoin de quoi que ce fût, on s'empressait autour d'eux, et l'on était heureux de pouvoir leur rendre service [6].

1. Archevêque de Thessalonique vers la fin du XIVe siècle. Le ms. gr. 1192 de la Bibliothèque Nationale de Paris contient une série de sermons et de discours politiques, datés de 1393-1395.

2. Ισίδωρον τὸν ἐκ γένους ἐπονομαζόμενον Βούχειρα (Allatius, Migne, CL, col. 884).

Il nous apprend lui-même, dans son testament, qu'il était originaire de Thessalonique, où il professa la rhétorique : ἐμοὶ τοίνυν Θεσσαλονίκη πατρὶς καὶ τροφός· ἐν ταύτῃ καὶ λόγους μετέσχον καὶ τοῖς βουλομένοις μετέδωκα, καὶ πολλοί μοι τοῦ βίου καὶ τῆς διαγωγῆς ἐκείνης μάρτυρες (Miklosich et Müller, *Acta*, I, pp. 287-288). Il fut patriarche de Constantinople entre 1347-1349. Cf. Allatius. Migne, CL, col. 881).

3. Mort vers 1379 (Ehrhard, *o. c.*, p. 108). Il était, comme Isidore, originaire de Thessalonique : τοὺς ἐμοὺς καταλιπὼν Θεσσαλονικέας. (*Encômion*. Migne, CLI, col. 592), et fut patriarche de Constantinople entre 1354-1355 et 1364-1376.

4. Archevêque de Thessalonique entre 1410-1429 (Ehrhard, *l. c.*, p. 112. Cf. L. Petit, *o. c.*, t. V (1901-2), pp. 95-96).

5. D. Kydonis, *Monodie*, Migne, CIX, col. 644 ; N. Cabasilas, *l. c.*, note 1, p. 3.

6. N. Chumnos, *Lettre à Mouzalôn le protovestiaire* (Boissonade, *Anecd. gr. nov.*, p. 112).

Des idées, des sentiments nouveaux se mettaient d'une façon heureuse au jour dans cette grande capitale de la Macédoine qu'était Thessalonique, sans crainte d'opposition sérieuse. C'est ici que des savants émérites, comme Constantin Harménopoulos, donnaient l'exemple d'un esprit très élevé, très juste et très libéral ; c'est ici que commença la querelle hésychaste ; c'est ici, enfin, que des théories politiques très avancées, des principes républicains même, tels que ceux des Zélotes, étaient discutés, compris et mis en pratique. Ici le clergé, très cultivé [1], encourageait beaucoup le développement des lettres, de la philosophie surtout, qu'on appelait habituellement « la sagesse profane » (ἔξω παιδεία [2], σοφία ἡ θύραθεν [3]).

Une lettre très curieuse de Nicolas Cabasilas, adressée à Synadinos, *ostiaire* de Thessalonique, est bien édifiante sur ce sujet.

Synadinos s'étant étonné que Cabasilas considérait les saints comme « des êtres incomplets », celui-ci lui expliqua les raisons d'un pareil paradoxe. Les saints, disait-il, qui n'ont pas reçu une instruction suffisante en ce monde, sont des êtres incomplets. Ils ne sont supérieurs qu'en ce qui concerne le sentiment, les vertus, et nullement par leur esprit. « Tous ceux qui croient, autrement, ajoutait-il, laisse-les donc tranquilles ; ils sont peut-être tourmentés par la démence [4]. »

1. Grégoire Palamas déclare dans une de ses homélies, que celles-ci sont d'un style châtié parce qu'il les adresse à des personnes possédant une culture intellectuelle supérieure. « L'Église du Christ, dit-il, surtout dans cette grande cité, comprend non seulement des membres ordinaires, mais aussi des sages, autant par leurs vertus que par leurs connaissances de la science profane et de la théologie. » Migne, CLI, *Homélie*, XXXIII, col. 413.

2. *Ibid.*, Cantac., II, 40, p. 556.

3. Grégoras, VIII, 3, Bonn, pp. 293-4.

4. Ἠρώτησας πῶς ἀτελεῖς εἰσιν, οἱ μὴ μετὰ λόγου τὴν ἀρετὴν μετιόντες, ὅπερ αὐτόθεν φαίνεται· ἀτελεῖς γάρ εἰσι, κατὰ τὸ μὴ καὶ σοφοὶ εἶναι. Εἰ γὰρ καὶ ἅγιοί εἰσιν, ὅμως ἐν τῷ παρόντι βίῳ ἐλλείπουσί τινος ἀπθρωπίνου ἀγαθοῦ, ὅ λαβεῖν ἐδύναντο·

Or, de pareilles idées, en toute autre époque et en toute autre ville que Thessalonique, auraient eu de graves conséquences pour celui qui les aurait conçues. Mais Cabasilas non seulement ne fut aucunement inquiété, mais il put même plus tard être élu archevêque de la ville.

Au point de vue de la liberté de la pensée, l'on peut affirmer que Thessalonique l'emportait même sur Constantinople, qui, comme résidence du gouvernement impérial et du patriarcat, était plus étroitement surveillée.

Néanmoins l'essor vers l'étude et l'admiration de l'antiquité pouvait dans un moment donné coûter cher à l'Église qui l'encourageait. Certains esprits, en effet, très épris de tout ce qui touchait les anciens, paraissaient enclins à attaquer le christianisme dans ses fondements mêmes. Le cas se présenta le siècle suivant avec Pléthon, dont les écrits compromettants furent condamnés et détruits [1].

Mais à Thessalonique, malgré les conflits qui mirent aux

ἀτελὲς γάρ ἐστιν ἕκαστον, ὅταν μὴ γένηται ἐν τῷ ἀγαθῷ ἐνεργείᾳ, πρὸς ὃ ἦν ἐν δυνάμει. Ἐν δυνάμει γὰρ οἱ ἄνθρωποι πρὸς τὴν σοφίαν εἰσί, καθόσον εἰσὶ καὶ ἐπιστήμης δεκτικοί· εἰ μή που λάβοιεν διὰ τῆς χάριτος, τὴν σοφίαν καὶ τὴν διδασκαλίαν, ὥσπερ ἐπὶ τῶν Ἀποστόλων ἐγένετο· οὗτοι γὰρ οὐκέτι εἰσὶν ἀτελεῖς· οἱ δὲ μὴ οὕτω δεξάμενοι τὴν σοφίαν, ἅγιοι μέν εἰσι, τὸ παθητικὸν τῆς ψυχῆς παιδεύσαντες, σοφοὶ δὲ οὐκέτι· καὶ οὕτως εἰσὶν ἀτελεῖς, ὥστε καὶ ζητοῦσι παρὰ τῶν σοφῶν ἁγίων μανθάνειν ἃ δεῖ. Ὁ γοῦν ἅγιος Ἀμφιλόχιος ὑπὸ ἀγγέλου χειροτονηθεὶς καὶ ἁγιωσύνης ἕνεκα μηδενὸς ὤν ἐλάττων, ὅμως ἠρώτα περὶ ὧν δεῖ ποιεῖν τὸν μέγαν Βασίλειον· ὁ δὲ ἐδίδασκε καὶ κανόνας αὐτῷ καὶ νόμους ἐτίθει. Ἡ δὲ διδασκαλία οὐδέν ἐστιν ἕτερον, ἢ τελείωσις τοῦ διδασκομένου· ἡ δὲ τελείωσις τῶν ἔτι ἀτελῶν ἐστιν..... ταῦτα μὲν γράφω σοι ἵνα γινώσκῃς τὴν ἀλήθειαν. Τόν δὲ, βοᾷν ἔασον· ἴσως μανίᾳ κινεῖται. N. Cabasilas, Τῷ ὡστιαρίῳ Θεσσαλονίκης τῷ Συναδηνῷ. Ms. gr. Paris. 1213, ff. 297-297 v.

1. Pléthon, épris de la culture des anciens, osa déclarer et écrire que la religion païenne était supérieure au christianisme, ce qui déchaîna l'orage contre lui. Les théologiens, surtout le patriarche Génadios (Migne, CLX, col. 634 et s.), réfutèrent, par des réponses véhémentes, les idées de cet « Antichrist », dont ils brûlèrent les œuvres (Pléthon, Migne, CLX, col. 599 et s.).

prises théologiens et humanistes, ces derniers n'allèrent pas si loin.

Il y avait dans cette ville, comme nous l'avons déjà dit, une société polie, lettrée, raffinée, distinguée sous tous les rapports. Fort jalouse de cette supériorité, très fière de ses professeurs et de ses savants, elle blâmait ceux qui pour une cause ou une autre s'éloignaient de la patrie pour mettre au service des autres leurs talents et leurs connaissances, comme ce fut le cas de Démétrius Kydonis [1].

Tous ceux qui passaient quelque temps au milieu de cette société distinguée, ne voulaient plus s'en séparer. « Thessalonique, dit Jean Anagnoste, attirait le monde à la manière d'un aimant [2]. »

Un acte de 1363 nous montre un archevêque, envoyé comme remplaçant à Thessalonique, refusant de partir pour son propre siège, tant les Thessaloniciens l'avaient charmé. Le patriarche dut le rappeler à l'ordre, tout en reconnaissant l'envie, que quelqu'un pouvait avoir, d'habiter une ville, où tout se prêtait au repos et à une vie supérieure [3].

Même parmi les femmes il y en avait quelques-unes qui enthousiasmaient ceux qui les approchaient, non seulement par leur beauté et par leurs vertus, mais aussi par l'élévation

1. Σὲ δὴ λέγω, τὸν τὴν ἀλλοτρίαν θέμενον πρὸ τῆς πατρίδος, ᾗ τινι καὶ ἥτις δὲ πλεονεκτοῦσα νῦν ἔχει βοηθεῖν πειρᾶσθαι πάσαις μηχαναῖς ἀξιοῖ. Manuel Paléologue, *Lettre à Dém. Kydonis*, éd. E. Legrand, *Lettres de l'empereur Manuel Paléologue*, p. 93 ; cf. lettre de N. Cabasilas au même : ἐλπίζομεν ὑπὲρ ἀγαθῶν μεγάλων τῇ πόλει καὶ ταύτην ἄν σοι γενέσθαι τὴν ὁδόν. Ms. gr. Paris. 1213, f. 299 v. Cependant Kydonis, restant loin de sa patrie pour une cause encore obscure, regrettait de ne pouvoir rentrer voir sa mère et ses parents, comme il le dit lui-même dans une de ses lettres (Boissonade, *Anecd. graeca nova*, p. 256 ; cf. Ms. gr. Paris. 1213, f. 388 v. ; voir aussi *lettre à Isidore Glabas*, Boissonade, *o. c.*, p. 276).

2. Jean Angnoste, *Monodie*, Bonn.

3. Miklosich et Müller, *Acta*, I, p. 446.

des idées, par un esprit très cultivé, très au courant du mouvement littéraire et scientifique contemporain. Ainsi, l'historien Grégoras nous apprend que la femme de Constantin Paléologue de Thessalonique, charmait ceux qui faisaient sa connaissance. « Elle était, nous dit-il, très belle, très intelligente, et son langage avait un charme exquis par la sonorité et par la force de la persuasion. Elle possédait la sagesse profane et discutait aisément sur toutes sortes de questions auxquelles elle était initiée, soit par ses propres lectures, soit par les autres, si bien qu'elle fut surnommée, par nous les érudits, une nouvelle Théano ou bien une Hypatie [1]. »

L'historien Phrantzès avait connu, lui aussi, une femme lettrée, dont l'empereur Manuel faisait souvent l'éloge. C'était une certaine dame Paléologue, peut-être la même que la précédente, auteur de plusieurs œuvres de poésie religieuse en l'honneur de saint Démétrius, de sainte Théodora et d'autres saints, œuvres que Phrantzès a pu lire. Elle était venue à Thessalonique avec son amie, la mère de Nicolas Cabasilas, pendant que Neilos Cabasilas était archevêque de la ville, pour entrer toutes les deux au monastère de sainte Théodora [2].

Toute cette culture supérieure était due, nous le répétons, au développement qu'avait pris l'étude des lettres grecques, ce qui constitue une sorte de renaissance, tant à Thessalonique qu'à Constantinople, renaissance qui a, par conséquent, de beaucoup précédé celle de l'Occident.

Thessalonique prétendait, au début du XIVe siècle, être le foyer de l'Hellénisme, l'imitatrice de l'ancienne Athènes, subjuguée alors par les Latins [3]. Le goût pour la philosophie, pour les lettres et pour l'étude de la vie des Grecs y gagnait

1. Grégoras, VIII, 3, Bonn, t. I, pp. 293-4.
2. Phrantzès, *Hist.*, 21, Bonn, p. 139.
3. Nicolas Cabasilas. Ms. gr. Paris. 1213, ff. 47-48.

tous les jours du terrain, comme partout ailleurs dans l'Empire [1], malgré l'opposition de certains esprits étroits et bigots.

On avait partout la conviction profonde, d'appartenir à la race des Hellènes, et on le proclamait bien haut [2].

Certains ecclésiastiques, comme Isidore de Thessalonique, ne se gênaient même pas pour donner les Hellènes, dont le nom détesté était auparavant synonyme de celui de païen [3], comme un exemple d'une vie honnête et civilisée, ce qui faisait défaut à ses contemporains [4].

Les plus hautes théories philosophiques se mettaient au jour à Thessalonique et étaient discutées d'une façon contradictoire, soutenues ou réfutées à grand renfort d'arguments [5].

1. Ch. Diehl, *Ét. Byz.*, pp. 231-232.

2. Τὸ κοινὸν τοῦτο πάσης Ἑλλάδος. N. Cabasilas, *Lettre à l'impératrice Anne.* Ms. gr. Paris. 1213, f. 301 ; id. *Encômion à saint Démétrius* : τῶν νῦν ἁπανταχοῦ τῆς ἡμετέρας Ἑλλήνων. *Ibid.*, f. 47 ; cf. *ibid.*, 55 v. Au siècle suivant l'empereur de Byzance devient l'empereur de l'Hellade : Οὐ γὰρ ᾤετο πρὸς βασιλέως Ἕλληνος, εἶναι νικῶντα τοὺς πολεμίους, αὐτὸν ἥττω γενέσθαι θυμοῦ, οὐδ' οἷς βαρβάρων καλῶς ποιοῦντες ὑστερίζουσιν Ἕλληνες, τούτοις ἴσον ἐκείνοις ἢ μᾶλλον ὀφθῆναι χρώμενον (p. 4)..... μηδενὸς δὲ ἀφιστάμενος τῶν ὅσα πρὸς τὴν τῶν Ἑλλήνων ἐλευθερίαν τείνει (p. 5)..... ὦ κοινῆς εὐζωΐας ἐκείνης, ᾗ τότε μὲν ἀγαθῇ τύχῃ ξυνῆμεν ἅπαν γένος Ἑλλήνων (*ibid.*). ὦ τῆς Ἑλλάδος ἥλιε βασιλεῦ (p. 7). Τοῦ σοφωτάτου καὶ λογιωτάτου κυροῦ Ἰωάννου διδασκάλου τοῦ Ἀργυροπούλου. Μονῳδία εἰς τὸν αὐτοκράτορα Ἰωάννην τὸν Παλαιολόγον. Σοῦ τῶν Ἑλλήνων ἀγαθῇ τύχῃ νυνὶ βεβασιλευκότος (p. 29), ὁ Θεὸς Ἑλλήνων ἀνέδειξε βασιλέα (p. 45)..... καὶ περὶ τῆς μιᾶς ταυτησὶ πόλεως δεδιότες, τῆς κοινῆς τοῦ γένους ἑστίας, ἣ μόνη λέλειπται σωτηρία τοῖς Ἕλλησι (p. 45). Idem. βασιλικὸς ἢ περὶ βασιλείας πρὸς τὸν αὐτοκράτορα Κωνσταντῖνον τὸν Παλαιολόγον. Sp. P. Lambros, Ἀργυροπουλεῖα. Athènes, 1910.

3. Sathas, *Doc. inéd.*, IV, p. xxxiv ; *id. La tradition hellén. au moyen âge. Rev. des ét. grecques* (1882), p. 125 ; cf. Paparrigopoulos, Ἱστ. ἑλλ. ἔθν., IV², p. 377 et III², p. 573.

4. Καὶ Ἕλληνες μὲν αὐτὴν τὴν φύσιν διδάσκαλον προστησάμενοι καὶ φιλαδελφίαν ἐτίμησαν· καὶ οὔτε ἥρπαζον ἀλλότρια, καὶ τῶν ἰδίων ἐκοινώνουν τοῖς ἐνδεέσι τῶν ὁμοφύλων· ὁ δὲ πρὸς τῷ μὴ χορηγεῖν τι τῷ ἀδελφῷ τῶν παρ' αὐτοῦ, καὶ ἡδεῖαν ἑαυτῷ ποιούμενος τὰ ἐκείνου τράπεζαν, οὐ χείρων καὶ τῶν Ἑλλήνων ; Isidore, Ὁμιλία εἰς τὸ α' εὐαγγέλιον τὸ « ἐπορεύετο ὁ Ἰησοῦς εἰς πόλιν καλουμένην Ναΐν ». Ms. gr. Paris. 1192, f. 238.

5. Entre autres citons ici les écrits de N. Cabasilas : Κατὰ τῶν λεγο-

Ainsi souvent assistait-on à de retentissants duels littéraires, scientifiques ou théologiques [1].

L'étude de la théologie surtout était fort à la mode. Il paraît que certains membres du clergé thessalonicien, tels que le diacre Cabasilas, le diacre-chrysophylax Strymbacon et le diacre de la sacelle Bryennios s'intéressaient aux études judaïques, ce qui leur valut une accusation formelle comme « judaïsants », devant les autorités ecclésiastiques, de la part d'un prêtre malveillant [2].

Les résultats des recherches des savants, leurs nombreux [3] écrits, leurs œuvres littéraires en vers ou en prose [4], fran-

μένων περὶ τοῦ κριτηρίου τῆς ἀληθείας εἴ ἐστι παρὰ Πύρρωνος τοῦ καταράστου et Λόγοι τῶν βουλομένων ἀποδεικνύειν, ὅτι ἡ περὶ τὸν λόγον σοφία μάταιος. Ms. gr. Paris. 1213, ff. 285-287 v. Voir aussi le traité très intéressant de Démétrius Kydonis : *De contemnenda morte oratio*, éd. Henr. Deckelmann, Leipzig. Teubner, pp. XII-47.

1. L'on en peut citer la querelle hésychaste, les discussions entre Démétrius Kydonis et Neilos Cabasilas. On possède un traité du premier intitulé : Διάλογος ἀναιρετικός, ὃν ἔγραψε Δημήτριος ὁ Κυδώνης κατὰ τοῦ μακαρίου Θεσσαλονίκης Νείλου τοῦ Καβάσιλα. Τὰ πρόσωπα : Θωμᾶς, Νεῖλος, Κυδώνης, Χρυσολωρᾶς) ; les discussions entre Nicolas Cabasilas et Grégoras ; entre Akindynos et Palamas (ïambes, Migne, CL, col. 613 et s.) ; entre Prochoros Kydonis et Jean Cantacuzène (voir Ehrhard, dans Krumbacher, *o. c.*, pp. 102 et 104). Gr. Palamas avait également écrit à deux de ses amis, Jean et Théodore « les philosophes » une lettre sur *le salut, la philosophie et les vertus* : Λόγος ἐπιστολιμαῖος πρὸς Ἰωάννην καὶ Θεόδωρον τοὺς φιλοσόφους ἀποδεικνύων, τίνες τε οἱ σῳζόμενοι, καὶ τίνες οὔ· καὶ περὶ τῶν τικτομένων ἐκ τῆς κατὰ νοῦν σχολῆς κατά τε τῶν γενικωτάτων παθῶν καὶ τῶν ὅσοι μέγα φρονοῦσι ἐπὶ φιλοσοφίᾳ λόγων, ἀρετῆς χωρίς. Ms. gr. Paris. 1239, ff. 241 v.-248 v. Cf. Ms. gr. Paris. 1238, f. 294 : discussion entre quelques moines érudits sur l'Hésychasme (Τῷ κυρῷ Ἰωάννῃ Γαῦρᾷ).

2. Miklosich et Müller, *Acta*, I, p. 174 et s.

3. Voir K. Krumbacher, *o. c.*, pour les œuvres des érudits thessaloniciens.

4. Entre autres citons les écrits inédits de Nicolas Cabasilas du manuscrit grec de la Bibliothèque Nationale, n° 1213 : Εἰς τὴν ἀνακομιδὴν τοῦ λειψάνου τῆς ἁγίας Θεοδώρας (f. 288) ; εἰς κανόνα τοῦ μεγάλου Δημητρίου,

chissaient, comme il était du reste naturel, les confins de la ville pour se répandre dans tout le monde. Les érudits thessaloniciens étaient en relations par correspondance avec leurs collègues de Constantinople ou avec les occidentaux [1]. On lisait en public les lettres reçues, ce qui faisait les délices de l'auditoire choisi, amateur de bon style. A cette occasion on vantait les mérites et les talents des maîtres qui les avaient composées [2]. Ceux-ci rendaient, du reste, le même hommage à leurs amis et collègues distingués de Thessalonique.

Ainsi, existait-il une correspondance très suivie entre les érudits des deux grandes villes de l'Empire. Ils s'envoyaient tout ce qu'ils mettaient au jour, comme ouvrages scientifiques et littéraires, ou comme écrits de polémique [3].

ἀκροστιχίς (*ibid.*) ; εἰς κανόνα τοῦ ἁγίου Ἀνδρέου τοῦ νέου, ἀκροστιχίς (f. 288 v.) ; εἰς κανόνα τοῦ ἁγίου Εὐδοκίμου, ἀκροστιχίς (*ibid.*) ; εἰς ἕτερον κανόνα τοῦ ἁγίου Δημητρίου, ἀκροστιχίς (*ibid.*) ; εἰς κανόνα τῶν ἐν Ἱεροσολύμοις μαρτυρισάντων νεωστὶ πολλῶν ἁγίων (*ibid.*) ; εἰς κανόνα τοῦ Θεσσαλ. Γρηγορίου τοῦ Παλαμᾶ (*ibid.*) ; εἰς τὸν τοῦ ἑαυτοῦ θείου τάφον κυροῦ Νείλου τοῦ Θεσσαλονίκης, ἡρωϊκά (f. 287 v.) ; ἡρωϊκὰ εἰς τὸν τοῦ ἀοιδίμου πατριάρχου ἐκείνου κυροῦ Ἰσιδώρου τάφον (f. 288), etc.

1. Voir la lettre de Démétrius Kydonis à Barlaam, après le départ de celui-ci en Italie (1341), sur la procession du Saint-Esprit. Migne, CLI, col. 1283 et la réponse de Barlaam, *ibid.*, col. 1301.

2. N. Chumnos, *Lettre à Théodore Xantopoulos* (Boissonade, *Anecd. gr. nov.*, pp. 36-37, 112) ; Akindynos, *Lettre à Grégoras* (Grégoras, *Hist.*, Bonn, I, p. LXXXVI).

3. Voici quelques-unes de ces lettres, en grande partie inédites :

Lettres adressées de Thessalonique à Grégoras par : Bryennios τοῦ σακελλίου de Thessalonique (Grégoras, *Hist.*, I, pp. XC-XCI) ; Dém. Kydonis (*ibid.*, p. XCI) ; Th. Magistros (*ibid.*, I, p. LXXXV-LXXXVI) ; Balsamon (*ibid.*, I, pp. LXXXIX-XC) ; Théodore Coutalas (*ibid.*, I, p. LXXXVIII-LXXXIX) ; Akindynos (*ibid.*, I, p. LXIX).

Lettres adressées par Grégoras à des Thessaloniciens : A. Sôtiriôtis, protonotaire de Thessalonique (Boissonade, *A. gr.*, III, pp. 198-199) ; à l'archevêque Glabas (*ibid.*, p. 196) ; Akindynos, traitant des questions

Les lettrés de Constantinople se permettaient parfois de donner des conseils aux Thessaloniciens sous forme de lettres.

Ainsi Nicéphore Chumnos critiqua une fois la situation sociale très précaire et les injustices qui se perpétraient à Thessalonique [1].

d'Astronomie, ainsi que nous l'apprend la lettre déjà citée d'Akindynos; à Th. Magistros (Migne, CXLV, col. 425-426).

Lettres de Grégoire Palamas : à Athanase de Cysique sur la question d'Akindynos (Ms. gr. Paris. 1238, f. 63 v.) ; à Glabas (*ibid.*, f. 63) ; à l'impératrice Anne Paléologue (*ibid.*, ff. 53-53 v.).

Lettres de Nicéphore Chumnos : à Nicéphore Xantopoulos, l'auteur de l'*Histoire Ecclésiastique* et à son frère, Théodore Xantopoulos (Boissonade, *A. gr. nov.*, passim) ; à Dém. Casilas (*ibid.*, p. 167) ; à l'archevêque contemporain de Thessalonique (*ibid.*, pp. 74-80).

Lettres de Dém. Kydonis à divers Thessaloniciens : à Nic. Cabasilas (Boissonade, *ibid.*, pp. 312-313, 325-326) ; au métropolite Isidore Glabas (Ms. gr. Paris. 1213, f. 422 et Boissonade, *Anecdota gr. nova*, pp. 270-276) ; à Alexis Métochite, gouverneur de Thessalonique vers l'an 1349 (Boissonade, *ibid.*, pp. 296-297) ; à son propre frère, Prochoros Kydonis (*ibid.*, pp. 281-283) ; à un certain Kalophéro (*ibid.*, pp. 264-270) ; au grand primmicère Phacrasis (*ibid.*, p. 288-290), lettre écrite pendant la révolution des Zélotes ; à Astra (*ibid.*, pp. 290-292) ; à Constantin Asan (*ibid.*, pp. 292-294) ; à Oenoetis (*ibid.*, pp. 307-309 et Νέος Ἑλληνομνήμων, vol. I, fasc. 2-3 (1904), pp. 203-208 ; à Alexis Kassandrinos (*ibid.*, pp. 277-279), etc.

Lettres de Nicolas Cabasilas de Constantinople à ses parents et amis de Thessalonique : à son père (Ms. gr. Paris. 1213, ff. 293 et 294 v.) ; à un certain Doucopoulos (*ibid.*, ff. 295-296 v.) ; à Manicaïtis (*ibid.*, f. 295 v.) ; à Synadinos, l'ostiaire (*ibid.*) ; à Tarchaniotis (*ibid.*, f. 296 v.) ; au grand sacellaire (*ibid.*, ff. 297 v.-298) ; au prêtre Dosithée Kératinos (*ibid.*, f. 298) ; lettres du même envoyées de Thessalonique à Dém. Kydonis (*ibid.*, ff. 299-299 v. et Boissonade, *A. gr. nov.*, pp. 326-327).

Lettres de Manuel Paléologue à D. Kydonis (Boissonade, *ibid.*, p. 248, et Ém. Legrand, *Lettres de l'empereur Manuel Paléologue*, Paris, 1893) ; lettres à Nic. Cabasilas ; à Constantin Assan ; au métropolite Gabriel de Thessalonique, *ibid.*

Lettre de Constantin Acropolite aux sages de Thessalonique (Papadopoulos-Kérameus, *Analecta*, I, p. 160).

1. Nicéphore Chumnos, Θεσσαλονικεῦσι συμβουλευτικός. Boissonade, *Anecd. gr.*, II, p. 137 et s.

A leur tour, les érudits thessaloniciens étaient invités à Constantinople, afin d'y discourir sur un sujet quelconque instructif [1]. Ils y étaient très chaleureusement accueillis. Thomas Magistros fut l'objet de toutes sortes d'égards, lors de son séjour dans la capitale, non seulement de la part de ses collègues et des lettrés, mais aussi d'un certain nombre d'autres personnes, appartenant à la noblesse ou au monde des affaires [2].

Les représentants des lettres et des sciences jouissaient, par conséquent, à cette époque d'une grande estime.

L'enseignement général était l'objet de la plus grande sollicitude. L'on faisait une vive propagande, pour que tout le monde acquît au moins les premiers éléments de l'instruction. Les parents étaient sollicités de confier leurs enfants, jusqu'à l'âge de l'adolescence, au maître d'école, et ensuite seulement leur faire apprendre un métier quelconque [3].

L'enseignement inférieur se donnait en général dans les cloîtres (φροντιστήρια) par des moines ou prêtres spécialement chargés [4]. Les orphelins surtout, confiés aux orphelinats, qui étaient administrés par des ecclésiastiques, y recevaient une assez bonne instruction, tout en servant comme enfants de chœur ou comme bedeaux dans les églises [5].

1. Idem, *Lettre à Th. Xantopoulos*, par laquelle celui-ci est invité à Constantinople pour « instruire ses amis ». Boissonade, *Anecd. gr. nov.*, pp. 42-43.

2. Th. Magistros, *Lettre* : Πρὸς τὸν ἁγιώτατον καὶ εἰσάγγελόν μοι πατέρα κυρὸν Ἰσαάκ, περὶ τοῦ εἰς Βυζάντιον ἐκ Θεσσαλονίκης ἀνάπλουν καὶ αὖθις εἰς ταύτην κατάπλουν. Max. Treu., *Neue Jahrbücher für Philologie und Pedagogie* (suppl. Band), 27 (1902), p. 11.

3. Th. Magistros, *Oratio de subditorum officiis*. Migne, CXLV, col. 550.

4. *Ibid.* Isidore de Thessalonique, parlant des enfants que les Thessaloniciens étaient forcés de donner aux Turcs, dit ceci : ὁ πρὸς ναοὺς ὀρθρίζων καὶ ἱεροὺς φοιτῶν διδασκάλους, πρὸς φόνους, φεῦ, ὁμοφύλων καὶ ταῦτα διανυκτερεύειν παιδεύεται. Ms. gr. Paris. 1192, f. 320 v.

5. Καὶ ὀρφανούς, ἤτοι κανδιλανάπτας ὀκτώ, καὶ περισσοὺς ἑτέρους ὀρφανοὺς

Les moines pédagogues étaient soumis à des règles très sévères concernant leurs devoirs, règles établies, depuis bien longtemps, par saint Théodore de Stoudion.

Pour pouvoir enseigner, on ne leur demandait pas seulement de posséder des connaissances suffisantes, mais aussi des qualités d'un bon pédagogue. La douceur, la bienveillance, les sentiments vraiment paternels envers les enfants entraient en première ligne de compte. Tout mot blessant, toute injure, tout esprit de sévérité injustifiée devait être écarté, et l'on n'admettait d'autre discipline que celle qui, par la fermeté, par la persévérance, unies à la bienveillance, pouvait donner d'heureux résultats [1]. Des punitions sévères, des jeûnes et des malédictions attendaient les instituteurs et les pédagogues moines, qui ne tenaient pas compte des règlements.

Il est cependant très probable, qu'à côté des écoles monacales, il en existait d'autres dans lesquelles enseignaient des laïques [2].

Tous ces instituteurs, religieux ou laïques, s'appelaient γραμματισταί et παιδευταί. Ils apprenaient aux enfants à lire, à écrire, à compter ; ils leur enseignaient l'histoire sacrée et des hymnes religieux. Les élèves plus avancés apprenaient, à côté de la théologie, la poésie, l'histoire profane et la philosophie. Mais ces dernières sciences, surtout les systèmes et les discussions philosophiques, connues sous le nom de *sciences encyclopédiques* et fort à la mode dans les milieux laïques,

τέσσαρας, ὀφείλοντας ἐπιδέχεσθαι προκοπὴν κατὰ ἀκολουθίαν ὁπότε ὁ ἀριθμὸς τῶν ἐμβάθμων ὀρφανῶν ἐλλειπὴς γένηται, *Typicon de Jean Paléologue*. Ms. gr. Paris. 389, ff. 28 v.-29.

1. S. Théodore de Stoudion, *Poenae monasteriales*. Migne, CI, col. 1745.

2. Tel fut peut-être le cas d'Isidore, qui a été plus tard élu patriarche de Constantinople : ὁ δὲ (Isidore) τούτου χεῖρον, οὐδ'ὑποταγῆς νόμους μαθὼν, οὐδ'ἐν κοινοβίῳ τραφείς, ἀλλ'ἄστεσι καὶ πολιτείαις συμπεφυρμένος καὶ παιδαγωγεῖν καὶ παιδοτριβεῖν παιδάρια ἑλόμενος. Allatius. Migne, CL, col. 881.

n'étaient naturellement pas beaucoup goûtées par les maîtres ecclésiastiques et par les moines [1].

Mais la jeunesse s'exerçait beaucoup dans la prose et la versification, et était grande admiratrice des productions littéraires [2].

L'enseignement supérieur était également donné par des religieux et par des laïques.

Toute personne capable d'enseigner, thessalonicienne ou non, grecque ou étrangère — et cela prouve quelle élévation d'esprit ont atteint les Byzantins de ce temps et surtout les Thessaloniciens — pouvait ouvrir une école.

C'est ainsi que le moine calabrais Barlaam, celui qui déchaîna plus tard la querelle hésychaste, vint à Thessalonique et y ouvrit un cours de philosophie grecque. Son succès fut énorme. Des jeunes gens et des lettrés l'entourèrent en grand nombre, et sa vogue gagna bientôt non seulement la ville et la province, mais aussi Constantinople et ses érudits.

En outre, il y avait à Thessalonique des hellénistes de toute première force, qui expliquaient les textes anciens, tels que Thomas Magistros. Nicolas Cabasilas, qui complétait ses études dans la capitale, écrivait un jour à son père qu'il hésitait à lui envoyer, sans être revu, son sermon sur saint Démétrius. Il ne voulait pas, disait-il, « choquer les hellénistes » de sa patrie [3].

1. Philothée, *Vie de saint Sabbas le jeune*. Papadopoulos-Kérameus, *Analecta*, V, p. 197.

2. Μέτροις ἰάμβοις ἐντρυφᾷν προηγμένος | πρὸς ἡδονὴν ἔντεχνον ἐξειργασμένοις | οἷς μᾶλλον εὐάλωτος ἡ νέων φύσις, | τὸ τῆς ἐκείνου φατρίας πλεῖστον μέρος, etc. Réponse d'un Palamite en 621 ïambes aux 509 d'Akindynos contre Palamas. Ms. gr. Paris. 1238, f. 49.

3. Ὁ δὲ πρὸς τὸν μάρτυρα λόγος νέον τεχθείς, ἔτι δεῖται τῶν γιγνομένων· νοσοῦντι δὲ, οὐκ ἐξῆν τοὺς λόγους ἰᾶσθαι· καὶ διὰ ταῦτα δὴ μὴ κεκαθαρμένος οὐτονῦν ἔχον, ἥκε μὴ φανεὶς οὕτως ἔχων, λυπήσῃ τοὺς ἐν ὑμῖν Ἕλληνας. Ms. gr. Paris. 1213, f. 294 v.

Les cours et les conférences des professeurs avaient lieu dans de grandes salles (στοαί, θέατρα), dont parlent souvent les écrivains contemporains [1], ou dans des établissements d'instruction, appelés musées (μουσεῖα) [2]. Dans ces derniers l'on donnait également des fêtes, comme par exemple le premier janvier, lorsque autour des maîtres (παιδευταί, διδάσκαλοι) se groupaient les élèves (σπουδασταί, φοιτηταί [3]), lettrés et autres personnages, pour célébrer le jour et entendre les discours panégyriques [4].

D'après la loi, les archontes ou le gouverneur devaient allouer dans le budget de la ville une somme fixe, comme salaire des instituteurs et des professeurs enseignant la médecine, les mathématiques et la rhétorique. Quant aux professeurs de philosophie et de droit, « vu leur mépris, dit la même loi, de tout ce qui touche la matière et l'argent », ils devaient enseigner gratuitement, par simple amour pour la science. Mais il ne leur était point défendu d'accepter de l'argent de leurs élèves [5].

On ne saurait cependant affirmer si, au XIVe siècle, ces règles, que nous révèle la *Synopsis minor*, étaient ou non observées.

Quoi qu'il en soit, les nombreux professeurs qui enseignaient à Thessalonique, payés par l'Administration ou par les élèves,

1. Th. Magistros, *Lettre au philosophe Joseph*. Migne, CXLV, col. 445 ; cf. idem, *Lettre à Isaac*, éd. M. Treu, *l. c.*

2. Philothée, *Vie de saint Sabbas le jeune*, *o. c.*, p. 197 ; cf. Th. Magistros, *Lettre à Isaac*, *l. c.*

3. Σπουδασταὶ καὶ ὁμόφρονες de Gr. Palamas, Léon Allatius. Migne, CL, col. 891.

4. D. Kydonis, *Lettre à un personnage inconnu*. Boissonade, *Anecd. gr. nov.*, p. 253 et Ms. gr. Paris. 1213, ff. 387-387 v. : Βουλευτήρια τε ἔχει τοὺς βουλευτὰς καὶ τοὺς παιδευτὰς τὰ μουσεῖα· οἱ δ'ἡμέτεροι περιεστᾶσι μὲν τοὺς διδασκάλους, ἥδιστα δὲ ἀλλήλους ὁρῶσι. Πυθαγόρας δὲ καὶ Πλάτων καὶ ὁ ἐκείνου φοιτητὴς ἐπὶ στόμα καὶ λέγουσιν ἄνευ φθόνου καὶ ἀκούουσι καθαρώτερον.

5. Lingenthal, *Synopsis minor*. *Jus graeco-rom.*, II, p. 203.

devaient gagner leur vie au milieu d'une société qui estimait les représentants de l'instruction et de la science.

Les Thessaloniciens cultivaient aussi les arts. Au XIVe siècle,

Fig. 1. — L'église des Saints-Apôtres (côté Est).
Collection des *Hautes Études.*

ils ont érigé dans la ville des églises d'un beau style, telles que l'église des Saints-Apôtres, construite par le patriarche Niphon et l'église convertie en mosquée appelée aujourd'hui

Yacoub-Pacha [1], l'église de Saint-Nicolas l'Orphelin, ainsi que la petite chapelle du Sauveur, située près de l'arc de triomphe. Les cinq coupoles des Saints-Apôtres élancées et élégantes, le parement merveilleux que forment les briques à l'extérieur, l'élévation de l'église, les peintures qu'on vient de découvrir, nous montrent la science et le goût des artistes contemporains. Cet art, qui se rattache à celui de Constantinople, était destiné à avoir une grande influence sur les monuments de la Serbie et de la Valachie.

Les arts mineurs florissaient aussi à Thessalonique [2]. La calligraphie surtout et la miniature étaient en honneur [3]. Des personnes des plus en vue les cultivaient, tels que Théodore Xantopoulos, Nicéphore Chumnos et autres. Chummos fait l'éloge de Demétrius Cabasilas pour sa calligraphie parfaite [4]. Un épitaphios, découvert il y a quelques années, dans l'église de Panagouda, nous montre également quelle perfection avait atteint l'art des tissus et de la broderie au XIVe siècle [5].

1. Charles Diehl, *Manuel d'art byzantin*, pp. 417, 711-713 ; Texier et Pullan, *Architecture byz.*, p. 161 et s.

2. La ville suivait probablement sur ce point la tradition d'une école propre, dont nous parle Eustathe au XIIe siècle. Il nous apprend, en effet, qu'à Thessalonique les peintres et les autres artistes étaient nombreux ; ils ne peignaient pas seulement des icônes, mais aussi des portraits ; ils s'amusaient également à faire parfois des caricatures : ὅτι γοῦν ἡ καθ'ἡμᾶς πάμφορος πόλις αὕτη γραφέων εὐπορεῖ, οὐ πάντων πρὸς τέχνην, ἀλλά που καὶ φαύλως γραφόντων ἀνθρωπικοὺς χαρακτῆρας καὶ ἀχρειούντων, καὶ ἄλλας μὲν εἰκόνας, ἐν δὲ καὶ ταῖς τὴν ἡμετέραν, ἥκω μεταγράψων τὴν γοῦν αὐτός ἐμαυτοῦ, πρὸς ἀρχετυπίαν ἀκριβῶς ἔχουσαν. Eustathe, *Contra injuriarum memoriam*. Migne, CXXXVI, col. 408-409.

3. N. Chumnos, *Lettre à Th. Xantopoulos sur l'art d'écrire* (Boissonade, *An. gr. nov.*, pp. 2-4).

4. Γράμματα, καὶ τὴν ἐν τούτοις ἀριστουργὸν χεῖρα σὴν ἐπὶ λόγων καὶ πονημάτων τῶν ἐμῶν ἀνὰ χεῖρας, ὅλος ἐγενόμην τοῦ τύπου καὶ τοῦ μορφώματος καὶ τοῦ κάλλους αὐτῶν, καὶ πόθος με πολὺς εἰσῄει καὶ δὴ γ'ἔρως σφοδρὸς κτήματος οὕτω καλλίστου τοῦ βιβλίου ἐν ὄψει τετελεσμένου πρὸς ἡδονὴν καὶ τέρψιν γενέσθαι. N. Chumnos. *Lettre à Dém. Cabasilas* (Boissonade, *An. gr. nov.*, p. 167).

5. Ch. Diehl, *o. c.*, pp. 805-6 ; Kondakoff, *Pamjatniki christianskago*

L'art de la reliure est aussi digne d'attention. Le manuscrit 1192 de la Bibliothèque Nationale de Paris, qui contient

Fig. 2. — Reliure du manuscrit 1192 de la Bibliothèque Nationale, contenant les sermons d'Isidore de Thessalonique.
(Photographie communiquée par M. Gabriel Millet.)

des sermons de l'archevêque de Thessalonique Isidore, est relié, selon toutes probabilités, à Thessalonique même. C'est

d'abord un *unicum* ; sur la couverture il y a en outre le monogramme de Thessalonique. On peut donc le considérer

Monogramme de Thessalonique (Ms. gr. 1192. Bibl. Nat.).

comme étant écrit et relié dans la ville même. Sa reliure révèle un art remarquable. Il y a des bandes oblongues composées de beaux entrelacs d'animaux et de feuilles en file, d'une finesse d'exécution et d'un goût exquis.

Ainsi, le mouvement de renaissance littéraire et artistique, dont tout le monde était épris, promettait de triompher à la longue de l'esprit étroit monacal, lorsqu'un événement imprévu en arrêta soudainement le progrès.

Quelques-uns des représentants de l'humanisme, brusquant les choses, provoquèrent un grave conflit. Ils attaquèrent les moines non seulement dans leurs croyances, mais aussi, et surtout, dans leurs intérêts matériels. C'était perdre de vue que, si le monde instruit pouvait se livrer librement à l'étude de la philosophie et des lettres grecques, on le devait à la tolérance de l'Église. Les plus conservateurs, en effet, les plus bigots et dévoués aux traditions chrétiennes, n'étaient nullement défavorables au développement des sciences et des lettres, par l'étude approfondie des anciens. Seulement ils demandaient que la théologie. fût considérée comme supérieure à toutes les autres sciences.

iskustva na Afonje. S.-Pét., 1902, p. 266 ; M. Le Tourneau et G. Millet, *Un chef-d'œuvre de la broderie byzantine. Bull. de Corresp. Hellén.*, 29 (1905), pp. 259-269.

Ainsi, dans sa réfutation des idées de Prochoros Kydonis, l'historien Cantacuzène, devenu moine et très dévoué à la cause monacale, s'exprime-t-il comme il suit sur cette question : « Puisque la sagesse des Hellènes, appelée pour ainsi dire sagesse, est par nous, les croyants, désignée sous le nom de sagesse du dehors, il est évident pour tous, que l'on ne saurait considérer ce qui est en dehors, comme faisant partie de l'enseignement des théologiens. Tu sais bien aussi qu'elle est et s'appelle servante de la vraie sagesse des orthodoxes [1]. »

1. Ἐπεὶ δὲ πᾶσα ἡ τῶν Ἑλλήνων σοφία, λέγεται μὲν οὕτω σοφία, ἐκτὸς δὲ σοφία παρ' ἡμῶν τῶν πιστῶν ὀνομάζεται, δῆλον οἶμαι πᾶσι καθεστηκέναι, ὡς οὐκ ἂν τὸ ἐκτὸς ἔνδον εἴη ποτ' ἂν τῆς τῶν θεολόγων διδασκαλίας· οἶσθα δὲ πάντως καὶ αὐτός, ὡς δούλη καὶ θεραπαινίς ἐστί τε καὶ ὀνομάζεται τῆς ὄντως σοφίας τῶν ὀρθοδόξων. Jean Cantacuzène. Ms. gr. Paris. 1247, f. 94 v.

CHAPITRE IV

La querelle hésychaste.

Pendant que la renaissance des lettres grecques gagnait tous les esprits d'élite, au mont Athos et à Thessalonique prenait naissance un mouvement spirituel qui achemina ses adeptes à la création d'une nouvelle secte de moines appelés Hésychastes.

Le terme d'hésychaste (ἡσυχαστής), dont l'emploi remonte jusqu'au ve siècle [1], désignait, avant le XIVe, un moine contemplatif. Il était comme un degré supérieur de la vie monastique, et s'appliquait surtout aux cénobites les plus avancés en vertu et en perfection [2]. Mais, vers le deuxième quart du XIVe siècle, ce terme prend une signification plus complexe ; il sert à désigner à la fois les théories subtiles de certains moines sur la procession du Saint-Esprit, sur la lumière créée et incréée, et en même temps les pratiques étranges d'une vie contemplative intense [3].

1. J. Bois, *Les Hésychastes avant le XIVe siècle. Échos d'Orient*, V (1901), p. 2.

2. *Ibid.*

3. Consulter sur cette question entre autres : Fr. J. Stein, *Studien über die Hesychasten des 14 Jahrhunderts.* Wien, 1873 ; Th. Uspenskij, *Očerki po istorii vizantijskoj obrazovannosti*, S.-Pétersb., 1892, chap. VI : *Filosofskoe i bogoslovskoe dviżnie v XIV· vjékje*, pp. 246-364 ; Themistocle Chadzi Staurou, Αἱ περὶ τῶν Ἡσυχαστῶν τῆς ιδ'ἑκατονταετηρίδος καὶ τῆς διδασκαλίας αὐτῶν ἔριδες Ἐν Λειψίᾳ (Salonique), 1905 ; Gr. Papamichaelis, Ἱερᾶς ἡσυχίας ἐπίτομος ἱστορία καὶ θεωρία καὶ αἱ περὶ ταύτην ἔριδες μέχρι τοῦ 1341. Ἐκκλησιαστικὸς Φάρος (1910), V, pp. 39-51, 135-159 ; Id., Αἱ ἡσυχαστικαὶ ἔριδες τοῦ ΙΔ' αἰῶνος καὶ ὁ θρίαμβος Γρηγορίου τοῦ Παλαμᾶ. Ibid., pp. 289-320 ; Id., Ἡ συγγραφικὴ δρᾶσις τοῦ ἁγίου Γρηγορίου τοῦ Παλαμᾶ ; Ibid., VI, pp. 112-134, 177-199, 259-299 ; Id., Γρηγόριος ὁ Παλαμᾶς ὡς ἡσυχαστὴς καὶ μυστικός. Ibid., pp. 339-354.

Pour mieux étudier ce mouvement spirituel et les disputes qu'il provoqua, autant au Mont Athos qu'à Thessalonique et dans le reste de l'Empire, il faut distinguer :

Premièrement la partie théorique, qui pouvait être défendue par des arguments théologiques ; et secondement, les moyens pratiques de l'application qui, par leur étrangeté, ont le plus frappé les adversaires.

Dans le premier quart du XIVe siècle, Grégoire le Sinaïte, un moine rompu dans l'exercice de la contemplation, disciple du Crétois Arsène [1], vient de l'Orient au Mont Athos. Ici il trouve un milieu très favorable pour le développement et l'application des théories qu'il professait : de la tranquillité, des sites pittoresques, des moyens de vivre et une société de frères, dont plusieurs pratiquaient déjà la vie contemplative (ἡσυχία). Ceux-ci en étaient depuis longtemps instruits par un certain Siméon, higoumène du monastère de Xérokerkou, que ses disciples avaient surnommé le « nouveau théologien » [2]. Grégoire le Sinaïte fit leur connaissance et discuta avec eux sur cette question. Il put aisément se convaincre que peu de choses manquait à ses confrères, pour qu'ils fussent vraiment à la hauteur.

Il se mit alors à l'œuvre pour compléter l'instruction théorique de ses adeptes à la vie contemplative. Il insista surtout sur la question de l'intelligence humaine. Il y a, disait-il, deux sortes d'intelligence, de *noûs* : le « noûs théorique » et le noûs pratique » (νοῦς θεωρητικός, νοῦς πρακτικός) [3]. Le premier s'applique, avec l'aide de Dieu, à purifier l'âme en la dégageant des passions ; le second lui permet de s'unir à Dieu par

1. J. Bois, *Les débuts de la controverse hésychaste. Échos d'Orient*, V (1901), p. 355, et *Id.*, *Grégoire le Sinaïte et l'Hésychasme à l'Athos au XIVe s. Ibid.*, p. 66 et s.

2. Dém. Kydonis, Κατὰ τοῦ Παλαμᾶ. Migne, CLIV, col. 890.

3. Grégoire le Sinaïte, Περὶ ἡσυχίας. Migne, CL, col. 1313 et s.

la contemplation. C'est cette union qui doit être l'idéal de la vie [1]. Mais par quel moyen, par quel procédé y peut-on parvenir ? La réponse est simple — et c'est là que Grégoire le Sinaïte apporta un élément original à la vie contemplative [2] — c'est *la prière mentale*, gardienne de l'esprit (νοερὰ προσευχή, φυλακὴ νοός), qui s'oppose à la simple prière, dite à haute voix.

Quant à la pratique de la vie contemplative, Grégoire le Sinaïte n'eut qu'à confirmer l'enseignement de Siméon. Voilà ce que ce dernier recommandait à ses adeptes pour goûter les délices de la contemplation :

« Étant assis seul dans un coin, fais attention à exécuter ce que je te recommande. Ferme ta porte et détourne ton esprit de toute chose vaine, c'est-à-dire passagère. Ensuite, ayant appuyé sur la poitrine le menton, tourne ton œil, avec toute la force de ton esprit, vers le milieu du ventre, c'est-à-dire vers le nombril. Arrête aussi la respiration par le nez, pour que tu respires moins aisément. Cherche dans l'intérieur à trouver l'endroit du cœur, où, dit-on, demeurent toutes les forces psychiques. Tu sentiras tout d'abord une sensation d'obscurité et de lourdeur, mais ensuite des délices sans fin [3]. »

Le Sinaïte donnait à peu près les mêmes conseils : « Place-toi sur un siège, conseillait-il, ou même sur un lit, courbe le dos, incline la tête sur la poitrine, recueille ton esprit, renferme-le dans ton cœur et fixe là toute ton attention. Répète alors d'une manière continue, soit de voix, soit mentalement cette invocation : « Seigneur Jésus-Christ, ayez pitié de moi », ou, «Jésus, fils de Dieu, ayez pitié de moi ». Veille bien à ce que

1. J. Bois, *Grégoire le Sinaïte et l'Hésychasme à l'Athos au XIVe s.*, *l. c.*, p. 70.
2. *Ibid.*, p. 66.
3. Dém. Kydonis, *o. c.*, col. 840.

ton esprit ne s'échappe pas de ton cœur, écarte avec soin toutes les pensées, quand même elles seraient nobles et excellentes, car elles te distrairaient de la pensée de Dieu. Et pour cela, ralentis, autant que possible, le mouvement de la respiration [1]. »

Ces pratiques venues de l'Orient [2], semblables à celles qu'emploient les Fakirs pour se procurer les délices du Nirvana, gagnèrent rapidement du terrain, et la Sainte-Montagne fut bientôt peuplée de nombreux visionnaires. Ceux-ci prétendaient voir dans l'état de léthargie où ils étaient jetés par ces pratiques, la vraie lumière divine incréée, semblable à celle qui fut manifestée aux Prophètes et aux Apôtres sur le Thabor.

Le nombre des Hésychastes augmenta vite ; il s'accrut à tel point que les autres moines s'en émurent. Un parti hostile se forma parmi les plus savants et les plus considérés et demanda l'expulsion du maître et de ses disciples. Toutefois ceux-ci réussirent à triompher de cette hostilité, grâce surtout à un des leurs, qui devait rendre célèbre le nom d'hésychaste, à Grégoire Palamas, issu d'une noble famille et élevé à la cour d'Andronic II [3]. Par ses connaissances, par son esprit, par sa vie austère et par ses privations, il avait gagné tous les cœurs. Lorsqu'il se déclara pour les Hésychastes, ses admi-

1. J. Bois, *Grég. le Sin.*, *l. c.*, p. 71 ; cf. *Grégoire le Sinaïte.* Migne, CL, col. 1316, 1329 et 1332.

2. Grégoire le Sinaïte les avait apprises en Syrie et en Crète. Probablement Siméon, cité par Démétrius Kydonis, les avait également apportées de l'Orient.

3. Ἆρ' ὀφθὺς ἐν τῇ μεγαλοπόλει ταύτῃ κἂν τοῖς βασιλείοις τετραφείς τε καὶ παιδευθείς, ὡς τῆς βασιλικῆς εὐμενίας ἐκ προγόνων ἠξιωμένος, καὶ ὑπὸ τῶν βασιλέων καὶ τῶν περὶ αὐτοὺς ἁπάντων ἐπὶ τῇ περὶ λόγους παιδείᾳ θαυμασθεὶς οὐ μετρίως, καί τοι μήπω παραγγείλας εἰς τοὺς ἐφήβους ὁ μετ' οὐ πολὺ ταῦτα πάντα χαμαί ζῆλα λογισάμενος παντάπασι καὶ τὸ τῆς διανοίας ἀνατείνας ὄμμα πρὸς οὐρανόν. Palamas (?) Ms. gr. Paris. 1238, f. 282 v. Cf. Cantac., II, 39, p. 545.

rateurs l'imitèrent et la nouvelle secte affermit sa situation [1].

Du Mont Athos les théories hésychastes passèrent à Thessalonique, où les moines, nous l'avons vu, étaient très nombreux et très puissants, et estimaient beaucoup Grégoire Palamas. Celui-ci, après un séjour aux monastères de Trales et de Papikion en Macédoine, où l'on professait le massalianisme, et ensuite à Vatopédi et à Sainte-Laure de l'Athos, vint habiter pendant quelque temps Thessalonique où il fut obligé de se réfugier avec onze de ses compagnons à cause d'une invasion des Turcs [2]. Ici, ayant reçu l'ordination sacerdotale, il resta quelque temps, et ensuite il partit pour un *skite* voisin de Verria, afin d'y mener pendant cinq ans une vie de parfait hésychaste [3]. Mais une invasion des Serbes l'obligea à revenir à la Sainte-Montagne [4]. A cette époque, son nom était déjà bien connu dans toute la région, tant à Verria qu'à Thessalonique et au Mont Athos.

C'est précisément en ce moment que l'Hésychasme vint d'être attaqué par un redoutable ennemi, le moine calabrais Barlaam de Seminara [5], qui engagea ouvertement la lutte [6].

Ce moine, venu de Calabre, pays depuis longtemps déjà

1. Ὅπως ἐκ πλάνης καὶ φιλονεικίας ἤρξατο Βαλαμᾶς τοῦ δόγματος τοῦ ὀλεθρίου. Jean Kyparissiotis, *Patr. gr.* Migne, CLII, col. 680.

2. Philothée, *Encômion*. Migne, CLI, col. 562-570. Cantacuzène donne une autre version. D'après lui Palamas était venu à Thessalonique pour se faire soigner d'une maladie. Cantac., II, 39, p. 546.

3. J. Bois, *Les débuts de la controv. hésychaste*, *l. c.*, p. 355.

4. *Ibid.*, p. 354.

5. Sur la biographie de Barlaam voir : Giannantonio Mandalari, *Fra Barlaamo calabrese maestro del Petrarca*. Rome, 1888, pp. 1-62 ; P. de Nolhac, *Pétrarque et Barlaam*. *Rev. des ét. grecques*, V (1892), p. 96, et s. ; Th. Uspenskij, *Synodik*, pp. 68-74 et *Id. Očerki po istorii vizantijkoj obrazovannosti*, p. 258 et s.

6. Voir pour l'histoire de la polémique entre Barlaam et Palamas, Porphyrij Uspenskij, *Istoria Athona III*, 2, d'après la rédaction de Syrku, éd. de l'*Académie des Sciences de S.-Pétersbourg*, 1892.

acquis à la culture des Byzantins [1], était très instruit, très versé dans la théologie, surtout occidentale [2], ainsi que dans la philosophie ancienne. Cantacuzène et ses autres adversaires lui rendent justice, lorsqu'ils reconnaissent en lui l'homme par excellence intelligent, instruit et particulièrement fort par la connaissance d'Euclide, d'Aristote et de Platon [3]. Mais Cantacuzène a soin d'ajouter que, si pour la philosophie grecque, Barlaam était très bien préparé, pour le reste des sciences — et par là il faut entendre la théologie orthodoxe — il était fort ignorant [4].

D'un tempérament très vif, toujours remuant, il mettait avec ardeur au service de la science et de ses convictions son éloquence merveilleuse [5], surtout lorsqu'il pouvait s'exprimer en grec, langue qu'il possédait le mieux [6].

1. Ch. Diehl, *L'Art byz. dans l'Italie mériod.* Paris, 1894; E. Berteaux, *L'art dans l'Italie mér.*, t. I, Paris, 1904 ; Gay, *L'Italie mér. et l'Emp. byz.* (867-1071). Paris, 1904 ; P. Aurelio Palmieri, *Viz. Vrem.*, XI (1904), p. 397 ; Morosi, *Studi sui dialetti greci della Terra d'Otranto.* Lecce, 1870 ; Id., *L'elemento greco nei dialetti del'Italia meridionale. Archivio glotto-logico ital.*, XII (1890-1891), pp. 76-96. G. Minasi, *S. Nilo di Calabria monaco basiliano nel decimo secolo.* Naples, 1892 ; Id., *Il monasterio Basiliano di S. Pancrazio sullo scaglio di Scilla.* Naples, 1893 ; Id., *Lo Spelcota ovvero S. Elia di Reggio di Calabria, monaco Basiliano nel IX e X secolo.* Naples, 1893 ; Ast. Pellegrini, *Il dialetto greco-calabro di Bova*, F. I. Turin, 1880.

2. Grégoras, *Hist.*, XI, 10, Bonn, p. 555.

3. Cantacuzène, *Hist.*, II, 39, Bonn, t. I, pp. 543-546 ; cf. Ms. gr. Paris. 1238, f. 283.

4. Cantacuzène, *Contra Barlaamum et Acindynum.* Migne, CLIV. col. 695.

5. Grégoras, XI, 10, Bonn, t. I, pp. 555-556.

6. Pétrarque, qui fut son élève, s'exprime ainsi sur Barlaam : « Dans ses leçons journalières, il m'avait instruit de bien des choses ; mais il avouait qu'il apprenait bien davantage encore de moi. En effet, autant il était éloquent dans la langue grecque, autant il était étranger à la latine, et son esprit étant très vif, on voyait combien il éprouvait de peine à exprimer ses sentiments. » Fr. Petrarcae, *Variar. Epistol. 21*,

Barlaam ne goûtait pas beaucoup la vie, la politique et les mœurs byzantines [1]. Il lui arrivait donc souvent de se disputer avec les Byzantins. Ainsi à la suite d'une querelle, d'une certaine gravité, avec des personnes haut placées, telles que le patriarche Jean Kalékas, Akindynos [2], Grégoras [3] et autres, il fut obligé de quitter Constantinople [4] et les conférences qu'il faisait au monastère du Sauveur [5]. Il vint à Thessalonique vers 1330-1331 [6]. Ici il trouva le milieu désiré pour vivre, enseigner et s'instruire en même temps. Il ouvrit donc une école, qui bientôt devint fort renommée. Des jeunes gens, avides de connaissances, l'entourèrent pour suivre ses leçons sur la logique et la dialectique aristotéliennes [7], sur la philosophie de Platon [8], ainsi que sur l'astronomie et les mathématiques [9].

editio Basiliae, p. 1102, cité par Sismondi, *Hist. des républ. italiennes*, VI, pp. 553-4; cf. P. de Nolhac, *art. cité*, p. 96. Cependant Barlaam devait aussi connaître assez bien le latin, quoiqu'il ne le parlât pas aisément. Th. Uspenskij, *Synodik*, p. 70.

1. Κατεμέμφετο τὴν τῶν Βυζαντίων πολιτείαν. Grégoras, *ibid.*, p. 555.

2. Akindynos, *Lettre au patriarche Jean sur l'origine du conflit entre Palamas et Barlaam*. Th. Uspenskij, *Synodik*, p. 86.

3. Grégoras avait même composé une sorte de dialogue, dans lequel il raillait Barlaam. Grégoras, *ibid.*, pp. 555-6.

4. Th. Uspenskij, *o. c.*, p. 86, et Philothée, *Encômion*, Migne, CLI, col. 586.

5. J. Bois, *Le début de la controverse hésychaste*, *l. c.*, p. 356.

6. Th. Uspenskij, *Očerki*, etc., p. 258.

7. Ms. gr. Paris. 1238, f. 213.

8. M. P. de Nolhac affirme, en citant Filelfe (E. Legrand, *Dix lettres grecques de Filefe*, Paris, 1892, p. 152 et s.), que Barlaam n'était pas platonicien (*art. cité*, p. 98 en note). C'est possible ; mais il n'en est pas moins vrai, qu'il connaissait et enseignait la philosophie de Platon, ainsi que nous l'apprend Cantacuzène : ἄλλως δὲ, écrit-il, νοῆσαί τε ὀξὺς καὶ τὰ νοηθέντα ἐξηγήσασθαι ἱκανώτατος, καὶ τὰ Εὐκλείδου καὶ Ἀριστοτέλους καὶ Πλάτωνος ἐκμελετήσας διαβόητος περὶ ταῦτα ὤν. Cantac., II, 39, Bonn, t. I, p. 543.

9. Th. Uspenskij, *Synodik*, p. 71 ; *Očerki*, pp. 259-260.

Barlaam gagna ainsi en peu de temps, non seulement l'admiration et les cœurs de ses élèves, mais aussi la sympathie et l'estime des érudits laïques ou ecclésiastiques [1]. La cour impériale, qui lui avait toujours fait bon accueil lors de son séjour dans la capitale, continua à lui accorder sa faveur. Il fit même à Constantinople quelques voyages. En 1339 et un peu plus tard, probablement en 1340-1341, il fut chargé de deux missions auprès du pape Benoît XII à Avignon [2], pour la question de l'union des églises, missions, qui malheureusement n'ont eu qu'un résultat négatif [3]. Barlaam revint à Thessalonique où il reprit ses occupations, continuant à enseigner et à faire de la polémique.

A cette époque les doctrines hésychastes étaient déjà en vogue.

Barlaam dans sa curiosité de savant s'y intéressa, et pour se rendre bien compte en quoi elles consistaient, il se fit disciple d'un moine contemplatif [4].

1. Ὃς εὐθὺς ἐπιστάς, πολὺς ἦν ἐξυμνῶν τὴν λογικὴν Ἀριστοτέλους φιλοσοφίαν· τάς τε διαλεκτικὰς καὶ ἀποδεικτικὰς μεθόδους, καὶ τὰς συλλογιστικὰς ἀναλύσεις διευκρινεῖν, οἷός τ' εἶναι, καὶ εὔληπται τιθέναι τοῖς αὐτῷ φοιτᾷν αἱρουμένοις, ἀπηγγήλετο ῥᾷστα ἐκ τοῦ αἰφνιδίου τοίνυν ὀνόματος τυχών, ὄντοι μετρίου, ὡς τὸν πλοῦτον αὐτῷ τῆς συλλογιστικῆς ἐκχέας ἐπιστήμης, ἐστ' ἀλλ' ἀσυντελὴς ἐδόκει καὶ ἀπεκρύπτετο τῇ κατ' ἀρετὴν καὶ ἐπιστήμην δόξῃ τῶν ἐνταῦθα σοφῶν καὶ ἱερῶν ἀνδρῶν, μῶμόν τινα προστρίψασθαι τούτοις, καὶ ἐπεθύμησε καὶ ἐπεγείρησε κατὰ τῶν ἱερῶς ἡσυχαζόντων ὅλος ῥυείς. Ms. gr. Paris. 1238, f. 283.

2. Th. Uspenskij, *Očerki*, p. 301 ; de Nolhac, *art. cité*, p. 95 ; J. Bois, *Le début de la controv. hésychaste*, *l. c.*, p. 356.

3. Ce que Barlaam avait dit devant le Pape est publié dans Migne, CLI, col. 133 et s. Barlaam réclama un concile œcuménique, qui réglât les divergences qui séparaient orthodoxes et catholiques ; il demanda, en outre, un prompt concours des Latins contre les Turcs, pour que la haine des Grecs contre les occidentaux s'évanouît. Quant aux différences d'ordre dogmatique concernant surtout la procession du Saint-Esprit, il déclara que la question, étant obscure et difficile à résoudre, le meilleur parti à prendre c'était de laisser chacun croire selon ce que lui dicte sa conscience. Il ne faut pas demander au patriarcat, disait-il, plus qu'il ne peut accorder (Kalligas, Μελ. βυζ. ἱστ., p. 441).

4. Cantacuzène, II, 39, Bonn, p. 543.

Malheureusement en cette occurrence deux faits contribuèrent à provoquer l'explosion de la querelle hésychaste. D'abord la préparation assez insuffisante de Barlaam dans l'étude des saints Pères de l'Église grecque, et ensuite l'ignorance complète de son professeur, qui ne sut lui enseigner que la partie grossière, les pratiques singulières de l'hésychasme [1].

Barlaam, dès qu'il fut mis au courant de la doctrine, crut de son devoir de divulguer le ridicule de ces croyances. Il dénonça la doctrine des Hésychastes comme massalienne, et appela, en dérision, ceux-ci de *euchitaï* et *omphalopsyquoï* (εὐχῖται, ὀμφαλόψυχοι) [2].

Ceci fut le signal, donné à Thessalonique, de la querelle hésychaste, qui devait avoir un retentissement si grand dans le monde chrétien [3].

En effet, Barlaam attaqua véhémentement les Hésychastes dans des réunions publiques ; il y distribua ses libelles contre eux, dans lesquels il relevait leur hérésie. En même temps ses jeunes élèves faisaient, à leur tour, une vive propagande pour la cause défendue par lui [4].

Ainsi, les représentants de la renaissance et de la libre pensée, s'engageaient-ils à fond contre le monachisme. Le danger était donc très grand pour les Hésychastes, assez nom-

1. Cantac., *ibid.*

2. *Ibid.* et Grég., XI, 10, Bonn, t. I, pp. 556-7.

3. Ἐν Θεσσαλονίκῃ γὰρ ὁ πόλεμος ἐλάμβανε τὴν ἀρχήν· ἐκείνου (Palamas) τῇ λαύρᾳ, καθώς, ὁ λόγος ἔφθη, δηλώσας ἐπιδημοῦντος. Neilos, *Encômion*. Migne, CLI, col. 665.

4. Ἐπεχείρησε κατὰ τῶν ἱερῶς ἡσυχαζόντων ὅλος ῥυείς, δοκῶν εἴ τὸ εὐσεβὲς αὐτῶν μωμήσασθαι σχοίη, ἔτι πομπεύειν ἔχειν μετὰ σοβαροῦ τοῦ φρονήματος· οὐκέτ' οὖν λόγοις μόνοις, ἀλλὰ καὶ συγγράμμασι πολυλέσχοις κατ' αὐτῶν χωρεῖ, καὶ περὶ αὐτὸν μειρακίων φατρίαν οὔ τοι μετρίαν στησάμενος τούτοις, ἐγχειρίζει ταῦτα, καὶ διὰ πολλῶν στομάτων ἐν πολλοῖς συλλόγοις τοὺς κατὰ τῶν μοναχῶν ἐκείνει θορύβους. Palamas. Ms. gr. Paris. 1238, f. 283 ; cf. Cantacuzène, II, 39, Bonn, pp. 544-545. Ces événemets se passent pendant le voyage d'Andronic III en Acarnanie.

breux à Thessalonique [1], surtout que les idées de Barlaam avaient gagné quelques-uns des autres moines [2]. Il ne s'agissait pas seulement de leurs croyances et pratiques, mais aussi de leur prestige et de leurs intérêts matériels.

Les premières attaques de Barlaam jetèrent les Hésychastes en grand émoi. Ils devaient à tout prix répondre et se défendre. Mais par qui ? Ils avaient besoin d'un homme fort capable, ami convaincu du monachisme ayant approfondi la nouvelle doctrine ; un homme instruit, autant en ce qui concerne la « sagesse profane », qu'en théologie, et qui en même temps fût très éloquent. Heureusement pour eux, en ces moments difficiles, ils trouvèrent Grégoire Palamas.

Dans une réunion, présidée par Isidore, élu plus tard patriarche de Constantinople, les Hésychastes décidèrent de charger Palamas de leur défense. Celui-ci, persuadé par leurs instances, quitta le monastère de Sainte-Laure et vint à Thessalonique. Ici, on le met au courant des accusations de Barlaam et on lui procure ce qu'on a pu avoir sous la main de ses écrits, qui circulaient dans la société lettrée. Palamas cherche alors par des amis à arranger les choses, pour que l'Église, à peine sortie de l'affaire de Bekkos, ne soit pas rejetée dans le trouble [3]. Cette démarche n'ayant pas eu le résultat désiré, Palamas s'en alla trouver Barlaam. Dans cette première rencontre, qui eut lieu vers la fin de l'année 1337 ou au début de 1338 [4], les deux adversaires furent très conci-

1. Ἐν ταύτῃ (Thessalonique) δὲ ἄλλοι τε παρῆσαν ἡσυχάζοντες πολλοί, οἱ δεινὰ ἐποιοῦντο τὰ Βαρλαὰμ διαθρυλλούμενα. Cantac., *ibid.*

2. Πολλοὺς δὲ καὶ τῶν μοναστῶν, ὅσοι δηλαδὴ μὴ τῶν τῆς ἡσυχίας ἦσαν τροφίμων, λόγοις πειθοῦς, καὶ σοφιστικοῖς κλέμμασι παράγων τοὺς μὴ ταῦτα γεγυμνασμένους. Philothée, *Encômion*, *l. c.*, col. 585.

3. Cantacuzène, II, 39, Bonn, p. 546.

4. D'après Grégoras et Philothée la querelle hésychaste durait déjà depuis presque trois ans, lorsque le premier synode fut convoqué en 1341 (Grég., *Hist.*, XI, 10, Bonn, t. I, pp. 556-7 ; Philothée, *o. c.*, col. 592).

liants, très courtois. Ils discutèrent bien calmes, chacun cherchant à démontrer l'exactitude de ses opinions. Palamas tâcha surtout de dissuader son rival de s'occuper de choses, qui, ne regardaient ni lui personnellement, ni son enseignement. « Tu as encore, lui dit-il, la renommée d'être un grand savant auprès de la majorité des hommes, et il n'y a personne qui ne fasse tes louanges. Apprends et écris, fais de la philosophie, enseigne les doctrines de la sagesse profane, en laquelle tu es instruit et que tu possèdes bien, et il n'y aura personne, de ceux qui t'écoutent et te suivent, qui te contredise ; au contraire, tu auras les meilleurs des auditeurs et des disciples, et tu feras ta gloire plus grande encore [1] ».

Palamas, par conséquent, et les moines, dont il était le représentant, n'étaient point hostiles à l'étude des lettres grecques, tant que leurs représentants ne s'attaquaient pas à eux et à leurs doctrines. C'est pour cela que Palamas conseilla à Barlaam — et ici il était dans son droit — de ne pas s'occuper des choses si délicates, touchant la conscience des moines, parce que cela pouvait lui être nuisible [2].

Barlaam écouta avec déférence ce que lui dit le représentant de l'Athos, et, en l'assurant de son estime, lui affirma

Cependant un passage du τόμος συνοδικός, fait en 1351 contre Barlaam et Akindynos, autoriserait à placer le début de la querelle en 1337. Nous y apprenons, en effet, que les discussions ont duré quatorze ans, depuis le commencement jusqu'au troisième synode de l'an 1351 : Εὐδοκήσας φανερωθῆναι καὶ στηριχθῆναι σήμερον τὴν τῆς εὐσεβείας ἀλήθειαν καὶ οὐκ ἐνδοὺς παρατραπῆναί τι ταύτης, καὶ σαλευθῆναι παρὰ τῶν πολλοῖς ἐπιχειρήμασι καὶ δόλοις καὶ μηχανήμασιν ἐπιχειρούντων ταύτην ἐπὶ τεσσαρεσκαίδεκα ἐνιαυτοὺς ἤδη διαστρέψαι καὶ κατασεῖσαι. *Tomus synodicus III contra Barlaamitas et Acindynos*. Migne, CLI, col. 757. Pourtant l'auteur de ces lignes avait compté jusqu'au moment où fut composé le tome du troisième concile, qui probablement eut lieu après le premier septembre, à partir duquel commence une nouvelle année.

1. Philothée, *Encomion*, *l. c.*, col. 587.
2. *Ibid.*

que ses écrits ne le visaient nullement personnellement [1] ; mais il se garda bien de rien promettre concernant sa liberté d'action.

Cependant, selon la version hésychaste, Barlaam, dans une réunion où il fut confondu par l'argumentation serrée et solide de Palamas [2], aurait promis de ne plus s'attaquer aux moines « défenseurs protagonistes et aides de l'Église » [3], et de ne plus relever la question d'hérésie [4].

Mais Barlaam continua à défendre son opinion et à mener plus loin la campagne, en qualifiant les Hésychastes d'hérétiques et d'omphalopsyques et en raillant leur théorie, d'après laquelle la lumière vue par les Apôtres sur le Thabor est incréée.

Palamas fut alors obligé de réfuter par écrit les théories et les attaques de son rival [5].

1. Philothée, *Encômion*, *l. c.*, col. 588 : Πρὸς ἄλλους τινὰς μᾶλλον βλέποντος, καὶ κατ' ἐκείνων ἰδίᾳ καὶ λόγοις χρωμένου καὶ γράμμασι.

2. Προύκαλεσάμεθα δὲ αὐτὸν εἰς λόγους, ἵνα φανερὰ γένηται ἡ εὐσεβὴς διάνοια· ὁ δὲ ὑπέπτηξε καὶ οὐδὲ γρίξαι, πίστευσον, ἐτόλμησε πολλῶν παρόντων. Παλαμᾶς πρὸς Ἀκίνδυνον, ἐστάλη δ' ἀπὸ Θεσσαλονίκης πρὸ τῆς τοῦ Βαρλαὰμ καὶ αὐτοῦ συνοδικῆς καταδίκης. Ms. gr. Paris. 1238, f. 266.

3. Πρόμαχοι, πρωταγωνισταὶ καὶ βοηθοὶ τῆς ἐκκλησίας. Ms. gr. Paris. 1270, f. 166 v.

4. Ἡνίκα καὶ πρὸς αὐτόν, αὐτὸν ἐλεήσας εἶπον· μηδὲν ἕτερον εἶναι τὸ διαζόμενον ἡμῶν σφοδρῶς ἀντιλέγειν, ἢ ὅτι αἱρετικοὺς λέγει τοὺς μοναχούς.... ὁ δ' ἐπήνεσε καὶ ὑπέσχετο πράξειν. Palamas à Akindynos. Ms. gr. Paris. 1238, f. 266.

5. Dans cette première phase de la discussion, Palamas composa trois séries successives d'opuscules. Dans la première, n'étant pas encore en possession de tous les écrits de Barlaam, il se contenta de répondre plutôt aux accusations formulées de vive voix contre les Hésychastes (Philothée, *o. c.*, col. 589 ; cf. J. Bois, *Le début de la controv. hésychaste*, *o. c.*, p. 359). Mais bientôt il eut entre les mains les opuscules de Barlaam, et put ainsi répondre dans la seconde série, parue pendant l'absence de celui-ci en Occident. En réfutant les idées de Barlaam, il crut que la discussion serait close définitivement, et c'est pour cela, peut-être, qu'il intitula ses réponses, *Derniers discours en faveur des Hésychastes* (J. Bois, *ibid.*). Dans le premier, il établit

La divergence fondamentale entre les opinions de ces deux hommes [1] portait surtout sur trois questions principales, si on laisse de côté les pratiques bizarres des Hésychastes :

1° sur la procession du Saint-Esprit ;

2° sur la lumière divine créée et incréée ;

3° sur l'utilité ou non utilité de la science et de la sagesse de l'antiquité pour la foi chrétienne.

La première, Barlaam l'avait traitée à plusieurs reprises [2]. Ayant comparé la thèse grecque à la thèse latine, il s'était d'abord rallié à la première dans son écrit *Contra Latinos* [3] ;

une comparaison entre la sagesse profane et la sagesse sacrée ; dans le deuxième, il traite de la prière hésychaste, et dans le dernier, de la lumière divine. Barlaam de retour à Thessalonique, après l'an 1339 ou 1340 répondit, lui aussi, et lança de nouvelles accusations. C'est alors que Palamas publia sa troisième série de réfutations (Philothée, *o. c.*, col. 590).

1. Sur le développement des idées philosophiques de Barlaam, Palamas et Akindynos, voir Th. Uspenskij, *Očerki*, p. 274 et s. ; Haureau, *De la philosophie scolastique*, II, pp. 237-309 ; Prantl, *Geschichte der Logik in Abendlande*, 2e éd., Leipzig, 1885, II, pp. 129, 225, 263.

2. Dans son discours intitulé : Συμβουλευτικὸν περὶ ὁμονοίας πρὸς Ῥωμαίους καὶ Λατίνους, il soutient qu'au temps où l'Église était encore unie, l'on donnait des explications différentes sur la question de la procession du Saint-Esprit. Certaines personnes considéraient que le Saint-Esprit procède du Père seul, d'autres admettaient qu'il procède aussi du Fils. Aujourd'hui, disait Barlaam, il faut faire comme eux. « Ayant été interrogé si le Saint-Esprit procède du Père, dit oui ; si l'on te demande de nouveau, si cela a lieu du Père seul ou du Fils aussi, réponds, je ne sais pas » : Ὅτι, καὶ ὅτε ἥνωτο ἡ ἐκκλησία ἦσαν οἱ καὶ ἐκ μόνου Πατρὸς τὸ Πνεῦμα τὸ Ἅγιον ὑπελάμβανον· καὶ πάλιν ἕτεροι, οἱ καὶ ἐκ τοῦ Υἱοῦ· ἀλλ'οὔ τι γε ἡ τινῶν διαφορὰ, τῇ ὅλῃ τῆς ἐκκλησίας ἐλυμαίνετο καταστάσει· οὐδὲ τὴν κοινὴν κατέλυεν ὁμόνοιαν (f. 10)..... ἠρωτήθης, εἰ ἐκ τοῦ Πατρὸς ἐκπορεύεται τὸ Πνεῦμα τὸ Ἅγιον; εἰπέ, ναί· ἐπηρωτήθης καὶ εἰ ἐκ μόνου ἢ καὶ ἐκ τοῦ Υἱοῦ ; εἰπέ, οὐκ οἶδα (f. 11). Ms. gr. Paris. 1278 (xve s.).

3. Fabricius, *Bibl. græca*, éd. Harle, t. XI, p. 462 ; cf. J. Bois, *o. c.*, p. 356. Voici les titres de quelques-uns de ses discours inédits, écrits probablement à Thessalonique :

Βαρλαὰμ, μοναχοῦ καὶ φιλοσόφου, λόγοι κατὰ τῶν ἐξ ὧν καὶ αὐτὸς εἴλκε τὸ

mais plus tard, changeant d'opinion, il se montra plus conciliant pour la thèse latine [1].

Palamas chercha à exploiter ce changement d'opinion. Il attaqua son adversaire sur cette question dans deux traités, auxquels fait aussi allusion Philothée [2], l'un adressé à Barlaam même, l'autre, postérieur, visant aussi Akindynos.

Barlaam et Palamas avaient également des opinions opposées sur la nature de la lumière, vue par les Apôtres sur le Thabor. Elles seront surtout précisées dans les discussions publiques du synode de 1341. Ils étaient encore en désaccord sur l'emploi de la démonstration philosophique [3], dans les questions de théologie. Barlaam, représentant fervent de la renaissance des lettres grecques, traitait d'absurde la prétention des Hésychastes, d'atteindre la connaissance de Dieu par des procédés mystiques. Cela constituait, d'après lui, une pure illusion, sinon une supercherie.

Dans son cours ainsi que dans ses traités, s'adressant à ses

γένος Ἰταλῶν, περὶ τῆς ἐκπορεύσεως τοῦ Ἁγίου Πνεύματος. I Ὅτι, ὑποκειμένου ἐκ μόνου τοῦ πρώτου αἰτίου, τὸ Πνεῦμα τὸ Ἅγιον ἔχειν τὴν ὕπαρξιν, οὐκ ἀναιρεῖται ἡ κατ'οὐσίαν ταυτότης Πατρὸς καὶ Υἱοῦ (f. 30).

II. Ὅτι, ὑποκειμένου ἐκ μόνου Πατρὸς ἐκπορέευσθαι τὸ Πνεῦμα τὸ Ἅγιον καὶ ἀναιροῦνται αἱ προσωπικαὶ διαφοραὶ τῶν τριῶν προσώπων πρὸς ἄλληλα (f. 36).

III. Ὅτι, ὑποκειμένου Πατρὸς ἐκπορεύεσθαι τὸ Πνεῦμα τὸ Ἅγιον οὐκ ἀναιροῦνται τὰ περὶ θεολογίας ῥητά (f. 51 v.).

IV. Ὅτι, ὑποκειμένου καὶ ἐκ τοῦ Υἱοῦ ἐκπορεύεσθαι τὸ Πνεῦμα τὸ Ἅγιον, πολλὰ τῶν ὁμολογουμένων ἀναιρεῖται καὶ πολλοῖς ῥητοῖς τῶν ἁγίων ἐναντίως ἔχει ἡ τοιαύτη ὑπόθεσις (f. 64 v.).

V. Πρὸς τοὺς ἀντιλογικοὺς τῶν Λατίνων, ὅτι ἀδύνατόν ἐστιν αὐτοῖς πρὸς Γραικοὺς διαλεγομένους δια συλλογισμῶν ἀποδεῖξαι, ὅτι οὐ μόνος ὁ Πατὴρ ἀρχὴ καὶ πηγὴ θεότητος (f. 76).

VI. Πρὸς τὰς κυριωτέρας τῶν Λατίνων ὑποθέσεις, ἐξ ὧν οἴονται δεικνύναι ὅτι τὸ Πνεῦμα τὸ Ἅγιον καὶ ἐκ τοῦ Υἱοῦ ἔχει τὴν ὕπαρξιν (f. 88 v.), etc. Ms. gr. Paris. 1278.

1. J. Bois, *o. c.*, p. 356.
2. Philothée, *o. c.*, col. 584.
3. *Ibid.*, col. 589.

élèves et aux autres lettrés, Barlaam tenait, par exemple, ce langage :

« Tout homme, qui veut cultiver son esprit, qu'il soit Grec, qu'il soit Scythe, qu'il soit Barbare, ne doit rien ignorer de ce que tous les sages d'autrefois ont découvert ; il doit les étudier, car ils sont en mesure de lui apprendre les meilleures des choses. » Et il ajoutait encore ceci : « Éloignez-vous de ce qu'on appelle *hésychia* ; tournez votre esprit du côté des sages grecs, et essayez, avec leur aide, de le débarrasser de l'ignorance [1]. »

Ces idées ont beaucoup choqué les esprits des religieux. Ils accusèrent Barlaam de perturbateur de la paix de l'Église. Ils disaient qu'il est « attaché follement à la vanité des études grecques ». Ils le considéraient comme une « bête féroce et criminelle » [2], tombée dans l'athéisme complet et « sur le point de communiquer à la foi chrétienne, si pure, la mythologie grecque et l'idolâtrie » [3].

Cependant Palamas dans un de ses écrits, examinant les choses d'une façon plus élevée, se garda d'adresser des injures,

1. Δεῖν γὰρ εἶναι μηδὲν ἀγνοεῖν τῶν τοῖς πρότερον σοφοῖς πᾶσιν ἐξευρημένων, καὶ πάντα ὁτιοῦν ἐκείνοις φοιτᾷν, οἳ τῶν βελτιόνων δύνανταί τι διδάξαι, κἂν Ἕλληνες ὦσι, κἂν Σκύθαι, κἂν βάρβαροι, εἰ μέλλει τὸν νοῦν ἔχειν πεφωτισμένον, καὶ τῶν θείων τε καὶ ἀνθρωπίνων πραγμάτων τὴν γνῶσιν ἔχοντα. Ταῦτα οὐ μόνον τοῖς αὐτῷ φοιτῶσι διελέγετο μειρακίοις, ἀλλὰ καὶ λογογραφῶν ἦν, οἱ οἷον ἐπιδεικνύμενος καὶ τὸ ἐκείνου μέρος ἐπανορθούμενος τῶν ἡσυχαζόντων τὴν πλάνην, καὶ πάσῃ πειρώμενος μηχανῇ τῆς μὲν ἡσυχίας ἀφίστασθαι πείθειν πάντας, τοῖς σοφοῖς δὲ τῶν Ἑλλήνων τὸν νοῦν προσέχειν, καὶ δι'ἐκείνων τῆς ἀγνοίας καθαίρειν αὐτὸν πειρᾶσθαι. Neilos, *Encômion*. Migne, CLI, col. 665.

2. Τοιούτων θηρῶν κακούργων τὴν Ἐκκλησίαν ἀπαλλάξαντι (il est question de Barlaam et d'Akindynos)..... τῶν ἑλληνικῶν μαθημάτων προσκείμενοι μανικῶς, etc. Τόμος συνοδικὸς κατὰ Προχόρου Ἱερομονάχου τοῦ Κυδώνη. Migne, CLI, col. 694.

3. Κινδυνεύουσιν εἰς ἀθεΐαν παντελῆ περιπίπτειν, καὶ τὴν ἑλληνικὴν μυθολογίαν καὶ τὴν τῶν κτισμάτων λατρείαν τῇ καθαρᾷ καὶ ἀμώμῳ τῶν Χριστιανῶν πίστει προστριβομένοις. Th. Uspenskij, *Synodik*, p. 32.

mais il déclara que, pour la recherche de la vérité et de Dieu, la raison est impuissante et les études des sages de l'antiquité inutiles. La prétendue sagesse des anciens est imbue d'ignorance ; leurs raisonnements sont remplis d'absurdités et d'infamies. Il n'y a qu'un seul moyen de s'élever jusqu'à la connaissance de Dieu : c'est la voie mystique de l'ascétisme, qui, purifiant le cœur, l'élève jusqu'à la lumière divine, principe et source de toute vérité [1].

Telles sont à peu de choses près les thèses de ces deux écoles adverses, l'une représentant l'ascétisme, l'autre la renaissance.

Barlaam de retour d'Avignon, vers 1339 ou 1340, ayant pris connaissance des opuscules de Palamas, les réfuta, à son tour, par de nouveaux écrits [2], dans lesquels il continua à traiter le mysticisme hésychaste d'hérétique et de massalien [3]. Palamas répondit, cette fois, d'une façon plus énergique, ce qui obligea son adversaire à perdre patience et à sortir de sa réserve. Barlaam, en effet, dirigea alors ouvertement des attaques contre Palamas [4].

C'est à ce moment qu'après trois ans d'escarmouches [5], les deux partis se jetèrent, plus ardemment que jamais, dans la lutte. L'effervescence des esprits était très grande. Thessalonique se divisa en deux camps. Les admirateurs des lettres grecques prirent partie pour Barlaam, l'encourageant à mener plus loin la campagne [6] ; les moines et les autres religieux

1. J. Bois, *o. c.*, p. 357.
2. Philothée, *o. c.*, col. 589.
3. J. Bois, *o. c.*, p. 359.
4. J. Bois, *ibid.*
5. Grégoras, IX, 10, Bonn, I, p. 557.
6. Philothée dans son *Encômion* affirme que Barlaam avait entrepris la campagne contre les Hésychastes et les moines, sur les instigations du parti de la renaissance des lettres grecques. Philothée, *o. c.*, col. 592.

se groupèrent autour de Palamas. Et cette querelle, à la fois spirituelle et littéraire, menaçait de prendre des proportions encore plus considérables et de provoquer même des bagarres dans la ville.

C'est alors que les autorités s'en mêlèrent.

Le gouverneur, craignant des troubles, fit appeler Barlaam et l'invita à cesser les attaques contre les moines. Prenant en même temps ouvertement la défense de ceux-ci, il exigea également que Barlaam remaniât ses écrits et que les changements fussent soumis à l'approbation de Palamas, avant d'être mis au jour [1]. C'était l'humiliation, la défaite complète pour les uns, le triomphe pour les autres. Cela ne pouvait pas être accepté par les amis des études anciennes.

Contraint par le gouverneur et menacé d'autre part par les moines — accourus à la rescousse de tous les côtés, de l'Athos, de Constantinople et d'ailleurs, pour s'unir à leurs frères de Thessalonique [2] — qui voulaient lui faire un mauvais parti [3], Barlaam fut obligé de partir pour Constantinople [4]. Ici, il revit ses amis et admirateurs ; intervint auprès des personnages haut placés dans la politique et dans le clergé ; il se présenta au patriarche, auquel il exposa les faits, et réussit ainsi à convaincre tout le monde qu'un synode était indispensable pour examiner la question et écarter l'hérésie. A cet effet, il introduisit contre les Hésychastes une accusation écrite,

1. Ἐπὶ δὲ τοῦ μεγάλου διοικητοῦ συνόντος ἐπίτηδες ἡμῖν καὶ διετείνατο μεταποιῆσαι μὲν τὰ κατὰ τῶν μοναχῶν συγγράμματα, πρώτω δὲ πάντων ἐν σχεδίοις ὑποδεικνύειν ἐμὰ τὰ μετεσκευασμένα, κἂν ἔτι μοι δοκῶσι δεῖσθαί τινος μεταποιήσεως, ὥστε μηδένα πλήττειν, πείθεσθαι καὶ μεταπλάττειν. Οὔπω γὰρ τότε φανερὸς ἦν καὶ κατ'ἐμοῦ μεμηνώς, ἀλλ'ὑπέστη μὲν ταῦτα, γέγραφε δὲ οἷα βλέπεις. Palamas à Akindynos. Ms. gr. Paris. 1238, f. 266.

2. Grégoras, IX, 10, Bonn, t. I, p. 557.

3. *Ibid.*

4. Philothée, *o. c.*, col. 592 et 594 ; Grégoras, *ibid.*

accompagnée d'un exemplaire de ses propres opuscules [1]. Entre autres, il accusa Palamas d'avoir fait de vraies conférences sur l'hésychasme et une propagande active au Mont Athos et à Thessalonique, conférences dont l'esprit était contraire aux saints canons [2].

Sur ces entrefaites, l'empereur Andronic III, qui était alors en Acarnanie, revient à Constantinople et s'efforce d'aplanir le conflit. N'y réussissant pas, il laisse les événements suivre leur cours [3].

Le patriarche appelle alors Palamas à Constantinople par une lettre qui lui fut envoyée par Akindynos, afin de répondre aux accusations de Barlaam [4]. Palamas arrive, accompagné de trois de ses principaux partisans, les religieux thessaloniciens, Isidore, Marc et Dorothée [5]. Les moines de l'Athos envoyèrent, eux aussi, leur *prôtos* et d'autres personnalités monacales, porteurs d'un mémoire en faveur des Hésychastes, signé par eux et par l'évêque de Hiérissos [6].

Le synode eut lieu dans l'été de l'an 1341 [7].

1. Cantacuzène, II, 40, Bonn, p. 550 ; Philothée, *ibid.*, p. 592.

2. Akindynos, *Lettre au patriarche Jean*, Th. Uspensky, *Synodik*, p. 87.

3. Cantacuzène, II, 39, Bonn, pp. 550-551.

4. Akindynos, *Lettre au patriarche Jean*, *l. c.*

5. Philothée, *o. c.*, col. 595 ; Cantac., II, 39, Bonn, p. 550-551 ; Miklosich et Müller, *Acta*, I, p. 288.

6. Σχεδὸν πάντες οἱ ἐνταῦθα (de Thessalonique) συμμαρτυρεύουσι· μετὰ μέν τοι τὴν πρὸς τὸ ἅγιον ὄρος ἡμῶν ἀποδημίαν, ἐν ᾧ καὶ τόμον ἐν ἑπτὰ κεφαλαίοις πρὸς τὰ παρ'αὐτοῦ καὶ τὰ τῶν ὀρθοδόξων γεγραμμένα πεποιήκαμεν, ὑπογεγραμμένον παρά τε τοῦ ὁσιωτάτου πρώτου καὶ τῶν ἡγουμένων καὶ τῶν λογάδων γερόντων, καὶ τοῦ ἱερωτάτου ἐπισκόπου Ἱεριστσοῦ, συμφωνούντων πάντων ἡμῖν καὶ ἀποφηναμένων μὴ παραδέξασθαι εἰς κοινωνίαν τὸν μὴ συμφωνοῦντα, ὅστις ἂν ᾖ, μετὰ τοῦτο τοίνυν ἐνῆν ἡμῖν, εὐθὺ τῆς Κωνσταντίνου χωρεῖν. *Palamas à Akindynos*. Ms. gr. Paris. 1238, f. 266.

7. Pour les détails de ce synode, voir les études de J. Bois, *Les débuts de la controverse hésychaste* et *Le synode hésychaste de 1341*. *Écho d'Orient*, V (1901), p. 359 et s. ; VI (1903), p. 51 et s. ; cf. Dräseke. *Kantacuzenos' Urteil über Gregoras*. *Byz. Zeit.*, X (1901), p. 108 et s,

Pendant les débats, les méthodes et les principes différents des adversaires se heurtèrent de nouveau, Barlaam eut recours au syllogisme, à la méthode philosophique pour l'examen et l'éclaircissement des questions, Palamas, par contre, appuya ses opinions à grand renfort de citations sacrées.

Palamas eut, en outre, l'habileté de passer rapidement sur les parties gênantes, surtout sur celles qui concernaient les pratiques singulières des Hésychastes, et d'amener la discussion sur la question de la lumière divine, créée et incréée, et sur la nature des rapports établis par la grâce entre l'homme et Dieu. Il soutint à l'aide de nombreuses citations sacrées, qu'il existe une distinction réelle entre l'essence divine et ses attributs, entre la nature de Dieu et les opérations par lesquelles il entre en rapport avec la créature. Les attributs divins, tels la sainteté, la beauté, l'immortalité constituent autant des propriétés réellement distinctes de son essence. Elles en ressortent, tout en étant inséparables [1], et sont, comme elle, incréées [2]. La lumière vue par les Apôtres sur le mont Thabor, n'est pas, comme l'affirmait Barlaam, une lumière matérielle, créée, sensible, une sorte d'illusion courte et transitoire dans son existence, ce qui constituerait une hérésie semblable à celle d'Arius et des Massaliens [3], mais transcendantale, immanente, réelle, divine [4]. Il n'y a, par conséquent, pas lieu de croire qu'il existe une divinité non sensible et une sensible ; une lumière créée et une autre incréée, comme le soutenait Barlaam — chose qui lui valut

1. Εδείχθη καὶ τοῦτο ὅτι ἄκτιστοι αἱ κοιναὶ καὶ φυσικαὶ τῆς τρισυποστάτου φύσεως θεῖαι ἐνεργεῖαι. Τόμος συνοδικός κατὰ Βαρλαὰμ καὶ Ἀκινδύνου (Ms. gr. Paris. 1270, f. 176 v.).... ἀχώριστον μὲν ἴσμεν, ἔφη, τὴν θεῖαν οὐσίαν καὶ τὴν θεῖαν φυσικὴν ἐνέργειαν (*ibid.*, f. 180).

2. J. Bois, *Le synode hésychaste de 1341*, *l. c.*, p. 50.

3. Th. Uspenskij, *Synodik*, p. 30.

4. J. Bois, *l. c.*, p. 54.

l'accusation de vouloir affirmer l'existence de deux divinités [1] et de fonder une société d'athées et de polythéistes [2] — mais une seule divinité en trois faces, incréée dans son essence même et dans ses attributs [3].

En vain Barlaam essaya de lui opposer des arguments logiques dans une forme dialectique ; en vain il traita la question au point de vue religieux et philosophique, qualifiant à son tour les Hésychastes de dithéistes [4], du moment qu'ils admettaient qu'il y a une lumière divine à côté de la divinité, incréée comme elle l'est elle-même. L'assemblée, composée pour la plupart de personnes ignorantes, était incapable de le comprendre. Barlaam fut même empêché de relever la question du dogme [5]. A ses arguments dialectiques, on répondit par des citations sacrées [6], qu'il ne pouvait, du reste, pas réfuter, par crainte de se voir sur-le-champ déclaré hérétique. Lorsque lui et ses partisans traitaient les moines de ditéïstes, de Massaliens [7], de Manichéens et de païens [8], on l'accusait

1. Ὅτι Βαρλαὰμ καὶ Ἀκίνδυνός εἰσιν οἱ διχοτομοῦντες, κακῶς ὄντως καὶ ἀθέως, εἰς δύο ἀνίσους θεότητας τὴν μίαν... κτιστὴν καὶ ἄκτιστον. Ms. gr. Paris. 1238, f. 110.

2. Τῶν Βαρλααμιτῶν τὸν ἄθεον τε καὶ πολύθεον ὅμιλον. *Ibid.*, f. 282.

3. Th. Uspenskij, *l. c.*, p. 32.

4. Palamas protesta contre cette accusation. Dans le « tome » de l'an 1351 (Ms. gr. Paris. 1270, f. 168 v.) il fait cette déclaration : Δύο μὲν ἐγὼ θεότητας ἢ πολλὰς καὶ διαφόρους ἐπὶ τῆς ἁγίας Τριάδος ὡς ἄλλην μὲν εἶναι τοῦ Πατρός, ἄλλην δὲ τοῦ Υἱοῦ, ἄλλην δὲ τοῦ Πνεύματος, οὔτε ἐφρόνησα, οὔτε φρονῶ, οὔτε μὴν φρονήσω, τῇ χάριτι τοῦ Χριστοῦ.

5. Μηδέν τι περὶ δογμάτων κινεῖν. Miklosich et Müller, *Acta*, I, p. 203.

6. Οὐ συλλογισμοῖς χρώμενος καὶ γεωμετρικαῖς ἀνάγκαις..... ἀλλὰ τοῖς λόγοις τῶν ἁγίων θεολόγων ἀνδρῶν. Cantac., II, 40, Bonn, t. I, p. 552.

7. Les Hésychastes prétendaient, comme les Massaliens, à une participation réelle de la divinité. (Ehrhard, dans Krumbacher, *Gesch. der. Byz. Lit.*, p. 103.) Palamas dans un de ses écrits pour la question hésychaste, écrits qui sont au nombre de plus de 50, réfutant les accusations de ses adversaires, essaya une fois de démontrer que ceux-ci sont tombés dans plus de cinquante hérésies, *ibid.*, p. 104.

8. Voici les hérésies dont Palamas est accusé par Kyparniotis : Ὅπως

d'être partisan du Sabellianisme, de l'Arianisme et de l'Épicurisme [1]. S'il voulait mettre en doute l'affirmation que, par les pratiques hésychastes l'on pouvait réellement s'unir à la divinité, on lui répondait encore par une citation, ce qui trouvait un écho d'approbation dans toute l'assistance.

Il y avait d'ailleurs de hauts personnages, tel que Cantacuzène, qui, pour des raisons politiques, étaient hostiles à Barlaam et à ses partisans. Et ce fut bien à cause d'eux que ce dernier perdit le procès.

τὴν τῶν Μασσαλιανῶν αἵρεσιν θεραπεῦσαι βουλόμενος Παλαμᾶς, εἰς τὴν τῶν Μανιχαίων ἀπέκλινεν ἀσέβειαν, Kyparissiotis. Ms. gr. Paris. 1246, ff. 19 v.-21 v. ; ff. 21 v.-22 v. : Ὅπως καὶ τὴν τῶν Μανιχαίων δόξαν παρασαλεύων Παλαμᾶς, εἰς πολυθεΐαν ἐτράπη.

Ὅπως καὶ τὴν πολυθεΐαν ἐκφυγεῖν φιλονεικῶν Παλαμᾶς, εἰς σύνθεσιν κατέστη Θεοῦ (ff. 22 v.-23 v.).

Ὅπως καὶ τὴν σύνθεσιν θεραπεύων Παλαμᾶς, εἰς ἀθεΐαν ἐμπέπτωκεν (ff. 23 v.-24).

Ὅτι, σύμφωνός ἐστι τῇ τῶν Σεκουνδιανῶν αἱρέσει Παλαμᾶς, καὶ ὅτι παρ'ἐκείνων εἴληφε τὸ δογματίζειν ὑπερκειμένην ἐν τῷ Θεῷ καὶ ὑφειμένην θεότητα (ff. 24 v.-25 v.).

Ὅτι, καὶ πολλὰς ἐπινοῆσαι δυνάμεις καὶ ἐνεργείας θείας καὶ προόδους τινὰς φύσει καὶ ἐξ ἀϊδίου προσούσας τῇ οὐσίᾳ τοῦ Θεοῦ, ἀπὸ τῆς τῶν Πτολεμαϊτῶν παρείληφεν αἱρεσει (ff. 26-26 v.).

Ὅπως ἀπὸ τοῦ λέγειν ἀκατονόμαστον τὸν Θεὸν συνηπάρχειν δι'αὐτῷ τὴν ὀνομαζομένην χάριν, καὶ εἰς τὴν αἵρεσιν τῶν Οὐαλεντινῶν ἐνέπεσεν Παλαμᾶς (ff. 26 v.27).

Ὅπως τὸ τὴν ἀνυπόστατον χάριν καὶ οὐχὶ τὴν ὑπόστασιν τοῦ Ἁγίου Πνεύματος ἁγιάζειν τὰ πάντα λέγειν, ἀπὸ τῆς τῶν Μαρκωσίων αἱρέσεως καὶ τῶν ἄλλων πνευματομάχων τοῦτο παρείληφε Παλαμᾶς (ff. 27-28).

Ὅπως καὶ τὸ λέγειν ἄνω ἀκατονόμαστον καὶ ἀόρατον ὑπάρχειν τὴν οὐσίαν τοῦ Θεοῦ καὶ μηδενὸς τῶν ἐν τῇ κτίσει αἰτίαν, ὑφειμένην δ'εἶναι τὴν ἐνέργειαν καὶ ὁρατὴν καὶ ἐξ αὐτῆς τὴν κτίσιν, ἀπὸ τῆς τοῦ Μαρκίωνος αἵρεσιν παρείληφε Παλαμᾶς (ff. 28-29).

Ὅπως ἀπὸ τοῦ ὑφειμένον καλεῖν τὸν Υἱόν τοῦ Πατρός, καὶ ἀπὸ τοῦ τὴν θεότητα τοῦ Κυρίου τὸ φῶς εἶναι κακασκευάζειν τὸ ὁρατόν, τὴν Ἀρείου κακοδοξίαν εἰς τὸ μέσον εἰσηγαγε Παλαμᾶς (ff. 29 v.-31).

Ὅπως ἀπὸ τῶν τοιούτων λόγων καὶ τὰ Μακεδονίου φρονεῖ Παλαμᾶς (ff. 31-31 v.).

1. Ehrhard, *o. c.*, p. 103 ; cf. Tomus synodicus. III, *Patr. gr.* Migne. CLI, col. 717 et s.

Le synode donna gain de cause à Palamas et aux moines. Barlaam ne fut cependant pas condamné à ce moment. Il reçut seulement un avertissement [1]. Mais bientôt, mécontent de ce qui s'est passé, ne pouvant en outre accepter la situation que lui avaient créée ses adversaires, il partit définitivement pour l'Italie, et y devint évêque de Gérace [2]. Ce fut quelques années après, que l'on prononça contre lui une condamnation plus sévère [3].

La lutte entre Barlaam et Palamas fit naître un nouveau parti plus modéré, qui n'approuvait ni les extravagances des Hésychastes, ni les idées par trop avancées de leurs adversaires. Comme chef il eut successivement Grégoire Akindynos et le savant Grégoras.

Grégoire Akindynos, d'origine slave [4] de Prilape [5], avait reçu, dans la ville même de Thessalonique, une instruction supérieure. Il fut élève de Palamas [6], mais il suivit aussi le cours et les conférences de Barlaam [7] et d'autres maîtres. Son admiration était très grande surtout pour Palamas [8].

Lorsque la querelle hésychaste éclata, ses sympathies

1. Cantac., II, 40, p. 554 et s.

2. *Ibid.*, pp. 555-556.

3. Il fut déclaré hérétique et ses écrits, par ordre du patriarche Jean XIV, furent ramassés de partout et brûlés. Miklosich et Müller, *Acta*, I, pp. 201-202.

4. Ὁ μάλλιστα κατ' ἐκεῖνον ὑπ' ἐκείνου (Barlaam) πεπλασμένος Ἀκίνδυνος· οὐδὲ τὴν ἐκ παιδὸς πλάσιν ἀποβαλών, ἣν ἐκ τοῦ γένους καὶ τῶν κατὰ Μυσοὺς πατρίων ἥκει φερόμενος. Palamas. Ms. gr. Paris. 1238, f. 283 v.

5. Δύο συνόδων συγκροτημένων μεγίστων καὶ ἐπ' αὐτῶν παρρησίᾳ κατὰ μὲν τὴν πρώτην δυσσεβοῦς ἀναπεφηνότος τοῦ καλαβροῦ Βαρλαάμ, κατὰ δὲ τὴν δευτέραν τοῦ πριλλαπηνοῦ Ἀκινδύνου. Palamas à Philothée, devenu ensuite patriarche de Constantinople, *ibid.*, f. 293 v.

6. C'est Palamas lui-même qui nous l'apprend. Grégoras, *Hist.*, Bonn, p. LXX, note 3.

7. Cantac., II, 40, p. 556.

8. Il l'appelle dans une lettre, adressée à Grégoras, « le divin et le sage Palamas ». Grégoras, *Hist.*, Bonn, p. LXX.

allaient naturellement plutôt à celui-ci qu'à son rival, ce que nous apprennent deux de ses lettres, l'une adressée de Thessalonique à Grégoras [1], l'autre au patriarche Jean Kalékas, sur l'origine du conflit [2].

Lorsque le synode de 1341 fut convoqué, Akindynos était à Constantinople, où il put héberger chez lui Palamas [3]. Mais déjà il s'était fait une opinion propre sur les théories en discussion. Tout en accordant sa préférence aux idées de son hôte, il avait cependant des réserves à faire par rapport à quelques points, qui lui paraissaient suspects. Il en fit part à Palamas, qui s'engagea à les modifier une fois les débats finis [4]. A cette condition, Akindynos donna tout son appui aux Hésychastes durant ce premier synode [5].

Mais, lorsqu'il vint, après les débats, demander à Palamas de tenir sa promesse et de modifier les passages qu'il lui indiquait, il reçut un refus formel [6]. Cette mauvaise foi le

1. Grégoras, *ibid.*

2. Akindynos fut même chargé par le patriarche d'examiner les écrits de Barlaam et de lui en faire un rapport. Th. Uspenskij, *Synodik*, pp. 86-87.

3. Ἧκει καὶ ὁ Παλαμᾶς καὶ κατελύσας εἰς τὴν ἐμὴν οἴκησιν, etc., *ibid.*, p. 87.

4. *Ibid.*, p. 88.

5. J. Bois, *Le synode hésychaste de 1341*, *l. c.*, p. 51 et s.

6. La divergence d'opinions entre Akindynos et Palamas consistait surtout en ceci : Akindynos admettait que l'essence et l'énergie de Dieu ne sont que la même chose, car l'essence et les attributs de la divinité sont inséparables et incréés : Περὶ τῆς μιᾶς καὶ μόνης ἀκτίστου καὶ ὑπερουσίου καὶ ἐνεργοῦς καὶ μονοειδοῦς καὶ ἀμεροῦς καὶ ἁπλῆς καὶ ἀνειδέου καὶ ἀπείρου καὶ ἀοράτου καὶ πᾶσι τὸ καθόλου ἀλήπτου καὶ μηδενὶ τῶν ὄντων ἐκ φυσικῆς ἐμφάσεως διεγνωσμένης κατὰ τοὺς θείους πατέρας τρισυποστάτου θεότητος, φανερῶς δὲ τοῦτον ὁρῶντες ἡμεῖς διασπῶντα τὸ θεῖον εἰς ἀνομοίους ἀλλοτριότητας καὶ τὴν μίαν ἁπλῆν καὶ μόνην θεότητα τῆς ἁγίας Τριάδος, εἰς ὑπερκειμένας καὶ ὑφειμένας καὶ μεθεκτὰς καὶ ἀμεθέκτους. Akindynos, *Lettre au patriarche Jean sur l'origine de la querelle*. Th. Uspenskij. *Synodik*, p. 90.

Palamas au contraire, comme on l'a vu, soutenait qu'il existe une distinction réelle entre l'essence divine et ses attributs, entre la nature de Dieu et les opérations, par lesquelles il entre en rapport avec la

décida de prendre position contre son ancien maître [1]. Il se mit à l'œuvre, fit de la propagande avec son partisan Dexios [2], surtout à Thessalonique [3] où le parti, vaincu à Constantinople, était tout-puissant, et accusa Palamas d'être un « vrai Barlaamite ». Il écrivit même des traités pour soutenir sa thèse [4]. Akindynos sachant les goûts littéraires de ses contemporains, et pour mieux combattre Palamas, choisit pour quelques-uns de ses écrits la forme poétique. Il composa ainsi 509 ïambes [5], destinés aux Péloponésiens [6], ce qui obligea ses adversaires à répondre aussi par 621 ïambes [7].

Par ses vers, Akindynos répondit à Palamas, qui avait fait allusion avec mépris à son origine de berger, qu'Abraham et Moïse mêmes ne furent que des simples pâtres [8], et en même temps il insinua que Palamas n'était qu'un bâtard [9].

créature. Les partisans de Palamas accusaient donc Akindynos que sa théorie est imbue de principes de Barlaam, et c'est encore un dogme hellénique : Τούτων ἔχει λαβὼν καὶ τῷ Ἀκινδύνῳ μεταδοὺς ὁ Βαρλαὰμ ἐκεῖνος, τὸ μηδὲν διαφέρειν τῆς οὐσίας τοῦ Θεοῦ τὴν ἐνέργειαν· ὅτι δὲ τοῦτο δόγματός ἐστιν ἑλληνικοῦ. Gr. Palamas. Τῷ αἰδεσιμωτάτῳ ἐν ὁσίοις καὶ πρεσβυτέρῳ, Διονυσίῳ. Ms. gr. Paris. 1238, f. 183 v.

1. Akindynos, *Lettre citée*. Th. Uspenkij, *Sydonik*, pp. 88-89.
2. *Ibid.*, p. 89.
3. Miklosich et Müller, *Acta*, I, p. 248.
4. Il composa un traité, Περὶ οὐσίας καὶ ἐνεργείας, en six livres, dont les deux premiers ne sont qu'une traduction de Thomas d'Aquin : *De veritate catholicae fidei contra gentiles*. Ehrhard, *o. c.*, p. 100.
5. Ehrhard, *o. c.*, p. 101.
6. Ἀκίνδυνος ἐγχειρίσας τὰ κράτιστα μέτροις ἰαμβικοῖς ἡρμοσμένα, Πελοποννησίοις ἐκπέμπει. Philothée, *Encômion*. Migne, CL, col. 608.
7. Οὗς οἶδε γεννᾷν αὐθαδέστερος τρόπος,
Γέγηθεν, ὡς φῆς, καὶ πρὸς ἔνδειξιν γράφει,
Καὶ πρὸς ῥυθμὸν τέρποντα τὸν λόγον φέρει.
Μέτροις ἰάμβοις ἐντρυφᾷν προηγμένος,
Πρὸς ἡδονὴν ἔντεχνον ἐξειργασμένοις,
Οἷς μᾶλλον εὐάλωτος ἡ νέων φύσις,
Τὸ τῆς ἐκείνου φατρίας πλεῖστον μέρος.
Ms. gr. Paris. 1238, f. 49.
8. Migne, CL, col. 859.
9. *Ibid.*

Il réussit, enfin, à provoquer un courant favorable à sa cause, et la question hésychaste revint ainsi de nouveau devant un autre synode, convoqué en janvier de l'année 1347 [1]. Barlaam, quoique absent, ainsi que ses partisans, furent en grande partie réhabilités par ce synode, tenu sous la présidence du patriarche Jean IV Kalékas dans l'église de Sainte-Sophie à Constantinople [2]. Mais les moines de Thessalonique, se déclarant solidaires avec Palamas, envoyèrent une énergique protestation [3]. Mais cela ne porta pas, car Akindynos était maître de la situation. Cependant les Palamites ne restèrent pas inactifs. Ils s'agitèrent, firent du bruit, menacèrent la cour impériale de troubles, et provoquèrent même une émeute. Ce grand tapage obligea l'impératrice Anne à faire des représentations auprès du patriarche Jean. Celui-ci, malgré cette haute intervention, et malgré l'hostilité d'une grande partie du sénat, composé de nobles, maintint la décision du second synode. Akindynos reçut l'ordination et fut destiné à être mis à la tête de l'archevêché de Thessalonique, ce qui provoqua des troubles à Constantinople [4].

Pendant ce temps, Palamas était en prison. Mais ses partisans déployaient une grande activité pour gagner à leur cause les villes de l'Empire. Ainsi, le moine Marc alla à Thessalo-

1. Miklosich et Müller, *Acta*, I, p. 245.
2. Cantac., II, 40, p. 556.
3. Lettre d'un anonyme. Ms. gr. Paris. 1238, f. 278 v.
4. Καὶ πρὸ τοῦ γενέσθαι τὴν ἄθεσμον Ἀκινδύνου χειροτονίαν, πέμψασα (l'impératrice Anne) δὲ, παραινεῖ τὸν ἱεράρχην διδάσκαλος αὐτῷ γεγονυῖα τῶν συμφερόντων· καὶ τῆς ἀνιέρου ταύτης πράξεως ἀπάγειν λόγῳ..... ὡς δ'ἐκεῖνος τὸν ἔξω τῆς εὐσεβείας Ἀκίνδυνον, εἴσω τοῦ βήματος τῆς ἐκκλησίας φέρων ὤθησε βίᾳ, καὶ τοῖς ἱεροῖς διακόνοις τὸν δέβηλον ἐγκατέλεξε παρὰ πάντα θεσμόν· καὶ ὁ θόρυβος εὐθὺς παρὰ πάντων τῶν εὐσεβούντων ἤρθη πολύς, καταχρῆται καὶ αὕτη λυσιτελῶς καὶ δικαίως τῇ ἐξουσίᾳ, καὶ τὸν ἐν ἱερατείᾳ γενόμενον ἀνίερον, Ἀκίνδυνον ἐξωθεῖ τῆς ἱερᾶς ἐκκλησίας, καὶ πολυειδέσιν αὐτόν τε καὶ τοὺς αὐτοῦ σπουδαστὰς περιβαλοῦσα ταῖς ἀτιμίαις, εἶθ'ὡς παντάτολμον καὶ ἀλλόκοτον, καὶ κατὰ τῆς ἱερωσύνης μᾶλλον ἢ πρὸς ἱερωσύνην χωρήσαντα, πληγῶν καὶ.... καὶ καθείργειν δικαιοῖ. Gr. Palamas, *Oratio contra Johannem Calecam C P. patriarcham.* Ms. gr. Paris. 1238, f. 274.

nique pour y faire de la propagande. Mais les Thessaloniciens, gagnés aux idées de la renaissance des lettres grecques, n'étaient nullement disposés à faire bon accueil aux théories de Palamas, dont ils ne voulaient même pas entendre parler. Le moine Marc, menacé par eux, fut obligé d'aller ailleurs, et il partit pour l'île de Chio [1].

Cependant à Thessalonique, les gens sensés se déclaraient contre ces discussions et ces luttes stériles. Le célèbre jurisconsulte Constantin Harménopoulos, ayant examiné avec impartialité les thèses des deux partis aux prises, les trouva erronées toutes les deux et éloignées des vrais dogmes. Son intervention dans les débats lui valut une attaque de la part d'Akindynos, qui l'accusa de vouloir émettre une troisième thèse, étrangère à l'Église [2].

Les événements politiques qui s'ensuivirent changèrent la situation en faveur de Palamas [3]. L'approche de Cantacuzène de Constantinople obligea Anne à libérer Palamas de la prison, parce qu'elle se proposait de l'utiliser comme intermédiaire pour une réconciliation entre elle et ses adversaires. Le patriarche Jean fut déposé et le clergé, qui s'était prononcé contre les Hésychastes, se vit persécuté [4].

Palamas voulut alors se réhabiliter. Appuyé par Jean Cantacuzène, son ami [5], et par le patriarche, le thessalonicien Isidore, ainsi que par le parti des Hésychastes [6], il se présenta

1. *Lettre d'Akindynos, adressée au patriarche Jean.* Th. Uspenskij, *o. c.*, p. 81.

2. Ms. gr., 155, F. 89 de la bibliothèque de S. Marc, cité par Kalligas dans les Μελέται καὶ λόγοι, p. 510.

3. Grégoras, XV, 7, Bonn, t. II, pp. 768-781 ; Cantac., III, 99, Bonn, p. 602. Ms. gr. Paris. 1238, f. 285.

4. Cantac., *l. c.* et IV, 3, p. 242 ; Grégoras, XV, 10, Bonn, t. II, p. 786.

5. Cantacuzène, III, 17, Bonn, p. 107.

6. *Ibid.*, IV, 3, p. 25.

devant un troisième synode, tenu dans le palais de Blaquernes en 1351, le 27 mai [1]. Ce synode fut présidé par le patriarche Kalliste qui venait de remplacer Isidore.

Akindynos, ayant disparu de l'arène, ce fut Grégoras qui le remplaça dans les débats. Il fut soutenu par les archevêques Dexios et de Gannos [2], ainsi que par d'autres partisans, tels qu'Athanase [3], et Argyros [4].

Dans cette nouvelle épreuve Palamas trouva un fort appui en les moines Thessaloniciens, parmi lesquels se remarquaient les frères Marc et Dorothée [5]. Mais la ville même de Thessalonique, l'administration municipale en tête, n'avait aucunement de sympathies pour Palamas qui, nommé archevêque, ne fut pas, comme on l'a vu, reçu et fut obligé de rebrousser chemin. Du reste, dans tout l'Empire le parti contraire aux Hésychastes était encore très puissant.

Le troisième synode, convoqué pour réhabiliter Palamas, n'avait même pas légalement le droit de siéger, attendu qu'il était uniquement composé de métropolites et d'évêques de Constantinople et de la Thrace, pour la plupart dépourvus de toute sorte d'instruction [6], et non pas de tous les prélats de

1. Grégoras, XVIII, 8, Bonn, t. II, p. 905 ; Cantac., IV, 23, p. 166 et s.
2. Cantac., *l. c.*, p. 169.
3. Grégoras, *Hist.*, Bonn, pp. LXXVII et XVIII, 3, t. II, p. 892.
4. *Ibid.*, I, p. LXX.
5. Δωρόθεος δὲ καὶ Μάρκος, ἀδελφοὶ μὲν τὸ γένος, μοναχοὶ δὲ καὶ πρεσβύτεροι τὴν ἀξίαν, ἐκ τῆς μεγάλης ὁρμώμενοι Θεσσαλονίκης, ἄνδρες ἐπ' ἀρετῇ καὶ λόγῳ τὰ πρῶτα φέροντες ἐν τῇ τῶν ὀρθοδόξων ἐκκλησίᾳ, φίλοι μὲν ἄριστοι καὶ σπουδασταὶ τῆς καλῆς ἡσυχίας, φίλοι δ' ἐκ παιδὸς ἐς τὰ μάλιστα καὶ σύμπνοι καὶ συνασκηταὶ Φιλοθέῳ καὶ αὐτοὶ τὸ τηνικαῦτα σὺν τῷ διδασκάλῳ τῇ συνόδῳ παρόντες Γρηγορίῳ, ψηφὶ τῷ πάνυ, ὅς τὸν τὴν Θεσσαλονικέων ἐκκλησίας κοσμῶν θρόνον, etc. Philothée, *Discours sur la prise d'Héraclée*. Const. Triantaphyllis et Alb. Grapputo, *Anecdota graeca*, p. 8.
6. Grégoras XVIII, 3, Bonn, t. II, pp. 883-884; Prochoros Kydonis affirme que certains membres de ce synode, avant de devenir évêques, n'étaient que de simples cabaretiers ou cuisiniers. Migne, CL, col. 698-9 et 713.

l'Empire. L'absence surtout des archevêques et des évêques de la Macédoine fait penser que cette province était nettement hostile à Palamas. Cependant, de par la volonté de Jean Cantacuzène surtout, ce synode fut autorisé à siéger et à rendre un jugement définitif sur la question, en condamnant Akindynos et ses partisans [1] et en déclarant les théories de Palamas comme officielles de l'Église orthodoxe [2].

Néanmoins, le parti vaincu ne désarma pas. Nicéphore Grégoras à Constantinople, Démétrius Kydonis [3] et son frère Prochoros, à Thessalonique et au Mont Athos, menèrent la lutte plus loin.

Grégoras, dont l'attitude durant le synode de 1351 fut très courageuse et très énergique, continua, malgré les persécutions dont il était l'objet [4], à attaquer la doctrine de Palamas. Il ne pouvait, disait-il, supporter que les vrais dogmes fussent abolis [5]. Il dénonça à nouveau les Hésychastes comme adeptes du Sabellianisme, du Nestorianisme [6], du Massalianisme [7] et d'autres hérésies encore [8], et les principes de Palamas

1. C'est à cette occasion que Palamas écrit les 7 ἀντιρρητικοὶ λόγοι contre Akindynos (Πρὸς Ἀκίνδυνον ἀντιρρητικοὶ 7 λόγοι). Ms. gr. Paris. 1238, ff. 73-183.

2. Le jugement rendu fut voté dans l'église de Sainte-Sophie de Constantinople, et signé par tous, excepté par Jean Paléologue, l'empereur légitime, qui plus tard, pour des raisons politiques, le signa lui aussi. Cantac., IV, 23, Bonn, pp. 169-170. Cf. J. Bois, *o. c.*, p. 2 et J. Dräseke, *Kantakuzenos' Urteil über Gregoras. Byz. Zeit.*, X (1901), p. 108 et s.

3. Cantacuzène, IV, 23, p. 171. — Migne, CLIV, col. 836, 837-958.

4. *Ibid.*, p. 172 ; Grégoras, derniers chapitres de son histoire.

5. Τὴν τῶν δογμάτων κατάλυσιν. Grégoras, XVI, 5, Bonn, t. II, pp. 826-7.

6. N. Cabasilas, Κατὰ τοῦ Γρηγορᾶ ληρημάτων. Ms. gr. Paris. 1213, ff. 282-283 ; Grégoras accusait Palamas, dans un écrit, de l'hérésie de Nestorius et d'Apollinaire : Πρὸς δὲ τὸν βασιλέα πολλῶν αἱρέσεων ἔφησε γέμειν τὸν Παλαμᾶν καὶ Νεστόριον τῇ πρὸς Θεὸν βλασφημίᾳ, καὶ Ἀπολλινάριον παρελαύνειν. Ms. gr. Paris. 1213, f. 283 v.

7. Cantac., IV, 24, Bonn, p. 173.

8. Grégoras, XVI, 5, Bonn, t. II, p. 833.

comme une vraie idolâtrie [1]. Il s'attaqua, en outre, aux moines, qu'il déclara de Massaliens et les traita d'ivrognes et de « gros mangeurs ». « Ils mangent, disait-il, plus que les cochons, et boivent plus que les éléphants. Et lorsqu'ils recouvrent les sens, après s'être lourdement enivrés, ils prétendent connaître les mystères de Dieu, et font des prophéties sur l'avenir [2]. » Il envoya en même temps des lettres à Thessalonique, invitant les habitants à se rallier à ses opinions, ce qui lui valut une réponse véhémente de la part de Nicolas Cabasilas, ami de Palamas et de Cantacuzène [3].

Après la mort de Grégoras, des adeptes convaincus de ses idées, recueillirent sa succession. Ce furent surtout Jean Kyparissiotis [4], Manuel Kalékas [5] et André de Colosses [6], qui continuèrent la lutte encore quelque temps, quoique persécutés, comme l'avait été aussi leur maître [7].

La querelle durait encore au début du xve siècle. Les idées de Palamas trouvaient partout des détracteurs : en Syrie, en Cilicie, auprès des patriarcats de Jérusalem et d'Antioche [8], ainsi que dans les provinces d'Europe. Le pape même, Urbain V (1362-1370), s'y est intéressé et il semble que, dans un moment donné, il ait voulu prendre parti contre les principes palamites, ainsi que nous l'apprend une lettre du patriarche Paul de Constantinople (1363) [9].

Les esprits étaient tellement exaltés, que la discussion, abandonnant le terrain théorique, glissa sur celui des person-

1. Grégoras, XVIII, 8, p. 905.
2. Cantac., IV, 24, Bonn, pp. 173-4.
3. Nicolas Cabasilas, *o. c.*
4. Ehrhard, *o. c.*, pp. 106-107 ; cf. Langen, *Rev. intern. de théolog.*, 3 (1895), p. 303 et s.
5. Ehrhard, *l. c.*, p. 110-111.
6. *Ibid.*
7. Grégoras, XXI, 6, Bonn, t. II, p. 1033.
8. Grégoras, XXV, 4, 5, Bonn, t. III, pp. 23-25.
9. Migne, CLIV, col. 835-7.

nalités. Ainsi chercha-t-on à mettre en doute l'honnêteté de Palamas, qui fut accusé d'avoir une fois volé des icônes et des veilleuses au monastère de Péribleptos, et d'avoir commis aussi d'autres graves péchés, tel d'avoir pris un bain, et d'avoir mangé le vendredi saint des aliments défendus [1]. Jean Kyparissiotis décrit Palamas d'une façon très peu favorable. Il affirme que ce religieux était un esprit « équivoque, bizarre quant aux croyances », « ami des disputes », et fort désireux « de dominer et d'avoir raison des autres [2] ». Un autre palamite, le thessalonicien Isidore, patriarche entre 1347 et 1349, ne fut pas non plus épargné. On l'accusa également d'avoir eu une conduite immorale tant à Thessalonique qu'à Constantinople [3].

Mais à Thessalonique et au Mont Athos, le très distingué Prochoros Kydonis éleva la discussion au-dessus de ces petitesses.

La ville, durant presque toute la période de la querelle hésychaste, c'est-à-dire entre 1342 et 1350, fut gouvernée par le parti des Zélotes, hostile aux moines et favorable à la renaissance, dont les partisans les plus distingués en dehors de Barlaam, étaient les frères Kydonis. On a vu que, lorsque Palamas fut envoyé à Thessalonique comme archevêque, par deux fois il dut rebrousser chemin, les Thessaloniciens se refusant à le reconnaître.

Thessalonique donc défendit, plus que Constantinople, la cause de la renaissance et de la libre pensée.

Malheureusement les Zélotes furent renversés par la coalition des nobles, des riches et des moines. Barlaam et autres personnes éprises de la culture ancienne, furent déclarés hérétiques, tandis qu'on sanctifia Palamas. Seul Prochoros

1. Allatius. Migne, CL, col. 882.
2. Kyparissiotis. Migne, CLI, col. 669.
3. Allatius. Migne, CL, col. 881.

Kydonis continua bravement la lutte, malgré l'ambiance défavorable qui fut créée autour de lui et de ses amis. Il parvint même, grâce à ses connaissances et à ses talents, à gagner un assez grand nombre de moines du Mont Athos où il était allé chercher refuge. De là il lui fut permis de combattre, pendant quelque temps, les théories hésychastes. Après la mort de Palamas, il eut lieu un duel théologico-littéraire entre lui et Jean Cantacuzène, qui avait pris l'habit de moine, et la défense de la doctrine de son ami disparu.

Les moines s'en émurent de nouveau. Ils envoyèrent une protestation au patriarcat, portée par l'hiéromonaque Malachie et le moine Job. Cette intervention des Athonites eut pour résultat la convocation d'un nouveau synode, qui en 1368, condamna aussi les théories de Prochoros Kydonis, malgré l'intervention de ses partisans et de son frère, qui était très estimé à Constantinople [1]. Prochoros fut même obligé de signer et de reconnaître comme vraie foi, ce que l'Église avait établi contre Barlaam et Akindynos en faveur de Palamas [2], c'est-à-dire ce qu'on a décidé de lire annuellement à la fête du dimanche de l'*Orthodoxie* [3].

Néanmoins, malgré tous ces efforts, le mouvement antimonacal, surtout antipalamite, ne fut pas complètement éteint. De temps en temps un scandale éclatait par la découverte d'un ecclésiastique professant les doctrines de Barlaam et d'Akindynos. Durant tout le XIVe siècle les religieux, pris en flagrant délit d'insoumission, devaient faire des déclarations écrites

1. Δημητρίου τοῦ Κυδώνη τῷ πατριάρχῃ κυρῷ Φιλοθέῳ. Ms. gr. Paris. 1310, ff. 27-28 v. Deux lettres, dans lesquelles Kydonis défend son frère, protestant contre l'esprit étroit, qui régnait dans l'Église. « Celui qui a, dit-il, une opinion contraire à vous, vous le déclarez tout de suite hérétique ! ».

2. Migne, CLI, col. 695. *Tome contre Prochoros*, avril 1368 ; cf. M. Γ. Γεδεών. Ὁ Ἄθως, p. 147.

3. Migne, *ibid.*

reniant les principes antihésychastes [1]. Et ce mouvement, qui avait gagné tous les milieux [2], ne fut complètement éteint que par le progrès grandissant des Turcs et par la prise de Thessalonique et de Constantinople [3].

Ce qui est surtout intéressant à retenir de cette querelle, c'est le fait que les deux partis aux prises s'accusèrent réciproquement d'avoir des idées « helléniques [4] ». Ceci est une nouvelle preuve, qui nous montre à quel point on cultivait dans l'Empire, et notamment à Thessalonique, les lettres grecques et l'on tâchait à s'assimiler la culture intellectuelle des anciens.

La querelle hésychaste, d'ordre purement spirituel et intellectuel au début, changea d'aspect lorsque des hommes politiques s'en furent mêlés. Elle devint une question politique, très dangereuse pour la paix intérieure.

Si, maintenant, l'on se demande, pourquoi Cantacuzène et ses partisans avaient appuyé les Hésychastes contre des savants aussi éminents, tels que Barlaam, Akindynos, Grégoras et les frères Kydonis, la réponse est, croyons-nous, facile : ce sont moins leurs convictions personnelles sur l'exactitude de la doctrine hésychaste, que des raisons d'ordre social et surtout politique.

En effet, l'étude approfondie des lettres grecques avait déjà depuis quelque temps éveillé les esprits de la classe moyenne et surtout du peuple, qui, nous l'avons vu, étaient outre mesure exploité par les riches. Des hommes inspirés d'un

1. Miklosich et Müller, *Acta*, I, pp. 246, 295-6, 503-505, 574, etc.

2. Νῦν μὲν, ἐπ' αὐτὰς ἄγων τὰς ἀγορὰς καὶ τὰς τριόδους, νῦν δ' ἐπὶ τοὺς ἄρχοντας καὶ ἐπ' αὐτοῦς αὐτῶν τοὺς οἴκους, ὡς καὶ τὰς συζύγους περιβομβήσειαν. Gr. Palamas, Τῶν πρὸς Ἀκίνδυνον, ἀντιρρητικὸς πρῶτος. Ms. gr. Paris. 1238, f. 81.

3. Au xve siècle, Gennadios ou Georges Scholarios, dans une de ses lettres, s'occupe des théories d'Akindynos. Migne, CLX, col. 649 et s.

4. Ἔκθεσις ἐπίτομος τῶν τοῦ Παλαμᾶ πονηροτάτων αἱρέσεων τοῖς Ἕλλησι συνοργιάζων, τὰς Πλατωνικὰς ἰδέας ἀνανεούμενος καὶ πάντως ὑπερβαλλόμενος. Th. Uspenskij, *Synodik*, p. 84.

grand patriotisme, élèves de maîtres éminents, prirent en main la défense des intérêts des pauvres et des opprimés. Ils se groupèrent autour d'un programme et formèrent un parti politique puissant, qui s'appuyait notamment sur les dernières classes du peuple thessalonicien. Ils désiraient, entre autres, la réforme de l'organisation administrative, ainsi que le triomphe de la justice et de la liberté. Ce furent les Zélotes. C'était le parti hostile aux riches, hostile aux grands propriétaires, parmi lesquels se trouvaient aussi des moines.

Or, devant le danger commun, riches et religieux, avaient un seul devoir : unir leurs forces. Cantacuzène, aristocrate de naissance, chef du parti des nobles, était destiné à organiser la défense ; et cela d'autant plus, qu'il avait auparavant eu recours aux moines de l'Athos, pour avoir leur appui dans la lutte engagée contre l'empereur légitime [1]. Il devait donc ménager leurs susceptibilités. Or, juste en ce moment Barlaam alluma le feu en s'attaquant aux Hésychastes. Cantacuzène n'eût probablement pas prêté une très grande attention à ces attaques, si la puissante république monacale de l'Athos n'eût relevé le défi et ne se fût prononcée pour la doctrine hésychaste, et si, encore, Barlaam et ses partisans n'eussent traité les moines d'hérétiques.

Le moment était grave pour le prestige monacal. Les Hésychastes demandèrent l'appui de leur ami Cantacuzène, et celui-ci le leur accorda sans aucune hésitation. Il s'agissait de rendre à la fois service aux Athonites, aux moines en général [2], sur lesquels la politique de la cour des Paléologues

1. Cantacuzène, IV, 24, Bonn, pp. 173-4.

2. La question hésychaste ne regardait pas seulement les Athonites, mais aussi tous les moines. Dans un moment donné, tous les moines de l'Empire se déclarèrent solidaires, aussi bien ceux de Constantinople que ceux de Thessalonique ou d'autres villes. Grégoras, XVI, Bonn, t. II, pp. 826-827.

s'est toujours appuyée, et, en même temps, de combattre le parti populaire, qui se relevait très menaçant et qui soutenait Barlaam [1].

Derrière la question hésychaste il faut, par conséquent, voir face à face deux partis : d'un côté, celui des nobles et des riches, et de l'autre, le parti populaire. Celui-ci représentait les idées avancées de liberté, d'équité, ainsi que la renaissance des lettres grecques ; celui-là défendait, non pas l'ignorance, parce que lui aussi était épris de la culture des anciens, mais la féodalité, la tyrannie, de même que l'esprit étroit et bigot des moines, ennemis de tout progrès.

Si Palamas, noble de naissance [2], était vaincu, la politique de Cantacuzène eût éprouvé une grave défaite [3]. Heureusement pour lui et pour son parti, un succès complet couronna ses efforts.

Ainsi le triomphe de Palamas signifie-t-il l'écrasement de la renaissance dans l'Empire byzantin, renaissance qui s'y produisit bien avant qu'en Occident, et le triomphe des moines, des riches, des propriétaires en général sur la population pauvre, sur les non-propriétaires.

A partir de cette époque, les sciences et les lettres, quoique cultivées encore à Thessalonique ainsi qu'ailleurs, vont vers la décadence. Les savants thessaloniciens émigrent petit à petit, se dirigeant vers l'Occident, où les attend un accueil des plus enthousiastes. La prise de Thessalonique par les Turcs, en 1430, et de Constantinople, en 1453, achève l'œuvre dont la querelle hésychaste est en bonne partie responsable.

1. Philothée, *Vie de S. Sabbas*. Papadopoulos-Kérameus, *Analecta*, V, pp. 332-325.
2. Philothée, *Encômion*. Migne, CLI, col. 554.
3. Grégoras XVIII, 6, Bonn, t. II, p. 899.

LIVRE III

CHAPITRE PREMIER

Les événements politiques de Thessalonique depuis le commencement du XIVe siècle jusqu'à la Révolution des Zélotes. (1300-1342).

Jetons maintenant un coup d'œil sur les événements d'ordre purement politique, qui se déroulèrent dans l'Empire et qui eurent un si retentissant écho à Thessalonique.

Dès le commencement du siècle des dissentiments et des querelles avaient éclaté à la cour impériale de Constantinople pour la question de la succession au trône.

Andronic II avait épousé en secondes noces une descendante du marquis Boniface de Montferrat, Irène, qui prétendait avoir des droits de suzeraineté sur Thessalonique [1].

Fière de sa race, imbue des idées de la féodalité occidentale, et ambitieuse, elle voulait qu'Andronic renonçât à ce qu'il avait décidé d'accorder Thessalonique comme fief à son fils, Constantin Porphyrogènete. La mort de celui-ci l'ayant soulagée de ce souci [2], elle s'efforça de décider l'empereur à partager l'Empire, à l'instar des occidentaux, entre ses fils [3].

1. Grégoras, VI, 2, Bonn, t. I, p. 165.
2. *Ibid.*, VI, 6, p. 187.
3. Andronic eut de son premier mariage deux fils : Michel, qu'il nomma co-régent à partir de 1295, et Constantin le despote. Irène lui a donné aussi, une fille, Simonide, et trois fils : Jean, Théodore et Démétrius. Grégoras, VII, 5, Bonn, t. I, p. 234 ; Phrantzès, I, 4, pp. 27-28.

Mais lui n'avait pas l'air de se laisser convaincre. C'est alors, dans un accès de colère, qu'elle s'enfuit de Constantinople, contre la volonté de son mari, et vint s'installer à Thessalonique, qu'elle considérait comme son propre domaine. Là, elle se mit à faire des intrigues durant deux ans (a. 1305-1307) [1]. Mais la malchance vint entraver tous ses projets.

Son fils Jean mourut à Thessalonique, sans avoir été marié ; sa fille Simonide, mariée à l'âge de cinq ans au kral de Serbie, homme d'âge déjà mûr, fut rendue incapable d'avoir des enfants, par suite de ce mariage même ; enfin, son troisième fils, Théodore, parti en Occident, était perdu à jamais pour les Byzantins, à cause de son éducation purement occidentale [2].

Dans un moment donné Irène, voyant que son influence baissait à la cour, prit (vers la fin de l'année 1307) [3] la décision de retourner à Constantinople. Mais à peine était-elle partie de Thessalonique, à peine avait-elle fait quelques étapes, qu'une missive vint lui annoncer qu'il fallait s'arrêter, car autrement elle risquait de tomber entre les mains des Catalans, maîtres de la route.

Irène fut ainsi obligée de rebrousser chemin et vint s'enfermer dans Thessalonique avec l'autre impératrice, Marie ou Xéni, épouse de l'empereur Michel.

En effet, les Catalans, sous le commandement de Rocafort, alliés aux Turcs mercenaires, quittant Gallipoli, avaient commencé leur marche vers l'ouest [4]. La « Compagnie » prit

1. Grégoras, *l. c.*, p. 235 ; Pachymère, l. VI, Bonn, t. II, p. 557.
2. Grégoras, *l. c.*, pp. 240-242.
3. Pachymère, l. VII, Bonn, t. II, p. 587. G. Schlumberger, *Les Almugavares*, p. 257.
4. G. Schlumberger, *o. c.*, pp. 282, 309-311. Cf. Th. Magistros, *Lettre à Joseph le philosophe*. Migne, CXLV, col. 437-440.

possession de la presqu'île de Calcidique et choisit (vers la fin de 1307, et au début de 1308) pour résidence Cassandria [1].

Une fois établis ici, ils recommencèrent leurs exploits de tuerie et de pillage. Les Byzantins envoyèrent contre eux le général Ange Paléologue. Mais celui-ci, n'ayant pas l'expérience de la guerre, ne put que leur opposer une très faible résistance [2]. La situation étant cependant grave, surtout à cause des deux impératrices enfermées à Thessalonique, les empereurs envoyèrent en toute hâte d'autres renforts, des vivres, et firent des levées de milices [3]. A la tête de ces troupes fut mis le général Chandrénos, dont Thomas Magistros fait un grand éloge [4]. Il était, du reste, temps de secourir la ville, car les Almugavares, après avoir fait, comme d'habitude, de grandes razzias et attaqué, en vain d'ailleurs, les monastères du Mont Athos [5], marchèrent au printemps de l'année 1308, contre Thessalonique [6]. Tous les jours ils y envoyaient des émissaires pour déterminer ses habitants à se rendre, menaçant les pires des choses s'ils n'étaient pas obéis [7].

1. Pachymère, ch. 36, p. 652 ; Th. Magistros. Boissonade. *Anecd. græca*, II, p. 195.

2. Th. Magistros, Boissonade, *Anecd. gr.*, II, p. 195.

3. Idem, *Lettre au philosophe Joseph*, Migne CXLV, col. 441 et G. Schlumberger, *o. c.*, p. 338.

4. Th. Magistros, Boissonade, *l. c.*

5. Un archevêque serbe, nommé Daniel, nous a laissé un intéressant récit de l'attaque du monastère serbe de Chilandari. G. Schlumberger, *o. c.*, p. 341.

6. « De ce point (Cassandria), dit un historien contemporain, Muntaner, où campaient les Catalans, ils firent aussitôt des incursions jusqu'à la ville de Salonique et par tout le pays, car ils trouvèrent que c'était une contrée toute neuve à exploiter. Ils résolurent donc d'épuiser ce pays comme ils avaient fait des cantons de Gallipoli, de Constantinople et d'Andrinople » (cité par G. Schlumberger, *o. c.*, p. 312).

7. Th. Magistros, *Lettre au phil. Joseph*, *ibid.*, col. 445; Boissonade, *Anecd. gr.*, II, p. 226.

Une grande panique régnait dans la ville. Toute la population passait en veillées, et la garnison était à ses postes [1].

Les Almugavares décidèrent enfin d'attaquer Thessalonique, mais comme ils n'étaient pas préparés pour faire un siège, et comme d'autre part Chandrénos les harcelait constamment, leur tentative échoua.

Sur ces entrefaites Rocafort fut tué, sans avoir pu réaliser son rêve de ceindre la couronne royale de Thessalonique [2].

Chandrénos leur livra enfin quelques batailles et fut victorieux. Thomas Magistros, qui nous donne ces renseignements, ajoute que les soldats byzantins ont pris à leurs ennemis un riche butin, et les ont obligés à s'enfermer dans la péninsule de Pallène (Cassandria) [3], ce qui est confirmé aussi par le récit de l'évêque serbe Daniel [4].

Cependant les défaites des Catalans ne furent pas définitives, car bientôt ils recommencèrent leurs incursions, « organisant de grandes razzias, qui leur apportaient un butin énorme », et incendiant partout les villes, les villages et les monastères [5].

Cassandria, où ils restèrent une année, ainsi que toute la contrée voisine, était jonchée de cadavres. La campagne était imbibée du sang qui coulait à flots, et qui colorait en rouge les rivières, ou stagnait dans les ornières de la terre [6].

Les exploits de ces aventuriers espagnols encouragèrent les gens sans aveu du pays qui, s'associant en bandes, commencèrent à piller, à leur tour, la malheureuse population de la Macédoine [7].

1. Ἔστηκεν οὖν ἡμῖν ἡ πόλις ἐν ἀγρυπνίᾳ τε, καὶ φροντίσι, καὶ πλήρης θορύβου καὶ μεστὴ ταραχῆς. Th. Magistros. *Lettre citée*, Migne, CXLV, col. 445.

2. G. Schlumberger, *o. c.*, p. 334.

3. Th. Magistros, *Lettre à l'empereur Andronic Paléologue.* Boissonade, *An. gr.*, II, p. 198. Cf. *Id. Oratio pro Chandreno*, Migne, CXLV, col. 361.

4. Schlumberger, *o. c.*, p. 341.

5. *Ibid.*, p. 314.

6. Th. Magistros, *Lettre au philosophe Joseph*, Migne, CXLV, col. 440. Cf. *Id.*, Boissonade, *Anecd. gr.*, II, p. 220.

7. Th. Magistros, *Lettre citée*, *ibid.*, col. 441; Boissonade, *ibid.*, p. 223.

Enfin, harcelés par Chandrénos, qui leur infligea de nouvelles défaites, dont l'une près de Verria [1], les Catalans quittèrent Cassandria au printemps de l'année 1309, se dirigeant vers l'ouest, et ensuite vers le sud, en Grèce. Mais en Thessalie, Chandrénos les rejoignit et leur livra une nouvelle bataille [2]. C'est alors qu'ils furent obligés de traiter avec lui et avec les Thessaliens. Ils prirent l'engagement de quitter définitivement le pays pour aller combattre les princes latins du centre de la Grèce.

Chandrénos retourna ainsi victorieux à Thessalonique [3], qu'il avait vraiment défendue vaillamment contre ces guerriers sanguinaires, de même que contre les Serbes [4], qui, ayant profité des troubles, avaient envahi le pays [5].

Quelques années se passèrent ensuite dans le calme. Mais, vers 1319, les affaires de Thessalie et d'Épire s'étant troublées, l'empereur co-régent, Michel, partit pour l'ouest [6]. Il arriva à Thessalonique, accompagné de sa femme, l'impératrice Marie,

1. G. Schlumberger, *Récit de Daniel*, *o. c.*, p. 341.
2. *Ibid.*, p. 342.
3. Th. Magistros, *Lettre à l'empereur Andronic Paléol.*, *l. c.*, pp. 199-200. Cf. *Id.*, *Oratio pro Chandreno*, *l. c.*, col. 364 et Grégoras VII, 6, Bonn., t. I, p. 246 et s.
4. Sur la question des relations entre les Serbes et les Byzantins aux XIVe et XVe siècles, voir : Grigorovitch, *Les Serbes et leurs relations avec les États voisins, surtout aux XIVe et XVe s.* Kazan 1859 (en russe) ; St. Novakovitch, *La province de Struma et Étienne Douchan*, *Glas 36* de l'Académie serbe, Belgrade, 1893 (en serbe) ; *Idem.*, *Les Serbes et les Turcs aux XIVe et XVe siècles*, Belgrade, 1893 (en serbe), et trad. allemande, Semlin, 1897. Pour la fin du siècle sur la même question des relations des Serbes avec les Byzantins et les Turcs, voir *idem : Die Biographie Stefan Lazarevics von Konstantin dem Philosophen als Geschichtsquelle Arch. slav. Phil.* 18 (1896), pp. 409-472.
5. Th. Magistros, *Oratio pro Chandreno*, *l. c.*, col. 365 ; Boissonade, *o. c.*, p. 198 et s.
6. Grégoras VII, 13, Bonn., I, pp. 277-278.

surnommée Xéni, que les Thessaloniciens connaissaient bien par ses séjours antérieurs parmi eux. L'année suivante Michel mourut à Thessalonique [1], emporté, prétendait-on, par une maladie que lui causa le grand chagrin éprouvé à la nouvelle de l'assassinat de son fils cadet, tué par les gens payés par son fils aîné.

A partir de ce moment, la querelle pour la succession au trône va causer des troubles graves. Le vieux Andronic, ne voulant plus entendre ni voir son petit-fils débauché, qui causa la mort de son frère, était décidé à passer la couronne à un de ses fils naturels Michel, dit Katharos. Mais Andronic le Jeune et ses conseillers, Syrjeanis, Théodore Synadinos, Alexis Apocauque et surtout Jean Cantacuzène [2] surent contrecarrer ces décisions. Une guerre civile, désastreuse par ses conséquences, s'ensuivit [3]. Les partisans d'Andronic le Jeune mirent tout en œuvre pour réussir : intrigues, révoltes, séquestrations des trésors publics des villes, conquête des provinces et alliances avec les étrangers surtout avec les Serbes et les Bulgares [4].

La guerre dura sept ans, depuis le 19 avril 1321 jusqu'au 19 mai 1328 [5], et finit par l'épuisement, presque complet des forces de l'Empire.

En 1321, une réconciliation semblait devoir se faire entre les deux Andronics. L'empire devait se partager ainsi : le

1. Grég., *ibid.*

2. Grég., VIII, 1-4, Bonn, t. I, p. 284 et s. T. Florinskij, *Andronic le Jeune et Jean Cantacuzène* (en russe), *Journal du min. de l'Instr. publ. russe.* T. 204 (juillet-août 1879), pp. 87-143; 219-251; T. 205 (sept.-oct.), pp. 1-48; T. 208 (1880, mars et avril), pp. 327-334; Val. Parisot. *Cantacuzène homme d'État et historien*, Paris, 1845.

3. Grég., VIII, 6, p. 312 et s.; Cantac., I, 8 et s., Bonn, t. I, p. 36 et s.

4. Tim. Florinskij, *Les Slaves du Sud et le Byzance dans la seconde moitié du XIVe s.*, 2 vol., St.-Pétersb., 1882 (en russe).

5. Cantac., I, 59, Bonn, p. 306.

territoire qui s'étend entre Sélymbria et Christopolis, avec Andrinople comme capitale, devait être confié à Andronic le Jeune, tandis qu'au vieil empereur restait Constantinople et la région jusqu'à Sélymbria, les îles, et le pays macédonien avec Thessalonique jusqu'à Épidamnos à la frontière de la Dalmatie [1]. Mais de nouvelles intrigues troublèrent de nouveau la situation. Syrjeanis, passant du côté d'Andronic le Vieux, l'encouragea à ne pas tenir compte des engagements pris [2]. Andronic nomma alors, l'hiver de l'an 1321, Constantin le Despote, gouverneur de Thessalonique et des villes occidentales. Celui-ci, arrivé avec une flotte, voulut mettre en exécution les ordres reçus d'envoyer à Constantinople Xéni, mère d'Andronic le Jeune. Car le vieil empereur, étant donné l'attachement que les Thessaloniciens avaient pour cette vénérable impératrice, craignait que la ville ne se rendît à son petit-fils. Mais, Constantin le Despote s'y prit avec brutalité. Xéni, en effet, ayant appris qu'on voulait l'envoyer à Constantinople, craignant des violences à son égard, s'était réfugiée dans un sanctuaire, où, serrant entre les mains l'icône de la Vierge, déclarait ne vouloir pas partir. Le gouverneur prévenu y accourut et essaya en vain de la persuader de quitter Thessalonique. Ne réussissant pas, il fut obligé d'employer la force. Ses subalternes, le grand papias Paléologue, le prôtoallagator Sénachéreim et Jean Zaridis, l'aidèrent à arracher la suppliante de la sainte image, et à l'embarquer sur un navire partant pour Constantinople [3].

Cette profanation inouïe d'un sanctuaire, et l'indignation que provoqua dans la population la brutalité du gouverneur, fit beaucoup de tort à la cause du vieil empereur. Constantin le Despote, insouciant, assembla toute l'armée de la

1. Cantac., *ibid.*, I, 23-24 p. 115 et s.
2. *Ibid.*, I, 24, pp. 122-123 ; Grégoras VIII, 11, Bonn, t. I, pp. 351-353.
3. Cantac. I, 26, pp. 129-130. Grégoras VIII, 11, Bonn, t. I, p. 354.

Macédoine et partit à la rencontre d'Andronic le Jeune [1]. Mais, vers la fin de l'hiver de 1322, il fut obligé de retourner à Thessalonique, car il commençait à avoir des doutes sur l'issue heureuse des opérations, les troupes lui paraissant d'une fidélité douteuse [2].

Cependant Andronic le Jeune, connaissant bien l'état d'esprit de la population, promettait aux villes l'immunité, ce qui contribua beaucoup à lui créer des sympathies [3]. La population rurale surtout, accablée par les impôts, reçut avec enthousiasme cette nouvelle et Andronic trouva en elle un appui précieux. En effet, les bergers valaques sous la conduite de leur chef Scherban, « de nation dace », comme l'appelle Cantacuzène, lui prêtèrent main-forte, et lui demeurèrent fidèles jusqu'à la fin de la guerre civile, malgré les persécutions qu'ils durent subir de la part de l'administration du vieil empereur [4].

Andronic le Jeune, après s'être emparé d'Apros, de Garella, de Rhaedestos, de Sélymbria et d'autres villes, vint — avec Scherban, qui avait pu s'échapper de sa prison et avait accouru à la tête de ses compatriotes à l'aide de son souverain ami — combattre Paléologue, gouverneur des provinces de Rhodope. Il eut la bonne chance de s'emparer très facilement de la ville de Rhodope, les habitants l'ayant rendue de bonne grâce [5].

Pendant ce temps, l'esprit de révolte grondait à Thessalonique. Le vieil empereur envoya un navire, au printemps de l'année 1322, à Thessalonique avec des lettres secrètes pour Constantin le Despote. Celui-ci était invité à envoyer à Cons-

1. Grégoras, *ibid.*
2. *Ibid.*, p. 356.
3. Grég., VIII, 6, Bonn, t. I, p. 319.
4. Cantac., I, 30, Bonn, p. 146 et s.
5. *Ibid.*

tantinople tous ceux qui excitaient le peuple à la révolte. Mais ces ordres furent, on ne sait comment, connus par les intéressés. Les vingt-cinq citoyens hostiles à l'empereur coururent au milieu du peuple, le haranguèrent et l'invitèrent à la résistance. Quelques-uns d'entre eux sonnèrent les cloches des églises, ce qui était le signal de la révolution. Le peuple, qui n'avait pas beaucoup de sympathies pour le Despote, surtout à cause de sa conduite brutale envers l'impératrice Xéni, se dirigea alors, tout excité par les démagogues, vers la maison de celui-ci ; mais Constantin prévenu, s'était déjà enfermé dans la citadelle. La foule arriva devant sa maison, tua ou blessa ceux qu'elle y avait trouvés, et saccagea tout ; ensuite elle se dirigea sur l'acropole, et se mit en devoir d'enfoncer les portes.

Le Despote, pris de terreur, enfourcha un cheval et s'enfuit au monastère du Corthaïte, situé à l'est, tout près de la ville. Mais il y fut rejoint et fait prisonnier [1].

Thessalonique tomba ainsi au pouvoir des amis d'Andronic le Jeune.

Une fois Constantin emprisonné, l'on dépêcha un courrier à Andronic le Jeune, pour lui annoncer les événements. Peu de temps après, suivit aussi une députation de Thessaloniciens, composée des membres du sénat local et de l'armée, ayant à leur tête, l'archevêque Jérémie, ainsi que Gérasimos, higoumène de la Sainte-Laure de l'Athos. Le despote Constantin, sur le désir qu'il en avait exprimé, fut aussi amené habillé en moine [2]. L'armée voulut l'écharper ; mais Andronic le Jeune lui fit grâce, le laissant finir ses jours dans un monastère. Il se montra cependant moins conciliant pour les trois autres subalternes, qui avaient maltraité sa mère. Ils furent punis sévèrement [3].

1. Grégoras, VIII, 11, Bonn, t. I, pp. 356-7.
2. Cantac., I, 31, p. 149 ; Grég., VIII, 11, Bonn, t. I, p. 356.
3. Cantac., pp. 149-150 ; Grég., p. 357.

Quelque temps après, à la suite de nouveaux pourparlers, les deux Andronics se réconcilièrent. Jean Paléologue, parent de l'empereur, fut nommé gouverneur de Thessalonique à la place de Constantin le Despote. Mais, une fois arrivé dans la ville, vers 1323, il conçut le plan de s'y créer un royaume propre [1]. A cet effet, il s'assura de l'aide de son gendre le kral serbe Étienne Urosch III Dečansky (1321-1331). L'empereur Andronic II, mis au courant des événements qui se préparaient, chercha à détourner son parent d'un plan si désastreux pour l'intégrité de l'Empire. Il lui envoya à Thessalonique, pour le flatter, les insignes de César, ce qui produisit sur Jean l'effet désiré. Ainsi abandonna-t-il ses projets pour le moment, en les remettant à plus tard. Mais la mort vint débarrasser les Byzantins d'un gouverneur aussi ambitieux [2] (1323-1326 ?).

La paix entre les deux empereurs ne dura cependant pas longtemps. Par les intrigues des courtisans une nouvelle guerre civile éclata, en 1326, pour la troisième fois [3].

Les deux partis procédèrent partout à des levées de troupes pour le choc inévitable.

Démétrius Assan, gouverneur de Thessalonique et le protovestiaire Andronic, à la tête de leurs troupes, se mirent à parcourir ensemble la Macédoine arrêtant et emprisonnant les partisans d'Andronic le Jeune, dont ils confisquaient les biens. En même temps ils se mirent en relation avec le kral serbe, qui leur avait promis des troupes [4]. Thessalonique officielle, grâce à l'influence de son gouverneur, se déclara aussi hostile à Andronic le Jeune, si bien que l'impératrice Xéni, tant respectée et aimée par les Thessaloniciens, ne put

1. Cantac., I, 43, Bonn, p. 211.
2. Grégoras, VIII, 14-15, Bonn, t. I, p. 374 et s.
3. Cantac., *l. c.*
4. Grégoras, IX, Bonn, t, I, p. 396.

rentrer dans cette ville, où elle voulait aller pour se faire religieuse, et fut obligée de rejoindre son fils à la ville de Gratianopolis sur la frontière de la Thrace [1].

Andronic le Jeune prenait pendant ce temps ses précautions. Fidèle à sa tactique, pour mieux combattre l'influence de son grand-père, il envoya partout des missives, par mer et par terre, autant à Byzance qu'à Thessalonique, promettant à nouveau aux populations l'exemption des impôts, et, à ceux qui voulaient s'enrôler dans son armée, une augmentation de solde. Cette nouvelle produisit, en effet, un revirement de la sympathie publique en sa faveur [2] (a. 1327-1328).

En même temps, il marcha contre les généraux de son aïeul, qui faisaient en Macédoine, comme on l'a vu, un grand tort à sa cause. Les Thessaloniciens d'autre part, toujours favorables à ses projets, lui envoyèrent un des leurs, un certain Philomatis pour l'avertir que, tout allant à souhait, s'il se dépêchait à venir à Thessalonique, celle-ci se rendrait sans aucune difficulté [3].

En effet, le moment était propice pour essayer un coup de main. Car d'un côté les Thessaloniciens sympathisaient avec Andronic le Jeune, et d'autre part, la discorde régnait dans l'armée adverse, composée de troupes byzantines et serbes. Ses chefs, le despote Démétrius, Michel Assan et le protovestiaire Andronic ne pouvaient plus s'entendre, pour des raisons de pure vanité [4].

Andronic le Jeune se décida alors à tenter ce coup de main. Il laissa son armée sous le commandement de ses généraux, chargea Synadinos de surveiller Constantinople, et lui-même,

1. Cantac., I, 52, Bonn, p. 260.
2. Grég., *ibid.*, et IX, 4, pp. 409-410.
3. Cantac., I, 53, Bonn, p. 267 ; Grég., IX, 4, Bonn, t. I, pp. 409-411.
4. Grég., *ibid.*

accompagné de Jean Cantacuzène et d'une petite troupe [1] vint tout près de Thessalonique, au monastère de Chortaïte [2].

Le stratopédarque Chumnos [3], hostile à sa cause, était en ce moment gouverneur de la ville. Ayant appris, d'après une fausse nouvelle répandue dans la population, qu'Andronic avait envoyé au Chortaïte un certain nombre de ses partisans, qu'on croyait être Alexis Paléologue et le parakoimomène Apocauque, il leur dépêcha l'archevêque, qui, du reste, était favorable à Andronic le Jeune [4]. L'archevêque était chargé de leur dire que, l'entrée de la ville leur étant interdite, ils risquaient d'être jetés en prison s'ils avançaient [5].

Dès l'aube la délégation sort de la ville, pendant que Chumnos et son entourage s'arrêtent devant les murs, du côté de la porte des Archanges, afin de surveiller l'évolution des événements. Les chefs du parti d'Andronic le Jeune, craignant des représailles sévères, avait conseillé à leurs amis de ne pas sortir armés de chez eux [6]. Mais ceux-ci et la population se donnèrent pourtant le plaisir d'assister au spectacle. Ils vinrent donc, sans armes, et, grimpant sur les murailles voisines de la porte mentionnée, ils fixèrent les regards vers la direction du mont Cortiath.

Cependant l'archevêque arrivait au monastère de Chortaïte, et au lieu d'y trouver des envoyés, il rencontra Andronic même. A sa vue, il éclata en reproches pour l'imprudence commise. Mais devant l'attitude ferme d'Andronic, il reprit vite le chemin de la ville, pour ne pas se compromettre auprès du gouverneur. Andronic le suivit de près. Les deux groupes

1. Grég., IX, 4, Bonn, t. I, p. 409.
2. Cantac., I, 53, Bonn, p. 267.
3. Grégoras, *ibid.*
4. *Ibid.*
5. Cantac., I, 53, Bonn, p. 268.
6. *Ibid.*, pp. 268-269.

s'approchèrent des remparts ; la population reconnut Andronic d'après les étendards, et croyant qu'il avançait pour attaquer Chumnos, se mit à jeter des pierres contre la troupe au milieu de laquelle se trouvait ce dernier. Chumnos et son entourage rentrèrent précipitamment et réussirent à fermer la porte ; mais une fois à l'intérieur, les projectiles de toutes sortes qu'on leur envoyait du haut des murailles, les obligèrent à déguerpir vite et à s'enfermer dans l'Acropole. La population ouvrit alors la porte et fit un accueil enthousiaste à Andronic [1].

Toutefois, il restait encore beaucoup à faire pour que celui-ci fût absolument maître de la cité. La garnison byzantine, sous le commandement de Georges Lyzikos de Verria, s'était enfermée dans la citadelle [2], et elle pouvait, d'un moment à l'autre, recevoir des renforts [3]. Pour parer à cette éventualité, Andronic ordonna à ses soldats de surveiller les murs de l'extérieur, afin que personne ne pût entrer dans l'Acropole. Et en effet, il était temps ; car l'armée adversaire, qui campait à Phérès, ignorant les événements, mais craignant que Thessalonique ne se rendît à Andronic, envoya trois cents hommes pour renforcer la garnison. Mais cette petite troupe se heurta contre les soldats d'Andronic, qui, lui ayant livré bataille, la vainquirent, la dispersèrent et firent quelques prisonniers [4].

Pendant ce temps Andronic, après avoir prié sur le tombeau de saint Démétrius, qui lui avait guéri une vieille blessure, s'installa dans le palais impérial, où il passa la nuit.

Le lendemain, accompagné de ses soldats et de la population, il vint devant la citadelle et commença l'attaque, qui dura trois à quatre heures. Finalement l'attitude hostile des

1. Cantac., I, 53, Bonn, p. 269. Grég., IX, 4, Bonn, t. I, pp. 409-410.
2. Cantac., I, 53, p. 269.
3. *Ibid.*, p. 268.
4. *Ibid.*, pp. 269-270.

habitants de l'Acropole, ainsi qu'une dissension produite dans la garnison, obligea Lysikos à rendre la place [1].

Andronic, une fois maître de la ville (fin janvier 1328) [2], s'empara aussi sans coup férir, des autres cités de la Macédoine, telles que Serrès, Edessa, Castoria [3]. Thessalonique devint ainsi une sorte de capitale d'Andronic, d'où celui-ci envoyait des ordres dans tout le pays occidental, soumis à son autorité [4]. Après avoir vaincu le général byzantin, Constantin Assan, envoyé contre lui [5], il se mit à organiser son État. Il nomma à Thessalonique des récenseurs, qui avaient la charge d'administrer « l'Occident » et de faire des levées de troupes [6]. Des députations lui furent envoyées de tous les côtés, parmi lesquelles une, venue de Constantinople, lui proposa de lui rendre cette ville, s'il s'engageait, une fois devenu maître de l'Empire, à renvoyer du pouvoir Métochite [7]. Andronic était donc très entouré et très obéi en ce moment.

Sur ces entrefaites, ayant reçu des nouvelles qu'une alliance se préparait contre lui entre le tsar des Bulgares Michel et Andronic le Vieux [8], Andronic fut obligé de quitter sa résidence, d'y laisser son cousin du côté de sa mère, Syrgès de Lusignan, devenu plus tard roi d'Arménie, comme « Stratège de l'Occident », et de se diriger, avec le gros de son armée, sur Constantinople [9]. Peu de temps après, il y entra, en effet, devenant ainsi maître absolu de la situation (a. 1328) [10].

1. Cantac., I, 53, pp. 270-272.
2. Val. Parisot, *Cantacuzène homme d'État et historien*, p. 79.
3. Grég., IX, 4, Bonn, I, pp. 409-411. Cantac., I, 54-55, Bonn, p. 276 et s.
4. Cantac., *ibid.*, p. 277 et I, 56, p. 286.
5. Cantac., p. 286.
6. *Ibid.*, p. 287.
7. *Ibid.*, I, 57, p. 292.
8. *Ibid.*, p. 287. Grég., IX, 5, Bonn, t. I, p. 412.
9. Cantac., I, 56, Bonn, pp. 288-289.
10. Cantac., I, 59, pp. 300-386 ; Grég., IX, 6, Bonn, I, p. 420.

La guerre civile eut des conséquences funestes pour l'Empire et entraîna des désastres, car elle avait épuisé ses forces. En 1329-1330 la bataille de Pélécan (aujourd'hui Maldepé), livra l'Asie Mineure aux Turcs [1]. L'État commençait à être menacé dans ses fondements mêmes par ces redoutables ennemis. Il fallait donc une grande prudence et une grande énergie de la part des gouvernants pour bien conduire les affaires de l'Empire. Malheureusement le germe de la guerre civile n'était pas encore étouffé.

Syrjeanis, gouverneur de Thessalonique, à l'exemple de Jean Paléologue, désirait se créer une autorité à part à Thessalonique. Devenu suspect aux archontes à la suite des serments qu'il avait exigés de la part de quelques habitants, il fut dénoncé à la cour impériale. Andronic III l'invita alors à se rendre à Constantinople pour donner des explications. Mais Syrjeanis, pour toute réponse, prit la fuite et se réfugia chez le kral, qui lui promit de l'aider [2]. Ce grave événement obligea l'empereur à venir à Thessalonique, accompagné de son inséparable ami, qu'était Jean Cantacuzène [3].

En s'approchant de Thessalonique, pendant qu'il avait établi son camp entre la ville et le lac Bechik (Bolbé), il apprit qu'une bande de Turcs [4], était arrivée avec soixante vaisseaux, et dévastait les côtes du golfe Thermaïque, du côté de la péninsule de Pallène et de l'Athos (a. 1331) [5]. Sans perdre de temps, il marcha contre eux. Il les rencontra, les battit et les jeta à la mer, délivrant ainsi la contrée de ces pirates dangereux [6].

1. Cantac., II, 6, pp. 342-350; Grég., IX, 9, Bonn, I, p. 435; cf. Hammer, *Histoire de l'Emp. Ottoman*, trad. Dochez, p. 47 et s.
2. Grég., X, 5, t. I, pp. 489-490.
3. *Id.*, X, 7, t. I, pp. 495-497.
4. Hammer, *o. c.*, p. 60.
5. Cantac., II, 25, p. 455.
6. Grég., X, 5, Bonn, t. I, pp. 489-490.

Cette victoire lui permit d'entrer triomphalement à Thessalonique, qu'il avait, du reste, défendue contre une attaque probable de ces ennemis vaincus [1]. Mais ici, les déboires recommencèrent pour lui et pour ses amis. Syrjeanis avec le kral serbe s'approchaient de la ville à la tête d'une imposante armée. Les cités voisines, pour sauver les cultures, car la moisson n'était pas encore terminée, furent obligées de se soumettre les unes après les autres [2]. Les Thessaloniciens effrayés, et soucieux de leurs cultures, inclinaient, paraît-il, eux aussi, à livrer leur patrie au pouvoir du puissant monarque slave, qui s'approchait toujours. Andronic en était fort inquiet. Pour sauver la situation, il ne lui restait qu'un seul moyen : celui d'assassiner Syrjeanis, cause et âme de l'expédition des Serbes. Il trouva un citoyen thessalonicien, qui s'engagea, au péril de sa vie, d'exécuter ses ordres : ce fut Sphrantzis Paléologue.

Pour réussir l'on joua une comédie. Sphrantzis sortit précipitamment de la ville, simulant de prendre la fuite, comme s'il venait de se rendre coupable du crime de lèse-majesté envers l'empereur. Andronic, faisant semblant de se venger, donna l'ordre d'arrêter la femme du fuyard, laquelle fut publiquement promenée dans l'agora, comme épouse d'un traître [3]. Sphrantzis se réfugia auprès de Syrjeanis, qui, se laissant tromper, lui fit un bon accueil. Bientôt les forces serbes vinrent camper à une distance de soixante stades seulement de Thessalonique. C'est ici, que Sphrantzis mit à exécution ses projets criminels. Dans une reconnaissance, il réussit à assassiner Syrjeanis, le 23 août 1332 [4].

1. Cantac., II, 25, p. 456.
2. Grég., X, 7, Bonn, t. I, pp. 497-499.
3. Grég., X, 7, Bonn, t. I, p. 498.
4. Une notice du Ms. gr. Suppl. Paris. 1148, f. 135, dit : Μηνὶ Αὐγούστου κγ' ἡμέρα τρίτη··· ἰνδ. θ' ἔτους ϛωμ (6840-1332) ἐσκοτώθη ὁ Συργάν (Notice communiquée par M. Boudreaux).

Une fois son forfait perpétré, Sphrantzis rentra à Thessalonique auprès de son maître, dont il avait exécuté fidèlement les ordres.

L'assassinat de Syrjeanis sauva, en effet, la ville et Andronic. Le kral, après avoir fait de magnifiques funérailles à son ami, ne sachant quel parti prendre, accepta les propositions des Byzantins pour une entente à l'amiable. Les deux monarques eurent une entrevue sur le fleuve Galico. Le Serbe, après avoir reçu une forte somme d'argent, rentra satisfait dans ses États, tandis que les villes qui se sont livrées à lui, furent reprises par les Byzantins [1].

Andronic passa l'hiver de l'année 1332 à Thessalonique ; mais il y resta peu de temps, car, ayant reçu des nouvelles alarmantes concernant les Bulgares [2], il dut pourvoir à la défense.

L'année suivante, Xéni, sa mère, religieuse dans un monastère de Thessalonique, mourut et fut regrettée de toute la population. L'empereur probablement ne put pas assister à son enterrement, les affaires de l'Empire l'ayant retenu à Constantinople. Mais il fit dire des messes pour le repos éternel de sa mère. Ce fut probablement à cette occurrence que le savant Grégoras prononça devant lui un discours funèbre, dont il fait mention dans ses écrits (a. 1333) [3].

Pourtant, peu de temps après, Andronic fut obligé de revenir en Occident pour recevoir la soumission de quelques tribus révoltées de Thessalie. A sa rentrée à Thessalonique, il reçut une députation envoyée par le kral ; quelque temps après eut lieu une entrevue entre les deux monarques dans le village de Vaïmi. L'ouest fut ainsi pacifié et Andronic

1. Grég., X, 8, Bonn, t. I, pp. 500-501 ; Cant., II, 25, p. 457.
2. Cantac., II, 25-26, p. 458 et s.
3. Grég., X, 6, Bonn., I, p. 490.

quitta Thessalonique pour rentrer dans la Capitale [1]. Mais il n'y resta pas longtemps ; car en 1334 les Albanais, rompant les traités, s'étaient révoltés ; d'autre part, le prince d'Acarnanie, Jean Doucas, venait de mourir, ce qui éveilla le désir d'Andronic de s'emparer de cette province. Cependant, ne se sentant pas en mesure de surmonter toutes les difficultés, il chercha l'appui du sultan Oumour. Il lui envoya à cet effet une ambassade. Oumour s'empressa de lui prêter quelques troupes qui vinrent rejoindre celles des Byzantins à Thessalonique même. C'est avec ces forces que l'on attaqua les Albanais qui furent, en effet, vaincus et soumis.

Ce succès ouvrit aussi aux Byzantins les portes de l'Acarnanie. Les villes de cette province, ne pouvant plus résister, se soumirent, et l'empereur y installa comme stratège, son ami Théodore Synadinos [2] ; en même temps il emmena à Thessalonique la veuve de Jean Doucas, laquelle, en échange des revenus de quelques villages, renonça à ses droits sur l'Acarnanie. Mais son fils, ne voulut pas souscrire à ce pacte ; il s'enfuit à Patras (a. 1335-6) [3], d'où il se mit à faire une campagne énergique pour reconquérir le trône paternel. Ses efforts furent finalement couronnés de succès ; il réussit à rentrer dans sa patrie avec l'aide des Acarnaniens qui se révoltèrent et firent prisonnier Synadinos [4].

Ces événements obligèrent Andronic à revenir une seconde fois en Occident. Il entra à Thessalonique, où il se mit à préparer une nouvelle expédition contre l'Acarnanie. Mais une maladie l'obligea à retarder durant tout l'hiver de l'année 1339, les préparatifs de cette expédition [5].

1. Cantac., II, 28-29, Bonn., pp. 477-476.
2. Cantac., II, 32-33, pp. 496-504 ; Grég., XI, 6, Bonn., t. I, p. 544.
3. Cantac., II, 34, p. 509 ; Grég., *ibid.*, p. 546.
4. Grég., *ibid.*
5. *Id.*, XI, 9, p. 540 et s.

Il put enfin partir, entra en Acarnanie et mit le siège devant la capitale. Pourtant le succès final paraissait assez douteux. Heureusement Cantacuzène, qui était lié d'amitié avec beaucoup de notables Acarnaniens, sut arranger les choses, et Andronic réussit ainsi à se rendre, pour la deuxième fois, maître de cette région [1].

L'armée byzantine, l'empereur en tête, rentra à Thessalonique pour passer l'hiver. Cantacuzène y maria en grande pompe son fils aîné Mathieu à la fille du despote Démétrius [2]. Au printemps de l'année 1341, l'empereur retourna à Constantinople [3], où sa présence était réclamée par les discussions sur l'Hésychasme.

C'est à partir de ce moment que l'activité de l'administration municipale de Thessalonique prend un essor inconnu auparavant, ce qui fut provoqué par certains événements d'ordre social et politique.

La guerre civile éclate de plus belle après la mort d'Andronic III (1341). A Constantinople Jean Cantacuzène et Alexis Apocauque, se disputant le pouvoir, ne tenaient compte que de leurs ambitions, dans un moment où les ennemis redoublaient leurs attaques contre l'Empire.

Étienne Douchan Urosch V, en effet, profite de l'occasion pour s'emparer de presque toute la Macédoine, et pour menacer sérieusement Thessalonique.

Il avança, dans une de ses expéditions, jusqu'aux environs de cette ville, jusqu'au village appelé *des Crétois*. Mais Thessalonique, ayant été avertie à temps, et étant administrée par des hommes très capables et bons patriotes, put résister. Le kral, renonçant à son entreprise, retourna dans ses États [4].

1. Cantac., II, 34, p. 509 et s.; Grég. XI, 9, Bonn., t. I, p. 550 et s.
2. Cantac., II, 38, pp. 538-541.
3. *Ibid.*, p. 541.
4. Cantac., III, 12, p. 79.

Cependant les événements se précipitaient à Constantinople. L'impératrice Anne, s'étant rendu compte que Cantacuzène ne cherche qu'à s'emparer du trône, rompt avec lui, et cherche un appui en Apocauque, qui était soutenu par le parti populaire. Cantacuzène fait à son tour appel à la noblesse, et la guerre civile éclate partout, guerre qui finit par l'épuisement complet de l'Empire et prépara sa chute définitive. Ce n'était plus une lutte d'ambitions entre personnes qui se disputaient le pouvoir suprême, mais une lutte entre deux classes, l'une désirant garder ses privilèges, l'autre essayant de secouer son joug. Elles se livrèrent bataille partout dans l'Empire. Mais nulle part le mouvement hostile aux nobles ne prit un caractère de vraie révolution comme à Thessalonique, où le peuple réussit même à se donner une administration purement démocratique.

CHAPITRE II

La révolution des Zélotes (1342-1349).

Une fois la rupture déclarée entre l'impératrice douairière, Anne de Savoie et Jean Cantacuzène, la population de l'Empire se divisa en deux camps : les nobles soutenant leur chef Cantacuzène, et le peuple prenant une attitude nettement hostile à leur égard.

Cantacuzène, contraint par les événements et par son parti, venait de se proclamer empereur. En notifiant son avènement aux villes, il les engageait dans ses lettres à ne reconnaître aucune autre autorité en dehors de la sienne. Mais ses ordres ne furent pas accueillis de la même façon par toute la nation. Si les nobles les acclamaient, le peuple, par contre, ne voulait pas les accepter. La situation était tellement troublée qu'un rien pouvait précipiter des événements graves. Ce qui, en effet, se produisit.

A Andrinople les nobles, faisant un accueil enthousiaste aux missives de Cantacuzène, convoquèrent l'assemblée du peuple pour en faire publiquement la lecture. Mais le démos garda une attitude hostile. Quelques-uns de ses représentants osèrent même prendre la parole au milieu de l'assemblée et attaquèrent Cantacuzène [1]. Mais les nobles, tout en les tournant en ridicule, prirent contre eux des mesures très sévères. Ils ordonnèrent que ceux du peuple, qui s'étaient montrés plus acharnés à combattre la cause de l'empereur usurpateur, subiraient la peine de la flagellation [2]. Ce fut

1. Cantac., III, 28, p. 176.
2. *Ibid.*

le comble. Cette injuste et barbare mesure indigna au plus haut degré le démos. Une révolution éclata, les nobles furent chassés, jetés en prison et leurs biens confisqués. Les pauvres réussirent ainsi à prendre en main la direction des affaires de la ville [1].

L'exemple donné par les Andrinopolitains trouva partout des imitateurs ; car les pauvres étaient, comme on l'a vu, hostiles aux nobles et aux riches [2], tant en province qu'à Constantinople [3], et partout la tentative de Cantacuzène de déshériter Jean V et de s'emparer de la couronne, était très mal jugée [4]. La révolution, par conséquent, se propagea comme une traînée de poudre. Partout on renversa les nobles, on les arrêta et on les envoya en masse à Constantinople [5]. Ceux qui furent laissés tranquilles ne pouvaient rien faire pour la défense de leur cause, n'osant se confier à personne, même aux plus intimes, par crainte de trahison [6]. Mais nulle part, nous le répétons, la révolution ne fut plus importante et ne fut mieux organisée qu'à Thessalonique.

Dans cette ville, la grande majorité du peuple aimait la famille impériale. Le souvenir du vaillant empereur Michel et de sa pieuse épouse Xéni, ainsi que d'Andronic III, leur fils, était encore très vif dans les esprits. A ces considérations d'ordre moral, s'en ajoutaient d'autres d'ordre économique. Le peuple thessalonicien, qui gémissait sous le joug des nobles, ne pouvait naturellement leur prêter main-forte en ce moment de crise. Il ne pouvait non plus aider Cantacuzène, leur chef, pour accomplir une injustice envers un enfant,

1. Cantac., *ibid.*, p. 177.
2. *Ibid.*, pp. 177-178; Grég., XII, 12, Bonn., II, p. 623.
3. *Ibid.*, IV, 40, pp. 290 et 2.
4. *Ibid.*, III, 28-29, pp. 177, 180-181 ; IV, 35, p. 255.
5. *Ibid.*, III, 29, p. 180.
6. *Ibid.*, III, 50, p. 299.

l'empereur légitime. Il accorda ainsi tout son appui à ce dernier et à sa mère, l'impératrice Anne.

Cantacuzène, après s'être proclamé empereur, se dirigea avec son armée vers l'ouest (a. 1342 ?) afin d'y agir énergiquement. Il vint à Vira (Βήρα) et ensuite à Anastasiopolis. D'ici, il envoya des ambassadeurs au serbe Chrélès, qui venait de se séparer du kral et de fonder un État indépendant sur le Strymon [1], ainsi qu'à son ami le protostrator Synadinos, alors gouverneur de Thessalonique [2]. Il sollicita également les moines de l'Athos pour qu'ils usassent de leur influence auprès de la Cour impériale, afin de faire la paix, demandée par lui à plusieurs reprises. Les moines acceptèrent le rôle de médiateurs et envoyèrent à Constantinople les frères Isaac, Macaire, higoumème de la Sainte-Laure et d'autres higoumèmes, ainsi que Kalliste, devenu plus tard patriarche de Constantinople.

De son côté, le parti démocratique travaillait pour son propre triomphe, mettant tout en œuvre pour empêcher Cantacuzène de reprendre le pouvoir. Ses chefs affirmaient partout dans les villes que Cantacuzène ne désirait nullement la paix, et que les demandes qu'il faisait à cet égard, n'étaient qu'une habile manœuvre, afin de pouvoir plus aisément déposer l'empereur légitime [3].

La députation des moines arriva juste au moment où cette propagande battait son plein. Elle fut de tous côtés sollicitée, mise au courant des faits, suppliée de ne pas intervenir pour un homme qui voulait faire du tort. Les moines furent pris d'hésitation. L'higoumème de la Sainte-Laure, Macaire, se laissa convaincre et fut nommé en revanche archevêque de Thessalonique [4]. Le reste de la députation, ne sachant quel parti

1. Cantac., III, 32, p. 197; Grég., XIII, 1, pp. 631-632.
2. Cantac., *ibid.*
3. *Ibid.*, III, 35, p. 212.
4. *Ibid.*, p. 213.

prendre, retourna sans résultat à l'Athos. Seul le moine Isaac défendit avec force la cause de Cantacuzène, et fut pour cela enfermé au monastère de Pétra [1].

Outre cet insuccès, Cantacuzène avait reçu une missive de Synadinos, l'avertissant qu'il fallait remettre pour le printemps prochain le projet de s'emparer de Thessalonique [2]. Malgré cela, Cantacuzène s'avança vers l'ouest, occupa Rentina et s'approcha de la ville, désirant ainsi encourager ses amis de Thessalonique. Mais il n'osa pas attaquer la cité, car, d'après Grégoras, il ne voulait pas verser le sang de ses compatriotes [3].

Cependant la situation commençait à devenir meilleure pour lui. Il reçut, en effet, à Péthéôrion une autre lettre de Synadinos l'engageant à venir le plus tôt possible à Thessalonique, parce que le moment était propice [4]. Cantacuzène obéit [5]. Mais à peine s'était-il avancé jusqu'à Philippes, que d'autres lettres du même Synadinos vinrent lui annoncer qu'il était impossible en ce moment-là de lui livrer la ville. Synadinos, en outre, lui conseillait de s'entendre d'abord avec Chrélès, pour que, avec des forces unies, ils vinssent ensemble devant Thessalonique [6].

Cantacuzène, voyant ses tergiversations, conçut des soupçons sur la conduite de Synadinos. Il s'approcha alors de la ville, et arriva au village de Kodoniané, près de Drama.

Synadinos était pourtant sincère et nullement enclin à trahir son ami. Ce qui le faisait hésiter, c'était la puissance et la popularité du parti démocratique, appelé des Zélotes,

1. Cantac., *ibid.*, III, 36, pp. 218-219.
2. *Ibid.*, III, 32, p. 193; Grég., XII, 16, Bonn., t. II, p. 626.
3. Grég., XIII, 1; II, pp. 632-633.
4. Cantac., III, 35, p. 214.
5. *Ibid.*, p. 218.
6. *Ibid.*, III, 37, p. 227.

à l'égard desquels Cantacuzène l'accuse tout de même de s'être comporté avec un peu de mollesse [1].

Mais Synadinos avait de bonnes raisons d'être très prudent, car les Zélotes [2], ennemis de Cantacuzène et des nobles, étaient très puissants dans la ville. Il était, par conséquent, obligé de les ménager, sans quoi l'on pouvait craindre les pires choses.

Les Zélotes s'étaient, du reste, déclarés défenseurs de l'empereur légitime, et rien ne pouvait être tenté de leur côté. Cantacuzène ne devait donc compter que sur les nobles de la ville, et, dans une certaine mesure, sur la garnison, commandée également par des nobles [3]. Quant à la classe moyenne, elle était plutôt favorable aux Zélotes, et gardait une attitude d'une prudente expectative [4].

1. Cantac., *ibid.*, p. 227 ; et III, 38, p. 233.

2. Le nom de Zélotes fut vulgarisé à Thessalonique par les professeurs indigènes, comme Thomas Magistros, qui avait écrit, vers le commencement du XIVe siècle, des traités *sur la politique*. Il signifiait « hommes zélés pour l'amour et les actions justes envers le peuple ». Voilà ce que dit Magistros dans le traité mentionné : Καὶ δὴ καὶ τοὺς ἀπογόνους μὲν Ἐζεκίου διὰ δὲ τρόπων δικαιοσύνης εἰσποιηθέντας Θεῷ· τὸν μὲν λεόντων, τοὺς δ' ἐξάντες φλογὸς γεγονότας καὶ τοσοῦτον ὑπ' Ἀσσυρίων καὶ τῶν σφῶν ἄρχοντος θαυμασθέντας, ὡς τοὺς μὲν τὴν αὐτῶν ἅπασαν χώραν δημαγωγεῖν καὶ ζηλωτοὺς διὰ πάντων ἅπασιν εἶναι (col. 517)..... Ἃ δ' ἂν ὑμεῖς, Θεοῦ διδόντος, ἐνδείξασθε τούτων ζηλωτὰς τοὺς ἐπιγιγνομένους γενέσθαι, περίεργον ὥσπερ τὸ δεύτερον κρίνω. Ἐὰν γὰρ καλοὶ κἀγαθοὶ γένησθ' ὑμεῖς, καὶ οἷους λόγος βούλεται, αὐτοί τε ἄριστα πράξετε, κἀκείνους ἂν ἐκ τῶν ὑμετέρων, ἐνδοσίμων, εὖ οἶδα καὶ πέπεισμαι, τοιούτουσί καταστῆναι, ὁ κἀπὶ τῶν νυνὶ καθεστώτων νόμων συμβὰν ἴσμεν τὸ ἐξ ἀρχῆς (col. 548)..... Εἰ μὲν οὖν μετα τοῦ πράττειν ἃ δεῖ καὶ πλουτεῖν οἴεσθε δεῖν, καὶ τοῦ καλλίστου τοῦδε ποιεῖσθε λόγον συνδυασμοῦ, ζηλωτοὶ πάντες ἐστὲ καὶ πλείστου τινὸς ἄξιοι. Th. Magistros, *De subditorum officiis*. Migne, CXIV, col. 544.

Cependant Magistros s'adressait dans son discours plutôt aux nobles et aux riches, qu'aux pauvres.

3. Cantac., III, 38, p. 233.

4. *Ibid.*, III, 38, p. 235.

Les Zélotes, au début de l'été de l'année 1342 [1], voyant que Synadinos faisait le jeu de Cantacuzène, provoquèrent une émeute qui aboutit à l'expulsion du gouverneur et de ses partisans.

A un moment donné, prenant comme insigne, comme étendard, une croix enlevée sur un autel, ils descendirent au milieu du peuple et prêchèrent la guerre contre les riches et les nobles [2]. Les pauvres opprimés, qui ne demandaient pour secouer leur joug qu'une occasion, les suivirent partout.

Synadinos et un grand nombre de nobles s'enfuirent précipitamment. Les révolutionnaires arrivèrent à sa maison, maltraitèrent et blessèrent quelques serviteurs qui avaient opposé quelque résistance, et la saccagèrent. Ils partirent ensuite à la recherche des autres nobles. Plusieurs d'entre eux, en effet, n'ayant pas pu prendre la fuite à temps, s'étaient réfugiés dans les sanctuaires des églises, ou se cachaient partout où ils pouvaient. Les Zélotes, qui n'avaient point des goûts sanguinaires, arrêtèrent le peuple dans sa fureur ; mais ils ne purent rien faire pour empêcher aussi le pillage des maisons riches qui étaient mises à sac au nom de la croix [3].

Bientôt la tranquillité s'établit, avec une administration républicaine composée des membres du parti des Zélotes. Ceux-ci « de très pauvres, dit Cantacuzène, et obscurs, sont devenus tout d'un coup riches et distingués », et ce qui fut pire encore pour la cause des nobles, ce fut que, l'exemple de la révolution, donné par Thessalonique, fut suivi par les autres villes [4].

Synadinos, accompagné de ses partisans sortis de Thessa-

1. Grég., XIII, Bonn, II, p. 635.
2. Cantac., III, 38, p. 234.
3. *Ibid.*
4. D. Kydonis, *Lettre au primicère Phacrasis.* Boissonade, *Anecd. gr. nov.*, p. 289.

lonique, vint à Gynécocastron [1], cité soumise à son administration. Il chargea cependant une troupe de surveiller la ville, troupe à laquelle il permit le pillage des environs. En même temps il avertit Cantacuzène, qui se trouvait en Chalcidique, de ce qui venait de se passer [2].

Cantacuzène envoya alors une députation pour demander de nouveau l'appui de Chrélès, et lui-même s'avança vers Thessalonique. Rentina, cité située à une distance d'un jour de chemin de Thessalonique, tomba en son pouvoir. Ce succès l'encouragea, et bientôt il établit son camp dans la plaine de Langada, menaçant ainsi les Zélotes d'une attaque à l'improviste.

Cependant ceux-ci ne tardèrent pas à recevoir des renforts. Des troupes de secours leur furent envoyées de Constantinople sous le commandement d'Andronic et de Thomas Paléologue, qui, unissant à Phérès leurs forces à l'armée macédonienne commandée par Syrgès et l'éparque Monomaque, pénétrèrent dans Thessalonique.

Cantacuzène, à la nouvelle que l'armée ennemie arrive, lève son camp et vient s'installer à l'ouest de la ville, sur les bords du Galico. Synadinos et les nobles thessaloniciens expulsés viennent aussi l'y rejoindre [3]. Peu après Cantacuzène et ses amis prennent la route de Verria, laissant cependant à Rentina et à Gynécocastron des forces suffisantes pour tenir dans l'inquiétude les Thessaloniciens [4].

C'était pour lui un insuccès, qui eut des suites. En effet, une diversion se produisit parmi les réfugiés Thessaloniciens. Un certain Kotéanitsis et cent autres de ses compatriotes, ne pouvant plus supporter une situation aussi précaire, et effrayés,

1. Grég., XIII, 1, t. II, p. 635.
2. Cantac., III, 38, pp. 233-235.
3. Cantac., III, 38, p. 236 ; Grég., XIII, 1, t. II, p. 634.
4. Cantac., III, 39, p. 239.

d'autre part, des menaces que Byzance leur faisait parvenir, désertèrent la cause de Cantacuzène et se décidèrent à rentrer dans la ville [1].

Pendant ce temps, Alexis Apocauque, chef du parti démocratique de Constantinople, qui avait succédé à Cantacuzène au gouvernement impérial, entrait à Thessalonique, conduisant soixante-dix bateaux de guerre [2].

Apocauque se mit à la tête des soldats Thessaloniciens, mis à sa disposition par les Zélotes, et des troupes byzantines, commandées par Syrgès, Monomaque, Thomas et Andronic Paléologue, et alla prendre la cité de Gynécocastron.

La cause de Cantacuzène paraissait désespérée. Abandonné des nobles Thessaloniciens, ainsi que de son inconstant ami Synadinos [3], n'ayant pas une assez forte armée, il se retira devant son adversaire. Apocauque s'empara donc facilement de Gynécocastron, et rentra ensuite à Thessalonique avec une partie de ses troupes ; car la cavalerie, sous le commandement des deux Paléologues, poursuivit les opérations de guerre, cette fois contre les Serbes, qu'elle obligea à lever le siège d'Edessa ; ensuite, elle rentra, elle aussi, à Thessalonique [4].

Sur ces entrefaites, deux nobles Thessaloniciens, restés fidèles à Cantacuzène, Constantin Paléologue et Arsène Tsamplacôn, chargés par lui d'une ambassade auprès du kral, furent amenés à Thessalonique, ayant été pris par un serbe appelé Čiban (Τσιμπάνος). Apocauque, pour le récompenser, lui offrit en don les terres et les propriétés que Tsamplacôn possédait dans la ville [5]. En même temps celui-ci, habillé en

1. Cantac., *ibid.*, p. 241.
2. *Ibid.*, III, 40, p. 243 ; cf. Grég., XIII, 1, t. II, p. 634, qui donne un nombre moindre, à peu près cinquante.
3. Cantac., III, 40, pp. 246-248 ; Grég., *ibid.*, p. 635-6.
4. Cantac., III, 41-42, pp. 254-256.
5. *Ibid.*

moine, subit les insultes de la population entière, et finalement fut jeté en prison.

Apocauque, après avoir arrangé les affaires à Thessalonique et reconnu le régime démocratique municipal des Zélotes, rentra à Constantinople [1].

Pendant le séjour de Cantacuzène en Serbie, où il était allé demander l'appui du puissant kral [2], l'armée thessalonicienne, sous le commandement de Syrgès, attaquait Rentina, défendue par une garnison de deux cents hommes seulement, et s'en emparait facilement [3].

Les insuccès continuels de Cantacuzène affermirent partout dans l'Empire le parti populaire, favorable à l'empereur légitime, Jean V. Les nobles, dans toutes les villes, depuis Thessalonique jusqu'à Constantinople, furent persécutés, emprisonnés, dépouillés de leurs biens [4].

L'impératrice Anne, pour contrecarrer les démarches de Cantacuzène auprès du kral, envoya à celui-ci une députation, composée de Georges Lucas et de l'archevêque de Thessalonique, Macaire. Cantacuzène insinue dans son histoire que cette députation ne proposa rien autre chose au kral, que la cession des villes de la Macédoine, Thessalonique exceptée. La proposition, ajoute-t-il, était très avantageuse, et pourtant elle fut rejetée par le monarque serbe, car la kraline Hélène, protectrice de Cantacuzène, avait prié avec insistance son mari de ne pas abandonner leur hôte [5].

Bientôt la situation de Cantacuzène s'améliora. Les Thessaliens lui promirent leur appui ; les villes de Verria, de Servia et de Platamon passèrent également de son côté [6]. Cela

1. Cantac., *ibid.*, p. 257.
2. *Ibid.*, III, 43-44, pp. 264-273 ; Grég., XIII, 2-3, t. II, p. 635 et s.
3. Cantac., III, 46, p. 277.
4. *Ibid.*, III, 50, pp. 297-299.
5. Cantac., III, 52, p. 306.
6. *Ibid.*, III, 53, p. 309 et s.

l'encouragea beaucoup, et avec l'appui des Serbes [1], il osa même paraître devant Thessalonique. Il mit son camp ostensiblement près du fleuve Galico, afin d'encourager ses amis (a. 1343).

Mais ses espérances furent déçues. Les Zélotes veillaient bien à ce qu'aucune tentative de trahison ne se produisît. Ainsi Thessalonique lui échappa de nouveau [2].

Ce nouvel insuccès fut dû autant au retrait des troupes serbes qui, à un moment donné, furent hostiles à Cantacuzène [3], qu'à l'arrivée à Thessalonique du grand-duc Alexis Apocauque, averti à temps du danger. Celui-ci vint avec 70 bateaux byzantins et 32 appartenant à ses alliés, les Turcs. Par terre arrivèrent aussi les troupes équestres de la Thrace et de la Macédoine [4]. Au printemps de l'année 1343 [5], l'on forma une armée, composée de ces forces et de la garnison thessalonicienne. Cette armée fut sur le point de surprendre et de faire prisonnier Cantacuzène, menacé aussi par les Serbes. Il ne put échapper, qu'à grand'peine, après s'être ouvert un chemin au milieu des troupes serbes, pour passer le fleuve Axios [6]. Mais Apocauque, au lieu de prendre des mesures énergiques afin d'écraser une fois pour toutes Cantacuzène, enfermé à Verria, ne faisait que temporiser. Le grand conostaule Monomaque intervint alors énergiquement et demanda que l'on en finît avec une situation ambiguë ; il proposa ou de poursuivre Cantacuzène et de le forcer à accepter la bataille, ou bien que l'on fît la paix [7]. Cette intervention secoua de sa

1. Cantac., *ibid.*, III, 58, p. 537.
2. *Ibid.*, p. 355.
3. *Ibid.*, III, 59, p. 361 ; Grég., XIII, 3, t. II, p. 647.
4. Cantac., III, 58, p. 357 ; Grég., XIII, 8, t. II, pp. 658-9.
5. Grég., *ibid.*
6. Cantac., III, 59, p. 361 ; Grég., XIII, 8, p. 660.
7. Cantac., III, 60-64, p. 368 et s.

torpeur Apocauque, qui nomma même Monomaque généralissime de l'armée d'expédition. Celui-ci partit à la tête des troupes byzantines et des Turcs alliés, et arriva devant Verria. Cependant il ne réussit à faire rien de remarquable, étant surtout empêché par les troupes alliées qui, fidèles à leurs habitudes, au lieu de faire la guerre contre Cantacuzène, se livrèrent aux pillages, aux tueries et à la capture des hommes et des femmes, destinés à être vendus comme esclaves.

Cantacuzène, sur lequel tombe toute la responsabilité de ce triste état de choses, mit le comble au malheur, en faisant à son tour appel au secours d'Oumourbeg, prince d'Aïdin [1]. Il lui envoya une ambassade qui, malgré la surveillance étroite des hommes d'Apocauque [2], réussit à arriver à destination, en Asie Mineure. Oumourbeg, quoique sollicité par Apocauque aussi [3], pensa qu'en aidant « son ami Cantacuzène » il pouvait avoir un profit plus grand ; car une expédition était toujours plus avantageuse qu'une somme d'argent fixe, proposée par le parti adverse.

Il s'embarqua donc pour la Macédoine, emmenant avec lui une flotte puissante [4].

Son arrivée fut cependant retardée par une tempête sur les côtes d'Eubée, ce qui occasionna la perte d'une partie de ses vaisseaux ; mais, à la fin, Oumourbeg put mettre à la voile sur Thessalonique.

Apocauque, apprenant l'approche de ce redoutable ennemi et voyant, d'autre part, que les troupes de ses alliés serbes, sur lesquelles il fondait ses espérances, n'arrivaient pas, quitta

1. Cantac., *ibid.*, pp. 680-683.
2. Grég., XIII, 8, t. II, p. 661.
3. Cantac., III, 63, p. 384.
4. Cantacuzène exagère assurément, lorsqu'il dit que cette flotte était composée de 2.000 vaisseaux. Grégoras, plus raisonnable, l'évalue à 300 seulement. Cantac., III, 63, p. 386 ; Grég., XIII, 10, t. II, p. 672.

précipitamment Thessalonique, où il ne laissa de toute sa flotte que deux vaisseaux, et rentra à Constantinople [1].

Peu de temps après Oumourbeg arrive avec soixante vaisseaux seulement [2], et mouille dans le port de Clopas, éloigné de Thessalonique de soixante stades [3]. Le débarquement de ces Turcs, alliés de Cantacuzène, renouvela les scènes de pillage et de tuerie. Les environs de la ville furent complètement saccagés, les habitants tués ou faits esclaves [4]. Mais cela importait peu à Cantacuzène et aux nobles, du moment qu'ils pouvaient ainsi servir leurs ambitions.

Le siège de Verria fut levé, et Cantacuzène, après avoir reçu des renforts de Thessalie, aidé aussi par son allié musulman, prit l'offensive. Il arriva devant Thessalonique, qu'il assiègea pendant sept jours [5]. Mais les Zélotes avaient pris toutes les précautions. La ville était bien gardée ; les remparts inspectés fréquemment, partout dans les rues, places et courtines on ne voyait que des soldats et des citoyens en armes [6].

Pour rendre le succès plus facile, Oumourbeg envoya aux Zélotes une députation les invitant à se soumettre, et promettant, en revanche, de leur livrer les chrétiens faits prisonniers par ses soldats.

C'était une habile manœuvre pour gagner les nombreux parents de ses prisonniers habitant la ville. Les Zélotes sentirent le danger. Ils n'acceptèrent pas ces conditions, et

1. Grég., XIII, 9, t. II, pp. 770-1 ; Cantac., III, 63, p. 385.
2. Hammer dans son *Histoire de l'Emp. Ott.* dit, d'après Grégoras, que le prince turc est arrivé dans le port de Clopas avec 200 vaisseaux. Hammer, *o. c.*, p. 62 ; mais Cantacuzène affirme qu'il n'en possédait plus que 60.
3. Cantac., III, 64, p. 390.
4. *Ibid.*, p. 391 ; Grég., XIII, 10, p. 672.
5. Cantac., III, 64, pp. 392-393.
6. Grég., XIII, 9, t. II, p. 669.

décidèrent de faire preuve d'une grande énergie. Ayant soupçonné un noble, appartenant à la famille des Paléologues, de méditer un complot, ils l'enlevèrent de sa maison et l'exécutèrent sur la place publique comme traître à la patrie. L'on découpa son corps en quatre morceaux, qui furent exposés sur les quatre principales portes de la ville, tandis qu'on promenait sa tête au bout d'une pique, afin d'épouvanter les autres nobles [1].

Un certain Gabalas, bourgeois appartenant à la classe moyenne, eut le même sort ; on commença par lui couper les oreilles et les membres et on le mit ensuite à mort. D'autres citoyens furent expulsés après avoir également eu les oreilles et le nez coupés.

Cantacuzène, dans son histoire, prétend que ces personnes n'étaient guère coupables et que les Zélotes furent d'une cruauté inouïe et cela par vengeance. La vérité est toute autre. Les Zélotes n'étaient pas aussi sanguinaires que Cantacuzène et les autres écrivains veulent bien les présenter. Ils ont toujours fait preuve de clémence, et dans leur administration ils agirent avec un esprit large de justice et de liberté. Ils furent toujours provoqués par les nobles lorsqu'ils recoururent aux moyens extrêmes.

Si la population thessalonicienne se montrait hostile à Cantacuzène et aux nobles, c'était parce qu'elle les rendait responsables de toutes les calamités subies. Il y avait des citoyens qui pleuraient des parents massacrés ou faits prisonniers par les Turcs ; il y en avait d'autres qui s'étaient vus, en un seul jour, ruinés, leur maisonnette de campagne étant saccagée, brûlée, démolie de fond en comble ; il y avait également une foule de campagnards qui se sont enfermés dans la ville avec leurs troupeaux. La nourriture manquait

1. Cantac., III, 64, pp. 393-394.

pour les bêtes, qui périssaient par centaines, sous les yeux de leurs maîtres impuissants. Les cadavres s'entassaient empoisonnant l'air, ce qui provoqua de terribles maladies [1]. Et qui était responsable aux yeux du peuple de tous ces malheurs ? Les nobles et leur chef, Cantacuzène.

Et c'est juste en ce moment que les citoyens riches et nobles, souffrants moins que les autres de toutes ces misères, complotaient, désirant renverser les Zélotes !

Oumourbeg, apprenant les événements qui venaient de se dérouler dans la ville, proposa à Cantacuzène de donner un assaut général, afin de s'en emparer. Il voulait surtout profiter de l'esprit de révolte qui y grondait. Mais Cantacuzène, se rendant enfin compte que le sang de ses concitoyens allait de nouveau couler à flots, pris de scrupules, n'accepta pas cette proposition. Il expliqua que la crainte et le respect qu'il avait pour saint Démétrius l'en empêchaient [2]. Cette superstition amusa beaucoup Oumourbeg et ses compagnons, qui se mirent à se moquer de leur ami et allié. Se voyant condamné à l'inaction, et surtout ayant reçu, à l'insu de Cantacuzène, une somme d'argent de Byzance, le prince turc partit et, traversant la Thrace, rentra dans ses États. Il laissa cependant 6.000 hommes à Cantacuzène, tant pour l'aider dans ses entreprises que pour continuer à piller la région. Ces événements se passaient pendant l'automne de l'an 1343 [3].

Cantacuzène, voyant que la ville est loin de se rendre, part lui aussi pour la Thrace, permettant ainsi aux Thessaloniciens de respirer plus librement [4].

La Macédoine tomba alors entièrement au pouvoir des Serbes, tandis que les Byzantins continuaient à se faire la

1. Grég., XIII, 10, t. II, p. 674-5.
2. Grég., XIII, 10, t. II, p. 676.
3. *Ibid.*, pp. 676-7.
4. Cantac., III, 64, pp. 393-394 ; Grég., XIV, 1, t. II, p. 692.

guerre avec l'aide des Turcs et des Bulgares, et à se partager le reste de l'Empire avec des chances inégales. Seule Thessalonique, isolée, demeurait presque indépendante sous le gouvernement des Zélotes, qui avaient déclaré ne vouloir se soumettre à personne [1] (a. 1344-1345).

Bientôt les affaires se troublèrent de nouveau à Thessalonique. Pendant que Cantacuzène se faisait couronner à Andrinople [2], et sa situation paraissait s'améliorer après l'assassinat d'Apocauque, la Thrace et la Macédoine étant soumises à son influence, les nobles de Thessalonique essayèrent à leur tour, en 1345, de renverser le régime démocratique des Zélotes [3].

LE MASSACRE DES NOBLES EN 1345 [4]

Le grand primicère Jean, fils du grand-duc Alexis Apocauque était à cette époque gouverneur de la ville. Envoyé à ce poste par son père, afin de défendre mieux les intérêts du parti démocratique, il garda d'abord une attitude correcte à l'égard des Zélotes, ne favorisant pas et ne persécutant pas non plus les partisans de Cantacuzène [5].

1. Grég., XIV, 1, t. II, p. 695.
2. *Id.*, XV, 5, t. II, p. 762.
3. *Id.*, XV, 1, t. II, p. 746.
4. C'est cette année, qui nous est donnée, par la *chronique abrégée* du Ms. gr. suppl. Paris. 1148 au f. 135 v. (Depuis 1292-1358) : ἐν ἔτε ϛ ωνγ (6853-1345) ἐσκοτώθησαν οἱ ἄρχοντες μετὰ τῶν μεγάλων πριμμικύρων (lire τοῦ μεγάλου πριμμικύρου) εἰ<ς> τὸν κουλάν (communiqué par M. Boudreaux). La même notice dit plus bas : κατὰ τὴν ϛ' τοῦ ἀπριλλίου (probablement de la même année) μηνὸς τῆς ι-ης ἰνδ., ἡμέρας τρίτης, ἐξῆλθεν ἀπὸ τὴν Θεσσαλονίκην ὁ δεσπότης ὁ Παλαιολόγος μετὰ κατέ<ρ>γου· τῇ ἑνδεκάτῃ τοῦ αὐτοῦ ἐπὶ ἡμέρᾳ σαββάτου ἀπηλάλεσαν (*sic*) οἱ μουσουλμάνοι εἰς τὴν Θεσσαλωνίκην (*sic*), ὡσαύτως καὶ ἡμέρα παρασκευή (f. 135 v.).

A l'appui de la date du massacre, donnée par le manuscrit mentionné, vient le récit même de Cantacuzène, qui nous apprend que Jean était gouverneur de Thessalonique du vivant de son père. Or, Alexis Apocauque fut assassiné en 1345. Cantac., III, 93, p. 569.

5. *Ibid.*, p. 568.

Mais sa situation était loin de le satisfaire. Quoiqu'il portât le titre de gouverneur, il ne jouait qu'un rôle bien secondaire, car les vrais maîtres de Thessalonique étaient les Zélotes, qui rendaient tout autre pouvoir illusoire [1]. La ville était en réalité administrée par Michel Paléologue, chef des Zélotes. Celui-ci, nommé co-archonte et appuyé de son parti, avait usurpé tous les pouvoirs [2]. Jean Apocauque, froissé dans son amour-propre, avait envie de s'unir à Cantacuzène, mais il en était empêché autant par la crainte et le respect dû à son père Alexis, que par la puissance du parti des Zélotes. Cependant il chercha le moyen de se débarrasser de ceux-ci. C'est pour cela qu'il demanda l'appui des nobles et passa du côté de Cantacuzène. Bientôt un accord parfait se fit entre eux. Cependant Jean, sachant qu'il était impossible de tromper la surveillance de son co-gouverneur, très énergique et très sévère, décida de se débarrasser de lui en l'assassinant [3]. On lui tendit alors un guet-apens. Apocauque, ayant avec lui tous ses partisans arrivés armés, alla dans un quartier de la ville des plus déserts. Il y convia son collègue, comme pour délibérer sur quelques affaires politiques [4]. Paléologue, ne soupçonnant rien, s'y rendit. L'on fit un simulacre de délibération, pendant laquelle le chef des Zélotes, habitué à parler en maître [5], remarqua l'attitude insolente des autres, qui lui adressaient

1. Ὁρῶν δὲ τοὺς Ζηλωτὰς ἰσχύοντας ἐπιπολὺ καὶ τὴν πόλιν πᾶσαν ἄγοντας δι' ἑαυτῶν, ἐκείνῳ δὲ κενὸν ὄνομα τῆς ἀρχῆς περιλειπόμενον, δεινὰ ἐποιεῖτο καὶ ἠγανάκτει οὐ μετρίως. Cantac., III, 93, pp. 568-569 ; cf. Grég., XVI, 1, t. II, p. 796.

2. Παλαιολόγος γὰρ ὁ Μιχαήλ, κεφάλαιον ὢν τῶν Ζηλωτῶν καὶ συνάρχειν ἐκείνῳ τεταγμένος, λυπηρὸς ἦν μάλιστα, τῇ ἐξουσίᾳ χρώμενος οὐκ ἴσως. Cantac., *ibid.*

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, pp. 569-570.

5. Ὁ Παλαιολόγος, οἷα δὴ πρότερον ἐκ τοῦ ὑπερέχοντος τοῖς ἄλλοις εἰθισμένος ὁμιλεῖν. *Ibid.*, III, 93, p. 570.

des insultes. Ayant conçu des soupçons, il voulut s'enfuir. Mais il tomba sous le poignard de celui qui était chargé de l'assassiner. Les autres Zélotes présents prirent la fuite, cherchant à se cacher, tandis que le peuple, ajoute le récit intéressé de Cantacuzène, apprenant l'événement, resta indifférent. Personne ne s'en indigna, parce que Paléologue et les autres Zélotes n'étaient pas aimés, à cause de leur irrévérence pour les choses sacrées et de leur conduite insolente envers le monde [1].

Cantacuzène affirme, en outre, que ce manque de respect pour les choses divines avait provoqué un jour une bagarre. La population indignée tua quelques-uns des Zélotes dans l'église de « Notre-Dame non faite des mains d'homme » (ἀχειροποίητος) et en lapida un autre dans la rue [2].

Mais on ne saurait trop accorder de crédit à ce récit, qui paraît plutôt arrangé pour dénigrer le parti démocratique thessalonicien, si énergique et si patriote.

Apocauque, après avoir assassiné son co-archonte, prit le pouvoir en mains, et se déclara pour Cantacuzène. Il réhabilita les nobles et emprisonna les Zélotes, qu'il envoya à Platamon et dans d'autres villes pour y être gardés ; il expulsa aussi d'autres citoyens suspectés de favoriser les démocrates. Cependant, une fois son ambition satisfaite de se voir seul maître dans la ville, il changea soudainement d'attitude envers le parti de Cantacuzène. Avide d'encaisser le plus d'argent possible, il commença par en demander aux riches, qu'il accusait de favoriser la cause de Cantacuzène. Ceux-ci ne pouvaient guère se défendre, car ils s'étaient déjà eux-mêmes imprudemment révélés, lors du complot contre Michel Paléologue. Ils payèrent, par conséquent, les sommes deman-

1. Cantac., p. 570.
2. *Ibid.*, p. 571.

dées sans protester [1]. Après cela, il exigea de quelques-uns d'entre eux de changer leurs opinions et d'abandonner Cantacuzène. Tous ces actes n'avaient d'autre but que de montrer à Alexis Apocauque, qui vivait encore en ce moment, qu'il n'avait point abandonné sa politique [2].

Sur ces entrefaites Alexis Apocauque est assassiné. Jean, alors, change de nouveau d'attitude et se déclare partisan de Cantacuzène. Il offre même à celui-ci de lui céder Thessalonique [3].

C'était pousser trop loin l'imprudence.

Il le fit cependant. A cet effet, il convoqua une assemblée, où il convia les citoyens les plus en vue ainsi que les chefs de la garnison, afin de prendre une décision. Tous se rangèrent à son avis. Parmi les assistants se trouvaient aussi un certain Georges Cocalas qui, d'après Cantacuzène, aurait plusieurs fois changé d'opinion selon les chances de la guerre civile, mais qui était plutôt un de ses partisans, et André Paléologue, un des Zélotes, qui, à cause de sa modération, n'était pas inquiété. Ils approuvèrent, eux aussi, les décisions du gouverneur, quoique à contre-cœur.

Celui-ci mit en exécution les résolutions prises dans cette assemblée, du reste illégale, car le peuple en avait été exclu. Il envoya en même temps Nicolas Cabasilas et Pharmakis à Manuel, fils de Cantacuzène, qui occupait en ce moment Verria, pour lui demander des troupes [4]. Cantacuzène avait prévu les événements et avait donné à son fils pleins pouvoirs d'accorder à la ville tous les privilèges qu'elle demanderait, pourvu qu'elle se livrât à lui [5].

1. Cantac., p. 572.
2. *Ibid.*, pp. 572-3.
3. *Ibid.*, pp. 573-4.
4. Grég., XVI, 1, t. II, 795 ; D. Kydonis, *Monodie*, Migne, CIX, col. 645.
5. Cantac., III, 94, p. 574. D. Kydonis, *Lettre à Nic. Cabasilas.* Éd. Boissonade, *Anecd. gr. nov.*, p. 314.

Les délégués thessaloniciens demandèrent deux choses :

1° L'immunité pour la commune.

2° Le maintien au pouvoir de Jean Apocauque, des autres nobles et des chefs de la garnison, avec des appointements convenables.

Manuel s'empressa d'accepter ces conditions en faisant un très bon accueil aux ambassadeurs. Ceux-ci rentrèrent dans la ville, communiquant l'heureuse issue de leurs démarches. Tout allait, par conséquent, à souhait, lorsqu'un coup de théâtre se produisit [1].

André Paléologue était mécontent pour diverses raisons. D'abord, parce que pour ce qui touchait les honneurs, il était mis un peu à l'écart ; et ensuite, en qualité de Zélote, il ne pouvait admettre que sa patrie fût livrée à Cantacuzène. C'était perdre l'indépendance à laquelle elle s'était déjà accoutumée. Dans une assemblée convoquée dans la maison d'Apocauque, il prit la parole et combattit, cette fois-ci avec énergie, les décisions prises dans l'assemblée précédente. Il parvint même à produire une scission parmi les membres présents, et, profitant du désarroi général, il s'esquiva prudemment. Ses adversaires firent beaucoup de tapage, mais ils ne réussirent pas à prendre une décision ferme. Paléologue, estimant que sa vie était en danger, résolut d'aller au-devant des événements. Il se dirigea du côté de la porte maritime, où habitaient les marins, la partie la plus redoutée de la population et qui dans les émeutes tenaient toujours la tête (André Paléologue était en ce moment le chef de la corporation des marins), et il fit appel à eux. Cocalas de son côté, qui ne pouvait pas non plus souffrir de voir à la tête des affaires politiques Jean Apocauque, contre lequel il avait des griefs personnels, encouragea et excita à la lutte les citoyens hésitants. André Paléologue

1. Cantac., III, 94, pp. 574-575.

s'adressa également aux Zélotes, qui rôdaient aux alentours de Thessalonique, ainsi qu'à ceux qui se tenaient cachés dans la ville même. En un clin d'œil tous font leur apparition. Aussitôt tout le *démos*, que Cantacuzène nous indiquait plus haut comme étant hostile aux Zélotes, court à leur appel, prêt à marcher contre les nobles [1].

Pourtant rien n'était encore bien organisé pour le triomphe des Zélotes ; et si Jean Apocauque, avec ses partisans et la garnison dont il disposait, en tout environ huit cents personnes, avait marché contre eux en ce moment, il eût aisément dispersé ses adversaires. Mais il perdit son temps en pourparlers. Il envoya à Paléologue, Cotéanitsis, chef de la garnison, pour proposer la conciliation. Celui-ci se présenta à l'endroit où s'étaient rassemblés les partisans de Paléologue ; mais avant d'avoir pu prononcer un mot, il fut frappé par les Zélotes, qui ne voulaient pas entendre parler de négociations de paix. Grâce à la cuirasse qu'il portait, il put échapper sans blessure et prendre la fuite vers le lieu où se tenait Apocauque [2]. Celui-ci, apprenant ce qui venait de se passer, se mit en colère et voulut marcher immédiatement contre Paléologue et les Zélotes. En ce moment il pouvait encore réussir, car la population était indécise. Mais Cocalas l'en dissuada, lui conseillant d'attendre un peu, car le bon sens, disait-il, devait triompher à la fin chez Paléologue.

La nuit arriva. Apocauque, sa troupe et ses partisans en armes, campaient devant l'Acropole, dans l'intérieur de la ville. Toute la population était en grand émoi [3].

On entendait le cliquetis des armes, des cris et un bruit confus, continu, mêlé d'appels de trompettes, qui, du côté de la mer, n'ont pas cessé de sonner durant toute la

1. Cantac., *ibid.*
2. *Ibid.*, p. 576.
3. *Ibid.*, pp. 576-7.

nuit. Les marins et les Zélotes invitaient ainsi le peuple à prendre les armes contre les puissants [1]. Ceux-ci, à leur tour, étaient prêts à combattre, ne se faisant point d'illusion sur les dispositions du peuple. « Ils espéraient toutefois, qu'une partie du moins de ce peuple se rangerait de leur côté [2]. » Du reste, ils gardaient grand espoir pour le succès final. D'abord, parce que, quoique peu nombreux, ils avaient derrière eux la citadelle, où l'on pouvait au besoin se réfugier, et ensuite, parce qu'ils attendaient les troupes de secours, que Manuel, averti de ce qui se passait, devait leur envoyer de Verria [3].

Le lendemain matin, Jean Apocauque et les siens, ayant pris courage, descendirent pour attaquer les adversaires. Mais Cocalas de nouveau proposa la réconciliation. Il fut même chargé de mener les négociations. C'était une bonne occasion pour lui de trahir son maître. Dans ses allées et venues parmi les Zélotes, il ne fit que les tenir au courant de ce qui se passait dans le camp des nobles, et les encourager et les exciter à la lutte. Il réussit même à corrompre les soldats d'Apocauque, qu'il engagea à ne pas combattre.

En même temps la population, prenant enfin une décision, se rangea du côté des Zélotes. Le choc entre les deux partis devenait alors inévitable. Et en effet, les deux groupes s'avançaient l'un contre l'autre. Mais tout d'un coup les soldats d'Apocauque, faisant défection, déclarèrent que, ne voulant pas tuer leurs concitoyens, leurs parents, ils préféraient se retirer dans la citadelle. En vain Apocauque insista auprès d'eux, désirant livrer bataille devant le mur qui séparait l'Acropole de la ville, le terrain étant propice pour une victoire certaine ;

1. Cantac., *ibid*.
2. *Ibid*., p. 577.
3. *Ibid*., p. 578.

la garnison ne voulut rien entendre et se retira derrière les murs de la citadelle, obligeant ainsi les autres à s'y enfermer aussi [1]. Les nobles et le gouverneur gardaient encore l'espoir qu'une fois là, les soldats défendraient la place. Mais il n'en fut rien. Ceux-ci renouvelèrent leur ferme volonté de ne pas combattre contre leurs concitoyens. Devant cette attitude, il ne restait à Apocauque et à ses amis qu'à prendre la fuite. Mais la personne qui gardait les clés des portes de l'Acropole, étant affiliée au parti des Zélotes, les avait cachées ; si bien que, lorsque Apocauque et son entourage voulurent sortir par la porte qui livre l'accès des champs, ils la trouvèrent fermée. Ils essayèrent de la briser, mais les habitants de la citadelle s'y opposèrent. Les nobles et Apocauque n'étaient depuis ce moment que des prisonniers [2].

Cependant le peuple mettait le feu aux portes de l'Acropole du côté de l'intérieur [3], que personne ne défendait. Stratégios, qui gardait les clefs, leur facilita la tâche en venant leur ouvrir. La foule se rua dans l'intérieur. Elle tua sur-le-champ deux nobles, qui se trouvaient en ce moment devant les portes. Ensuite, s'emparant des autres, elle commença à les dépouiller. Les soldats mêmes, grâce auxquels on évita une effroyable tuerie, ne furent point, au commencement, épargnés. Au premier moment on leur prit armes, chevaux, habits. Mais Cocalas et Paléologue s'interposèrent, et tout ce qui appartenait aux soldats leur fut immédiatement rendu [4].

Jean Apocauque et environ cent nobles furent pris et emprisonnés dans la citadelle même [5].

1. Cantac., *ibid.*
2. *Ibid.*, p. 578-9.
3. D. Kydonis, *Monodie*, Migne, CIX, col. 645.
4. Cantac., *ibid.*, p. 579.
5. *Ibid.*, p. 580.

Le parti populaire redevenait ainsi maître de Thessalonique.

C'est à peine, après que tous ces événements eurent pris fin, que les troupes de secours, envoyées de Verria, firent leur apparition devant la ville. Elles constatèrent qu'une intervention était inutile, et que leur retraite s'imposait.

Cependant les événements ne s'arrêtèrent pas là.

Vers midi du même jour, la nouvelle, vraie ou fausse, que les prisonniers, s'étant échappés, étaient maîtres de la citadelle et prêts à recevoir les troupes de Verria, se répandit dans la ville. Le peuple prit de nouveau les armes et arriva furieux devant l'Acropole. Mais les habitants de celle-ci, qui, le matin, lors de la première invasion, en avaient beaucoup pâti, craignant une nouvelle dévastation, surtout que parmi les envahisseurs il y avait, d'après Cantacuzène, quelques-uns pris de boisson, fermèrent les portes. En même temps ils montèrent sur les murs et implorèrent les assaillants de les épargner. Ceux-ci consentirent à une seule condition : qu'on leur livrât les prisonniers, en les précipitant du haut des murs, qui avaient plus de sept mètres de hauteur.

Les pauvres gens furent, en effet, amenés tout nus, et une scène affreuse commença.

Ce fut Apocauque qu'on précipita le premier. Il tomba sur le sol, sans s'être fait beaucoup de mal. Un moment d'hésitation saisit la foule ; mais un des Zélotes s'avança, et, reprochant aux autres leur faiblesse, trancha d'un coup de sabre la tête du gouverneur [1]. Son corps fut alors percé de coups par la foule. Les autres nobles furent ensuite précipités aussi, au fur et à mesure que les Zélotes les réclamaient nominalement. Et cette scène horrible eut lieu sur divers endroits, le long du mur. Les nobles étaient tour à tour jetés en bas, et la

1. Cantac., *ibid.*

foule les tuait sans pitié, en leur tranchant la tête et en les mutilant d'une façon effroyable [1].

Seuls quelques-uns purent échapper à la mort, ayant été cachés par les habitants de la citadelle, saisis de pitié. Cocalas et Paléologue essayèrent en vain d'arrêter le massacre, implorant miséricorde pour les vaincus [2]. Ils ne furent pas écoutés. La fureur de la foule était telle, que rien ne pouvait empêcher l'ivresse du sang. Et le peuple n'ayant pas suffisamment assouvi sa colère, se dirigea sur les domiciles des autres nobles [3].

Quelques-uns furent massacrés sur-le-champ. « On en a fait sortir d'autres presque nus, à peine vêtus d'un léger habit. Ceux qui ont souvent lutté pour la liberté de ces gens-là et pour celle de la ville, étaient traînés par le cou avec des cordes, comme des esclaves. Ici, le serviteur poussait le maître, là, l'esclave celui qui l'avait acheté. Le rustre traînait le stratège et le cultivateur le soldat [4]. »

Cantacuzène insinue que l'intervention des chefs des Zélotes n'était pas sincère [5]. Mais cette affirmation ne correspond pas à la réalité. Ils étaient vraiment impuissants à arrêter le massacre. Une preuve évidente en est le fait, qu'eux aussi eurent à souffrir les conséquences de la fureur de la populace. Ainsi n'a-t-on pas pu sauver le citoyen Pharmakis, beau-frère de Cocalas, que celui-ci cachait dans sa propre maison. Les autres Zélotes conduisirent le peuple devant la maison de Cocalas et exigèrent qu'on leur livrât tout de suite Pharma-

1. Cantac., p. 581 ; D. Kydonis, *Monodie*. Migne, CIX, col. 649.
2. Cantac., *ibid*.
3. Δρόμος ἐπὶ τὰς οἰκίας, καὶ πάσας ὥσπερ ἐρημίας διέσκαψαν πόλεις. D. Kydonis, *l. c.*, col. 645.
4. D. Kydonis, *o. c.*, p. 648.
5. Cantac., p. 581. Philothée fait responsable de tout ce massacre, André Paléologue. *Vie de S. Sabbas* ; Papadopoulos-Kérameus, *Analecta*, V, p. 329.

kis. On lui en voulait, parce qu'il avait beaucoup persécuté les Zélotes, pendant qu'il était tout puissant auprès de Jean Apocauque.

Cocalas fut forcé de livrer son parent à la fureur de la foule, qui le massacra sur-le-champ, sans pitié. On était si ivre de sang, qu'on tuait par plaisir, et s'il faut croire Cantacuzène, on enlevait les entrailles aux massacrés pour les apporter chez soi comme trophées [1].

Un petit nombre seulement de nobles put se sauver chez les voisins, ou en se cachant dans les autels des églises ou au fond des puits [2]. Parmi eux était également Nicolas Cabasilas, que Démétrius Kydonis, dans une de ses lettres, félicite de la bonne chance qu'il a eue d'échapper à la mort.

C'est par ces sanglants événements qu'on réussit à faire la restauration des Zélotes à Thessalonique.

Ceux-ci poursuivirent la même conduite qu'auparavant envers Cantacuzène, même après sa réconciliation avec Anne et Jean V. Cela prouve que l'administration des Zélotes était très indépendante et ressemblait, par certains côtés, à une vraie république.

Les Zélotes, en effet, ne voulurent rien entendre des ordres de Constantinople. Durant les deux ans qui suivirent la réconciliation de Cantacuzène et de la cour impériale, c'est-à-dire entre 1347 et 1349 [3], Thessalonique fut gouvernée comme une république indépendante.

Ainsi, lorsque le patriarche Isidore nomma Grégoire Palamas, ami de Cantacuzène, archevêque de la ville, les archontes de celle-ci, le protosébaste Alexis Métochite et André Paléologue, le chef des Zélotes, ne tinrent aucun compte des lettres

1. Cantac., p. 581.
2. D. Kydonis, *o. c.*, col. 648.
3. Cantac., IV, 1, pp. 8-9.

par lesquelles Cantacuzène le recommandait. On n'a même pas permis à Palamas de s'approcher des murs, et on l'obligea à se retirer à Lemnos [1].

Les Zélotes disaient que, tout en étant dévoués à l'empereur Jean, ils ne pouvaient pas reconnaître l'autorité de Cantacuzène qui n'avait rien à leur ordonner. Ce n'était, affirme celui-ci, qu'un prétexte ; « en réalité ils avaient constitué à Thessalonique une autorité propre [2] ». Cela prouve, nous le répétons, l'esprit d'indépendance de leur administration. Pour être laissés tranquilles, ils menaçaient Byzance. Si nous sommes inquiétés, disaient-ils, nous livrerons Thessalonique aux Serbes, maîtres déjà de toute la Macédoine [3], de la Thessalie et de l'Acarnanie et dont le kral s'intitulait « Empereur des Grecs [4] ».

Cependant, si les nobles étaient écrasés à Thessalonique, si les Zélotes, comme maîtres absolus, se permettaient de brûler publiquement les lettres et les ordres reçus de Constantinople [5], l'idée d'une revanche faisait continuellement du chemin.

Le régime avec deux co-gouverneurs était le point faible de la politique locale. Les rivalités entre les archontes collègues avaient déjà abouti une fois à renverser les Zélotes. Ces mêmes rivalités finirent par perdre André Paléologue aussi.

Le protosébaste Métochite, représentant le gouvernement impérial, ne pouvait pas approuver la conduite de son collègue, André Paléologue. Soutenu par quelques citoyens, il envoya

1. Grég., XV, 2, t. II, p. 793.

2. Τῇ δ'ἀληθείᾳ, ἑαυτοῖς ἰδίᾳ τὴν Θεσσαλονίκης ἀρχὴν περιποιοῦντες. Cantac., IV, 16, t. III, p. 104.

3. *Ibid.*, IV, 16, pp. 104-105 et 113. Pour cette partie de l'histoire serbe, consulter Jireček, *Geschichte der Serben*. Gotha, 1911, pp. 381-412.

4. Stephanus dei gratia Graecorum imperator, *Monum. Spect. hist. Slav. meridion.*, III, p. 72. Pour l'histoire d'Étienne Douchan, consulter Borchgrave. *L'empereur Étienne Douchan et la péninsule Balkanique au XIVe siècle*. Bruxelles, 1884.

5. Cantac., IV, 16, p. 105.

des lettres à Cantacuzène, dont la situation devenait de nouveau précaire, l'assurant que toute la responsabilité concernant les ordres et les lettres brûlées tombait sur Paléologue et les Zélotes. Il l'informait en même temps qu'une entente s'étant faite entre lui, certains citoyens thessaloniciens et la garnison, un changement se produirait certainement dans peu de temps [1].

Tout fut à cet effet admirablement préparé par Métochite ; et lorsque Paléologue en fut averti, il était déjà trop tard. L'appel même qu'il fit à ses marins ne lui servit cette fois de rien. Métochite ne perdit pas son temps comme Jean Apocauque ; il agit vite et réussit à expulser Paléologue, dont la maison, ainsi que celles des marins, furent dévastées. Il eut d'autant plus de mérite que son succès ne fut pas taché de sang.

André Paléologue, après avoir essayé d'intéresser les Serbes à sa cause, vint au Mont Athos, où il mourut [2].

Cependant les Zélotes étaient encore puissants dans la ville. Voyant la coalition des nobles, déjà maîtres de la situation, ils préféraient livrer plutôt la ville à Étienne Douchan, le kral serbe, que de se soumettre à leurs adversaires.

Cantacuzène, qui veut à tout prix dénigrer ces ennemis irréductibles, affirme que les Zélotes n'étaient que les instruments de ce monarque, qui payait leurs services pour se rendre maître de Thessalonique [3].

Il est pourtant vrai, qu'au dernier moment, voyant tous leurs efforts vains pour le relèvement des pauvres et de la patrie, sentant que le retour des nobles au pouvoir est inévitable, les Zélotes firent appel à l'appui du kral. Celui-ci arriva et mit le siège devant la ville.

1. Cantac., *ibid.*, pp. 108-109.
2. *Ibid.*, p. 109.
3. *Ibid.*, pp. 109-110 et 117.

La situation du gouverneur Métochite et de ses partisans, que Cantacuzène appelle amis des Byzantins (φιλορωμαῖοι), était critique. Ils étaient impuissants contre les Zélotes, appuyés au dehors par les forces serbes. Métochite put constater en cette occurrence que son collègue, André Paléologue, ne fut pas tout dans le mouvement démocratique, et que les idées républicaines avaient dans le peuple des racines plus profondes qu'on ne le croyait ; car le mouvement hostile aux nobles persistait malgré l'expulsion du chef.

Cependant l'appel des Zélotes au kral fut une faute politique de leur part. Les Thessaloniciens, malgré leur désir de s'émanciper de la tutelle des nobles et de Byzance, n'oubliaient pas qu'ils étaient eux-mêmes des Byzantins. Ils n'admettaient pas un moment que leur patrie fût assujettie aux Serbes, qui parlaient une autre langue et qui avaient d'autres mœurs qu'eux. Les Zélotes perdirent ainsi beaucoup de sympathies. Une démarche auprès du gouvernement impérial fut faite pour secourir la ville. Cantacuzène prit des mesures énergiques. Il prépara une expédition et demanda aussi le secours de son gendre Ourkhan [1]. Celui-ci promit de lui envoyer aussitôt son fils Souléiman à la tête de 20.000 cavaliers, afin de combattre les Serbes.

Cantacuzène, sachant qu'à Thessalonique il ne jouissait pas de beaucoup de sympathies parmi le peuple, et que l'empereur légitime Jean V, devenu son gendre, était au contraire très aimé, se décida d'y aller, mais accompagné de celui-ci [2].

L'automne de l'an 1349, tout fut prêt [3]. Cantacuzène et Jean entrèrent par mer dans Thessalonique. Mais ils y attendirent en vain l'arrivée de l'armée, qui devait chasser les

1. Cantac., *ibid.*, p. 110.
2. *Ibid.*, pp. 110-113.
3. Grég., XVIII, 2, t. II, pp. 876-7.

assiégeants. Les Turcs, en effet, à peine avaient-ils avancé un peu, reçurent l'ordre de retourner dans leur pays. Le fils de Cantacuzène, Mathieu, qui devait commander l'armée byzantine, estimant que ses forces n'étaient pas en mesure d'attaquer seules avec succès les Serbes, abandonna le projet de se diriger sur Thessalonique et congédia les troupes, ce qui indigna son père, qui était déjà de retour à Constantinople [1]. Anne lui ayant adressé de durs reproches pour avoir laissé son fils, Jean, seul à Thessalonique, Cantacuzène se défendit, disant que ceci était indispensable pour parer à la trahison, l'empereur étant présent [2]. Il avait, du reste, raison ; car bientôt il reçut de Thessalonique des nouvelles inquiétantes. Pendant son absence un nouveau soulèvement s'était produit. Les Zélotes et le peuple s'agitaient de nouveau contre les nobles.

Cantacuzène était cette fois impuissant à parer aux événements. Heureusement pour lui il apprit que près du Strymon il y avait vingt-deux vaisseaux turcs qui pillaient la région. Il fit appel à leur concours. En même temps il rentra à Thessalonique, où, avec l'aide de l'empereur Jean, il réussit à étouffer la révolte. Peu après, ayant vu que les Thessaloniciens lui avaient fait bon accueil et l'avaient acclamé avec l'empereur légitime [3], Cantacuzène convoqua une assemblée générale, où il fit le récit de la guerre civile et se défendit contre tout ce que les Zélotes avaient dit de lui. Il présenta, par contre, leur parti, non pas comme dévoué à l'empereur Jean, ainsi qu'ils le prétendaient, mais comme une bande de miséreux, associés pour piller les nobles. Et comme suprême argument, il les dénonça comme amis et instruments des Serbes. Ainsi réussit-il à tourner l'opinion publique en sa faveur. Les chefs des Zélotes furent arrêtés et envoyés à

1. Cantac., IV, 16-17, p. 113 et s.
2. *Ibid.*, p. 113.
3. *Ibid.*, p. 117 ; Grég., XVIII, 2, t. II, pp. 876-877.

Constantinople ; quelques autres furent seulement expulsés, comme éléments perturbateurs [1]. Grégoire Palamas put enfin prendre possession de son siège, et fut acclamé par cette même population qui, quelque temps avant, n'avait pas voulu de lui [2]. Dans un sermon, adressé au peuple, Palamas fit appel à l'union et à la paix [3]. Ces paroles d'apaisement étaient bien nécessaires en ce moment, parce qu'on pouvait s'attendre à des représailles de la part des nobles [4].

Cantacuzène réussit aussi à entreprendre une action énergique contre les Serbes, qui furent finalement obligés d'évacuer le territoire de Thessalonique [5]. Heureux de ce résultat, de même que d'avoir pu, pour le moment, régler la succession au trône, il retourna en plein hiver à Constantinople (a. 1350).

C'est ainsi que prit fin le régime démocratique des Zélotes, dont les écrivains contemporains, n'ayant guère compris les principes bien supérieurs qui avaient régi leur politique, ont très mal parlé.

1. Cantac., pp. 117-118.

2. *Ibid.* ; Grég., XXVI, 7-9, t. III, p. 74 ; Neilos, *Encômion*. Migne, CLI, col. 617 et 673-4.

3. Ὁμιλία περὶ τῆς πρὸς ἀλλήλους εἰρήνης, ῥηθεῖσα μετὰ τὴν τρίτην ἡμέραν τῆς πρὸς Θεσσαλονίκην ἐπιδημίας. Migne, CLI, col. 9 et s. ; cf. Philothée, *Encômion*. Migne, CLI, col. 618.

Entre autres Palamas avait, dans une prière, dit aussi ceci :

Μετὰ τὸ λαβεῖν τὴν ἐπίγνωσιν τῆς ἀληθείας, ὡς ἀνεπιγνώμονες τῶν ἐντολῶν σου ἐπορεύθημεν· τοιοῦτοι δὲ γεγονότες, κατ'ἀλλήλων μεμήναμεν καὶ ταῖς ἀλλήλων ἐπιχαίρομεν οὐ συμφοραῖς μόνον, ἀλλὰ καὶ σφαγαῖς (f. 302 v.).... ἀπάλλαξον αὐτοὺς τῆς πρὸς ἀλλήλους ἔριδος· κατάλλαξον αὐτοὺς πρὸς σεαυτὸν καὶ ἀλλήλους· εὐδόκησον αὐτοὺς ἐν εἰρήνῃ καὶ ὁμονοίᾳ τὸν ἑξῆς διῶσαι χρόνον, ὑποταγὴν καὶ εὐμένειαν ἔργοις καὶ λόγοις ἐνδεικνυμένους τὴν ἐποφειλομένην τε καὶ προσήκουσαν, πρός τε τοὺς θειοτάτους ἡμῶν βασιλεῖς, οὓς ἐδικαίωσας βασιλεύειν ἐπὶ τῆς γῆς, etc. Ms. gr. Paris. 1239, ff. 302 v.-303.

4. Μήδ'ἀντιδόναι κακὸν ἀντὶ κακοῦ θελήσητε. Palamas, *Homélie* I, Migne, CLI, col. 16.

5. Cantac., IV, 17, pp. 117-118. cf. Jireček, *Geschichte der Serben*, p. 402.

CHAPITRE III

Les causes de la révolution.
Les idées, les principes et le gouvernement des Zélotes.

La principale cause de la révolution contre les nobles était le déplorable état économique de la population.

Les invasions incessantes, les guerres civiles, les exactions des fonctionnaires du fisc, et surtout l'exploitation, dont les pauvres étaient l'objet de la part des riches, avaient provoqué la misère, le mécontentement général. L'étincelle de la révolution fut jetée imprudemment par les nobles, qui voulurent à tout prix écarter du pouvoir les démocrates, et installer Cantacuzène sur le trône impérial.

A un moment donné, les divisions politiques se transformèrent en une guerre sans merci entre les deux classes. Le peuple, qui haïssait les riches, leva la tête : à Andrinople [1], à Héraclée [2], à Thessalonique, ainsi que de l'autre côté du continent [3], en un mot partout [4].

On désirait se débarrasser de ces tyrans qu'étaient les riches, et en même temps l'on espérait mettre la main sur leurs biens. Cantacuzène insinue que c'était plutôt cela qui poussait les masses contre les nobles, que leur attachement à l'empereur légitime, Jean V [5].

1. Cantac., III, 28, p. 176.
2. Philothée, *Homélie* ; Triandaphyllis et Grapputo, *Anecdota graeca e codic. manuscriptis biblioth. S. Marci*, pp. 65-66.
3. Νέος Ἑλληνομνήμων, II, p. 191 et s.
4. Cantac., *ibid.*, pp. 177-178 ; Philothée, *Vie de S. Sabbas*, *l. c.*, p. 193.
5. Cantac., III, 28, pp. 177-178 ; IV, 17, p. 117.

Du reste, à cette époque, le vent soufflait à la démocratie. Ainsi à Gênes, en 1339, le peuple « avait eu ses jours de triomphe sur l'aristocratie [1] ». Plusieurs villes italiennes avaient déjà une constitution républicaine. « Elle développa plus de talents, comme le dit fort bien Sismondi, plus de patriotisme et surtout plus d'habileté ; elle augmenta plus vite la population ; elle fit accumuler plus de richesses ; elle fit plus tôt fleurir les arts, les lettres et les sciences [2]. »

La révolution de Gênes fut naturellement connue dans l'Empire byzantin [3].

On a vu que, dans la première moitié du XIVe siècle, les Génois étaient très bien vus par les Byzantins, surtout à Thessalonique.

Les Thessaloniciens avaient souvent l'occasion de se rencontrer avec des Italiens républicains, surtout avec des Génois, qui arrivaient nombreux dans leur cité. Ils se rendaient compte de la mentalité de ces étrangers, pour lesquels « l'oppression d'un seul concitoyen était une violation des droits de tous [4] ». Ils étaient au courant de ce qui venait de se passer en Italie, où les républiques avaient donné l'exemple de quelle façon elles entendaient vivre à l'avenir. Ils savaient aussi que l'on y avait enlevé aux évêques toute souveraineté temporelle, et obligé les gentilshommes à « se soumettre et à rechercher le droit de cité [5] ». Ils constataient en même temps que « la démocratie, après avoir nivelé devant les princes tous les rangs de la nation et détruit tous les privilèges des ordres [6] », la ville de Gênes prospérait mieux

1. Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes du moyen âge*, V, p. 280 ; Lavisse et Rambaud, *Hist. gén.*, III, p. 530.
2. Sismondi, *l. c.*, p. 285.
3. Grég., XI, 7, t. I, p. 548 ; Cantac., IV, 26, p. 197.
4. Sismondi, *o. c.*, V, p. 7.
5. *Ibid.*, p. 3.
6. *Ibid.*, p. 5.

qu'avant, ayant un gouvernement énergique, avec Boccanigra, l'élu du peuple, en tête [1].

Les Italiens faisaient souvent preuve d'un patriotisme très élevé. Leur patrie avait-elle besoin d'un secours, tous accouraient, mettant à sa disposition leur argent, leurs biens et leur personne. Les consuls aussi engageaient parfois les testateurs à contribuer avec une somme quelconque à une œuvre patriotique, comme, par exemple, l'entretien d'un port, la construction d'un môle, etc. [2].

D'autre part, des lettrés thessaloniciens, tel Thomas Magistros, avaient vulgarisé, par leurs traités, quelques principes de haute politique, que l'on peut revendiquer comme démocratiques.

« Il faut se rappeler, disait Magistros, que ce qui constitue une ville, ne sont pas les pierres et les bois ; ni les gymnases, les ports, les théâtres et les salles de réunions ; ni la grandeur et la beauté des bâtiments, mais les citoyens, qui ont les mêmes sentiments sur toutes les questions et qui conservent ce qui a déjà été fait [3] ».

En outre, il y avait aussi une excitation contre les nobles, venue de Constantinople, où Alexis Apocauque, chef du parti populaire, était maître du pouvoir. Les évêques envoyaient de Byzance dans toutes les villes de province, des lettres par lesquelles ils jetaient l'anathème sur quiconque voulait appuyer

1. Sismondi, *o. c.*, V, p. 285.

2. Un tel exemple fut donné par le consul génois de Famaguste en Chypre. C. Desimoni, *Revue de l'Orient Latin*, II, p. 19.

3. Ἔπειτα ἐνθυμεῖσθαι χρῆν ὡς οὐ λίθοι καὶ ξύλα τὰ τῶν πόλεων πράγματα, οὐδὲ γυμνάσια καὶ λιμένες καὶ θέατρα καὶ στοαὶ καὶ μέγεθος οἰκοδομημάτων καὶ κάλλος, ἀλλ' ἄνδρες ταὐτὰ διὰ πάντων φρονοῦντες καὶ σῴζοντες τὰ γιγνόμενα. Th. Magistros, Τοῖς Θεσσαλονικεῦσι, περὶ ὁμονοίας. Ms. gr. Paris. 2629, f. 129 v.

Cantacuzène et les nobles [1]. La population pauvre, très dévote, n'en demandait pas mieux pour se révolter, elle qui détestait à un si haut degré ses oppresseurs.

Toutes ces causes ont favorisé la formation du parti des Zélotes.

C'étaient en général des gens du peuple qui le constituèrent, et, s'il en faut croire Philothée, tous n'étaient pas Thessaloniciens. On avait admis comme membres même des immigrés des îles et des « barbares voisins » [2].

Grégoras, qui n'est pas non plus favorable aux Zélotes, appelle leur parti, avec mépris, « ramassis » (ἄθροισμα).

« Leur régime, écrit-il, ne rappelait aucune autre forme de politeïa. Il n'était ni aristocratique, tel que Lycurgue l'avait donné aux Lacédémoniens afin d'être grandi par eux ; ni démocratique, comme fut la première politeïa des Athéniens, réalisée par Clisthène, qui éleva au nombre de dix les quatre tribus ; ni tel qu'avait décerné Zaleukus aux Locriens Epizéphyriens, ou tel que Charondas de Catane avait donné à la Sicile ; ni une politeïa, formée de deux ou trois autres, combinées de façon à donner quelque chose de nouveau, telles qu'étaient celle des Chypriotes et celle de l'ancienne Rome, fondée, comme on le dit, par le démos révolté contre les consuls ; mais c'était une sorte d'ochlocratie étrange, que le hasard seul peut mener et conduire. Certaines gens audacieux, s'étant réunis en un groupe propre et érigés en autorité, persécutaient là-bas tout le monde captant par des menées démagogiques le peuple de la ville, dans le but qu'ils poursuivaient, enlevant les biens des riches, vivant eux-mêmes dans l'opu-

1. Grég., XII, 12, t. II, p. 614.

2. Τοῦ πολλοῦ καὶ συρφετώδους ἀνθρώπου, καὶ τούτων οὐχ ἡμεδαπῶν, ἀλλ'ἐπηλύδων τινῶν βαρβάρων ἔκ τε τῶν ἡμετέρων ἐσχατιῶν καὶ τῶν κύκλωθεν νήσων ὑπ' ἀνάγκης φυγάδων αὐτόθι συνελθόντων. Philothée, *Vie de S. Sabbas*, *o. c.*, p. 194.

lence, ordonnant aux autres de n'obéir à aucun des chefs du dehors, et de considérer comme règle et loi ce que bon semblait à eux-mêmes [1]. »

Dans un autre passage, le même auteur dit que les Zélotes ne voulaient pas tenir compte des lois locales, qui constituaient « l'autonomie » de la ville, lois écrites par des ancêtres experts en la matière [2].

Ils agissaient donc comme s'ils étaient entièrement indépendants, ne voulant reconnaître aucune autre autorité, que celle de leurs propres chefs.

Cet esprit d'indépendance, cet amour de la liberté, que les autres Byzantins étaient incapables de comprendre, a beaucoup frappé les écrivains contemporains. Leur récit est trop intéressé pour leur accorder entièrement crédit.

Cantacuzène, ses amis Nicolas Cabasilas, Démétrius Kydonis [3], Neilos [4] et Philothée [5] ont pris part aux événements, étant du côté des nobles. Seul Grégoras fut moins intéressé ; et cependant, comme on l'a vu, son récit n'est pas non plus favorable aux Zélotes. Mais Grégoras ne les avait connus qu'indirectement. Les renseignements, qu'il a pu recueillir sur leur compte, provenaient, selon toute vraisemblance, d'une source intéressée et partiale. Quelque noble, ou quelque autre ami, qui tournait autour de la politique des nobles, lui avait

1. Grég., XVI, t. II, pp. 795-796.

2. Οὔτε γὰρ αὐτονομίᾳ δουλεύειν οἶδεν ὁ δῆμος οὗτος [de Thessalonique], οὔτε νόμοις ἀνδρῶν παλαιῶν τὸ ζῆν ἐν ταῖς βίβλοις ἐχόντων, κἀκεῖθεν τὰ πολιτικὰ ῥυθμιζόντων πράγματα, καὶ τοῖς τῶν ἀτόπων κινήμασιν ἕξεων πρὸς τὸ εὔδαιμον νομοθετούντων ἀεί. Grég., XIII, 10, t. II, p. 674.

3. D. Kydonis, *Lettre à Isidore Glabas* : Τὰ δὲ τῶν πολιτῶν οὐδὲν μετριώτερα βαρβάρων. Boissonade, *Anecd. gr. nov.*, p. 276.

4. *Encômion*. Migne, CLI, col. 672.

5. *Vie de S. Sabbas*, *o. c.*, p. 326 et s. ; et *Encômion*. Migne, CLI, col. 617.

fourni des renseignements inexacts sur la république thessalonicienne. Du reste, Grégoras, dans ses premiers livres, est très bienveillant à l'égard de Cantacuzène. Ce seul fait suffirait à nous mettre en garde.

Les Zélotes ne furent pas, en effet, des gens exécrables, tels que veulent nous les présenter leurs détracteurs ; bien au contraire, ils eurent une haute conception de l'idée de la patrie et des devoirs du citoyen.

L'assertion des contemporains, que les Zélotes n'ont tenu aucun compte des lois, et qu'ils se sont conduits au caprice du hasard, est complètement fausse.

Trois faits nous le prouvent.

D'abord, il ressort du récit même de Cantacuzène, qu'ils reconnaissaient l'autorité suprême de l'empereur légitime Jean V et de sa mère Anne Paléologue ; ensuite, on a vu qu'à côté de leur chef, vrai maître de la ville, il y avait comme co-archonte le gouverneur, envoyé de Byzance, qui n'a pas toujours été très correct envers eux ; et troisièmement, le récit même d'un de leurs détracteurs, Nicolas Cabasilas, nous prouve qu'ils n'ont pas du tout aboli les lois, comme on les accuse ; car, c'est au nom même de ces lois, que Cabasilas ose les attaquer devant les tribunaux sur la question des confiscations des biens des monastères.

Cependant il serait inexact d'affirmer que les Zélotes n'ont rien modifié à Thessalonique. Ils ont fait des réformes nécessaires, utiles et très importantes. En matière de politique, ils n'ont plus tenu compte de la règle concernant le choix des archontes. Avant eux, pour que quelqu'un fût choisi magistrat, il devait avoir un certain âge, être plutôt vieux que jeune. Mais le parti démocratique, qui comptait des éléments jeunes fort capables, a aboli cette règle. On a choisi des archontes, sans distinction d'âge, même des jeunes

gens, ce qui choqua beaucoup certains esprits figés dans la tradition [1].

Malheureusement les idées et les principes des Zélotes ne nous sont connus qu'en partie, et cela grâce au discours mentionné de Nicolas Cabasilas [2], tenu devant les tribunaux [3].

Cabasilas attaqua les Zélotes très violemment, en les traitant de tyrans et de gens pervers (πονηροί) [4]. Mais ce langage même d'un adversaire, qui put parler devant les juges avec tant de liberté, ne prouve-t-il pas que ces épithètes ne sont point justes ? Les Zélotes, en effet, furent au contraire très épris de liberté, très patriotes, travaillant pour un noble idéal : le bien de la cité. Estimant que la meilleure des politiques est de permettre à chaque citoyen d'exprimer

1. Ἄρχοντας δὲ νεανίσκους ἀντεισαχθῆναι καὶ κυριεύειν. Philothée, *Vie de S. Sabbas*, *l. c.*, p. 195 ; cf. pour Héraclée, Philothée, Triandaphyllis et Grapputo, *Anecd. gr.*, p. 13.

2. Λόγος περὶ τῶν παρανόμως τοῖς ἄρχουσι ἐπὶ τοῖς ἱεροῖς τολμωμένων. Ms. gr. Paris. 1213, f. 245 et s.

Ce discours concerne bien les Zélotes. D'abord Cabasilas y parle des confiscations des biens, dont ceux-ci furent, en effet, rendus responsables par d'autres écrivains aussi, tels que Cantacuzène et Grégoras ; ensuite il les traite de bourreaux, faisant allusion aux massacres des nobles (Χεῖρας δὲ δημίων καὶ τὸ παρὰ τῶν νόμων ξίφος καὶ ὄάραθρον, f. 245 v.). En outre, il nous les présente comme un parti, qui a de nombreux amis et partisans. Or, étant donné que Cabasilas comptait parmi les amis des nobles et de Cantacuzène, et que, après la chute du parti démocratique en 1349, Thessalonique ne fut gouverné que par des personnes agréables à l'auteur, ce discours ne peut s'adresser qu'à des adversaires détestés, qui furent, en effet, les Zélotes (ἔστω δὲ δικαστήριον τῶν ἑταιροτάτων αὐτοῖς καὶ φιλτάτων οἱ πιστότατοι, f. 245 v.).

3. Ὁμολογῆσαι χάριν τοῖς διώκουσι καὶ τῶν ψήφων τοῖς δικασταῖς καὶ πρὸ τούτων τὸ κακῶς πεπραγμένον ἐπανορθώσειν (f. 245 v.).... καὶ λαβὼν ἀνάγνωθι μὲν τοὺς ἐκείνων νόμους (f. 248).... περὶ ὧν ἡ νυνὶ διαδικασία οὕτως ὑμῖν, οὐχ ὡς οἰκέται δεσπόταις, ὅ τι χρὴ δρᾷν περὶ τῶν ὑμετέρων ἐρωτήσοντες, ἀλλ'ὡς δικασταῖς προσίασι, μή τι λάθωσιν ἀδικήσαντες (f. 250).... νῦν δὲ φεύγεις τοῦ κακῶς ἀποστερεῖν καὶ δίκας ἔχεις, ὡς ἀδίκως εἴης λαμβάνων. Nic. Cabasilas, Ms. gr. 1213, f. 250.

4. *Ibid.*, f. 245.

librement sa pensée, ils furent sur ce point très tolérants. On en trouve la preuve, d'abord dans le ton belliqueux du discours très hardi de Cabasilas, et en second lieu, dans ce que nous apprend aussi Philothée. Celui-ci cite un Andrinopolitain, habitant Thessalonique, qui blâma publiquement et à plusieurs reprises les Zélotes, alors maîtres de la ville, pour leur hostilité à l'égard de Grégoire Palamas, sans qu'il fût pour cela inquiété le moins du monde [1].

Ce qui souleva le plus de protestations, ce fut moins le massacre des nobles — le monde était déjà habitué à ce genre de politique — que les actes autrement graves des Zélotes, concernant les réformes d'ordre social.

Le discours de Cabasilas laisse entrevoir de quels principes élevés se sont inspirés ceux-ci dans leur administration démocratique.

Ils estimaient, à l'instar des Romains, que le salut du peuple doit être considéré comme la loi suprême. Toute leur politique tourne autour de ce principe.

Leurs principales réformes furent celles-ci :

1° Mainmise sur les propriétés des riches et sur les revenus des biens ecclésiastiques :

2° Contributions directes.

3° Règlements concernant les religieux.

C'est contre les deux premières que Cabasilas s'indigne le plus.

Les Zélotes, voyant la ville abandonnée presque sans défense par les Byzantins, très affaiblis eux-mêmes par la guerre civile, et désirant, dans un élan patriotique, maintenir leur indépendance vis-à-vis des Serbes, prirent des mesures

1. Ἀνὴρ καὶ γάρ τις Ὀρεστιάδος.... καὶ τῶν πολιτῶν Θεσσαλονίκης τυγχάνων ἤδη καὶ αὐτός εἷς.... τοὺς στασιαστὰς ἐκείνους ὑπὲρ αὐτῶν τούτων ἐλέγχων συνεχῶς δημοσίᾳ, καὶ τὴν τοῦ ἀρχιερέως προσονειδίζων ἐκείνοις ἀθέτησιν, Philothée, *Encomion*. Migne, CLI, col. 644.

énergiques à cet effet. On avait besoin d'une garde nationale pour la défense de la cité ; il fallait réparer les remparts qui tombaient en ruine ; il fallait secourir, enfin, les pauvres malheureux, que les invasions et les guerres ou les persécutions des riches avaient ruinés, et qui formaient la majorité de la population thessalonicienne. L'argent manquait. Les Zélotes le trouvèrent : ils confisquèrent non seulement les propriétés des nobles [1], mais aussi les revenus des biens des religieux. Ils employèrent ces revenus pour le bien commun. Et c'est contre cela que Cabasilas et Cantacuzène lèvent la voix pour protester ! Il est vrai qu'ils cherchent à insinuer que cette confiscation n'était qu'un simple prétexte des Zélotes pour s'enrichir eux-mêmes et donner aussi le bien-être à leurs amis [2].

Cantacuzène, comme on l'a vu, combattait par intérêt ces ennemis acharnés, qui allaient, dans leur haine, jusqu'à déclarer que ses partisans devenaient impurs et qu'il fallait les rebaptiser [3].

Cabasilas, comme religieux, ne pouvait pas non plus supporter que ses frères fussent presque dépouillés de leurs biens.

Il protesta encore contre l'habitude des Zélotes de réclamer aux archontes et aux fonctionnaires une somme quelconque à l'occasion de leur nomination. Mais cette mesure s'imposait

1. Cantac., III, 38, pp. 234-235 ; Palamas, *Homélie A.*, Migne, CLI, col. 12.

2. Εἰσὶ τοῖς φροντιστηρίοις ἀγροί τινες καὶ οἰκίαι καὶ συνοικίαι καὶ πλέθρα γῆς καὶ τοιαῦται ἀφορμαὶ χρημάτων· τούτων δέον ἐφεῖναι τοὺς μοναχοὺς ἀπολαύειν, οἷς ἔνδοσαν οἱ χρησάμενοι τὴν ἀρχήν· οἱ δὲ ἀφαιρούμενοι, τὰ μὲν ἑαυτοῖς τὰ δὲ ἄλλοις παρέχουσι χρῆσθαι· μάλιστα μὲν ἀργύριον καὶ πυροὺς καὶ κριθὰς καὶ οἶνον καὶ ἄλλους τῶν χωρῶν τόκους· ἐνίοτε δὲ καὶ γεωργοὺς καὶ συνοικίας καὶ αὐτὰ τὰ χωρία (f. 245 v.)..... Τὸ παρὰ τῶν διαθηκῶν λαβόντα κέκτησθαι καὶ ταῦτα νόμοι δοῶσι, καὶ τὸ διαθήκας λύειν, ταὐτόν ἐστι τῷ κατὰ τῶν νόμων χωρεῖν. Ms. gr. Paris. 1213, f. 246.

3. Cantac., III, 93, p. 571.

peut-être par les circonstances, car il fallait augmenter les revenus de la commune en ce temps plein de difficultés [1].

En troisième lieu, Cabasilas attaque les Zélotes au sujet de leur administration ecclésiastique. Il ne va cependant pas jusqu'à les accuser, comme le fait Cantacuzène, d'irrévérence envers les choses sacrées [2]; mais il n'est pas moins vrai, qu'il les malmène fort. Il s'élève surtout contre leur règlement sur les successions, ainsi que contre les actes arbitraires de leur archevêque qu'il accuse d'avarice et de cupidité [3].

D'après lui, celui-ci changeait souvent les prêtres dans les différentes localités, afin de gagner de l'argent [4] par leur consécration [5]. Pour les héritages des ecclésiastiques, cet

1. Ἔτι τοὺς ἄρχοντας ἀμισθὶ ποιεῖσθαι κελευόντων τῶν νόμων, αὐτοῖς οὔκ ἐστιν, ὃς οὐ διδοὺς ἐπὶ τὴν ἀρχὴν ἥκει· καὶ πολλὰ μὲν πρὸ χειροτονίας δῶρα, πολλὰ δὲ μετὰ τὴν χειροτονίαν παρ' ἐκείνων αὐτοῖς. Ms. gr. Paris. 1213, f. 246.

2. Cantacuzène généralise d'une façon tendancieuse un exemple ou deux qu'il donne, concernant quelques partisans des Zélotes du bas-peuple. Ceux-ci, à un moment donné, étant pris de boisson, avaient commis quelques actes d'impiété pour lesquels, du reste, ils reçurent de la part des habitants un châtiment très sévère. Les chefs du parti démocratique étaient, nous le savons par ailleurs, assez dévots. André Paléologue, par exemple, alla à l'Athos en pèlerinage et voulut voir son compatriote, le moine Sabbas de Vatopédi, devenu célèbre par ses vertus (Philothée, *Vie de S. Sabbas*, *o. c.*, p. 326 et s.). Nicolas Cabasilas, dans son discours contre les Zélotes, nous apprend, d'autre part, que ceux-ci dépensèrent les revenus confisqués des monastères pour réparer aussi des églises et pour améliorer la situation des prêtres. (Ms. gr. Paris. 1213, ff. 246 v.-247). Cela prouve que l'accusation d'impiété de Cantacuzène est tout à fait injuste (Cantac., III, 93, pp. 570-571).

3. Ms. cité, f. 260.

4. Καὶ τὸ δεινότατον, ὅτι καὶ τοὺς ἱεροὺς ταὐτοὺς ποιοῦσι, οἱ τῶν ἱερῶν προστηκότες· οὗτοι δὲ καὶ τεθνηκότων ἐκείνων στυλῶσι μὲν τὰς οἰκίας, κἂν ἐπὶ μυρίοις ἀπέλθωσι κληρονόμοις· καροῦνται δὲ τὰς πόλεις καὶ πέμπειν ἄλλους αὐτίκα δέον, ἵν' αὔξωσι τὸ κέρδος ἀναβάλλονται· καίτοι τῶν περὶ ταῦτα νόμων τοὺς τοιαῦτα τολμῶντας ταῖς παλαιμναιοτάταις ὑποβαλλόντων ἀραῖς. Ms. cité, f. 246.

5. *Ibid.*, f. 258 v.

archevêque aurait créé une nouvelle règle pour pouvoir s'emparer de leurs biens et des revenus publics (ἀπὸ τοῦ κοινοῦ)[1].

Les Zélotes se défendaient contre toutes ces accusations en opposant leurs principes, dont la haute portée avait échappé complètement à leurs détracteurs.

Leur apologie consiste en trois points :

I. Les gouvernants ont le droit de faire ce qu'ils croient être le plus utile aux gouvernés ;

II. Ils peuvent employer l'argent pris aux citoyens, même contre leur gré ;

III. Ils ne sont nullement en contradiction, par leurs actes, avec les coutumes locales, reconnues comme légales par les lois mêmes ; bien au contraire, ils ne font que les suivre[2].

Pour réfuter les accusations de leurs adversaires, les Zélotes avaient aussi des arguments autrement solides. Aux lois existantes, là où elles ne pouvaient plus s'appliquer, vu la situation si précaire de la patrie, ils opposèrent la maxime connue : *salus populi suprema lex esto.*

« Il est permis, disaient-ils, à ceux qui ont le soin des choses publiques, de faire tout, lorsqu'ils n'ont en vue que ce qui est utile à tous. »

Les gouvernants sont les vrais tuteurs du public. Leurs actions ne doivent avoir d'autre but que le bien des pupilles. Pour cela, il faut avoir la main ferme[3].

1. Ὑμεῖς δὲ καὶ ταῖς οἰκίαις ἐνσκήπτετε τῶν ἱερέων τεθνηκότων καὶ τὰς ἀπὸ τοῦ κοινοῦ προσόδους ἁρπάζετε, τῶν νόμων κελευόντων, τὰς μὲν τηρεῖσθαι τοῖς ἐνδεξομένοις αὐτούς, τὰς δὲ τοῖς κληρονόμοις τῶν ἐπισκόπων, εἴ τινές εἰσι συγχωρεῖν *Ibid.*, f. 259 v.

2. Ἡ μὲν ἀπολογία τῶν ἀνδρῶν αὕτη τρισὶ τούτοις ὁριζομένη· τῷ συγκεχωρηκότι τῆς ἀρχῆς, ὅθεν ἐξῆναί, φασιν, αὐτοῖς ἥ δοκεῖ τὰ τῶν ἀρχομένων οἰκονομεῖν, τό χρῆσθαι τοῖς ἀφῃρημένοις εἰς τό δέον, οὗ χάριν, κἂν μὴ παρ' ἑκόντων ἀφέλωνται μηδὲν ἀδικεῖν, καὶ τρίτῳ τῇ συνηθείᾳ, δι' ἣν αὐτοῖς καὶ τοὺς νόμους συνηγορεῖν, οἳ τὴν συνήθειαν ἀντὶ νόμου ταῖς πόλεσι ἀνακελεύουσι. *Ibid.*, f. 247.

3. Ἡ δὲ ἀπολογία, χρῆναί, φασι, τοὺς ἐπιμελητὰς τῶν κοινῶν, πρός τό κοινῇ λυσιτελὲς ὁρῶντας, πάντα ποιεῖν· καθάπερ τοὺς ἐπιτρόπους ὁρῶμεν, οὐχ ἥ δοκεῖ.

« Qu'y a-t-il d'extraordinaire, ajoutaient-ils, si, prenant une partie des biens consacrés aux monastères, biens si nombreux, nous nourrissons quelques pauvres, nous subvenons aux besoins des prêtres et nous parons les églises ? Cela ne leur apportera aucun dommage, ce qui reste étant suffisant pour leurs besoins, et non pas en contradiction avec la pensée des premiers donateurs ; car ceux-ci n'avaient aucun autre but que de servir Dieu et de nourrir les pauvres. L'argent ne devrait être employé que pour le mieux [1]. Or, nous ne faisons rien qui soit contraire à cette stipulation, du moment que nous employons ces biens pour ce qui est le plus utile [2]. »

Les Zélotes avaient, par conséquent, confisqué les revenus des établissements religieux, auxquels ils accordèrent cependant les sommes nécessaires à leurs besoins.

τοῖς νέοις τὰ αὐτῶν διοικοῦντας, ἄλλ'ὃν ἴσασιν αὐτοὶ τρόπον, αὐτοὺς ὠφελήσοντες, καίτοι τούτους ἀξιοῦσιν εἶναι τοὺς κοινοὺς ἡγουμένους, ταῖς οἰκίαις τῶν ἀργομένων ἑκάστου.... καὶ γὰρ τὴν ἡλικίαν οἱ νομοθέται διὰ τὸν νοῦν ζητοῦντες τοῖς μήπω ταύτης τυγοῦσι τοὺς ἐπιτρόπους ἐπέστησαν, ὡς εἴγε παισὶ φρένες ἦσαν οὐκ ἀπολειπόμεναι τῶν ἀνδρῶν, οὐκ ἂν ἐδέησε τῶν ἀγόντων, οὐκοῦν εἴ τινες τοῦ διδάξοντος, ἃ συνοίσει δέονται, δεῖσθαι δὲ πολλοὺς εἰκὸς μετὰ τῶν παίδων, ἄν τις θεῖτο τοῦτο τὸ μέρος, καὶ δεῖ τοὺς κοινοὺς ἐπιτρόπους, οὓς ἦναι χρὴ νομίσαι τοὺς ἄρχοντας, καὶ βουλομένων καὶ μὴ τοῖς αὐτῶν, ὅ τι βέλτιόν ἐστι χρῆσθαι, κἂν ἀποπηδῶσιν ἐκεῖνοι, κἂν ὀδύρωνται, καθάπερ μικρὰ παιδία περιορᾶν. *Ibid.*, f. 246.

1. Τί δεινόν, εἰ τῶν ἀνακειμένων τοῖς φροντιστηρίοις πολλῶν ὄντων, λαβόντες, ἔνιας πένητας μὲν θρέψομεν, ἱερεῦσι δὲ χορηγήσομεν, νεώς δὲ κοσμήσομεν ; Ταῦτα δὲ οὔτε βλάβος ἐκείνοις οἴσει, τῶν ἀπολειφθέντων ἀρκούντων τῇ χρείᾳ καὶ τῇ γνώμῃ τῶν ἀναθεμένων ἐξ ἀρχῆς οὐδὲν ἀπάδον· ἐσκόπουν δὲ οὐδὲν ἕτερον, ἢ Θεὸν θεραπεῦσαι καὶ πένητας θρέψαι.... Τὰ χρήματα μὲν οὐκ ἂν ἀναλωθεῖεν βέλτιον. Ἡμεῖς δὲ οὐδὲν παρὰ τὸ σχῆμα ποιοῦμεν, ὅπως ἂν εἴη λυσιτελέστερον χρώμενοι. Οἵ τε διδόντες οὐδὲν ἠδίκηνται, μετ'ἐθελουσίου καταβάλλοντες γνώμης, εἴ τοίνυν οὐκ ἐστιν εὑρεῖν, οὗ τὸ ἔγκλημα τοῦ γιγνομένου πανταχοῦ σῳζομένου, οὐθ'ἡμεῖς ἀδικοῦμεν, οὔτε τὸν νομοθέτην ἀκόλουθον τὰ τοιαῦτα ἀπαγορεῦσαι δῶρα, παρ'οἷς τὸ συμφέρον ἐστὶν ἐναργῶς· ἀλλ'ἐκεῖνα πάντως, ἃ δι'ἑαυτόν τις λαμβάνει, καὶ δι'ἃ τὸν ἄργειν οὐ δίκαιον ἕλοιτ'ἄν· ἡμεῖς δὲ αἱρούμεθα μὲν τὸν ἄριστον, ὧν ἴσμεν, καὶ τὸ δῶρον οὐ διαφθείρει τὰς ψήφους, τὰ χρήματα δὲ τὸ κοινὸν εἴληφε. Ms. cité, ff. 246 v.-247.

2. Καὶ τὸν νόμον εἰσήνεγκας τοῦτον, διδόναι μὲν ἅπαντας καὶ λαμβάνειν, ὑπὲρ ὧν διδόασιν, ἅπερ ἂν ἀλλήλων δέοιντο. *Ibid.*, f. 258.

Une grande partie de ces revenus fut destinée à organiser la défense de la ville. Dans leur apologie, que nous résume Cabasilas dans son discours, les Zélotes disaient encore :

« Si par surcroît de ces revenus nous armons des soldats, qui vont mourir pour ces églises saintes, pour les lois, pour les remparts, comment ne serait-ce pas plus utile, que si ces mêmes sommes eussent été dépensées sans profit par les moines et les prêtres, auxquels peu de chose suffit pour leur table, peu de chose pour les autres nécessités de la vie ; car ils restent chez eux, vivent à l'abri et ne s'exposent à aucun danger [1] ? ».

« Du reste, ajoutaient-ils, la défense de nos remparts et de nos lois doit être placée par-dessus tout [2]. »

Mais l'activité des Zélotes ne s'arrêtait pas là. Ils employaient aussi les fonds de la commune à améliorer le sort des pauvres cultivateurs, en leur procurant ce dont ils avaient besoin pour vivre, en s'occupant de leurs champs et des villages dévastés, en réparant leurs maisons en ruines, en s'intéressant, en un mot, à leur bien-être ainsi qu'à leur liberté [3]. En cela ils déclaraient ne rien faire autre que suivre l'exemple des monastères, qui s'occupaient de leur agriculteur, de leur boulanger, de leur maçon [4].

Toute cette conduite est loin de correspondre à ce que

1. Εἰ δὲ καὶ στρατιῶτας ἀπὸ τούτων ὁπλίσομεν ὑπὲρ τῶν ἱερῶν τούτων καὶ τῶν νόμων καὶ τῶν τειχῶν ἀποθανουμένων, πῶς οὐ βέλτιον, ἢ παρὰ μοναχῶν ταῦτα καὶ ἱερέων ἀναλοῦσθαι μάτην, οἷς μικρὰ μὲν πρὸς τὴν τράπεζαν ἀρκεῖ, μικρὰ δὲ πρὸς τὴν ἄλλην τοῦ βίου παρασκευήν, οἴκοι καθημένοις καὶ ὑπὸ στέγην ζῶσι καὶ πρὸς μηδένα παραταττομένοις κίνδυνον ; *Ibid.*, f. 246 v.

2. Τὸ γὰρ ἑστᾶναι τείχη, καὶ νόμους εἶναι πάντων μὲν ἀναγκαιότατον αὐτοῖς, ἔργον δὲ στρατιωτῶν, εἴ τις ἐν ἀνθρώποις σκοποῖ. *Ibid.*, f. 246 v.

3. Τί οὖν ἀδικοῦμεν, εἰ καὶ στέγην ἰάσασθαι, καὶ οἰκίαν πίπτουσαν ἀνορθῶσαι, καὶ ἀγρῶν καὶ χωρῶν ἐπιμεληθῆναι, τὸν ἴσον τρόπον καὶ τοὺς ὑπὲρ ἐλευθερίας αὐτῶν ἀγωνιζομένους τρέφειν κελεύομεν ; *Ibid.*, f. 246 v.

4. Ἢ οὐδὲ οἰκέτην ἔξεστι παρὰ τῶν ἱερῶν τούτων τραφῆναι, καὶ γεωργόν, καὶ ἀρτοποιόν καὶ οἰκοδόμον, εἰ δὲ τούτους, τί μὴ μᾶλλον ἐκείνους ; *Ibid.*, f. 246 v.

Cantacuzène, Grégoras et Cabasilas leur reprochent : d'avoir confisqué des biens des autres pour s'enrichir eux-mêmes. Les Zélotes faisaient, du reste, remarquer avec raison ceci :

« Si nous nous comportons ainsi à l'égard de tous, disaient-ils, et si nous ne mettons rien de côté pour notre propre usage, si nous n'augmentons pas notre fortune personnelle, ni ne parons notre maison, mais si nous cherchons toujours dans les dépenses de faire ce qui est utile aux administrés, comment est-il juste d'être pour cela accusés [1] ? »

Quant aux prêtres, les Zélotes soutenaient avec raison qu'ils n'ont rien changé aux anciennes coutumes.

Les *siteseïs* des prêtres des différentes villes appartenaient à l'archevêché. C'était comme une caisse commune, à laquelle avaient souvent recours tant les religieux que les laïques pauvres [2].

Pour la question du paiement des consécrations des prêtres, l'archevêque zélote se retranchait derrière les lois, qui le permettaient [3]. C'était une coutume ancienne et générale dans

1. Οἱ δὲ πᾶσιν οὕτω χρώμενοι καὶ τῶν οἰκείων μὲν οἰκονομοῦντες οὐδέν, οὐδὲ τὸν πλοῦτον αὔξοντες, οὐδὲ κοσμοῦντες τὴν οἰκίαν, ἀλλ'ὅ συνοίσει τοῖς ἀρχομένοις ἐν ταῖς δαπάναις ἀεὶ ζητοῦντες, ποῦ δίκαιον ἐγκαλεῖν ; *Ibid.*, f. 246 v.

2. Τὰς ἐν ταῖς πόλεσι τῶν ἱερέων σιτήσεις, αἷς ἑκάστη τρέφει τὸν μὲν ἑαυτῆς, ἐκείνων τεθνηκότων, εἴ τινες ἀξιοῖεν ἐπὶ τὴν μητρόπολιν ἄγειν· τὸν κοινὸν ποιμένα καὶ τὸν περὶ αὐτὸν χορὸν ἀπὸ τούτων ὠφελήσοντα, ὅθεν ἁπάσαις καὶ νόμοι καὶ ἱερωσύνη καὶ ὁτιοῦν τῶν σεμνῶν αὐτὰς οὐ ποιοῦσι τὰς πόλεις· καθάπερ κεφαλὴν ἢ καρδίαν αὐταῖς τὴν μητέρα σῴζοντες· ἐπεὶ καὶ ὁ Χριστὸς ἠξίωσε τοὺς ἐργαζομένους τὸ εὐαγγέλιον ἐκ τοῦ εὐαγγελίου ζῆν· καίτοι οὐδ'ἑαυτοῖς μόνον ταῦτα θησαυρίζουσιν, ἢ υἱέσιν, ἢ συγγενέσιν, ἀλλὰ πολλοῖς μὲν τῶν ἰδιωτῶν, πολλοῖς δὲ τῶν ἱερέων, οἳ μὴ δυνάμενοι τὸν βίον οἴκοθεν ποιεῖσθαι, πρὸς τὰς ἐκείνων ὁρῶσι χεῖρας, οἷς καὶ θοἰμάτιον παρέχουσι, καὶ ἵππον τῶν ἀπελθόντων καὶ ἀργύριον, καὶ ὅ τι ἂν τῆς ἐκείνων οἰκίας ἢ τῶν κληρονόμων ἀφέλωνται· ταῦτα δὲ τοῖς τε ἀπελθοῦσιν ἐν καιρῷ γίνεται, καὶ τὸ κοινὸν ὠφελεῖ, πρὸς τούτοις δὲ καὶ τὸ ἔθος προέσχονται, μηδὲ γὰρ πρῶτοι τοῦ πράγματος ἄρξασθαι καὶ τὰ τοιαῦτα τολμῆσαι, ἀλλ' ἀκολουθῆσαι πολλῶν ἑτέρων ἡγησαμένων. *Ibid.*, f. 247.

3. Ἔνιοι δὲ, καὶ βασιλέων εἶναι νόμους, φασίν, οἱ κελεύουσι τόσα καὶ τόσα καταβάλλειν τοῖς τελέσασι τοὺς ἱερωμένους. *Ibid.*, ff. 258 v.-259.

l'Empire [1], et non pas une innovation des Zélotes. Cabasilas reprochait, comme on l'a vu, à l'archevêque les taxes ecclésiastiques auxquelles celui-ci avait soumis ses ouailles des villes suffragantes ; mais il est obligé en même temps de reconnaître, que cela était aussi une ancienne coutume, à laquelle le peuple était habitué. Cependant, prétend-il, les autres archevêques n'inquiétaient pas ceux qui ne voulaient pas acquitter ces taxes ecclésiastiques. A son avis, l'archevêque zélote, en les exigeant, commettait un vrai vol [2].

Les accusations de Cabasilas contre la politique des Zélotes, lesquelles eurent probablement un écho retentissant, reposent, comme on le voit, sur un fondement bien peu solide. Il cherche à démolir les admirables principes des Zélotes, ces disciples de Barlaam et d'Akindynos [3], par des arguments plutôt d'ordre sentimental. Certes, il ne les blâme pas pour ce qu'ils voulaient restaurer les remparts de la ville, créer une armée pour la défense et penser à la victoire [4] ; mais il se révolte à la pensée qu'ils ont osé obliger les monastères, contre leur gré, à contribuer à ces dépenses. Ceci était, d'après lui, une violation des lois qui garantissent la propriété [5].

1. Pachymère, *De Andronico Paleol.*, l. III, Bonn, t. I, p. 201.

2. Ἔστι μὲν γάρ τι καὶ τοῖς ἀγαθοῖς ποιμέσι παρὰ τῶν ἀρχομένων καὶ λαμβάνουσιν, ἀλλ'εἴ τις ἑκὼν δίδωσι· δοῦναι δὲ μὴ βουλομένοις, οὐκ ἐνοχλοῦσι..... σὺ δὲ ἀπαιτῶν, εἰ μὲν εἴκῃ καὶ οὐδενὸς χάριν, ἀδικεῖς καὶ τὰ ληστῶν ποιεῖς. *Ibid.*, f. 261 v.

3. Philothée, *Vie de S. Sabbas*, *o. c.*, p. 326 et s.

4. Εἰσφορὰς ἐν τῷ κοινῷ καὶ τειχῶν ἀνορθώσεις καὶ τοιαῦθ'ἕτερα (f. 251).... φέρει γάρ, ἂν ταυτὶ τὰ χρήματα μηδεὶς οἴκαδε κομίζῃ, μηδ'ἀναλίσκῃ πρὸς τὴν αὐτοῦ χρείαν μηδέν· μήτε τῶν ἱερῶν, μήτε τῶν τοῖς φροντιστηρίοις ἀνακειμένων, ἅπερ ἂν λάβοι, τεῖχος δὲ ἀπὸ τούτων ἀνορθούμενον ἴδοις, καὶ πολεμίους φεύγοντας καὶ τρόπαιον ἑστὼς καὶ τὸ ἔθνος μυρίας ἀπολαῦον γαλήνης· ἔτι μέμψῃ καὶ περὶ τῶν αὐτῶν ἐγκαλέσεις ; (f. 251 v.)..... Τοῦ μὲν τείχους καὶ τῆς νίκης καὶ τῶν τοιούτων, οὐδεὶς μέμψαιτ'ἄν, ὧν δὲ σαυτὸν εἰργάσω καὶ πάνυ (f. 252). Ms. cité.

5. Τοὺς νόμους ἠδικηκὼς ἀμφοτέρους τόν τε περὶ τῶν ἱερῶν κείμενον καὶ τὸν ἰδιωτικόν, ὅταν γὰρ τὰ τῶν φροντιστηρίων καὶ τἄλλα τῶν ἱερῶν, εἰς τὰς κοινὰς

Sur l'emploi de leurs biens, les religieux ne devaient donner compte à personne, ni aux juges, ni à l'empereur, à plus forte raison aux démagogues [1], prétend Cabasilas.

« En quoi diffères-tu d'un voleur, s'écrie-t-il, lorsque tu enlèves les biens d'autrui n'ayant rien à lui reprocher [2] ? »

A ses yeux les Zélotes n'étaient que des dévaliseurs, du moment qu'ils dépouillaient les monastères de leurs biens. Ils étaient aussi des « profanateurs de tombes », parce qu'ils ne respectaient guère la volonté des défunts, qui avaient laissé leurs fortunes aux moines [3].

Au point de vue du droit, Cabasilas avait raison : les Zélotes semblaient méconnaître l'inviolabilité de la propriété. Cependant ils avaient une excuse. La cité était menacée de tous les côtés ; une armée de défense n'existait pas, l'argent nécessaire aussi, et personne ne pensait au salut de la patrie. Quant aux moines, vivant dans l'insouciance, ils s'en inquiétaient encore moins, comme s'ils eussent pu garder leurs richesses, une fois la cité prise par les ennemis !

A ces accusations les Zélotes répondaient conformément à

ἕλκεις χρείας, καὶ ἀμφότερον ἁμαρτάνεις· καὶ ἱεροσυλία τοῦτ'ἂν εἴη καὶ ἀδικία κατὰ ταὐτόν (f. 252)..... Ὅτι μὲν γὰρ τῶν ὄντων τοῖς ἀρχομένοις τὴν οἰκονομίαν τοῖς ἄρχουσιν ἀνακεῖσθαι δεῖ φαίην ἄν, ἀλλ'οὐ τῶν ἰδιωτῶν, ἀλλὰ τῶν κοινῶν· τῆς γὰρ οἰκίας ἕκαστον προΐστασθαι τῆς αὐτοῦ καὶ τοῖς οὖσιν, ᾗ δοκεῖ χρῆσθαι (ff. 247-247 v. ..... Μερίτης εἶναι τῶν ὄντων αὐτοῖς ἀξιοῖς, τὶ μὴ πάντες περιέρχῃ τὰς οἰκίας, καὶ χρυσίον ἐκλέγῃ καὶ φόρους τίθεις τούτοις καινούς (f. 248 v.), *Ibid.*

1. Μηδενὶ λόγον ὀφείλειν, οὐ τῶν δημαγωγῶν, οὐ τῶν δικαστῶν, οὐκ αὐτοῖς τοῖς πάντα ἄρχουσι βασιλεῦσιν. *Ibid.*, f. 247 v.

2. Μηδὲν ἐγκαλεῖν ἔχων ἀποστερεῖς, τί τὸν λωποδύτην ἐλαύνεις ; *Ibid.*, f. 248.

3. Λαμβάνων, ἃ λαβεῖν παρὰ τῶν δοῦναι κυρίων οὐκ ἐπιτράπῃς, καὶ ταύτας τὰς διαθήκας ἀδικῶν καθάπερ ἐκεῖνοι καὶ ἔοικας δι'ὧν ἐκείνους μὲν κωλύεις τὰ τοιαῦτα κακουργεῖν, σαυτῷ δὲ συγχαίρεις, οὐ τῷ μισεῖν τὴν πονηρίαν τοῖς τολμῶσιν ἐπιτιμᾷν, ἀλλὰ τῷ σφόδρα περιέχεσθαι (ff. 248-248 v.)..... σκέψαι γὰρ τοὺς ἀδίκους ἅπαντας ἀνθρώπους καὶ μιαρούς, τοὺς τοιχωρύχους, τοὺς τυμβωρύγους, τοὺς λωποδύτας, οἷς μυρίων κακῶν οἱ νόμοι τιμῶσιν, ὡς οὐδὲν ἕτερον ἐγκαλοῦσιν αὐτοῖς ἢ τὸ λαμβάνειν ἀδίκως καὶ παρὰ τοὺς νόμους (f. 251). *Ibid.*

leur principe : *Les gouvernants, lorsque le salut de la patrie l'exige, peuvent passer outre sur les lois.* Et pour appuyer cette politique, ils rappelaient les exemples qu'on trouve même dans l'Écriture Sainte [1]. Et continuant à faire une bonne administration et à organiser la défense de la patrie, ils tournaient en ridicule les protestations de leurs détracteurs [2].

Du reste, Cabasilas est dans son discours en contradiction avec lui-même. D'une part, il demande le respect des lois, lorsqu'il s'agit des intérêts matériels des monastères ; et d'autre part, il ne veut plus reconnaître les lois et les coutumes ayant force de lois, quand il proteste contre l'archevêque, qui avait perçu des taxes pour la consécration des prêtres [3]. Selon lui, le prélat qui eût reçu de l'argent pour les « cheïrotonies » n'était qu'un vulgaire commerçant [4].

Pour Cabasilas l'homme politique idéal était celui qui savait sauvegarder l'*eunomie* de la ville et qui respectait les lois, tout en gagnant en même temps la faveur des administrés. La préparation à la guerre, la création d'une flotte et

1. Πολλὴ πανταχοῦ νῦν ἡ μοχθηρία, φησί, τὸ χρηστὸν δὲ ὀλίγον.... καὶ μὲν Ἐπιφάνιός, φησι, καὶ πρὸ τούτου Δαβίδ, ᾠήθησάν ποτε χρῆναι τῆς ἄγαν δικαιοσύνης ἀμελῆσαι καὶ τῆς ἀκριβείας ὑφεῖναι τῶν νόμων· καὶ ὁ μὲν, οὐδὲν ἑαυτῷ προσῆκον, τῶν ἱερῶν ἔφαγεν ἄρτων, ὁ δὲ, τὸν Ἰωάννου πλοῦτον, δόλῳ λαβών, εἰς τὰς τῶν πενήτων ἔρριψε χεῖρας· τί οὖν ἀδικοῦμεν, εἰ τῶν αὐτῶν μὲν αἰτιῶν, τῶν αὐτῶν δὲ καιρῶν ἐπιστάντων, ἐκεῖνα ποιοῦμεν, ἅπερ ἄνδρες δίκαιοι καὶ Θεοῦ γέμοτες, οὓς εἰκὸς καὶ ταῦτα δρᾶσαι παρὰ τοῦ Θεοῦ κινουμένους ; *Ibid.*, ff. 256 v.-257.

2. Οἶμαι τόγ'ἐκ τοῦ παραχρῆμα δοκεῖν ὠφελεῖν, ὅτι ὅπλα κτῶνται, καὶ τείχη οἰκοδομοῦσι, καὶ στρατιῶτας, τρέφουσιν, ὃ πᾶσι συμβαίνει τοῖς πονηροῖς (f. 253)..... ὥστε τοὺς νόμους καταπατοῦντες, οὐχ ὅσον πολιτικούς, ἀλλὰ καὶ τοὺς ἱερούς αὐτούς· ὅτι ταῦτα λέγειν ἔμαθον καὶ μεμελετήκασι, καταγελῶσι τῶν κατηγόρων, εἴ τις Θεὸν καὶ νόμων μεμνημένος, σέβειν κελεύει καὶ μὴ παρανομεῖν. *Ibid.*, f. 251 v.

3. Οἱ τελεσταὶ μετὰ τὴν ἱερωσύνην διακονίαν, ἣν ἀμισθὶ λαμβάνειν ἐκείνους ἄγνωμον ἦν. *Ibid.*, f. 259.

4. Σαυτὸν δὲ καταισχύνων, καὶ ἀντὶ ποιμένος καὶ διακόνου χάριτος, κάπηλόν τινα καὶ μισθωτὸν ἀποφαίνων, καὶ οὕτω προδίδως μὲν τἀξίωμα σαυτοῦ καὶ τὴν προεδρίαν. *Ibid.*, f. 259.

d'une armée, la restauration des remparts, jouaient pour lui un rôle assez secondaire devant les intérêts de la caste monacale, dont il était le défenseur. Tout cela n'était à ses yeux que de la tyrannie [1].

Les Zélotes succombèrent sous les coups du monachisme et des nobles. Avec eux s'éteignit la dernière étincelle, le dernier effort d'une régénération de la société byzantine, qui dépérissait visiblement.

1. Οὐδὲ τὸν ἄρχοντα κρινοῦμεν ἀπὸ τῶν νεῶν καὶ τῶν ναυτῶν καὶ τῶν ὁπλιτῶν, ὡς εἴη καλῶς καὶ δεόντως βεβουλευμένος, ἀλλ'εἰ μὲν σώζων ἑαυτῷ τὴν τῶν ἀρχομένων εὔνοιαν, καὶ τῇ πόλει τὴν εὐνομίαν, καὶ τοῖς νόμοις τὴν αἰδώ, καὶ τοῖς ἱεροῖς ἅπασι τοιαῦτα ἐδυνήθη, φρόνιμος ἂν εἴη καὶ εὔβουλος, καὶ τὰ πολιτικὰ τεχνίτης. Εἰ δ'ὑπερβὰς τοὺς νόμους καὶ τὴν τάξιν ἀτιμάσας, καὶ τὴν ἐλευθερίαν προδεδωκώς, ὧν ἡγεῖται καὶ ἑαυτὸν καταισχύνας, καὶ μισηθεὶς ὑφ'ὧν ἔδει φιλεῖσθαι, ναῦς ἐκτήσατο καὶ ὅπλα καὶ στρατιῶτας, καὶ ὑπὲρ ὧν ἔδει ναυμαχεῖν καὶ πεζομαχεῖν καὶ τἄλλα πονεῖν, ἐκεῖνα προέμενος καὶ διαφθείρας, ταῦτ'ἔχει, καὶ τὸ συνάλλαγμα τοῦτο κέρδος ἡγεῖται, πῶς οὐ παραπαίει, καὶ δῆλός ἐστι, μὴ ὅτι τῶν κοινῇ δεόντων οὐδὲν εἰδώς, ἀλλ'οὐδ'ἑαυτόν, καὶ ὅτι ποτέ ἐστιν αὐτῷ τὸ τῆς ἀρχῆς σχῆμα οὐ γὰρ δὴ ταῦτα νομιστέον ἀρχόντων ἔργον, ὑπὲρ ὧν δεῖ καὶ τῶν ἄλλων αὐτοῖς μέλλειν ἁπάντων, χρήματα καὶ τριήρεις καὶ στρατόπεδα· ἐπεὶ τί διοίσουσι τῶν τυράννων, οἷς οὐδὲν πρὸ τῶν ὅπλων, οἳ καὶ νόμους καὶ δίκαια καὶ ἱερὰ καὶ πάντα δαπανῶσιν, ἵν'ἀπὸ τῶν ὅπλων ἰσχύσωσιν; *Ibid.*, f. 253 v.

CHAPITRE IV

Les événements politiques de Thessalonique après la chute des Zélotes.

Pendant que les empereurs Jean V et Jean Cantacuzène se trouvaient à Thessalonique, quatre vaisseaux de guerre vénitiens arrivaient, amenant l'ambassadeur Jacques Bragadino. Celui-ci proposa aux Byzantins l'alliance de Venise contre Gênes. Mais Cantacuzène, pour divers motifs, la refusa, tout en comblant d'honneurs et de cadeaux le représentant vénitien [1]. Vers la même époque, vint aussi à Thessalonique un certain Margélatos, que Cantacuzène appelle « barbare et chef de bergers » [2]. Il venait lui demander de l'appui pour libérer son fils, prisonnier des Serbes. Cantacuzène saisit cette bonne occasion et engagea Margélatos à l'aider à s'emparer de Verria, en mettant furtivement une échelle sur les murs. Une fois l'affaire arrangée, Cantacuzène, laissant à Thessalonique Jean V, partit avec des troupes byzantines et turques et quelques vaisseaux, qui devaient remonter le Vardar pour se diriger sur Verria [3].

Peu après, ces vaisseaux étant inutiles retournèrent à Thessalonique, tandis que Cantacuzène, aidé par Margélatos, s'emparait de Verria, occupée par les Serbes, dont les chefs, faits prisonniers, furent envoyés à Thessalonique, pour être gardés dans des monastères. Cantacuzène, après avoir repris aux Serbes les villes et les villages de la région, telles

1. Cantac., IV, 18, p. 118.
2. Μαργελάτος προσαγορευομένου νομέων τινῶν ἐξάρχοντος. *Ibid.*, p. 119.
3. *Ibid.*, pp. 119-120.

qu'Edessa et autres, sauf Servia, retourna à Thessalonique. Mais il y resta peu, car il fallait à tout prix reconquérir la cité de Gynécocastron (Avret Hissar), encore occupée par les Serbes à qui elle servait de base d'opérations contre les Byzantins. Cantacuzène et Jean V préparèrent une expédition et attaquèrent cette ville. Le général serbe Velicou (Βέλκος), ne pouvant pas la défendre, la rendit, après avoir obtenu pour ses concitoyens la faveur d'être à l'abri de tout pillage [1].

Après ce succès, les deux empereurs rentrèrent à Thessalonique (a. 1350).

Le kral Étienne Douchan, ayant appris ces exploits, se mit à la tête d'une forte armée et marcha sur Thessalonique. Il campa à peu de distance et envoya à Cantacuzène des ambassadeurs pour lui déclarer que, quoique les Byzantins n'aient pas respecté les traités existants, les Serbes étaient disposés à engager des pourparlers pour la paix.

Une rencontre de trois monarques eut, en effet, lieu près de Thessalonique, Étienne Douchan et les deux empereurs byzantins étant arrivés avec une suite. Malheureusement on ne put se mettre d'accord pour la question des villes reconquises par les Byzantins [2]. Néanmoins on réussit finalement à faire la paix. L'Acarnanie, la Thessalie, les villes de Servia, Verria, Edessa, le Gynécocastron, la région de la Mygdonie, avec ses villes et villages, les terres du Strymon jusqu'aux frontières de Phérès et les montagnes, que Cantacuzène appelle Tantsanou, devaient être laissées aux Grecs. Les Serbes devaient prendre en revanche Zichna, Phérès, Melnic, Stroumitsa, Castoria et quelques autres villages et petites villes de la Macédoine [3] (a. 1350).

1. Cantac., IV, 18-20, pp. 120-137.
2. *Ibid.*, IV, 20, p. 137 et s. Cf. Jireček. *Geschichte der Serben*, p. 401.
3. *Ibid.*, IV, 21, pp. 152-156. Jireček, *o. c.*, p. 402.

Mais l'ancienne querelle entre Jean V et Cantacuzène ayant recommencé, le parti du premier aurait averti en cachette le kral de ne pas tenir compte des stipulations du traité, ce que celui-ci fit [1]. Cantacuzène tint bon, de son côté, ce qui décida les Serbes à s'approcher davantage de Thessalonique. L'armée byzantine sortit de la ville, prête à combattre. Le kral envoya alors une seconde députation, qui n'obtint pas un résultat favorable. Néanmoins la bataille, qui paraissait inévitable, n'eut pas lieu. Le kral se retira sans avoir réussi à se rendre maître de Thessalonique [2]. Peu après Cantacuzène partit pour Constantinople, où des affaires urgentes réclamaient sa présence, mais pas avant d'avoir recommandé à son gendre, l'empereur Jean V, de ne pas céder aux Serbes qui, déjà, assiégeaient Edessa, laquelle finalement fut prise [3].

Jean et son parent Assan Andronic restèrent à Thessalonique, presque assiégés par les Serbes, contre lesquels Cantacuzène voulait préparer une armée, le synode hésychaste de l'an 1351 une fois fini [4].

Mais de grandes difficultés reparaissent à l'horizon de la politique intérieure des Byzantins. La guerre civile éclate une fois de plus.

Malgré l'écrasement des Zélotes, il restait à Thessalonique un parti nettement hostile aux nobles et à Cantacuzène. Ce parti conseillait à Jean V de prendre les armes contre Cantacuzène. On lui faisait sentir l'injustice que celui-ci commettait à son égard en l'écartant systématiquement du pouvoir et du trône paternel ; on lui disait que le vrai maître, le vrai empereur, c'était Cantacuzène, tandis que lui était presque exilé à Thessalonique, assiégé par les Serbes et à la merci

1. Cantac., IV, 22, p. 156-7.
2. *Ibid.*, p. 158-159 ; Grég., XXVIII, 52, Bonn, t. III, p. 169.
3. Cantac., *ibid.*, pp. 159-160.
4. *Ibid.*, IV, 25, p. 185.

d'un peuple d'une fidélité douteuse [1]. Jean se laissa convaincre et, à un moment donné, il décida de rompre avec Cantacuzène et de demander l'aide d'Étienne Douchan, fût-ce même par des sacrifices, en lui cédant Thessalonique. Il envoya, en effet, secrètement au kral des ambassadeurs, qui furent très bien reçus ; néanmoins il fallait attendre qu'Assan fût parti, parce qu'on craignait son opposition. Tous ces faits furent rapportés à Cantacuzène, qui en éprouva une grande inquiétude [2].

Jean avait, en outre, l'intention de répudier sa femme Hélène, fille de Cantacuzène. Il fallait donc agir vite. Cantacuzène persuada l'impératrice Anne d'aller elle-même à Thessalonique convaincre Jean, qu'il était de son propre intérêt et de celui de l'État de renoncer à ses projets [3]. Il était temps ; car Jean était sur le point de céder aux Serbes les villes de la Chalcidique, soumises alors à son rival, Mathieu, fils de Cantacuzène et prétendant, lui aussi, au trône, et de réouvrir la guerre civile [4]. Le kral, en attendant les événements et la réalisation de ces promesses, campait aux portes de Thessalonique [5]. Dans la ville même les amis de Cantacuzène étaient suspectés et mis à l'écart.

C'est justement en ce moment que Grégoire Palamas, après son triomphe au synode tenu à Constantinople en 1351, revint à Thessalonique. L'empereur Jean V lui défendit l'entrée de la ville, ne voulant pas recevoir un partisan de Cantacuzène. Palamas fut obligé, pour la seconde fois, de rebrousser chemin et de chercher refuge à l'Athos [6].

1. Cantac., IV, 27, pp. 200-201.
2. *Ibid.*, p. 204.
3. Cantac., IV, 27, pp. 204-207 ; Grég., XXVII, 28, t. III, p. 149.
4. Cantac., IV, 28, p. 208 ; Grég., XXVII, 29-30, t. III, pp. 150-151.
5. Cantac., IV, 27, p. 207. Cf. Jireček, *Geschichte der Serben*, p. 402.
6. Philothée, *Encômion*. Migne, CLI, col. 623 ; Neilos, *Encômion*, *ibid.*, col. 675.

L'impératrice Anne arriva à Thessalonique et réussit à détourner son fils de ses projets. En même temps, très courageusement, elle sortit de la ville, alla au camp serbe et obtint une entrevue avec la kraline et le kral, qu'elle gagna en sa faveur, après leur avoir probablement versé des sommes importantes et les avoir comblés de présents.

Les Serbes, à la suite de cette intervention, s'éloignèrent et Thessalonique échappa de nouveau de tomber en leur pouvoir [1]. Jean partit alors pour Constantinople, laissant sa mere à Thessalonique pour tout surveiller [2].

En ce moment Cantacuzène avait des démêlés avec les Génois, devenus trop prétentieux et insolents. Une guerre éclata bientôt. Les Génois s'emparèrent d'Héraclée. Leurs rivaux, les Vénitiens, se rangèrent du côté des Byzantins, ce qui amena une intervention armée du sultan Ourkhan, appelé au secours par les Génois. Cantacuzène, voyant Constantinople sérieusement menacée et abandonnée par les Vénitiens, fut obligé de céder sur toute la ligne et de faire la paix [3].

Une fois ce danger passé, la querelle pour le trône recommença. Cantacuzène, malgré ses protestations, était favorable à un partage de ce qui restait encore de l'Empire, entre son fils Mathieu et son gendre Jean, l'empereur légitime. Cela rouvrit la guerre civile et provoqua de nouveaux troubles, de nouvelles interventions des Serbes, des Bulgares et des Turcs [4].

Cantacuzène, en dépit de l'opposition du patriarche Calliste, proclama Mathieu empereur, après la victoire remportée sur Jean V (a. 1354) [5]. La guerre civile continua cependant.

1. Cantac., IV, 27, pp. 207-208.
2. *Ibid.*, IV, 32, p. 237. Cf. Jireček, *o. c.*, pp. 404-406. C'est Anne et non pas Jean, qui traita avec les Serbes.
3. *Ibid.*, IV, 28-31, pp. 212-234.
4. *Ibid.*, IV, 32-34, pp. 238-253 ; Grég., XXVII-XXVIII, 31-8, t. III, pp. 152-182.
5. Cantac., IV, 37, p. 269.

L'anarchie était générale, l'Empire s'écroulait lentement, mais sûrement. Le salut ne pouvait plus venir de l'intérieur ; une occupation étrangère devenait nécessaire. Les Turcs, en effet, en cette même année, occupaient Gallipoli, s'installant ainsi d'une façon définitive en Europe [1].

Jean V, vaincu par Cantacuzène et surtout par les Turcs, alliés de ce dernier, se retira dans l'île de Lemnos avec sa femme Hélène, qui préféra suivre dans le malheur son époux, que son père dans le bonheur [2]. Mais une cité, une grande cité, lui restait aussi fidèle : Thessalonique. Jean V, suivi de deux impératrices Anne et Hélène, y rentra, et la population l'acclama avec enthousiasme. Il prit alors courage et pensa à préparer la guerre contre les usurpateurs.

Son autorité s'étendait en ce moment sur Thessalonique et sur les îles de Lemnos et de Ténédos, où il avait installé comme gouverneur l'Italien Martin [3].

Cependant Mathieu se faisait couronner empereur à Constantinople par le patriarche Philothée, Thessalonicien d'origine et partisan convaincu de Cantacuzène, et qui avait succédé à Calliste, déposé pour son attitude hostile [4].

Les deux empereurs usurpateurs, père et fils, ne pensaient plus qu'à exterminer Jean V. Ils intriguaient partout par leurs émissaires, qui fomentaient des révoltes contre leur rival. Ainsi à Ténédos, un certain Pergaminos faisait de la propagande pour que les habitants abandonnassent Jean V. Celui-ci, averti à temps, partit de Thessalonique avec une petite flotte de guerre et arriva à Ténédos. Les habitants lui firent un très bon accueil et lui livrèrent Pergaminos, qui fut envoyé à Thessalonique pour y être jeté en prison. Jean V resta quelque

1. Cantac., IV, 38, pp. 278-9.
2. *Ibid.*, IV, 35, p. 255 ; Grég., XXVIII, 8, t. III, p. 182.
3. Cantac., IV, 38, p. 276.
4. *Ibid.*, IV, 29, pp. 284-5.

temps dans l'île avec Hélène, tandis que Thessalonique était administrée par Anne [1]. Elle gouverna la ville avec sagesse ; prit des mesures pour la défendre et réparer les murs. C'est à cette occasion qu'elle fit ouvrir une nouvelle porte du côté oriental, près de l'Acropole (a. 1355) [2].

Pendant son séjour à Thessalonique, Jean V, pour étouffer toute influence de Cantacuzène, avait demandé à Palamas, qui avait réoccupé son siège, de cesser de mentionner les noms des empereurs usurpateurs. Mais Palamas préféra s'exiler plutôt que de trahir son ami [3].

Jean V changea bientôt d'avis. Las de combattre contre ses rivaux, il décida de s'entendre plutôt avec eux. Mais qui eût pu en pareille occurrence plaider mieux auprès d'eux la cause de la paix que Palamas ? Il le rappela alors et le chargea, en 1355, d'une mission à Constantinople [4]. Palamas, acceptant la charge, se mit en route. Mais le pays était infesté par des bandes de pillards turcs, auxquels l'ambition de Cantacuzène et des nobles avait ouvert le chemin de la Thrace et de la Macédoine. Palamas eut le malheur de tomber entre les mains d'une de ces bandes, tout près de Gallipoli, et d'être mené en captivité à Brousse, en Asie Mineure [5]. De là, il envoya aux Thessaloniciens une lettre [6] qui leur donnait de ses nouvelles et des conseils [7]. Cependant les

1. *Ibid.*, IV, 38, p. 276. Voir le portrait de cette impératrice dans Ch. Diehl, *Figures byzantines*, t. II, pp. 245-270.

2. Duchesne et Bayet, *Mission au Mont Athos*, pp. 65-66.

3. Philothée, *Encômion*, *o. c.*, col. 616.

4. Αὖθις εἰς τὴν τῶν πόλεων βασιλεύουσαν ἀνιέναι, τῷ κηδεστῇ τε καὶ βασιλεῖ πρεσβευσόμενος, καὶ σπονδὰς εἰρηνικὰς ἀμφοτέρων μεταξὺ θύσων. Philothée, *o. c.*, col. 626.

5. Ms. gr. Paris. 1239, f. 288 ; L. Petit, *Évêques de Thessalonique*. *Échos d'Orient*, V (1900-1901), p. 93.

6. Τοῦ αὐτοῦ (Gr. Palamas) ἐπιστολὴ ἐξ Ἀσίας, αἰχμάλωτος ὤν, πρὸς τὴν ἑαυτοῦ ἐκκλησίαν ἀπέστειλεν. Ms. cité, ff. 287-295 ; cf. Neilos, *o. c.*, col. 675.

7. A Brousse Palamas eut une discussion théologique avec des savants musulmans en présence du sultan Ismaïl. Ms. cité, ff. 290-291.

Thessaloniciens n'ont rien fait pour libérer leur prélat de sa captivité. L'honneur en revient aux Serbes, qui ont donné les sommes nécessaires pour lui rendre la liberté [1]. Palamas rentra ainsi à Thessalonique où il réoccupa son siège jusqu'à sa mort (a. 1358) [2].

Pendant sa captivité, les événements prirent une tournure favorable à l'empereur légitime. Jean V, en effet, réussit à battre Mathieu — avec lequel il était en guerre depuis l'automne de l'année 1357 [3] — qui fut pris et jeté en prison [4]. Peu après Constantinople même lui ouvrait ses portes et l'accueillait avec enthousiasme [5].

Jean V devait ces succès en grande partie aux Thessaloniciens, qui l'ont toujours soutenu et appuyé, autant dans le bonheur que dans l'adversité [6]. Leur ville lui avait, aux derniers temps, servi comme capitale des terres, des villages et des villes qui lui étaient restés fidèles [7].

Malheureusement il prenait le pouvoir pour gouverner un Empire qui n'existait presque pas. Les Turcs faisaient des

1. Philothée, *o. c.*, col. 626-627.

2. Philothée dit que Palamas est mort dans la quatrième année après son retour, *o. c.*, col. 634-5 ; L. Petit met cette mort en 1360, *Échos d'Orient*, V, p. 93. Mais des notices, trouvées par N. Béis dans des manuscrits, nous donnent l'année exacte de la mort de Palamas, 1357-8. N. Βέης, Τὸ ἔτος τῆς τελευτῆς τοῦ Γρ. Παλαμᾶ. Ἀθηνᾶ, 16 (1904), p. 638 et 18 (1905), pp. 39-40.

3. J. Dräseke, *Zu Johannes Kantacuzenos. Byz. Zeit.*, IX (1900), pp. 72-84.

4. Cantac., IV, 45-47, pp. 330-341 ; Grég., XXIX, 29-30, t. III, p. 243.

5. Jean Cantacuzène prit l'habit de moine. Neroutsos, Ὁ βασιλεὺς μοναχὸς Ἰωασάφ. Νέα Ἡμέρα, 13-25 juillet, 1891, nº 867.

6. Cantac., IV, 39, pp. 284-5. Mathieu, qui dans les derniers temps était resté seul à s'opposer à Jean V, avait, lui aussi, quelques amis à Thessalonique, entre autres Nicolas Cabasilas, qui écrivit plus tard un *encômion* en son honneur : Εἰς τὸν αὐτοκράτορα ἐγκώμιον, Ms. gr. Paris. 1213, ff. 289-292 v.

7. Grég., XXIX, 5, t. III, p. 226.

progrès foudroyants. Murad I, le successeur d'Ourkhan, poussait activement ses conquêtes. La Thrace, la Macédoine et la Thessalie tombèrent en son pouvoir. Les Serbes eux-mêmes, jusqu'alors tout-puissants, furent obligés de reculer. Jean devint un simulacre d'empereur, tributaire des nouveaux conquérants. Le sultan commandait en maître, et ses ordres devaient être exécutés à Constantinople. Ainsi, lorsque son fils et celui de Jean V furent surpris d'avoir voulu mettre la main sur le pouvoir, par un complot, c'est le sultan qui prononça la peine d'avoir tous les deux les yeux crevés. Il ordonna, et Jean V dut obéir, quoique à contre-cœur [1].

Avec Bajazet, qui succéda à Murad I (1389-1402), le joug turc devint encore plus dur. Le sultan, non content de recevoir un tribut, se faisait plus exigeant chaque jour : il alla même une fois jusqu'à envoyer un ultimatum à Jean V, qu'il obligea à démolir les œuvres de défense commencées à Constantinople [2].

Thessalonique fut à son tour de plus en plus menacée par les nouveaux maîtres de la Macédoine, autrement dangereux pour sa liberté que ne l'avaient été les Serbes et les Bulgares, réduits en ce moment à l'impuissance [3].

La situation de l'empereur Jean V était bien pénible, car il n'était plus qu'un jouet entre les mains des Turcs. Constantinople étant sérieusement menacée, le vieux et malheureux empereur fut obligé d'aller en Occident pour intéresser les chrétiens à sa cause. Il chercha partout du secours, en Italie et même en France. Mais ses démarches n'eurent aucun résultat pratique. Il retournait donc tout triste chez lui,

1. Doucas, Bonn, XII, p. 44; Phrantzès, Bonn, I, 2, p. 51.

2. Doucas, XIII, pp. 47-49.

3. Νυνὶ δ'ὁρᾶτε τὴν τῶν ἐθνῶν τούτων (Les Serbes et les Bulgares) πενίαν, καὶ ὡς οὐδ' αὐτοῦ που καθημένοις ἀρκεῖ τὰ ὄντα. D. Kydonis, *Oratio pro subsidio Latinorum*. Migne, CLIV, col. 972.

lorsqu'à Venise il se vit empêché de partir par ses créanciers jusqu'à ce qu'il eût payé ses dettes [1]. Jean écrivit à ce sujet à Constantinople, où il avait laissé comme remplaçant son propre fils, Andronic. Mais celui-ci, bien aise de se voir débarrassé de son vieux père, fit la sourde oreille [2]. Seul son second fils, Manuel, alors gouverneur de Thessalonique (a. 1369-1370), eut pitié de lui. Il ramassa, comme il put, les sommes exigées par les créanciers, vint à Venise et délivra son père de sa situation si pénible et si humiliante pour la dignité impériale [3]. Cette piété filiale lui valut plus tard la couronne impériale.

Mais pour le moment il réoccupa son poste de gouverneur de Thessalonique, où il exerçait une sorte d'autorité presque royale.

Son administration s'y remarqua beaucoup. Il réussit à débarrasser des Serbes le territoire voisin [4], et à se créer des amis non seulement à Thessalonique, mais aussi en province, soumise déjà en bonne partie aux Turcs. Ses succès le rendirent trop hardi. A un moment donné, il voulut aussi chasser les Turcs de la Macédoine. Il se mêla imprudemment dans un complot des archontes et des nobles de Serrès, qui avaient l'intention de massacrer la garnison turque et de lui

1. Miklosich et Müller, *Acta*, III, pp. 121-125.
2. Chalcocondyle, *Hist.*, p. 51 ; Phrantzès, I, 12, p. 52.
3. Chalcocondyle et Phrantzès, *l. c.*
4. Ἔδει γὰρ Θεσσαλονίκῃ καὶ Μακεδόσι μεῖναί τινα κυβερνήτην ὑπὸ τῶν βαρβάρων χειμαζομένοις (f. 385)..... Ἡμεῖς νῦν τῶν αὐτοῦ πόνων τοῦτον κύριον ἀποδείκνυμεν τῶν γὰρ ἐν Μακεδονίᾳ καὶ Θετταλίᾳ πόλεων, τὰς μὲν καὶ πολλοῖς πρότερον χρόνοις ἀφεστηκυίας τῆς Ῥωμαίων ἡγεμονίας καὶ μέχρι πολλοῦ τοῖς γείτοσι βαρβάροις δεδουλευκυίας· τὰς δ'ὅσον οὔπω ταὐτὸν πείσεσθαι παρὰ πάντων προσδοκωμένας· τὰς μὲν, οὗτος ἰδίοις πόνοις ἀπήλλαξε τοῦ τῶν Σέρβων ζυγοῦ, οἷς ἐδούλευον πρότερον, τὰς δ'ἔρρωσεν ἤδη λειποψυχούσας. Chrysobulle donné par Jean à son fils Manuel au sujet du monastère du Sauveur de Didymotique. Δημητρίου τοῦ Κυδώνη. Προοίμιον εἰς χρυσόβουλλον τῆς ἐν τῷ Διδυμοτείχῳ σεβασμίας μονῆς τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ Παντοκράτορος. Ms. gr. Paris. 1213, f. 386.

livrer la ville. Mais le sultan, mis au courant de l'affaire, prit des mesures énergiques. Il dépêcha en Macédoine un de ses meilleurs généraux, Khaïreddin-Pacha, à la tête d'une nombreuse armée, avec ordre de s'emparer de Thessalonique, coûte que coûte [1].

A l'approche de cette formidable armée, Manuel, ne pouvant pas résister, s'enfuit auprès de son père. Mais celui-ci n'osa pas le garder. Manuel, poursuivi par la terreur, prit à la fin une décision héroïque. Il se présenta lui-même à Murad et se jetant à ses pieds, lui demanda le pardon. Le sultan, avec une sublime magnanimité, le pardonna et le combla de présents [2]. Ensuite il invita l'empereur Jean de le pardonner, lui aussi, et de le renvoyer comme gouverneur à Thessalonique.

Sur ces entrefaites, Khaïreddin-Pacha vint devant la ville, et s'en empara sans coup férir [3].

L'on ne saurait préciser l'année exacte de cette prise.

Hammer donne la date de 1385 [4], Muralt [5] et Hopf, 1387 [6], Sp. Lampros, 1355 [7].

Or, toutes ces dates sont inexactes.

Quelques textes publiés plus récemment, loin de nous fournir une année précise, jettent au contraire la confusion sur cette question.

Une notice d'un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc

1. Hammer, *o. c.*, pp. 259-260.
2. Chalcocondyle, Bonn, pp. 46-47 et 52 ; Phrantzès, I, 12, p. 47.
3. Chalcocondyle, p. 47.
4. *Geschichte des Osmanischen Reiches*, t. I, Peste, 1827, p. 194.
5. Muralt, *Essai de chronogr. byz.*, p. 729 ; mais à la p. 740, cet auteur, renvoyant au même texte de Doucas, Bonn, pp. 49-50, dit que cette prise eut lieu en 1391, ce qui est plus exact quant à la citation.
6. *Geschichte Griechenlands..... des Mittelalter. Encycl. Ersch et Gruber*, 86, p. 40.
7. Νέος Ἑλλην., II (1905), p. 59.

de Venise donne l'année 1387, avril [1], ce qui paraît confirmer les dates admises par Hopf et Muralt. Mais elle se trouve en contradiction avec un autre texte de la *Vie de saint Athanase de Météôres* [2]. Ce saint, mort en 1383, connut une prise de Thessalonique par les Turcs, « qu'il avait prédite trois ans avant [3] ».

Par conséquent, cet événement eut lieu au moins environ l'an 1380, si ce n'est même avant.

En outre, on ne peut pas admettre la date de 1387 parce qu'en 1386, Khaïreddin-Pacha, qui avait joué le rôle principal à la prise de Thessalonique [4], était déjà mort [5].

Quant à la date de M. Sp. Lampros, elle n'est pas non plus exacte, parce que vers 1369-1370 seulement, Manuel, fils de Jean V, fut gouverneur de Thessalonique, contre lequel Murad envoya son général.

Mais alors, comment expliquer les deux dates contradictoires ?

A notre avis, il n'y a qu'une seule explication : il y a eu deux prises de Thessalonique par les Turcs, lesquelles se sont succédé à un intervalle assez court.

La ville fut une première fois prise par Khaïreddin-Pacha [6] vers 1380, mais la clémence de Murad I envers Manuel en fit

1. Ἐν ἔτει ϛωιϛ, μηνὶ ἀπριλλίῳ, ἰνδικτιῶνος ί, παρεδόθη ἡ Θεσσαλονίκη τοῖς Ἀγαρηνοῖς· ἐπολιορκεῖτο παρ' αὐτῶν χρόνους δ'. J. Müller. *Byzantinischen Analekten* dans la *Sitzungsberichte K. K. Wiener Akad.* Phil. hist. Cl., IX Bd. II Heft, p. 394 et s.

2. Νῖκος Βέης. Συμβολὴ εἰς τὴν ἱστορίαν τῶν μονῶν τῶν Μετεώρων. *Ibid.*, p. 232 et s.

3. Νῖκος Βέης. Βίος καὶ πολιτεία τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Ἀθανασίου ἀσκίσαντος ἐν τοῖς Σταγοῖς ἐν τῷ λίθῳ τῷ ὑπ' αὐτῷ κληθέντι Μετεώρῳ. Βυζαντίς, 1909. Introduction, p. 235.

4. Chalcocondyle, p. 52.

5. Hammer, *o. c.*, tr. fr., p. 260.

6. Chalcocondyle, *ibid.*, p. 47.

éloigner les troupes turques. Celles-ci reçurent, peu après, en 1383, l'ordre d'y revenir, commandées peut-être par ce Karali-Pacha, mentionné par Phrantzès [1], et que les auteurs modernes identifient volontiers à Kaïreddin-Pacha [2]. Mais les Thessaloniciens se défendirent cette fois et les Turcs furent obligés de mettre le siège devant la ville pendant quatre ans, comme nous l'apprend la notice mentionnée du manuscrit de la Marcienne. La ville tomba, enfin, au pouvoir des Turcs [3] en 1387. Cependant Murad lui laissa vraisemblablement l'autonomie et l'administration byzantine, se contentant seulement de faire occuper la citadelle par une garnison turque.

Les historiens modernes, s'appuyant sur quelques textes des historiens byzantins, parlent d'une seconde prise de Thessalonique, le 25 mai 1391 [4]. En effet, en cette année, l'on voit Bajazet s'installer dans cette ville, d'où il envoyait partout des ordres et chargeait certains dignitaires des différentes missions [5]. Les Byzantins racontent d'abord la mort de Jean V à Thessalonique, le 26 février de 1391 [6], et ensuite la prise de la ville par le sultan à la même époque. On serait, par conséquent, porté à conclure qu'une seconde prise de la ville eut lieu vers 1391, ce que dit, du reste, en propres termes, l'historien Doucas [7].

1. Éd. Bonn, p. 47. Cet auteur ne connaît, il est vrai, qu'une seule prise faite par Karali-Pacha ; mais vu l'époque postérieure aux événements où il écrivit son récit, il est probable que des informations précises sur les deux prises de Thessalonique lui ont fait défaut.

2. Hammer, *o. c.* (éd. all.), p. 660 ; N. Βέης, *o. c.*, p. 235.

3. Doucas, Bonn, p. 50.

4. Hertzberg, *Geschichte des Byzantiner und des Osmanichen Reiches*, p. 510. Hertzberg ne parle ni de la prise de l'an 1387 ni de celle de 1380 ; Hopf, *o. c.*, pp. 54-55.

5. Ἐντεῦθεν καὶ ὁ Μελκούσης στέλλεται ὑπὸ τοῦ ἀμηρᾶ ἐκ τῆς Θεσσαλονίκης (a. 1391). *De Rebus Epiri, fragmentum* III, Bonn, p. 234.

6. Phrantzès, I, 18, p. 65.

7. Εἷλε καὶ Θεσσαλονίκην καὶ τὰ μετὰ τὴν Θεσσαλονίκην χωρία. Bonn, p. 50.

Néanmoins, en admettant cela, une chose resterait incompréhensible. Comment les Turcs, après s'être emparés de cette ville en 1387, furent-ils chassés de Thessalonique, — eux qui étaient tout-puissants — par ces pauvres Byzantins, réduits presque à l'esclavage ?

Aucun historien ne fait mention d'un tel événement ou même d'une cession bénévole de la ville de la part du sultan. Ensuite comment expliquerait-on l'existence à Thessalonique d'une garnison turque en 1390 [1] ?

Il faut donc admettre que les Turcs, comme à Serrès, se contentèrent d'un tribut payé par les Thessaloniciens, auxquels ils avaient imposé, en outre, une garnison résidant dans la citadelle. Constantinople continua probablement à avoir son représentant à Thessalonique. Jean V, étant considéré comme un vassal du sultan, la garnison turque n'avait rien à redire à ce que les dignitaires byzantins de Constantinople, voire même l'empereur, vinssent à Thessalonique séjourner de temps en temps. Jean V y mourut lors d'un de ses séjours, juste au moment où Bajazet se préparait à changer complètement l'état existant de choses.

En effet, il enleva aux Thessaloniciens leurs privilèges, transforma en mosquées certaines églises [2], et demanda un nouvel impôt, celui du sang. Les habitants furent forcés, ainsi que nous l'apprend un discours de l'archevêque Isidore (a. 1395), de donner un nombre d'enfants destinés à être convertis à la religion musulmane et à servir dans le corps des Janissaires [3].

1. *Comnène le moine et Proclos*, éd. G. Destounis, pp. 32, 36, cité par Βέης, *o. c.*, p. 235.

2. Τὴν Θεσσαλονίκην, ἣν διὰ πολλῶν ἱδρώτων ὁ ἐμὸς πατὴρ (dit le sultan Musa (1411-1413) en haranguant ses troupes) ἐκληρώσατο καὶ τοὺς ὅμοιους τῶν εἰδώλων εἰς ἱερὰ τεμένη τοῦ Θεοῦ καὶ τοῦ προφήτου μετέστησεν. Doucas, XIX, p. 92.

3. Ὁμιλία περὶ τῆς ἁρπαγῆς τῶν παίδων κατὰ τὸ τοῦ ἀμηρᾶ ἐπίταγμα καὶ

C'était un véritable désastre pour la ville. A cette occasion, Isidore tint très courageusement un fort émouvant discours devant une assemblée accablée par la douleur. Il osa même flétrir les Turcs, maîtres de la cité, blâmant en même temps ses compatriotes de « leur impiété » qui, selon lui, était la cause du fléau envoyé par Dieu [1].

C'est pour cela que l'historien Doucas considère ce changement de situation au point de vue administratif, comme une vraie prise de la ville par les Turcs [2], qu'il met en 1391.

Cependant la fortune parut un moment sourire aux Byzantins.

Après la mort tragique de Bajazet, ses fils, comme on le sait, se prirent de querelle pour la succession au trône. Ils firent souvent appel à Byzance.

Un d'entre eux, Souleïman s'engagea, en échange de l'appui de l'empereur Manuel, à lui rendre Thessalonique et toutes les villes du territoire, qui s'étend jusqu'au Strymon [3].

Ce fut le général Démétrius Lascaris Léontaris, qui eut l'honneur de reprendre la ville [4]. Il y resta comme gouverneur [5], jusqu'à ce qu'il fût remplacé par le fils de Jean V, Andronic [6]. Celui-ci, bon gré, mal gré, vendit la ville en 1423

περὶ τῆς μελλούσης κρίσεως, ἐκφωνηθεῖσα κυριακῇ πρώτῃ τῶν νηστειῶν, ἔτους 6903=1395. Ms. gr. Paris. 1192, f. 320 et s.

1. Τί γὰρ οὐκ ἂν ἄνθρωπος πάθοι, παῖδα ὁρῶν, ὃν ἐγέννησεν, ὃν ἀνέθρεψεν, ὑπὲρ οὗ πολλὰ πολλάκις τῶν ὀφθαλμῶν ἐπέσταξε δάκρυα, εἰς ἄκρον εὐχόμενος εὐδαιμονίαν ἐληλακέναι, τοῦτον ἐξαίφνης βιαίως ἀλλοφύλων χερσὶν ἁρπαζόμενον, καὶ εἰς ἀλλόκοτα μεταπεσεῖν ἔθη βιαζόμενον, καὶ βαρβαρικῆς στολῆς καὶ φωνῆς καὶ ἀσεβείας καὶ δυσωδίας ἄλλης σκεῦος γενέσθαι μετὰ μικρὸν προσδοκώμενον; Ms. cité, f. 320.

2. Doucas, ch. XIII, p. 50.

3. Hammer, *o. c.*, pp. 133-134 ; cf. Doucas, XVIII, p. 79.

4. Chalcocondyle, *o. c.*, p. 174 ; Doucas, *ibid.*

5. Doucas, p. 118.

6. Il fut installé ici par son père, Jean V et son frère, l'empereur Manuel. Phrantzès, I, 18, p. 65.

aux Vénitiens, qui avaient promis d'en faire une « nouvelle Venise [1] ». Leur domination ne dura que sept ans, car les Turcs s'emparèrent définitivement de la ville après un siège assez court [2] (a. 1430).

1. A consulter C. Sathas, *Doc. inédits*, I, p. 135 et s. ; Phrantzès, I, 13, Bonn, p. 57 ; I, 17, p. 64 ; Doucas, ch. XXIX, p. 197.

2. Voir surtout Jean Anagnoste, *Récit de la prise de Thessalonique par les Turcs*, éd. de Bonn ou de Migne, t. CLVI, Μάρκου Εὐγενικοῦ, Μονῳδία ἐπὶ τῇ ἁλώσει Θεσσαλονίκης, ἐν ἔτει 1430. Ms. 192, XVe s., ff. 82a-91b du monastère de Cosonitza. Papadopoulos-Kérameus, Ὁ ἐν Κ/λει Ἑλλ. φιλολ. σύλλ., ἀρχ. ἐπιτρ., παράρτημα τοῦ ΙΖ' τ. (1886), pp. 52-53, et les trois monodies publiées par Lampros dans le Νέος Ἑλληνομνήμων, t. V, fasc. 4 (1908).

CONCLUSION

L'histoire de Thessalonique au XIVe siècle est un chapitre important de l'histoire générale de l'Empire byzantin à son déclin.

Comme on l'a vu, c'est dans cette ville que prit naissance le formidable conflit entre le monachisme tout-puissant et la Renaissance ; c'est dans cette ville que se déclara avec plus d'éclat la lutte qui mettait aux prises les pauvres avec les riches ; c'est, enfin, dans cette ville, que pour la première fois dans le monde byzantin se forma un gouvernement municipal purement démocratique et indépendant.

Thessalonique joua ainsi un rôle des plus importants pour la liberté du peuple et pour l'émancipation des pauvres. Ceux-ci, trop déconsidérés et exploités par les riches et par les gouvernants, essayèrent de secouer le joug et de demander justice. Leur misère, en effet, constituait un vrai danger national. Mais les classes dirigeantes ne s'en rendaient guère compte. Fiers de leur race, altiers et autoritaires, les nobles et les riches méprisaient le peuple et le considéraient comme leur esclave naturel. Et lorsque celui-ci se révolta, lorsqu'il se livra au massacre de ses oppresseurs, cela fut considéré comme une démence inexplicable, comme une calamité que Dieu avait envoyée pour mettre ses fidèles à l'épreuve.

Le gouvernement, composé de nobles et de riches, était incapable de comprendre la gravité de la situation intérieure de l'Empire. Il n'a pris aucune mesure, comme il le fit jadis,

pour protéger les pauvres contre les *puissants* laïques ou religieux. Ainsi fut-il impuissant à conjurer l'anarchie, provoquée surtout par la misère du peuple, anarchie qui alla grandissant et amena la chute de l'Empire.

Les attaques des ennemis avaient, il est vrai, beaucoup affaibli cet Empire, jadis si puissant ; elles avaient épuisé ses ressources et réduit ses forces militaires ; mais ce ne sont pas uniquement les guerres qui détruisent un pays. Les conflits intérieurs, les luttes entre les classes, qui s'acharnent à défendre outre mesure ce qu'elles croient être leur droit, rompent l'unité de la nation, provoquent l'anarchie, tuent tout esprit de sacrifice pour la noble idée de la patrie, et préparent ainsi le coup de grâce de l'ennemi.

C'est par suite de cette anarchie que Byzance succomba, si rapidement, sous les coups des Turcs.

La conscience de l'idée de patrie, ou tout au moins de l'intérêt suprême de l'État, n'existait plus ; elle fut remplacée par l'égoïsme borné et criminel de l'intérêt personnel.

Il fallait mettre une fin à cet état intolérable de choses. Une intervention étrangère était nécessaire, voire même salutaire pour les malheureuses populations de la Thrace et de la Macédoine, que les invasions et les guerres civiles avaient décimées. Il fallait que la tranquillité fût rétablie par un gouvernement fort. Et, en effet, les Turcs se chargèrent de mettre tout en ordre.

L'Empire byzantin tomba par suite des querelles politiques, étroites, personnelles et égoïstes entre les riches ; par la cupidité et par l'oppression exercées sur les pauvres, ainsi que par les luttes qui avaient éclaté entre les deux classes ; il tomba, enfin, par suite du manque de patriotisme de l'aristocratie qui, pour défendre sa cause et servir ses intérêts, fit appel à l'étranger.

Les nobles et les riches, qui formaient la classe instruite,

éprise des lettres grecques, qui connaissaient, par conséquent, assez bien l'histoire ancienne avec ses sublimes exemples d'amour de la patrie, devaient s'élever jusqu'à l'idée du sacrifice pour le bien commun ; et cela d'autant plus, que les Zélotes, gens pauvres, si décriés par eux, avaient fait preuve, dans un moment donné, d'un patriotisme digne de tout éloge.